

Huyghe Richard. 2009. *Les noms généraux d'espace en français. Enquête linguistique sur la notion de lieu*. Bruxelles : De Boeck Duculot. (Manuscrit du 10/07/2008)

Qu'appelle-t-on un lieu ? Y a-t-il une différence entre un lieu, un endroit, une place, un espace, une zone, un site, etc. ? Si oui, laquelle ? Cet ouvrage se propose de répondre à ces questions, souvent délaissées dans les études linguistiques de l'espace, à partir de l'analyse sémantique, syntaxique et référentielle des noms *lieu*, *endroit*, *place*, *espace*, *zone*, etc.

Sont d'abord mises en évidence les propriétés partagées de ces *noms généraux d'espace* [NGE], notamment leur haut degré de généralité et leur pauvreté descriptive. Il est établi que les NGE ne se définissent pas tant par le sens de « portion d'espace », traditionnellement mentionné dans les dictionnaires, que par celui de localisateur, c'est-à-dire de « x où... ». Ils décrivent leurs référents selon leur puissance localisatrice, conditionnant ainsi une conception relationnelle de l'espace.

Sont ensuite étudiés les trois principaux NGE, *lieu*, *endroit* et *place*, qui, en dépit de leur contenu très pauvre, ne sont pas des synonymes absolus. *Endroit* se caractérise par son sens partitif ; il indique l'appartenance du localisateur à un cadre (*un endroit du mur*, *un endroit de la forêt*). *Place* décrit un site voué à être occupé par une entité autonome (*la place du livre*, *la place de Vincent*). Il peut ainsi mettre en profil l'étendue (*de la place*). *Lieu*, pour sa part, associe la localisation à la réalisation d'un processus (*un lieu de travail*), et permet notamment la localisation des événements (*le lieu du crime*). Cette particularité peut expliquer la catégorisation privilégiée comme « lieux » des cadres de vie et d'activité humaine.

La répartition sémantique des NGE correspond, en français, à la distinction entre différentes formes de localisation. Par leurs différences de sens, ces noms véhiculent une représentation complexe de l'espace de localisation.

Richard Huyghe

**LES NOMS GÉNÉRAUX D'ESPACE EN
FRANÇAIS**

Enquête linguistique sur la notion de lieu

INTRODUCTION **1**

CHAPITRE 1
DES NOMS DE LOCALISATION **5**

1. ESPACE ET MATIÈRE	7
1.1. REJET DES COMPLÉMENTS MATÉRIELS	7
1.2. ABSENCE DE CONFIGURATION MATÉRIELLE	9
1.2.1. <i>Dans / dedans</i>	9
1.2.2. <i>Sur / dessus</i>	10
1.3. NOMS D'ESPACE ET NOMS DE TERRITOIRES	12
2. DES PORTIONS D'ESPACE ?	14
2.1. PRÉSENTATION DE L'HYPOTHÈSE	15
2.2. LA DESCRIPTION DE L'ÉTENDUE SPATIALE	17
2.2.1. <i>Place et espace</i> : la mise en profil de l'étendue	17
2.2.2. <i>Lieu et endroit</i> : l'absence de représentation de l'étendue	20
2.3. LA DÉSIGNATION DE L'OBJET	22
2.3.1. Reprise des propriétés de l'objet	23
2.3.2. Anaphore infidèle vs anaphore associative	24
2.4. BILAN : CAPACITÉS RÉFÉRENTIELLES ET SENS SPATIAL	25
3. LE SENS LOCALISATEUR DES NOMS D'ESPACE	26
3.1. QUELQUES INDICES DU SENS LOCALISATEUR DES NGE	27
3.2. LA RELATION DE LOCALISATION	28
3.2.1. Définitions	29
3.2.2. L'asymétrie de la relation cible / site	30
3.2.3. La localisation et les autres schémas spatiaux	31
3.2.3.1. Localisation et posture	32
3.2.3.2. Mouvement, déplacement et direction	32
3.2.3.3. Localisation, partition et inclusion topologique	34
3.3. DE LA LOCALISATION À L'ENTITÉ LOCALISATRICE	35
CONCLUSION	39

CHAPITRE 2
LA PLACE DES NGE DANS LE LEXIQUE **41**

1. AU SOMMET DU LEXIQUE	42
1.1. EMPLOIS DE LA FORME <i>UN / DES N SANS EXP.</i>	42
1.2. <i>LES N</i> GÉNÉRIQUE	43
1.3. COMPARAISON AVEC <i>ÊTRE, CHOSE, ENTITÉ, ETC.</i>	45
2. LES NGE SONT-ILS DES HYPERONYMES ?	46
2.1. DÉFINITION	46
2.2. NGE ET NOMS D'OBJETS	47
2.2.1. Définition et tests invalides	47
2.2.2. L'emploi des NGE dans les définitions lexicographiques	50
2.3. LA RELATION ENTRE LES DIFFÉRENTS NOMS D'ESPACE	51
2.4. UNE TÊTE COUPÉE DU CORPS LEXICAL	52
3. LES NOMS DE LIEUX	53
3.1. UN CONSTAT LINGUISTIQUE	53
3.2. QUELS SONT LES NOMS DE LIEUX ?	55
3.3. LE CAS PARTICULIER DE <i>LIEU</i>	57
3.3.1. Le choix de <i>lieu</i>	57
3.3.2. La double valeur d'usage de <i>lieu</i>	59

3.3.3. Y a-t-il un lien sémantique entre <i>lieu</i> et les noms de lieux ?	61
CONCLUSION	62

CHAPITRE 3
LES NOMS D'ESPACE ET LA SYNONYMIE **65**

1. QUELQUES REMARQUES À PROPOS DE LA SYNONYMIE LEXICALE	65
1.1. UNE VARIATION SÉMANTIQUE NÉGLIGEABLE	66
1.2. L'INTERCHANGEABILITÉ SYNONYMIQUE	68
1.2.1. Deux formes de neutralisation	68
1.2.2. Application du test	70
2. LIEU, ENDRUIT ET PLACE FACE À LA SYNONYMIE	71
2.1. L'ABSENCE DE SYNONYMIE ABSOLUE	71
2.2. UNE HYPOTHÈSE SÉMANTIQUE	73
2.2.1. Différents niveaux d'interchangeabilité	73
2.2.2. Au sein du SN	74
2.2.3. Les compléments du nom en <i>de</i> comme révélateurs sémantiques	76
CONCLUSION	79

CHAPITRE 4
ENDROIT : LOCALISATION ET PARTITION **81**

1. LA TRAME SÉMANTIQUE D'ENDROIT	81
1.1. UN LOCALISATEUR PARTITIF	81
1.2. DES EMPLOIS SPATIAUX AUX EMPLOIS NON SPATIAUX	84
1.3. LA POLYSÉMIE D'ENDROIT	85
1.4. L'HISTOIRE D'ENDROIT	86
2. QUEL TYPE DE PARTITION ?	87
2.1. L'ABSENCE DE CONGRUENCE ONTOLOGIQUE	88
2.2. ENDROIT ET LES DIFFÉRENTS TYPES DE RELATIONS PARTIE-TOUT	90
2.3. LOCALISATION ET POSITION	92
2.3.1. <i>Endroit</i> et les « noms de localisation interne »	92
2.3.2. Le nom <i>position</i>	96
3. LE REPÉRAGE PARTITIF	98
3.1. LE SITE DANS SON ENVIRONNEMENT	98
3.1.1. L'alternance <i>endroit de / endroit dans, endroit sur</i>	98
3.1.2. Une perspective d'ensemble	100
3.2. SITE ET PARTIE, UNE AFFINITÉ SÉMANTIQUE	102
3.2.1. <i>Zone</i> et <i>région</i> : d'autres NGE partitifs	102
3.2.2. <i>Secteur, coin</i> et <i>part</i> : de la partition à la localisation	105
CONCLUSION	108

CHAPITRE 5
PLACE : LA LOCALISATION SUBSTANTIELLE **111**

1. LA LOCALISATION DES SUBSTANCES	112
1.1. ATTRIBUTION ET OCCUPATION DES PLACES	112
1.2. LA VALEUR « NORMATIVE » DE PLACE	114
1.3. EMPLOIS NON SPATIAUX	116
1.4. LA POLYSÉMIE DE PLACE	119
1.5. L'ANALYSE DU NOM PLACE CHEZ VANDELOISE, HONESTE ET FRANCKEL	121
2. PLACE, ESPACE, ÉTENDUE ET DÉLIMITATION	123

2.1. LE MASSIF ET L'ÉTENDUE	124
2.2. QUEL LIEN SÉMANTIQUE Y A-T-IL ENTRE L'EMPLOI MASSIF ET L'EMPLOI COMPTABLE DE <i>PLACE</i> ?	125
2.2.1. <i>Place</i> , un nom massif et comptable	125
2.2.2. <i>De la place</i> et la localisation des substances	127
2.3. LE CAS D' <i>ESPACE</i>	130
2.3.1. L'étendue avant la localisation	130
2.3.2. Délimitation, intervalles et espace dans le temps	131
2.3.3. La question de la métaphore	133
CONCLUSION	135

CHAPITRE 6

LIEU : LA LOCALISATION PROCESSIVE **137**

1. DES ACTIVITÉS AUX ÉVÉNEMENTS : LA LOCALISATION SUR LE MODE PROCESSIF	137
1.1. <i>LIEU DE N</i> : UN REPÉRAGE DYNAMIQUE	138
1.1.1. La caractérisation du site par une activité	139
1.1.2. Localisation et fonction	141
1.1.3. <i>Lieu de Nélat</i>	143
1.1.4. La localisation processive	145
1.2. <i>LIEU DU N</i> : LA LOCALISATION SPATIALE DES ÉVÉNEMENTS	146
1.2.1. <i>Le lieu du N</i> vs <i>un lieu de N</i>	146
1.2.2. L'ancrage des événements dans l'espace	149
2. LA DÉLIMITATION DES LIEUX	152
2.1. L'ÉTENDUE DES SITES DE LOCALISATION ÉVÉNEMENTIELLE	152
2.2. LES PRÉPOSITIONS <i>DANS</i> , <i>À</i> , <i>SUR</i> ET LEUR EMPLOI AVEC <i>LIEU</i>	153
2.2.1. <i>Dans</i> : contenance, inclusion et étendue	153
2.2.2. <i>Dans</i> vs <i>à</i>	155
2.2.3. L'emploi de <i>lieu</i> avec <i>sur</i>	157
2.3. DES LIEUX SUPPORTS ET ENVELOPPANTS	160
2.3.1. La délimitation des sites événementiels	160
2.3.2. Conséquences pour <i>lieu</i>	163
3. <i>LIEU</i> À L'USAGE : ACTIVATION ET NEUTRALISATION DU TRAIT PROCESSIF	165
3.1. L'INTERPRÉTATION PROCESSIVE	165
3.2. CAS DE NEUTRALISATION	166
3.3. LES EMPLOIS NON SPATIAUX DE <i>LIEU</i>	167
CONCLUSION	171

CHAPITRE 7

LES DIFFÉRENTES FORMES DE LOCALISATION **173**

1. <i>LIEU</i> VS <i>PLACE</i>	173
1.1. PRINCIPES DE LOCALISATION	173
1.1.1. Histoire de la concurrence de <i>lieu</i> et de <i>place</i>	174
1.1.2. Des localisateurs complémentaires	175
1.2. LES LOCUTIONS CONSTRUITES SUR <i>LIEU</i> ET <i>PLACE</i>	177
1.2.1. <i>Avoir lieu</i> vs <i>prendre place</i>	177
1.2.2. <i>Au lieu de</i> vs <i>à la place de</i>	179
1.2.3. Autres locutions	181
1.3. DÉRIVÉS DE <i>PLACE</i> ET DE <i>LIEU</i>	183
2. LE CAS D'<i>ENDROIT</i>	186
2.1. <i>ENDROIT</i> ET <i>PLACE</i>	186
2.2. <i>ENDROIT</i> ET <i>LIEU</i>	188

2.2.1. L'équivalence en contexte	189
2.2.2. L'anaphore associative événementielle	191
2.2.3. Une particularité locative d' <i>endroit</i>	193
CONCLUSION : DIFFÉRENTS TYPES DE SITES	194
CONCLUSION	197
BIBLIOGRAPHIE	203

INTRODUCTION

Cet ouvrage est consacré aux noms *lieu*, *endroit*, *place*, etc., qui sont les plus généraux du lexique de l'espace en français. Malgré l'essor depuis plus de vingt ans, sous l'impulsion cognitiviste notamment, des travaux linguistiques portant sur l'expression de l'espace, peu d'attention a été accordée à ce genre de noms. Il faut dire que les études se sont concentrées sur l'analyse des prépositions et des verbes, en dépit de quelques incursions dans le domaine des noms, des adverbes ou des adjectifs. Concernant les substantifs, on s'est surtout intéressé, dans la description des cadres de référence, à ceux qui donnent une indication de position, tels *haut*, *bord*, *base*, *centre*, *fond*, *sommet*, *côté*, etc. — parfois appelés « noms de localisation interne » [NLI] (Borillo 1988). Mais les noms les plus généraux, comme *lieu*, *endroit* ou *place*, ont été très peu étudiés. Ils font l'objet de quelques mentions et commentaires ici et là, par exemple chez Aurnague (1991), Borillo (1998) et Le Pesant (2000). Dans deux courts articles, Franckel (1993) et Honeste (1996) ont amorcé une étude comparée de *lieu*, *endroit* et *place*, et Vandeloise a consacré une partie de son livre de 2001 à la description du nom *place*. Bien que l'on trouve dans ces différents travaux (chez Franckel en particulier) des observations judicieuses et stimulantes, l'analyse des propriétés linguistiques de ces noms paraît dans son ensemble insuffisante. Il n'y a pas à notre connaissance d'étude globale, qui prenne en compte l'ensemble des questions que posent ces noms, tant en sémantique de l'espace qu'en sémantique lexicale générale.

L'existence d'un tel angle mort dans l'étude de « l'espace en français » (Vandeloise 1986) est étonnante. On s'attendrait en effet à ce que, si on s'intéresse à la représentation linguistique de l'espace, on examine attentivement les noms comme *lieu*, dont on peut penser qu'ils nous permettent de structurer l'espace au niveau le plus élémentaire. Ce point aveugle tient sans doute au haut degré de généralité et à la pauvreté sémantique des noms en question, qui donnent le sentiment de ne pas avoir grand-chose à en dire. Les définitions lexicographiques traditionnelles, en termes de « portion d'espace », semblent susciter un consensus implicite. Tout se passe comme si la question était entendue et ne méritait pas qu'on s'y attarde.

Il y a peut-être une autre raison, plus insidieuse, à cette lacune, qui est qu'on s'interroge parfois, en linguistique, mais aussi en philosophie, en physique, en intelligence artificielle, etc., sur la « notion de lieu ». Le nom *lieu* a dans ce cas un emploi quasi-terminologique ; il est associé à un concept opératoire, dont le contenu peut varier selon les domaines et les théories. Le terme a même des accents métalinguistiques dans des expressions comme *complément de lieu*, *adverbe de lieu*, *préposition de lieu*, *rôle sémantique de lieu*, etc. Le problème est que les auteurs qui s'intéressent à la caractérisation de la « notion de lieu » en donnent une définition spécifique, qui n'est quasiment jamais confrontée avec la signification du nom *lieu* et qui peut être confondue avec elle. Or, bien que l'emploi notionnel ou métalinguistique constitue effectivement un cas répertorié de l'usage du nom, il ne témoigne pas nécessairement de son sens courant. Un des signes les plus frappants de cette absence de prise en compte des propriétés linguistiques du nom *lieu* est que l'on n'évoque jamais l'éventuelle distinction entre différentes notions, de « lieu », de « place » ou d'« endroit ». La question de la définition de la notion de lieu peut ainsi occulter celle de la caractérisation sémantique du nom *lieu* et de ses voisins.

Nous nous proposons, pour notre part, d'analyser directement les propriétés linguistiques de ces différents noms, c'est-à-dire l'ensemble des caractéristiques référentielles, syntaxiques et distributionnelles qui permettent de déterminer leur signification. Nous prenons ce parti avec l'idée que le sens des noms en question traduit lui-même une certaine conceptualisation de l'espace. Autrement dit, nous souhaitons aborder la notion de « lieu » (au sens large) par le biais de la signification des noms qui lui correspondent, elle-même cernée au travers de leurs constructions linguistiques.

Quels noms précisément étudierons-nous ? A *lieu*, *endroit* et *place*, on peut ajouter quelques noms un peu plus spécifiques, comme *zone*, *site*, *région* et *emplacement*, mais qui nous semblent relever du même paradigme. Ces noms peuvent être regroupés en vertu de deux critères. Le premier est leur appartenance au lexique de l'espace. Tous sont en effet mobilisés dans l'expression de l'espace et ils ont un usage privilégié dans ce domaine. Cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas d'emplois non spatiaux, mais qu'ils se caractérisent positivement par leur capacité d'emploi dans le registre spatial, par opposition notamment au registre temporel — ainsi peut-on distinguer les « noms d'espace » *lieu*, *endroit*, *emplacement*, *site*, etc. des « noms de temps » *moment*, *instant*, *période*, *époque*, etc.

Le second critère de regroupement de *lieu*, *endroit*, *place*, *emplacement*, *zone*, *site* et *région* est leur généralité, qui correspond à l'absence de spécification des traits positionnels, directionnels et géométriques, et qui tranche avec les propriétés sémantiques des autres noms habituellement rattachés au lexique spatial. *Lieu*, *endroit*, *place*, etc. se distinguent en effet de noms comme *avant*, *fond*, *haut*, *côté*, *derrière*, *bord*, *base*, *extrémité*, *centre*, etc. par le fait qu'ils ne spécifient pas la position de leurs référents dans un cadre donné. Ils ne peuvent pas non plus indiquer une direction, absolue ou relative, contrairement à *droite*, *gauche* et aux noms de points cardinaux (*nord*, *sud*, *est*, *ouest*). Ils n'ont pas de traits « géométriques » comme les noms de dimensions ou de grandeurs spatiales (*longueur*, *profondeur*, *hauteur*, *circonférence*, *angle*, *superficie*, etc.) et les noms de lignes ou de figures géométriques (*diagonale*, *médiane*, *bissectrice*, *triangle*, *cercle*, *parallélogramme*, etc.). Enfin, *lieu*, *endroit* et les autres ne renvoient pas à des unités de mesure spatiale et se distinguent ainsi de *kilomètre*, *hectare*, *mètre cube*, etc.

Cette absence de spécification sémantique s'observe pour tous les noms que nous nous proposons d'étudier, y compris *emplacement*, *zone*, *région*, *site*, qui pourtant semblent moins polyvalents que *lieu*, *endroit* et *place*. En effet, tous ces noms ont un contenu descriptif très pauvre ; ils se voient attribuer de vastes domaines référentiels et sont haut placés dans la hiérarchie lexicale.

Par leur appartenance au lexique de l'espace et leur pauvreté descriptive, *lieu*, *endroit*, *place*, *emplacement*, *zone*, *région* et *site* sont des noms voisins voire, pour certains d'entre eux, synonymes, et ils sont très souvent rapprochés dans les dictionnaires. Nous les appellerons des *noms généraux d'espace*. Pour les désigner, nous emploierons le sigle « NGE » ou l'expression abrégée *noms d'espace*.

A ces sept noms, nous ajouterons *espace* lui-même, qui est le nom de leur domaine d'application privilégié. En tant que tel, il a un statut un peu particulier au sein de la classe des NGE et il mérite une attention spéciale. Assez paradoxalement, il se distingue des autres par une valeur temporelle lexicalisée (*l'espace d'un instant*, *en l'espace d'une journée*), très intéressante à étudier du point de vue des relations sémantiques entre l'espace et le temps.

Notons que la classe des noms généraux d'espace n'est pas limitée aux huit noms cités. D'autres substantifs, comme *coin* et *secteur*, peuvent y être rattachés au vu de certains de leurs emplois (e.g. *C'est un coin charmant*, *Il n'y a personne dans le secteur*). Nous tâcherons également de faire ressortir les particularités de ce genre de noms.

Au-delà de la question de la représentation de l'espace en français, l'étude des NGE nous conduira à aborder une multitude de thèmes, touchant par exemple au statut sémantique des noms les plus généraux, aux rapports entre description et désignation, à la définition de la synonymie, à l'expression des relations de partie-tout et aux liens entre les applications spatiales et non spatiales des mêmes expressions. Nous devons également prendre en considération les propriétés des noms massifs et comptables, la signification spatiale des prépositions *à, dans, sur* et les caractéristiques sémantiques des compléments du nom en *de*. D'une manière générale, l'étude des noms d'espace nous fournira un angle d'approche original des questions de sémantique lexicale et nous incitera à prendre position concernant certaines d'entre elles. Nous nous interrogerons notamment sur la teneur de la signification nominale, la polysémie, la façon dont s'établit le sens en contexte et l'invariance sémantique des substantifs.

Notre enquête débutera par l'analyse du statut lexical et des propriétés partagées des différents NGE. Nous tenterons, dans le premier chapitre, de définir le socle sémantique des noms d'espace, au-delà de leur apparente pauvreté descriptive. Après avoir discuté les définitions en termes de « portion d'espace », nous montrerons que les NGE se caractérisent principalement par leur signification localisatrice. Le deuxième chapitre mettra en lumière la place et le rôle de ces noms dans l'organisation du lexique. Nous reviendrons sur leur haut degré de généralité, en examinant leurs emplois non liés contextuellement ; nous nous intéresserons également aux relations qu'ils entretiennent avec les noms qu'ils peuvent anaphoriser. Ce sera l'occasion de s'interroger sur l'hyponymie des NGE, et sur l'existence d'une classe restreinte de « noms de lieux ».

Sera ensuite abordée la question de la synonymie des NGE. Nous formulerons, dans le troisième chapitre, une hypothèse concernant la distinction des trois principaux noms d'espace, *lieu, endroit* et *place*, hypothèse qui nous guidera dans toute la suite du travail, consacrée à l'étude spécifique de ces trois noms. Nous examinerons successivement les particularités d'*endroit*, de *place* et de *lieu* (chapitres 4, 5, 6), en essayant de dégager des trames sémantiques permettant d'expliquer l'essentiel des emplois de chacun. Il apparaîtra que *lieu, endroit* et *place* correspondent à des formes de localisation différentes selon la nature des entités localisées et la présentation ou non du site dans son environnement. Ces différents modes de localisation seront confrontés dans le dernier chapitre, et les descriptions proposées pour les différents noms mises à l'épreuve de leurs emplois locutionnels.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, un mot concernant les exemples mobilisés dans notre étude. Ceux-ci sont généralement construits, dans le but de synthétiser les résultats obtenus dans l'ensemble de nos enquêtes — certains exemples étant directement inspirés de phrases lues ou entendues. Outre les observations à l'oral, facilitées par la très haute fréquence de certains des noms étudiés¹, nous nous sommes appuyé sur des corpus d'œuvres littéraires (*Frantext*) et d'articles de journaux (*Le Monde sur CD-Rom 1997-1998*), ainsi que sur Internet (sondages sur *Google*). Nous avons tenté de dégager et de restituer dans nos exemples les principales tendances d'usage des différents noms d'espace.

¹ *Place, endroit* et *lieu*, notamment, figurent dans les tables du *Français fondamental* (Gougenheim *et al.*, 1959) parmi les 1063 mots retenus comme les plus fréquents en français (toutes catégories grammaticales confondues). Ils apparaissent respectivement en 260^e, 512^e et 575^e position.

CHAPITRE 1

DES NOMS DE LOCALISATION

Nous partirons d'un constat simple : *lieu*, *endroit* et *place* ont un vaste champ d'application référentielle, au sens où ils peuvent renvoyer à des segments du monde variés et hétérogènes. L'ensemble de leurs emplois anaphoriques et déictiques en témoigne. Par exemple, le groupe nominal *cet endroit* peut, selon les contextes, se rapporter à des choses aussi diverses qu'un pays, une planète, le monde lui-même, une forêt, un jardin, une colline, un désert, un immeuble, un restaurant, une branche d'arbre, une touche de clavier, un ongle, un caillou, etc. En fait, toute portion du monde physique semble pouvoir être désignée comme « endroit », pour peu que les conditions de discours le permettent.

Dans les chaînes de référence, *lieu*, *endroit* et *place* peuvent reprendre des expressions dénotant des objets variés :

- (1)
 - a. *Ils étaient partis se promener dans la forêt de Mormal. Pierre avait mentionné l'endroit à plusieurs reprises*
 - b. *La nébuleuse du Boomerang se trouve à cinq mille années-lumière de la Terre. Pour la première fois, cet endroit a pu être photographié par satellite*
 - c. *L'araignée s'est glissée dans la rainure de la fenêtre. C'est à cet endroit qu'elle a commencé à tisser sa toile*
- (2)
 - a. *Le désert de l'Atacama est le plus aride du monde. Peu de nomades savent se repérer dans ce lieu hostile*
 - b. *L'estaminet de Godewaersvelde est à vingt minutes en voiture de Lille. Le lieu est chaleureux et convivial et on y mange un très bon potjevleesch*
 - c. *La soutenance se déroulera finalement à Villeneuve d'Ascq, à l'Université de Lille 3, dans le bâtiment B, salle 115. On a choisi ce lieu à la dernière minute*
- (3)
 - a. *Le fou noir occupe maintenant la case E4. A ce stade de la partie, cette place est cruciale*
 - b. *Sophie a voulu regagner son fauteuil, mais la place était déjà prise*
 - c. *« Le capitaine Nemo, accoudé sur une stèle moussue, demeurait immobile et comme pétrifié dans une muette extase (...) Etait-ce à cette place que cet homme étrange venait se retremper dans les souvenirs de l'histoire ? » (J. Verne, *Vingt mille lieues sous les mers*)*

Comme le montrent ces exemples, les choses désignées comme « lieux », « endroits » et « places » peuvent être ouvertes ou fermées, de petite ou de grande taille, bidimensionnelles ou tridimensionnelles, accessibles ou non. Il peut s'agir d'artefacts ou d'objets naturels. La condition essentielle de cette dénotation semble être, en contexte, la visée localisatrice, c'est-à-dire la possibilité ou la nécessité de présenter le référent comme un site de localisation potentiel ou actuel. Or cette condition ne dépend pas directement des spécificités des objets désignés. Significativement, dans (2c), on pourrait ne conserver qu'une partie du complément de lieu, quelle qu'elle soit, sans entraver la possibilité de reprise par *lieu*.

Les noms d'espace d'usage moins fréquent, comme *zone*, *site*, *région*, *emplacement* et *espace* lui-même, ont eux aussi une faible spécification référentielle. Par exemple, *cette zone* et *cette région* peuvent désigner un hémisphère du cerveau, un morceau de territoire, une partie de l'univers, etc. ; *cet espace* peut dénoter un intervalle entre deux objets, une salle de spectacle, un site naturel, etc. ; *ce site* peut renvoyer à un paysage de montagne, un terrain de fouilles archéologiques, une zone industrielle, etc. ; *cet emplacement*, enfin, peut désigner une aire de stationnement, une portion de terrain, un rayon dans un supermarché, etc. Là encore, les particularités des objets semblent peu mobilisées, voire neutralisées, par la désignation spatiale.

Lieu, *endroit*, *place*, *zone*, *site*, etc. sont des noms « généraux » au sens où ils peuvent s'appliquer à de larges pans de la réalité matérielle — et parfois même au-delà (e.g. *une bonne place dans une entreprise*, *arrêter la chanson au bon endroit*, *un site Internet*, *une zone trouble de sa personnalité*, *l'espace du débat*, etc.) — sans en décrire les traits particuliers. Pour pouvoir renvoyer à des entités aussi diverses, le contenu sémantique de ces noms doit être relativement vague, en vertu de la relation inverse qui existe entre la précision du sens d'un nom et l'étendue de son domaine référentiel (cf. Lyons 1970 : 347). Autrement dit, la généralité des noms d'espace consiste en une certaine pauvreté descriptive. Celle-ci place les NGE parmi les noms les plus polyvalents du français, du point de vue référentiel (cf. chapitre 2).²

Le sens des NGE, s'il est très pauvre, n'est pas vide pour autant. On peut se demander ce qui fait la particularité sémantique de ces noms, et notamment, si on admet qu'ils appartiennent au registre de l'espace, ce qui constitue leur signification spatiale.

Ce premier chapitre est consacré au socle sémantique commun des noms d'espace. Nous verrons que les NGE, bien qu'ils puissent reprendre des expressions dénotant des objets concrets, excluent la description matérielle de leurs référents. Cela conduit à penser qu'ils ont le sens de 'portion d'espace', comme l'indiquent traditionnellement les dictionnaires. Mais cette idée se heurte à plusieurs difficultés. Elle ne s'applique pas de la même façon à tous les NGE, qui n'ont pas la même sensibilité à la représentation de l'étendue. Elle ne rend pas non plus compte de l'ensemble de leurs propriétés distributionnelles et de leurs capacités anaphoriques. En fait, le sens de 'portion d'espace' ne constitue pas l'essentiel de leur signification, qui est de décrire des sites de localisation. La principale fonction des noms d'espace est en effet de présenter des choses, non pas selon leurs caractéristiques inhérentes, mais sous l'angle de leur puissance localisatrice.

Nous tâcherons de faire apparaître ce sens localisateur et d'en donner une définition précise. Il s'agira de montrer que la particularité des NGE est d'impliquer un point de vue relationnel, et que la référence spatiale tient souvent à la dénotation de supports de localisation.

² On peut nuancer le propos concernant le nom *place*. Il faut en effet distinguer deux sens de *place*, dont l'un (noté *place*₁) correspond à la dénotation spatiale générale, telle qu'elle apparaît dans (3), tandis que l'autre (noté *place*₂) se cantonne à la description des places publiques (e.g. *Les maraîchers s'installent sur la place*, *Sophie habite place Madeleine Caulier*) (cf. chapitre 5, § 1.4.). Cette distinction se justifie par des différences de distribution. Par exemple, *place*₂ se construit avec *sur*, tandis que *place*₁ privilégie à (*Sylvie est sur cette (place)₂ / *place₁*), *Sylvie est à cette (place)₁ / *place₂*). *Place*₂ est également plus autonome syntaxiquement : il s'emploie plus facilement dans des SN indéfinis sans expansion, ce qui témoigne d'une plus grande précision sémantique (cf. chapitre 2, note 3). Décrivant un lieu stable et préconstitué, doté de caractéristiques précises et participant d'une topologie de l'espace urbain, *place*₂ n'a pas la généralité de *place*₁. Autrement dit, seul *place*₁ est un NGE. Par défaut, *place* vaudra ici pour *place*₁.

1. ESPACE ET MATIÈRE

Comme nous l'avons vu, les NGE peuvent être liés anaphoriquement à des noms d'objets³ :

- (4) a. *Nous passerons quelques jours dans la maison de Pierre. Le lieu est paisible et propice à la réflexion*
b. *Vincent s'assit sur une marche de l'escalier. L'endroit n'était pas très confortable mais cela valait mieux que d'attendre debout*
c. *Sophie a voulu regagner son fauteuil, mais la place était déjà prise*

Les NGE permettent ici d'opérer une recatégorisation plus large des entités désignées précédemment comme *maison, fauteuil, marche d'escalier*. En quoi cette recatégorisation diverge-t-elle de la catégorisation initiale du référent, telle qu'elle est opérée par l'antécédent ? En quoi consiste, du point de vue descriptif, l'infidélité de la reprise par les NGE ? Pour pouvoir répondre à ces questions, il faut comparer les propriétés sémantiques des noms d'espace et celles des noms d'objets.

1.1. Rejet des compléments matériels

Il y a une différence remarquable entre les noms de choses comme *maison, fauteuil, marche d'escalier* et les noms d'espace ; elle tient au fait que contrairement aux premiers, les seconds n'ont pas de signification matérielle. En effet, tels qu'ils apparaissent dans leurs emplois non liés contextuellement, les NGE ne peuvent pas recevoir de complément matériel. *Un NGE*, par exemple, ne peut pas s'accompagner d'un complément du nom de la forme *en Nmatière* :

- (5) a. *une maison en briques, une marche d'escalier en bois, un fauteuil en cuir*
b. **un lieu en briques, *un endroit en bois, *une place en cuir*

De la même façon, alors qu'on peut sans difficulté former des groupes nominaux comme *une cabane en bois, une boîte en carton, une armoire en métal, un bâtiment en béton armé, une étagère en aluminium, une cheminée en marbre*, on ne dira pas **un lieu en bois, *une place en carton, *un endroit en métal, *un lieu en béton armé, *une place en aluminium, *un endroit en marbre*. Cette résistance à la caractérisation matérielle peut être observée pour les autres NGE (**Pierre a obtenu un emplacement en ciment, *Ils ont découvert un site en pierre, *Les soldats ont franchi une zone en terre battue*, etc.).

Même en position de lieu, les syntagmes de la forme *un NGE en Nmatière* sont difficilement acceptables :

- (6) a. *Il s'est assis sur une pierre*
b. **Il s'est assis à un endroit en pierre*
(7) a. *Il y a une étagère en bois qui est occupée par des livres*
b. **Il y a une place en bois qui est occupée par des livres*
(8) a. *La voiture s'approche d'un immeuble en verre*

³ Par *chose* et *objet*, nous désignons ici toute entité inanimée dotée d'une existence matérielle, qu'elle soit ou non ancrée au sol : une tasse, une chaise, une maison, un arbre, une ville, une montagne seront indifféremment considérés comme des « choses » ou des « objets ». Nous distinguerons schématiquement, sur la base de l'opposition inanimé / animé, les choses des êtres. Choses et êtres ont en commun d'être des « substances », au sens philosophique du terme (cf. chapitre 5, note 1).

b. **La voiture s'approche d'un lieu en verre*

On pourrait penser que le phénomène observé dans (5)-(8) s'explique par le contraste existant entre d'un côté, la généralité des noms sélectionnés, et de l'autre, la précision du complément matériel. Pourtant les deux ne sont pas incompatibles, comme on le voit dans :

(9) *un truc en bois, un machin en verre, un bidule en caoutchouc*

A l'instar des NGE, *truc, machin, bidule*, etc. se caractérisent par leur pauvreté descriptive — propriété qui se manifeste sûrement plus encore chez ces derniers. *Truc, machin, bidule*, etc. ne renvoient pas forcément à des entités matérielles (e.g. *connaître tous les trucs, un machin institutionnel*) mais, pour eux, le trait matériel reste ouvert. Ce n'est pas le cas pour *lieu, endroit* et *place*, comme le montre la comparaison de (5b) et (9). Il y a donc, non pas une sous-détermination, mais bien une détermination négative de la signification matérielle des noms d'espace, qui pèse sur leurs propriétés distributionnelles.

D'autres faits vont dans ce sens. Ainsi les NGE, dans leurs emplois indéfinis, se combinent-ils difficilement avec une expansion qui exprime une dégradation matérielle (cf. *un fauteuil abîmé, une marche cassée, une maison effondrée* vs *?une place abîmée, ?un endroit cassé, ?un lieu effondré*). De même, les noms d'espace apparaissent difficilement avec des prédicats de fabrication : *Cette usine fabrique (des sièges / ?des places) de voiture, Cette entreprise construit des (bâtiments / ?des lieux / ?des endroits) magnifiques*. Il semble également difficile de combiner les NGE avec des adjectifs comme *fragile* et *solide* (*?un lieu fragile, ?un endroit solide, ?une place solide*). Lorsque *endroit* se rapporte explicitement à un tout, comme par exemple dans *un endroit du gâteau*, les prédicats (indirectement) matériels que l'on peut associer au nom du tout se transmettent rarement à *endroit*. Par exemple, on ne dira pas **Pierre a découpé et mangé un endroit du gâteau*.

Les noms d'espace ne décrivent pas non plus des tous dont on pourrait caractériser matériellement une partie. La possibilité de découper les objets en parties matérielles est une condition *sine qua non* de leur existence en tant qu'individus concrets, matériels et délimités. Ce principe est reflété linguistiquement par le fait qu'on peut associer aux noms d'objets des compléments méronymiques eux-mêmes dotés d'un modifieur matériel, dans des expressions de la forme *un Ntout au Npartie exp.mat.* : *une maison au toit d'ardoise, un livre aux pages arrachées, un vélo au cadre en titane, une boîte au couvercle cassé*. Or cette tournure pose problème avec un NGE en position de Ntout, que le nom de partie soit lui-même complété par un nom de matière (*?un lieu au toit d'ardoise, ?un endroit aux murs de briques, ?une place au dossier en velours*) ou par un prédicat de dégradation matérielle (*??un lieu au toit effondré, ??un endroit aux murs qui s'effritent, ??une place aux accoudoirs arrachés*). On en déduit que les noms d'espace ne décrivent pas des entités matérielles.⁴

⁴ Comme nous le verrons plus loin (§ 2.3.1.), il peut y avoir, dans les cas de reprise, un certain infléchissement référentiel qui permet la complémentation matérielle des NGE. Ces cas sont toutefois limités : ils concernent essentiellement la combinaison avec des prédicats de construction / destruction et l'association à des méronymes (généralement sans caractérisation matérielle directe). Sur d'éventuelles exceptions au principe de complémentation non matérielle dans le cas d'*endroit*, voir chapitre 4, § 2.1.

1.2. Absence de configuration matérielle

Il y a un autre indice de la signification non matérielle des NGE, qui tient à l'impossibilité de reprendre *dans* + NGE par *dedans* et *sur* + NGE par *dessus*. Ce phénomène, observable notamment dans le cas de *lieu* et *endroit*, montre en effet que les NGE ne décrivent pas de structure matérielle.

1.2.1. Dans / dedans

Comme le montre Berthonneau (1999a), *dedans* peut reprendre *dans* + N, dans le registre concret, lorsque le nom désigne un contenant matériel ou une portion de matière homogène :

- (10) a. *Les bijoux sont dans le coffre* > *Les bijoux sont dedans*
b. *Tu as marché dans la peinture* > *Tu as marché dedans*

Cependant, il y a aussi des noms d'entités physiques qui se combinent avec *dans* mais ne peuvent pas être repris par *dedans*. Tel est par exemple le cas de *ciel*, *Sahara*, *rue*, *sud* :

- (11) a. *Voici des images du Sahara. *Les premiers concurrents sont déjà dedans*
b. *Regarde le ciel ! *Il y a un avion dedans*
c. *Regarde la rue ! *Les enfants sont dedans*
d. *Je connais bien le sud de la France. *Je suis allé dedans plusieurs fois*
(Berthonneau 1999a : 18-19)

Les groupes nominaux *le ciel*, *le Sahara*, *la rue*, *le sud de la France* ne renvoient pas à des entités à la matérialité saillante mais à des éléments fixes, aux frontières floues. La stabilité positionnelle et l'ancrage au sol ne jouent pas de rôle dans la (non) reprise de *dans* par *dedans*, puisqu'on peut aussi bien avoir *dans la maison* > *dedans*, *dans le hangar* > *dedans* que *dans la boîte* > *dedans*. Par contre, l'absence d'identité matérielle forte, et en particulier de frontières matériellement marquées, semble être un facteur décisif du rejet de *dedans*. Ainsi *maison*, *hangar*, *salle*, compatibles avec *dedans*, se distinguent-ils de *ciel*, *désert*, *sud du N* en ce qu'ils dénotent des entités dotées de bornes matérielles saillantes. Comme le note Berthonneau, « *dedans* semble plus sensible que *dans* à la perception d'une frontière de l'intérieur (i.e. qui appartienne à l'entité) » (1999a : 23), alors que, contrairement à *dedans*, « *dans* s'accommode d'espaces bidimensionnels dont le contour physique est objectivement flou (comme *désert*, *région*, *sud*) ou incomplet (comme *rue*, *chemin*, *allée*) » (1999a : 27). Dans le cas des noms de matière, la précision du contour est donnée par la discontinuité matérielle et le contraste substantiel existant entre l'objet homogène et le reste de l'environnement.

Se dessine donc la règle suivante : dans les emplois concrets, *dans* + N ne peut être repris par *dedans* que si N décrit un objet aux frontières matérielles saillantes. Il s'ensuit que l'impossibilité de reprendre *dans* + N par *dedans*, dans le registre spatial, indique que N ne décrit pas des entités délimitées matériellement. C'est précisément le constat que l'on peut faire pour *lieu* et *endroit* :

- (12) a. *Pierre ne s'est jamais rendu dans (cet endroit / ce lieu)* > **Pierre ne s'est jamais rendu dedans*
b. *Des dizaines de personnes s'étaient rassemblées dans (cet endroit / ce lieu)* > **Des dizaines de personnes s'étaient rassemblées dedans*

Lieu et *endroit* se distinguent donc des noms de matière et des noms d'objets contenant. L'absence de délimitation matérielle constatée dans (12) est due à la non matérialité générale des « lieux » et des « endroits », tels qu'ils sont décrits par les NGE. Elle s'accompagne de l'absence de structure matérielle : on ne dira pas **le dedans d'un lieu*, **le dedans d'un endroit*, car *lieu* et *endroit* ne décrivent pas des entités dotées d'un intérieur circonscrit matériellement.

Les mêmes remarques valent pour *région* et, dans un moindre mesure peut-être, pour *zone* et *espace*. La reprise de *dans* + NGE par *dedans* paraît dans tous les cas difficile :

- (13) a. *Il reste beaucoup d'espèces inconnues dans cette région du globe* > **Il reste beaucoup d'espèces inconnues dedans*
 b. *La souris s'est cachée dans ce petit espace* > ??*La souris s'est cachée dedans*
 c. *Le régiment se trouve actuellement dans cette zone* > ??*Le régiment se trouve actuellement dedans*

Aux référents de *zone* et *espace* peuvent correspondre des bornes précises, éventuellement marquées matériellement (e.g. *un espace entre la plinthe et le mur*, *une zone délimitée par des barbelés*), d'où un sentiment d'acceptabilité plus grand pour (13b) et (13c) que pour (12) et (13a). Cependant, ces bornes sont données de l'extérieur, et donc étrangères à la constitution interne des sites. De fait, la *zone* et l'*espace* en soi, tels qu'ils sont décrits par leurs noms, ne sont pas matériels (**un espace en Nmatière*, **une zone en Nmatière*) et sont donc dénués de configuration matérielle (??*le dedans d'un espace*, ??*le dedans d'une zone*).

Dans le cas de l'*espace*, la non délimitation et l'immatérialité caractéristiques du référent expliquent qu'on ne puisse reprendre *dans* + N par *dedans* :

- (14) *Les objets sont dans l'espace* > **Les objets sont dedans*

1.2.2. *Sur / dessus*

Une règle proche de celle formulée pour *dans / dedans* peut être énoncée au sujet du couple *sur / dessus*. On observe en effet que, dans le registre concret, *sur* + N peut être repris par *dessus* lorsque N décrit des objets à la matérialité saillante :

- (15) a. *Les clés sont sur la table* > *Les clés sont dessus*
 b. *La chaise est à côté du lit et le livre est posé dessus*
 c. *Il est perché sur le toit* > *Il est perché dessus*

Par contre, certains noms concrets, comme *plage*, *continent*, *terrain*, *lande*, *territoire*, bien que susceptibles de s'employer avec *sur*, ne peuvent pas se combiner avec *dessus* :

- (16) a. *Les enfants sont sur la plage* > ??*Les enfants sont dessus*
 b. *Les troupes stationnent sur le continent depuis deux jours* > ??*Les troupes stationnent dessus depuis deux jours*
 c. *L'entraîneur est resté sur le terrain pendant vingt minutes* > ??*L'entraîneur est resté dessus pendant vingt minutes*
 d. *Nous nous sommes promenés sur la lande* > ??*Nous nous sommes promenés dessus*
 e. *Il y a plusieurs centres d'accueil sur le territoire* > ??*Il y a plusieurs centres d'accueil dessus*

Ces noms ont pour particularité de dénoter des entités fixes, appartenant au sol terrestre et dénuées de matérialité saillante — qu’elles soient ou non aménagées. Il s’agit de ce que nous appellerons génériquement des *noms de territoires*. Les noms qui ne sont pas compatibles avec *dessus* sont proches de ceux qui rejettent *dedans*, à cette différence près que, *sur* sélectionnant des supports, des noms comme *ciel* sont exclus. On privilégie l’ancrage au sol.

L’impossibilité de reprendre *sur* + *Nterritoire* par *dessus* ne s’explique pas directement par la stabilité positionnelle des territoires. En effet, *plate-forme*, *toit*, *plancher* désignent généralement des entités fixes dans le référentiel terrestre, et sont pourtant compatibles avec *dessus*. Par contre, l’absence de saillance matérielle peut jouer un rôle dans le rejet de *dessus*. En effet, des noms comme *plage*, *continent*, *terrain*, *lande* et *territoire* se distinguent de *chaise*, *table*, *toit*, etc. par le fait qu’il est difficile de leur associer un complément de la forme en *Nmatière* :

- (17) a. ??une plage en sable, ??un continent en glace, ??un terrain en roche, ??une lande en calcaire, ??un territoire en granit
 b. une chaise en bois, une table en formica, une plate-forme en béton, un toit en ardoise

Cette résistance à la caractérisation matérielle peut être mise en relation avec l’aspect méronomique des territoires. Les noms de territoires renvoient en effet, non pas à des objets ancrés au sol, mais à des entités vues comme des parties du sol, intégrées à la croûte terrestre. Pour cette raison, les territoires, surtout s’ils sont idéalisés comme des surfaces planes, n’ont pas l’aspect matériel saillant des objets du monde distincts du sol (qu’ils y soient ou non attachés). On ne peut d’ailleurs pas dire ??le dessus du Nterritoire, le nom *dessus* dénotant des parties matérielles, repérées par leur position dans une configuration d’ensemble (e.g. ??le dessus de la plage, ??le dessus du terrain, ??le dessus de la lande).

Bien qu’une analyse plus approfondie du phénomène soit nécessaire, nous formulerons l’hypothèse suivante : dans les emplois concrets, *sur* + *N* ne peut être repris par *dessus* que si *N* décrit un objet à la matérialité saillante. Si cette hypothèse est vérifiée, l’impossibilité de reprendre *sur* + *N* par *dessus*, dans le registre spatial, montre que *N* n’a pas de signification matérielle marquée. Ainsi des séquences comme :

- (18) a. Le frère de la victime était sur le lieu du crime > *L’assassin est retourné dessus
 b. Les pompiers sont arrivés tardivement sur le lieu du sinistre > *Les pompiers sont arrivés dessus tardivement

indiquent-elles à nos yeux que *lieu* n’a pas de sens matériel fort. Les autres NGE susceptibles de s’employer avec *sur*, tels *site* et *emplacement*, se prêtent également mal à la reprise par *dessus* :

- (19) a. Les stocks n’ont pas été conservés sur le site > *Les stocks n’ont pas été conservés dessus
 b. Ils ont campé sur cet emplacement la nuit dernière > ??Ils ont campé dessus la nuit dernière

On peut mettre en relation la signification non matérielle et l’absence de structure associée à *lieu*, *site* et *emplacement* : on ne dira pas *le dessus d’un lieu, *le dessus d’un site, *le dessus d’un emplacement. De façon générale, les NGE ne décrivent pas des entités dotées d’une configuration matérielle. Cela explique pourquoi on ne peut pas former *le devant d’un lieu (vs le devant d’une maison), *l’arrière d’un endroit (vs l’arrière d’un bâtiment), *le

dessous d'une place (vs *le dessous d'une étagère*), etc. De même, la reprise de *dans* + NGE et *sur* + NGE se fait par le pronom *y*, et non par *dedans* et *dessus*, car contrairement à ceux-ci, *y* neutralise la description de la configuration du localisateur.

1.3. Noms d'espace et noms de territoires

Comme nous venons de le voir, les NGE ont une certaine affinité sémantique avec les noms de territoires. De fait, les noms de territoires sont des localisateurs privilégiés car ils désignent des cadres de vie à échelle humaine qui, en vertu de leur stabilité dans le référentiel terrestre, constituent des repères efficaces dans la localisation et l'orientation spatiales. En outre, ils n'ont pas de signification matérielle marquée, comme le montre (17a). L'absence de matérialité saillante est liée à la représentation bidimensionnelle des territoires car celle-ci, au sens strict, exclut la matérialité. On rejette des expressions comme **(une plage / une plaine / un champ) de x mètres d'épaisseur*, **un territoire épais*, **un désert mince*, etc. Les noms de territoires se distinguent en cela des *plate-forme*, *toit* et *plancher* évoqués précédemment (e.g. *un toit épais*, *une mince plate-forme*, *un plancher de dix centimètres d'épaisseur*, etc.).

L'absence de caractérisation tridimensionnelle se retrouve chez les NGE. On ne dira pas **un NGE de x (centi)mètres d'épaisseur*, **un NGE mince / épais*. On exclut également :

- (20) a. **Ils ont visité (un lieu / un endroit / un site / une zone) de trois cents mètres de haut*
b. *??Sylvain a trouvé (une place / un espace) de deux mètres de haut*

Les « lieux », « endroits », « places », « zones », etc. ne sont pas déterminés par la dimension verticale. C'est pourquoi les énoncés suivants sont difficilement acceptables :

- (21) a. *??Je suis monté en haut d'(un lieu / un endroit / un site) magnifique*
b. *??Sylvain a entrepris d'escalader (un lieu / un site / une zone) superbe*
c. *??Ils habitent dans (un lieu / un endroit) de trois étages*
d. *??(Un endroit / une place / un emplacement) magnifique se dressait devant moi*

Du point de vue cognitif, les trois dimensions ne sont pas équivalentes ; rapportée à l'existence terrestre, la troisième dimension, la hauteur, confère au monde physique son épaisseur matérielle, alors que les deux premières dimensions indiquent une sorte de plan au sol dématérialisé. Le fait que les NGE ne se combinent pas, dans leurs emplois indéfinis, avec des compléments ou des prédicats qui impliquent la verticalité est donc une conséquence supplémentaire de leur signification non matérielle. Elle confirme le rapprochement avec les noms de territoires.

En dépit de ces points de convergence, on ne peut pas considérer les NGE comme des noms de territoires. *Primo*, les noms d'espace ne sont pas uniquement consacrés à la dénotation de portions de territoire. On l'a vu pour *lieu*, *endroit* et *place* dans (4), et même les NGE qui ont une forte tendance à la dénotation de territoires, comme *zone*, *région* et *emplacement*, peuvent s'employer pour désigner autre chose (cf. *une zone de l'écran*, *une région du cerveau*, *un emplacement dans un rayon de supermarché*)⁵. Les noms d'espace ne

⁵ De tous les NGE, seul *site* semble consacré à la désignation de territoires (e.g. *site protégé*, *site classé*, *site naturel*, *site historique*, *site industriel*) — exception faite de *site Internet*. Reste que *site*, contrairement aux noms de territoires, n'est pas compatible avec les compléments de la forme *de Nmatière* (cf. (22b)). De son côté, *région* a un emploi privilégié, qui s'impose parfois sans spécification, en référence aux régions administratives

renvoient pas nécessairement à des parties du sol, ni même à des entités ancrées au sol. Corollairement, ce n'est pas l'ancrage terrestre qui explique leur incompatibilité avec *dedans* et *dessus*, conformément aux hypothèses émises *supra*.

Secundo, la représentation bidimensionnelle des « lieux », « endroits », « espaces », etc. n'est pas toujours avérée. En effet, les NGE ne se combinent pas tous facilement avec des compléments de la forme *de + mesure bidimensionnelle* (cf. § 2.2.). On peut comparer par exemple (*un champ / un terrain*) de plusieurs hectares, (*un territoire / un désert*) de plusieurs centaines de kilomètres carrés et ?*un lieu de plusieurs hectares, ?un endroit de cinquante mètres carrés*.

Tertio, la description matérielle des territoires, si elle n'est pas saillante, n'est pas pour autant exclue, puisque les noms de territoires peuvent, dans certains cas au moins, s'accompagner de compléments de la forme *de Nmatière*. Tel n'est pas le cas des noms d'espace :

- (22) a. *une plage de sable, un continent de glace, un désert de sel, un champ de boue*
b. **un endroit de sable, *un lieu de glace, *un site de sel, *un emplacement de boue*⁶

Il apparaît ici que les noms de territoires ont un statut sémantique particulier, qui les distingue à la fois des noms d'objets standard (dotés d'une signification matérielle forte) et des noms généraux d'espace. Ils sont quand même plus proches des premiers que des seconds, en ce qu'ils décrivent des entités physiques *per se* (cf. note 5). En effet, les NGE ne vont pas simplement plus loin que les noms de territoires dans l'abstraction des propriétés matérielles : ils impliquent également, comme nous le verrons, la prise en compte d'un aspect relationnel, mettant en jeu le rôle localisateur des entités dénotées. Il n'y a rien de tel dans le cas des noms de territoires, qui décrivent certes des entités particulières, un peu hybrides, mais qui restent des noms de substances, c'est-à-dire des noms d'entités autonomes. Pour cette raison, nous rangerons les noms de territoires parmi les noms d'objets (ou de choses), même s'ils ont un statut un peu particulier au sein de cette classe.

françaises (cf. chapitre 4, § 3.2.1.). Cependant, comme nous l'avons souligné, *région* ne se cantonne pas à cette interprétation particulière, et son sens ne peut s'y réduire.

⁶ La première idée qui vient à l'esprit concernant l'opposition *un N (en / de) Nmatière* est que *en* permet d'exprimer la constitution matérielle d'un objet matériel, alors que *de* sélectionne plutôt une forme ou une quantité décrite par le nom tête. Autrement dit, dans *un N en Nmatière*, la description matérielle du référent est initiée par le N, tandis que dans *un N de Nmatière*, elle est issue du Nmatière lui-même. Cela explique que des noms qui ne sont pas des noms d'objets, mais des noms de forme ou de mesure puissent être modifiés par un complément *de Nmatière* (cf. *un tas d'or, un amas de ferraille, un kilo de sable* vs **un tas en or, *un amas en ferraille, *un kilo en sable*) et que le lien de dépendance syntaxique entre le N et le Nmatière soit plus fort avec *de* qu'avec *en* (cf. Spang Hanssen 1963, Tamba 1983, Van de Velde 1995).

L'originalité des noms de territoires est que, bien qu'ils ne prennent pas de compléments matériels en *en*, ils ont une autonomie référentielle qui échappe à des noms comme *tas, amas* ou *kilo*. Contrairement à une « plage » ou un « désert », un « tas » en soi n'est rien si on ne dit pas de quoi il est constitué (cf. ??*Pierre a découvert un tas* vs *Pierre s'est retrouvé sur une plage*). Autrement dit, dans *un Nterritoire de Nmatière*, le nom tête n'indique pas juste une forme ou une quantité. Ici, le complément *de Nmatière* spécifie des traits matériels associés au nom tête lui-même. Les noms de territoires peuvent d'ailleurs se voir attribuer des adjectifs matériels (*une plage rocheuse, une plaine calcaire, un terrain granitique* vs **un tas (rocheux / calcaire / granitique)*). Les territoires, tels qu'ils sont décrits par leurs noms, sont donc dotés d'une autonomie substantielle. Que les noms de territoires ne puissent pas, contrairement aux noms d'objets standard, prendre de compléments matériels en *en* renvoie à la nature singulière de leurs référents. Ceux-ci, en raison de leur relation méronomique avec le sol terrestre, sont moins saillants matériellement que les objets types. On peut aussi penser que la construction en *en* « présuppose que la matière a préexisté à l'individu comme *chose en puissance* » (Van de Velde 1995 : 123), ce qui est exclu dans le cas des entités naturelles.

L'examen du contenu descriptif des noms de territoires tend à montrer qu'à la matérialité ne correspond pas un trait sémantique binaire. Il semble en effet que la description matérielle soit plus ou moins marquée selon les noms, et qu'il existe donc une gradation du sens matériel. On peut comparer à cet égard *un bâtiment en briques*, *une maison en briques*, *?un logement en briques*, *?une habitation en briques*, *??un domicile en briques* et **un lieu en briques*. Selon la signification de chaque nom, on focalise sur tel ou tel aspect du référent, et certains de ces aspects sont indifférents à la matérialité, voire l'excluent. Ainsi les déverbaux *logement* et *habitation*, dont on peut penser qu'ils dénotent une maison, un appartement, un studio, etc. en tant qu'on y vit, sont peu sensibles à la complémentation matérielle, contrairement à *bâtiment*, qui met en perspective l'objet et non ses propriétés locatives. *Domicile*, pour sa part, évoque l'adresse et l'état de résidence : il est assez éloigné de la représentation matérielle. Certains noms plus complexes, comme *maison*, cumulent les facettes et peuvent en sélectionner une ou en combiner plusieurs selon les énoncés. Le sens matériel est donc inégalement partagé par les noms et il n'est pas nécessairement inscrit de façon strictement positive ou négative dans la signification de chacun.

Il se dégage également ici un principe général, qui consiste en une sorte de polarisation sémantique entre la signification matérielle et la signification locative. Certes, les deux ne sont pas incompatibles. Certaines formes de localisation, sollicitant la configuration, se fondent sur les caractéristiques matérielles du localisateur, comme on l'a vu avec *dedans* et *dessus*. Mais les deux pôles sémantiques sont bien distincts, notamment au niveau lexical, et il semble y avoir un dosage entre d'un côté la description des propriétés substantielles des référents et de l'autre, la description des choses selon leurs propriétés locatives, i.e. selon une certaine puissance relationnelle. La mise en profil sémantique de l'un de ces deux aspects semble se faire au détriment de l'autre, au niveau des noms tout au moins. Dans ce cadre, la signification non matérielle apparaît comme une contrepartie nécessaire du sens de pur localisateur spatial.

On retiendra de l'ensemble de ces observations que les noms d'espace sont rétifs à la description substantielle de leurs référents. Ainsi s'opposent-ils aux noms d'objets et de territoires (qui sont des objets d'un type particulier). Bien que *lieu*, *endroit* et *place* puissent désigner des entités physiques et reprendre dans le discours des noms d'objets, il n'y a pas de congruence ontologique des lieux et des choses, tels qu'ils sont décrits par les unités lexicales correspondantes. Dans les exemples du type (4) (*Nous passerons quelques jours dans la maison de Pierre ; le lieu est paisible et propice à la réflexion*, etc.), la reprise s'accompagne donc d'une certaine abstraction, ou d'un changement de point de vue référentiel.

2. DES PORTIONS D'ESPACE ?

Comment rendre compte du contenu descriptif des noms d'espace si celui-ci ne comporte pas de traits matériels ? La réponse qui semble s'imposer est que les NGE ne décrivent pas à proprement parler des objets du monde, mais plutôt des parties de l'espace, i.e. de l'étendue vide⁷, potentiellement occupées par des objets. Conformément à la tradition lexicographique⁸, les NGE auraient ainsi le sens de 'portion d'espace'.

⁷ Par *vide*, il faut entendre ici : non saturé matériellement, i.e. qui n'est pas occupé par des entités matérielles perceptibles (solides, liquides et éventuellement gazeuses, si par exemple elles ont une couleur). Le vide n'est pas celui des physiciens, mais celui du sens commun, correspondant à l'usage standard du nom et de l'adjectif

2.1. Présentation de l'hypothèse

L'idée que les lieux sont des portions d'espace est héritée de la philosophie grecque, et notamment de la combinaison de la conception de l'espace comme réceptacle, qui émerge chez les Présocratiques et dans le *Timée* de Platon, et de la théorie aristotélicienne du « topos », telle qu'elle est présentée dans les *Catégories* et dans le livre IV de la *Physique* (cf. Vandeloise 2001). Dans les *Catégories*, le « topos » est défini comme ce qui est occupé par un objet donné, et qui en conséquence relève de la catégorie des quantités continues (5a6-14) : l'espace est appréhendé en extension. Dans la *Physique*, cette définition change et le « topos » est alors décrit comme « l'enveloppe première de ce dont il est le lieu » (210b34), « la limite du corps enveloppant » (212a6). Si l'espace comme étendue vide est absent de cette théorie — le monde est plein, matériellement saturé — et si en conséquence le « topos » se présente comme une surface plutôt que comme un volume d'espace, Aristote met cependant en évidence, dans sa démonstration même, l'existence d'un espace de localisation, distinct des objets qu'il met en relation. L'existence des « topoï » est en effet démontrée par la possibilité de substituer, dans le monde physique, un objet à un autre : étant donné que la place reste la même alors que l'objet change, il faut dissocier les objets de leurs places (208b1-8). Les commentateurs d'Aristote font la synthèse de ces différentes conceptions de l'espace contenant, en redonnant au « topos » sa chair physique. Les « places » sont alors définies comme des morceaux d'espace occupés par des objets, fixes dans le monde et séparables des objets. Le grand bénéfice de cette synthèse est d'assurer à l'espace une existence *de facto*, en tant qu'étendue vide : l'espace est conçu comme un corps non matériel, qui est aussi un primitif empirique et une condition *sine qua non* de l'existence des êtres et des choses. Dans cette théorie, les portions d'espace ont une existence autonome et elles sont disponibles pour l'occupation matérielle.

La conception des lieux, endroits, places comme portions d'espace se retrouve dans de nombreuses études linguistiques, ainsi que dans des travaux de représentation formelle de ce qu'on appelle parfois le « monde de sens commun » (*commonsense world*)⁹. Les lieux sont des parties de l'espace vides et dans le monde, les objets occupent des lieux. Selon cette conception, dans le cas où un objet est localisé par un autre, le lieu n'est pas à proprement parler l'objet repère, mais une portion d'espace associée. On suppose ainsi une objectivation référentielle de la localisation : en quelque sorte, dans *L'oiseau est dans l'arbre*, à *l'arbre* s'associe référentiellement une portion d'espace à même de localiser l'oiseau. Dans ce cadre, les débats portent essentiellement sur les modes de construction et de délimitation des régions spatiales relativement à l'objet support. Certains auteurs se basent sur une délimitation purement géométrique, directement inspirée de la théorie aristotélicienne, tandis que d'autres

vide. On dira en effet d'un contenant qu'il est « vide » si aucun corps matériel étranger ne l'occupe. De même, un « vide » correspond, dans le domaine spatial, à une portion du monde physique qui n'est pas occupée par un corps matériel dense.

⁸ Cette définition est en effet celle qui revient le plus souvent dans les dictionnaires ; elle s'applique, avec des variantes, aux principaux NGE. Le *Petit Robert*, par exemple, définit *lieu*, *endroit* et *place* respectivement comme « portion déterminée de l'espace », « partie déterminée d'un espace » et « partie d'un espace ou d'un lieu ».

⁹ Par exemple, dans la « physique naïve » de Hayes (1979 et 1985), qui a inspiré beaucoup de travaux en intelligence artificielle et en linguistique, les lieux (« places » en anglais) sont définis comme des morceaux d'espace distincts des objets, qu'ils soient ou non saturés matériellement. Ils sont délimités soit par un contenu matériel, soit de façon autonome, par des frontières intrinsèques. Ces portions d'espace sont communément assimilées aux parties du monde occupées par l'air (vides de toute substance matérielle dense), et non à des parties de l'espace géométrique, physiquement désincarné (cf. note 6).

adoptent un point de vue plus pragmatique, qui étend d'emblée la portion d'espace à des zones adjacentes à l'objet.

Pour Herskovits par exemple (1986, 1988), la portion d'espace est strictement délimitée par les contours de l'objet. Tout en admettant qu'il peut y avoir, selon des facteurs pragmatiques, un certain jeu entre l'idéalisation géométrique, la description linguistique et la situation de référence, Herskovits définit canoniquement le « lieu » associé à un objet (« place » en anglais) comme « l'espace occupé par l'objet » et qui épouse ses contours matériels (1988 : 275). Dans une veine proche, Vieu, pour expliquer le fonctionnement linguistique de *dans*, s'appuie sur la notion de « place », qu'elle définit comme une fonction spatio-temporelle associée aux objets, dont la composante spatiale correspond exactement à la portion d'espace saturée matériellement par ces objets (1991 : 204-205). La place de *x* à un moment donné, c'est très exactement « là où il y a la matière constituant *x* » au moment en question. Chez Vieu comme chez Herskovits, la description des relations spatiales passe par l'application de fonctions géométriques aux « lieux » et « places » associés au localisateur et au localisé. Ces fonctions relèvent de la partition, de l'intériorité, du contour, de la projection sur un plan, de l'idéalisation ponctuelle, etc. (cf. Herskovits 1988 : 283). Par exemple, un objet *a* est dans un objet *b* si la place de *a* est partiellement ou totalement incluse dans l'intérieur de la place de *b*.

D'autres auteurs, comme Miller et Johnson-Laird (1976) et Svorou (1994) préfèrent d'emblée considérer les espaces de localisation comme des portions d'espace associées aux objets repères mais n'épousant pas directement leurs contours. On parle alors de régions (« regions ») plutôt que de lieux. Ces portions d'espace ont des frontières floues (Miller & Johnson-Laird 1976 : 59) et elles sont délimitées pragmatiquement, selon les possibilités d'interaction entre l'objet repère et le reste du monde, relativement à la taille, la mobilité, la structure et la fonction de cet objet. Les régions s'étendent ainsi à des « espaces utilitaires » (« use-space ») intérieurs ou extérieurs, déterminés par les propriétés de contenants de certains objets ou par la possibilité de s'orienter autour d'eux (cf. Svorou 1994 : 14-20). Aurnague (1996) adhère à cette conception générale, mais il y ajoute la condition que les « lieux » (selon le terme qu'il emploie) soient de position connue. En l'occurrence, l'ambiguïté entre le statut matériel et spatial des lieux n'est pas levée, puisque les « lieux » renvoient à la fois à des objets et à des zones adjacentes — ce sont, selon Aurnague, « des entités matérielles auxquelles sont associées des portions d'espace » (1996 : 169). La description des portions d'espace est assimilée à celle des objets qui servent de base au repérage.

Il faut noter que les notions de « lieu », de « place » ou de « région » développées dans les théories philosophiques, linguistiques et cognitives de l'espace, sont rarement mises en relation avec les propriétés linguistiques des noms généraux d'espace. On peut se demander si les NGE, tels qu'ils s'emploient dans les discours spécialisés, ont la même valeur sémantique que dans le langage courant. Si tel n'est pas le cas, il faut s'interroger sur la part de signification commune aux deux emplois, ainsi que sur leurs divergences.

Si par exemple l'usage que fait Svorou du nom *région* est assez proche de l'emploi général de ce nom, la définition des lieux proposée par Aurnague ne coïncide pas avec la signification de *lieu* puisque, outre le problème de la description matérielle, *lieu* ne réfère pas nécessairement à une entité de position connue (e.g. *Il s'est retrouvé dans un lieu inconnu, Je ne sais rien du lieu où nous allons*) (cf. Huyghe 2005 : 203-204). De même, la notion de « place », comme composante spatio-temporelle associée à un objet, telle qu'elle est décrite par Vieu, ne correspond pas à l'emploi courant de *place*. Par exemple, en retournant un verre posé sur une table, on modifie sa « place », au sens où l'entend Vieu, car la variable « place » change de valeur, y compris dans sa composante spatiale — la portion d'espace strictement

occupée par la matière constituant le verre n'est plus la même. On ne dira pas pour autant, dans le langage courant, que le verre a changé de place, ni que la place du verre a changé, car seule la posture a changé. De même, dans le sens proposé par Vieu, un objet ne peut pas ne pas être à sa « place », car les « places » sont dans l'espace indissociables des objets qui leur correspondent, elles « suivent » leurs objets — inversement, une « place » ne peut pas être inoccupée. On ne peut donc pas expliquer les énoncés comme *Paul n'est pas à sa place* et *Cette place est libre*.

Si Vieu reconnaît implicitement, par l'usage de guillemets, la particularité de l'emploi qu'elle fait du nom *place*, la question est plus délicate chez Vandeloise, qui tente de mettre en relation les différentes définitions aristotéliennes du « topos » avec l'emploi de *place* en français. L'entreprise est à certains égards fructueuse, mais elle mène aussi à des contradictions et à des impasses sémantiques (cf. chapitre 5, § 1.5.). A juste titre, Vandeloise associe les emplois massifs de *place* à la description d'une extension spatiale, selon un principe qu'il juge conforme à la définition du « topos » donnée dans les *Catégories* (2001 : 195, 198-200). Il indique notamment que dans cet emploi, *place* peut désigner une portion d'espace disponible (2001 : 199). Mais Vandeloise définit également l'extension relativement aux objets, affirmant que la « place-extension présuppose toujours une entité matérielle qui coïncide avec elle ou qui l'occupe » (2001 : 228). Outre qu'on rejoint alors la conception de la place proposée par Vieu — « l'extension d'un objet l'accompagne dans tous ses déplacements » (Vandeloise 2001 : 197) —, il semble qu'il y ait là une contradiction, car les emplois massifs de *place* ne correspondent pas forcément à la dénotation d'une portion d'espace matériellement saturée, ni même attribuée à un objet défini. Dans *Il y a de la place ici* par exemple, la place se présente comme une portion d'espace vide, disponible en vue d'une occupation matérielle mais sans objet spécifique attiré. Par ailleurs, en affirmant que *place* décrit, dans ses emplois non massifs, non plus une extension spatiale, mais une « entité matérielle » (2001 : 195, 211), Vandeloise ne rend compte ni du fait que ces emplois sont compatibles avec la mise en profil de l'étendue (cf. *infra*), ni de la signification non matérielle de *place*.

Il peut donc y avoir un décalage entre l'emploi des NGE comme étiquettes notionnelles, dans des discours spéculatifs portant sur la nature de l'espace, et leur usage courant. Aussi peut-on se demander si, parce qu'on développe l'idée que les lieux correspondent, dans le monde, à des parties de l'espace physique, le sens des NGE est corrélé à celui de 'portion d'espace'. Ce sens permet-il d'expliquer l'ensemble du comportement linguistique des noms comme *lieu*, *endroit* et *place* ? Autrement dit, les NGE sont-ils des dénominations de portions d'espace ?

2.2. La description de l'étendue spatiale

Sans remettre en cause la nécessité de penser qu'il y a dans le monde des portions d'étendue disponibles pour l'occupation matérielle, nous doutons que les noms d'espace puissent être uniformément caractérisés par le sens de 'portion d'espace'. En effet, cette hypothèse sémantique ne convient pas à tous les NGE.

2.2.1. *Place* et *espace* : la mise en profil de l'étendue

L'idée que les NGE ont le sens de 'portion d'espace' peut s'appliquer à *place*, *espace* et dans une moindre mesure, *zone*, *région*, *emplacement* et *site*. Elle permet d'expliquer pourquoi ces noms ne se combinent pas avec des expansions matérielles alors qu'ils se distribuent avec des

compléments de taille et de mesure. En effet, *place, espace, zone, site, région* et *emplacement* peuvent être accompagnés d'adjectifs comme *grand, petit, immense, vaste, minuscule, étendu, large, gigantesque, démesuré*, etc. Les groupes nominaux suivants s'emploieront sans difficulté :

- (23) *une petite place, une place immense, une large place, un grand espace, un espace minuscule, un espace démesuré, une zone vaste, une zone étendue, une zone immense, un petit site, un site gigantesque, un site démesuré, un grand emplacement, un emplacement minuscule, un large emplacement, une région vaste, une région étendue, une petite région*

Il y a sûrement des préférences d'emploi et des restrictions d'usage. Certains adjectifs de taille semblent mieux convenir à certains noms qu'à d'autres. *Enorme*, par exemple, s'emploie plus facilement avec *place* et *espace* qu'avec *région* et *zone*. *Exigu* se combine mieux avec *espace* et *emplacement* qu'avec *site* et *région*. *Réduit* et *restreint* se distribuent avec *place, espace* et éventuellement *zone*, mais pas avec les autres. La tendance générale est que *place* et *espace* s'emploient plus facilement avec les adjectifs de taille que *zone, site, région* et *emplacement*. Mais en tout état de cause, les expressions *de grande taille / de petite taille, de dimension réduite / de dimension importante* peuvent compléter chacun des NGE considérés ici.

Ces noms peuvent également apparaître avec des expansions de la forme *de + nombre Nmesure spatiale* :

- (24) *une place de trois mètres carrés, un espace de vingt mètres carrés, une zone de trente hectares, une région de trois mille kilomètres carrés, un site de plusieurs hectares, un emplacement de cinq mètres carrés*

On peut noter ici, dans le choix de l'unité de mesure, une nette préférence pour les superficies (cf. aussi *une place de deux mètres sur trois, une zone de dix centimètres de côté, un site de quinze kilomètres sur dix, un emplacement de trois mètres de côté*, etc.). Les mesures unidimensionnelles et tridimensionnelles sont nettement moins favorisées. Seul *espace* est compatible avec une mesure linéaire : *un espace de dix centimètres* vs *(*une place / un emplacement*) *de dix centimètres*, *(*une zone / un site / une région*) *de dix kilomètres*. Et seuls *place, espace* (et *emplacement* ?) peuvent éventuellement s'accompagner d'une mesure de volume :

- (25) a. *Il reste (une place / un espace) de trois mètres cubes dans le camion*
b. *(?) On cherche un emplacement de trente mètres cubes pour stocker ces cartons*
c. *?? Il y a (une zone / un site / une région) de plusieurs centaines de mètres cubes qui n'est pas touché(e)*

De même, l'adjectif *volumineux* se combine mieux avec *place* et *espace* qu'avec *zone, site, emplacement* et *région* (*une place volumineuse, un espace volumineux* vs ??(*une zone / une région*) *volumineuse, ??(un site / un emplacement) volumineux*).

La préférence pour la mesure bidimensionnelle renvoie aux lois de la gravité et à l'ancrage à la terre, qui conditionnent le repérage par projection au sol, comme on a pu l'observer dans le cas des noms de territoires. Les compléments dans (24) sont généralement compris comme des mesures de surfaces horizontales. On rappellera à cet égard que la complémentation des noms d'espace par une expansion exprimant la verticalité est difficile (cf. (20)-(21)). La mesure de la hauteur, notamment, passe beaucoup moins bien que celle de

la surface : (?un espace / ??une place / ?un emplacement) de deux mètres de haut, *(une zone / un site / une région) de cent mètres de haut.

On notera également que, dans le cas de *place* et *espace*, les expressions *un NGE de + mesure* et *mesure + de NGE* peuvent alterner :

- (26) a. *Laisse un espace de dix centimètres entre les clous*
b. *Laisse dix centimètres d'espace entre les clous*
(27) a. *Il y a (un espace / une place) de trois mètres carrés*
b. *Il y a trois mètres carrés (d'espace / de place)*

Dans la seconde tournure, les noms ont un emploi massif. Or de *place*, *espace*, *zone*, *région*, *emplacement* et *site*, seuls les deux premiers peuvent avoir des emplois non dénombrables :

- (28) a. *Il y a (de la place / un peu de place / suffisamment de place / beaucoup de place) ici*
b. *Il y a (de l'espace / beaucoup d'espace / assez d'espace / peu d'espace) ici*
c. **Il y a (de la zone / du site / de l'emplacement / de la région / un peu de zone / beaucoup de site / peu d'emplacement / suffisamment de région / assez de zone) ici*

Il s'ensuit que la transformation opérée dans (26)-(27) ne s'applique pas à *zone*, *site*, *région* et *emplacement*. On ne dira pas (sans modifieur du NGE) : **trente hectares de zone*, **plusieurs hectares de site*, **trois mille kilomètres carrés de région*, **cinq mètres carrés d'emplacement*, etc.

L'emploi non dénombrable de *place* et *espace* est directement lié à la description de l'étendue spatiale. L'absence de délimitation associée au sens massif permet la mise en profil de l'étendue en tant que telle, dans ce qu'elle a de fondamentalement homogène, continu et illimité (cf. chapitre 5, § 2.1.). *Place* et *espace* se distinguent ainsi de *zone*, *emplacement*, *site* et *région* par une plus grande capacité à représenter l'étendue spatiale en tant que telle. Ils peuvent notamment décrire une quantité d'espace, sans passer par la référence à une entité elle-même dotée de dimensions.

On peut voir un indice de cette propriété dans le fait que des adjectifs qui ne sont pas cantonnés à l'expression de la taille ou de l'étendue, comme *important*, *suffisant*, *insignifiant*, *incroyable* et même *raisonnable*, lorsqu'ils s'emploient avec *place* et *espace*, s'appliquent volontiers à l'étendue spatiale décrite par ces noms. Par exemple, dans :

- (29) a. *Au troisième étage, on a accordé une place (importante / insignifiante / raisonnable) aux livres d'art*
b. *Vous disposez là d'un espace (important / incroyable / suffisant)*

les expansions qualifient directement la taille du référent. En comparaison, ces adjectifs, lorsqu'ils sont compatibles avec *zone*, *site*, *emplacement* et *région*, sont moins enclins à caractériser l'étendue. Un site « important » ou « incroyable » ne le sera qu'accessoirement par ses dimensions. De même, *un emplacement important*, *une zone incroyable*, *une région insignifiante* ne sont pas équivalents à *un emplacement de taille importante*, *une zone de taille incroyable*, *une région de taille insignifiante*.

On voit donc apparaître ici une première différence, dans la description de l'étendue par les NGE, entre les noms qui ont des emplois massifs et ceux qui n'en ont pas. Tandis que *place* et *espace* semblent voués sémantiquement à dénoter l'espace dans son extension, *zone*, *emplacement*, *site* et *région* paraissent plus neutres, au sens où, bien qu'ils ne rejettent pas les

compléments de taille et de dimension, ils ne favorisent pas non plus d'eux-mêmes la mise en profil de l'étendue spatiale en tant que telle.

2.2.2. *Lieu et endroit* : l'absence de représentation de l'étendue

Lieu et *endroit* se distinguent des noms qui viennent d'être évoqués par le fait qu'ils se combinent moins bien avec les compléments de taille et de dimension. Quoique l'intuition puisse varier quant à l'acceptabilité de *un petit lieu*, *un endroit minuscule*, *un lieu vaste*, *un endroit immense*, des expressions comme *un grand (lieu / endroit)*, *un (lieu / endroit) étendu*, *un large (lieu / endroit)*, *un (lieu / endroit) énorme*, *un (lieu / endroit) démesuré* sont moins naturelles que celles sous (23). De même, les compléments *de grande / petite taille*, *de dimension réduite / importante* semblent moins bien convenir à *lieu* et *endroit* qu'à *place*, *espace*, *zone*, *site* et *emplacement*.

On peut faire des observations similaires concernant la combinaison d'*un lieu* et *un endroit* avec les compléments de mesure : *un (lieu / endroit) de trente hectares*, *un (lieu / endroit) de deux kilomètres carrés*, *un (lieu / endroit) de vingt mètres carrés*, *un (lieu / endroit) de quinze kilomètres sur dix*, *un (lieu / endroit) de trois mètres de côté*, etc. paraissent moins bien formés que les expressions sous (24). *A fortiori*, les compléments de mesure uni- et tridimensionnels sont exclus :

- (30) a. **Il y a un (endroit / lieu) de dix mètres entre les deux immeubles*
b. **Il reste un (endroit / lieu) de trois mètres cubes dans le camion*

Concernant les compléments de taille et de superficie, le constat demande quelques précisions. L'observation des SN en contexte révèle que *lieu* et *endroit*, lorsqu'ils introduisent un élément nouveau dans un énoncé, s'emploient beaucoup plus difficilement que les autres NGE s'ils ne sont accompagnés que d'un complément d'étendue. On opposera de ce point de vue (31)-(32) et (33)-(34) :

- (31) a. *Les troupes ont été regroupées dans une petite zone*
b. *Pierre a choisi un grand emplacement*
c. *Cette catastrophe naturelle a dévasté une région immense*
d. *Vous disposez là d'une place très large*
- (32) a. *Ce raisin est cultivé sur un site de trente hectares*
b. *Les recherches se poursuivent dans une zone de plusieurs dizaines de kilomètres carrés*
c. *On a libéré une place de trois mètres sur quatre*
d. *Les produits sont stockés dans un espace de deux cents mètres carrés*
- (33) a. *??Les troupes ont été regroupées dans un petit (lieu / endroit)*
b. *??Pierre a choisi un grand (lieu / endroit)*
c. *??Cette catastrophe naturelle a dévasté un (lieu / endroit) immense*
d. *??Vous disposez là d'un (lieu / endroit) très large*
- (34) a. *??Ce raisin est cultivé dans un (lieu / endroit) de trente hectares*
b. *??Les recherches se poursuivent dans un (lieu / endroit) de plusieurs dizaines de kilomètres carrés*
c. *??On a libéré un (lieu / endroit) de trois mètres sur quatre*
d. *??Les produits sont stockés dans un (lieu / endroit) de deux cents mètres carrés*

Il apparaît ici que *lieu* et *endroit* mettent beaucoup plus difficilement en profil l'étendue spatiale que *place*, *espace*, *zone*, *région*, *site* et *emplacement*.

Les compléments de taille et de dimension ne sont pas pour autant exclus. Ils sont parfois compatibles avec *lieu* et *endroit*, lorsque le référent est déjà identifié dans le contexte. On peut ainsi comparer (35a) et (35b), (36a) et (36b) :

- (35) a. ??*Ils ont ouvert un (lieu / endroit) d'à peine trente mètres carrés, rue d'Anvers*
 b. *Ils ont ouvert une petite galerie d'art rue d'Anvers. (Ce lieu / cet endroit) d'à peine trente mètres carrés accueille de nombreuses expositions*
- (36) a. ??*Sophie vit dans un (lieu / endroit) exigü depuis deux ans*
 b. *Sophie vit dans un studio depuis deux ans. C'est dans (ce lieu / cet endroit) exigü qu'elle produit l'essentiel de son travail*

Ces exemples témoignent d'une certaine souplesse référentielle de *lieu* et *endroit* : dans les cas de reprise, certaines propriétés du référent, préalablement installé dans le contexte, peuvent être associées à sa désignation comme « lieu » ou « endroit ». *Lieu* et *endroit* peuvent ainsi s'adjoindre des compléments de dimension, pour peu que leur mention soit pertinente dans le contexte.

La distribution de *lieu* et *endroit* avec un complément d'étendue est également possible dans les emplois indéfinis, lorsque le complément s'ajoute à une expansion d'une autre nature (*un lieu de spectacle gigantesque, un petit endroit chaleureux où les gens se retrouvent après le travail*) et/ou lorsque le SN indéfini apparaît en emploi attributif (*C'est un endroit minuscule, C'est un lieu immense*). Comme dans les cas de reprise, la complémentation d'étendue est favorisée par le fait qu'elle ne constitue pas le seul principe de spécification du référent. On remarquera néanmoins que cette condition n'est pas suffisante, puisque certains compléments d'étendue résistent à la distribution avec *lieu* et *endroit* malgré le cumul des expansions (*??un énorme lieu de travail, ??un endroit de plusieurs kilomètres carrés où des combats font rage*) et l'identification préalable du référent (*??ce large lieu, ??cet endroit étendu, ??C'est un grand lieu, ??C'est un endroit de dimension restreinte*). La capacité de *lieu* et *endroit* à exprimer l'étendue reste donc limitée.

Ainsi, la caractérisation de *lieu* et *endroit* par un complément d'étendue est contingente, secondaire et insuffisante. Bien que la mise en profil de l'étendue spatiale ne soit pas incompatible avec le sens de *lieu* et *endroit*, elle ne le caractérise pas de façon essentielle. Il est significatif que des expansions comme *magnifique, agréable, ensoleillé* et *difficilement accessible* puissent suffire à compléter *lieu* et *endroit*, alors que les compléments d'étendue y échouent :

- (37) a. ??*Pierre a choisi un grand (lieu / endroit)*
 b. *Pierre a choisi un (lieu / endroit) agréable*
- (38) a. ??*Cette catastrophe naturelle a dévasté un (lieu / endroit) immense*
 b. *Cette catastrophe naturelle a dévasté un (lieu / endroit) magnifique*
- (39) a. ??*Ce raisin est cultivé dans un (lieu / endroit) de trente hectares*
 b. *Ce raisin est cultivé dans un (lieu / endroit) ensoleillé*
- (40) a. ??*Les recherches se poursuivent dans un (lieu / endroit) de plusieurs dizaines de kilomètres carrés*
 b. *Les recherches se poursuivent dans un (lieu / endroit) difficilement accessible*

Le complément d'étendue ne suffit pas à compenser la pauvreté descriptive de *lieu* et *endroit*. Contrairement à des adjectifs comme *magnifique*, il ne permet pas de spécifier leur référence, ce qui est surprenant si on estime que *lieu* et *endroit* ont le sens de 'portion d'espace'. Il

apparaît clairement ici que le sens de *lieu* et *endroit* n'est pas consacré à la description de l'étendue.

On remarquera dans ce sens que les emplois massifs de *lieu* et *endroit* sont exclus, contrairement à ce qui est le cas pour *place* et *espace* :

- (41) a. **Il y a (du lieu / un peu de lieu / peu de lieu / assez de lieu / suffisamment de lieu / beaucoup de lieu) ici*
b. **Il y a (de l'endroit / un peu d'endroit / peu d'endroit / assez d'endroit / suffisamment d'endroit / beaucoup d'endroit) ici*

De même, les adjectifs *suffisant*, *raisonnable*, *considérable*, *réduit* et *restreint* ne se combinent pas avec *lieu* et *endroit*, fût-ce dans des cas de reprise (**ce lieu considérable*, **cet endroit restreint*), dans des emplois attributifs (**C'est un lieu réduit*, **C'est un endroit suffisant*) ou avec cumul d'expansions (**un lieu d'habitation suffisant*, **un endroit raisonnable où on peut rassembler beaucoup de monde*). Quant à *important*, *incroyable*, et *insignifiant*, s'ils peuvent compléter *lieu* et *endroit*, ce n'est pas pour décrire les dimensions du référent. *Un (lieu / endroit) important*, *un (lieu / endroit) insignifiant*, *un (lieu / endroit) incroyable* ne sont pas équivalents à *une portion d'espace de taille (importante / insignifiante / incroyable)*.

Notons enfin que contrairement à *zone*, *place*, *espace*, *site*, *emplacement* et *région*, *lieu* et *endroit* s'emploient difficilement dans l'expression *tout le N*, qui permet de désigner le référent de *le N* dans la totalité de son extension :

- (42) a. *Toute la zone est touchée par l'épidémie*
b. *Ces mesures s'appliqueront dans toute la région*
c. *Tout le site est jonché de canettes*
d. *Pierre a pris toute la place*
e. *Il a encombré tout l'espace avec des meubles inutiles*
f. *Il faudra inspecter tout l'emplacement*
(43) a. ??*Tout (le lieu / l'endroit) est touché par l'épidémie*
b. ??*Ces mesures s'appliqueront dans tout (le lieu / l'endroit)*
c. ??*Tout (le lieu / l'endroit) est jonché de canettes*
d. ??*Pierre a pris tout (le lieu / l'endroit)*
e. ??*Il a encombré tout (le lieu / l'endroit) avec des meubles inutiles*
f. ??*Il faudra inspecter tout (le lieu / l'endroit)*

La mise en perspective de l'étendue spatiale n'étant pas avérée pour *lieu* et *endroit*, il est difficile de penser que le trait de 'portion d'espace' constitue l'essentiel de leur signification. L'hypothèse selon laquelle les NGE ont le sens de 'portion d'espace' convient nettement moins bien à *lieu* et *endroit* qu'à *place* et *espace*, pour prendre des cas de figure opposés.

2.3. La désignation de l'objet

On peut opposer un autre argument à l'idée que les NGE ont tous le sens de 'portion d'espace'. Il repose sur le fait que, malgré la détermination négative de leur trait matériel, les noms d'espace ont la capacité de désigner directement des objets, et non nécessairement des portions d'espace associées.

2.3.1. Reprise des propriétés de l'objet

Le sens de 'portion d'espace' explique mal l'emploi des NGE dans des expressions comme :

- (44) *une place confortable, un lieu magnifique, une zone dévastée, un endroit propre, une région superbe, un site pittoresque, un emplacement fonctionnel*

En effet, les adjectifs sélectionnés ici décrivent directement des propriétés des choses, et non des portions d'espace qui les contiennent. Ce sont les choses en soi qui sont confortables, magnifiques, propres, dévastées, pittoresques, superbes, fonctionnelles. De fait, dans des phrases comme *La bibliothèque Sainte Geneviève est un lieu magnifique* et *L'île de Liugong est un site pittoresque*, les entités désignées par les SN sujets ne sont pas envisagées, à proprement parler, comme des portions d'espace. On ne dira pas *?La bibliothèque Sainte Geneviève est une portion d'espace magnifique*, ni *?L'île de Liugong est une portion d'espace pittoresque*.

Ainsi les NGE peuvent parfois se combiner avec des expansions exprimant des propriétés des choses. Dans *un (lieu / endroit) à l'architecture extravagante* par exemple, le modifieur caractérise un objet, et non une portion d'espace correspondante. Il arrive même que *lieu* et *endroit* héritent, dans leurs emplois anaphoriques, de prédicats matériels attribués à l'antécédent :

- (45) a. *Les touristes ont visité la cathédrale d'Uzès. Cet endroit a été détruit à plusieurs reprises pendant les croisades et les guerres de religion*
b. *Ils ont visité le Palais de Tokyo, dans le XVI^e arrondissement. Ce lieu a été construit pour l'exposition universelle de 1937*

Il y a ici une sorte d'infléchissement de la signification non matérielle de *lieu* et *endroit*. Alors que *lieu* et *endroit* se combinent difficilement dans leurs emplois indéfinis avec des prédicats de construction / destruction (cf. § 1.1.), la coréférence permet, en vertu de l'identification préalable du référent, leur distribution avec de tels prédicats. Cette marge de manœuvre référentielle, semblable à celle déjà observée dans (35b) et (36b) pour les compléments d'étendue, est favorisée par le contexte localisateur, qui conditionne l'emploi d'un NGE. Bien qu'elle soit limitée¹⁰, elle montre que *lieu*, *endroit* et *place* peuvent directement désigner des objets, et qu'on ne peut pas résoudre par un simple changement de référent le paradoxe de la reprise des noms d'objets par des NGE.

Il en va de même dans des phrases comme :

- (46) a. *De nombreux livres couvrent les murs de ce lieu enchanteur*

¹⁰ La flexibilité référentielle observée dans (45) ne remet pas en cause le principe général de signification non matérielle des NGE. En effet, elle ne s'applique pas aux cas où la complémentation matérielle est directe, que ce soit dans la tournure *ce NGE en / de Nmatière* (**Le client s'est installé dans le fauteuil, ignorant que cette place en cuir était réservée à quelqu'un d'autre, *Pierre a longtemps attendu, assis sur une marche de l'escalier ; cet endroit en bois n'était pas confortable, *Les touristes ont passé plusieurs jours dans le désert ; c'est dans ce lieu de sable fin qu'ils ont pris le plus de photos*), ou lorsque un NGE en / de Nmatière est employé comme attribut (**Cette cabane est un endroit en bois, *Cet abri est un lieu de béton armé, *Cette boîte est une place en carton*). De même, malgré l'identification en contexte du référent (par exemple un immeuble ou un fauteuil de cinéma), des énoncés comme *?Ce lieu est sur le point de s'effondrer, ?Cet endroit va s'écrouler, ?Cette place est cassée* paraissent difficilement acceptables. L'emploi de *lieu*, *endroit* et *place* ne passe pas tellement mieux dans les cas où la prédication matérielle est indirecte, attribuée à une partie d'un objet repéré dans le contexte et désigné par *ce NGE* (cf. *Le pied de (ce fauteuil / ?cette place) est fendu, Le rebord de (cette marche / ?cet endroit) est abîmé, Les murs de (cette maison / ?ce lieu) s'effritent*).

b. *Dans cet endroit aux murs tapissés d'affiches de films, des cinéphiles se retrouvent le mardi soir pour visionner des chefs-d'œuvre oubliés*

Ici, l'héritage de parties matérielles (les murs) indique que les référents de *lieu* et *endroit* ne peuvent pas être considérés comme des portions d'étendue vide.

Lieu et *endroit* renvoient donc à des choses plutôt qu'aux portions d'espace qui les contiennent. Aussi quand par flexibilité référentielle, ils prennent un complément d'étendue, il y a tout lieu de penser que la taille évoquée caractérise un objet en soi, et non une portion d'espace associée. Le fait que sans la reprise, i.e. sans constitution préalable d'un référent, la complémentation d'étendue soit très difficile va clairement dans ce sens.

2.3.2. Anaphore infidèle vs anaphore associative

L'hypothèse des portions d'espace, parce qu'elle suggère une objectivation référentielle, implique que dans les exemples du type (4) les anaphores ne soient pas directes mais associatives :

- (4) a. *Nous passerons quelques jours dans la maison de Pierre. Le lieu est paisible et propice à la réflexion*
b. *Vincent s'assit sur une marche de l'escalier. L'endroit n'était pas très confortable mais cela valait mieux que d'attendre debout*
c. *Sophie a voulu regagner son fauteuil, mais la place était déjà prise*

La reprise par des noms d'espace s'accompagnerait ici d'un changement de référent : on passerait de l'objet à une portion d'espace support ou adjacente. Comme nous venons de le voir, cette hypothèse est peu probable, puisque le NGE en reprise peut hériter de compléments attribuables à l'antécédent et contradictoires avec la dénotation de portions d'espace.

Un autre argument vient étayer notre position. L'anaphore associative exige l'emploi d'un article défini, et non d'un SN démonstratif (cf. Kleiber 2001 : 32), car l'emploi du démonstratif exige la disponibilité immédiate du référent dans le contexte linguistique ou extralinguistique. Comme, par définition, le référent désigné par un SN anaphorique associatif émerge de façon indirecte, sa désignation par une expression démonstrative est exclue.

Or dans (4a) et (4b), le démonstratif peut remplacer le défini, ce qui indique que *lieu* et *endroit* reprennent directement les noms d'objets, sans passer par l'association référentielle. Il est vrai que dans (4c), la substitution est plus délicate — de façon générale, *place* est nettement moins sollicité dans les reprises infidèles que *lieu* et *endroit*. Pour autant, la reprise directe d'un nom concret par *cette place* n'est pas exclue :

- (47) a. *Sylvain a quitté le fauteuil qu'il occupait pendant la première partie du spectacle. Cette place ne lui convenait pas*
b. *Le vieux portefeuille contenait la précieuse lettre. On pensait à juste titre que personne ne viendrait la chercher à cette place*

Tels qu'ils sont traités dans ces énoncés, le fauteuil et le portefeuille sont directement recatégorisés comme « places », sans changement de référent.

D'une manière générale, *ce* NGE peut renvoyer dans le discours à toutes sortes d'expressions désignant des objets ou des territoires. On l'a vu pour *lieu* et *endroit*. On peut aussi imaginer en contexte les chaînes anaphoriques suivantes : *l'hémisphère gauche du cerveau humain... cette région...*, *plusieurs quartiers au nord de la ville... cette zone...*, *l'Acropole... ce site...*, *un rayon du supermarché très exposé... cet emplacement...* La

reprise des noms concrets par les noms d'espace ne consiste donc pas en une anaphore associative. Cela montre que ces noms n'ont pas le sens de 'portion d'espace', et s'oppose à un certain éclatement référentiel : l'emploi anaphorique des NGE ne se fonde pas sur la génération d'un référent nouveau, mais sur une variation du mode de présentation de l'objet initial. Les NGE peuvent tout à fait désigner des objets du monde, bien qu'ils n'en décrivent pas les aspects matériels. Il est nécessaire de distinguer ici entre description et désignation. Il y a dans l'emploi des NGE une forme d'abstraction des propriétés substantielles du référent, due à la focalisation sur un aspect relationnel — que nous allons préciser ensuite. Les NGE peuvent tolérer certains compléments exprimant la substantialité, mais ils ne décrivent pas des choses en soi et pour soi.

2.4. Bilan : capacités référentielles et sens spatial

L'hypothèse selon laquelle les NGE ont le sens de 'portion d'espace' ne rend pas compte de l'ensemble de leurs propriétés distributionnelles et référentielles.

En effet, la description de l'étendue spatiale, condition nécessaire (mais non suffisante) de la signification de 'portion d'espace', n'incombe pas à tous les NGE. On peut distinguer schématiquement trois degrés dans la mise en profil de l'étendue spatiale par les NGE. *Place* et *espace*, par leurs emplois massifs notamment, contribuent activement à la représentation de l'espace comme substance physique étendue, continue et quantifiable — ce qui peut expliquer leur moins grande maniabilité dans l'anaphore nominale. *Zone*, *site*, *emplacement* et *région* sont compatibles avec les compléments d'étendue, mais leur caractère strictement dénombrable indique qu'ils ne mettent pas en profil l'étendue en tant que telle, i.e. dans son aspect quantitatif. Quant à *lieu* et *endroit*, ils ne décrivent pas d'extension spatiale, comme en témoigne leur résistance aux compléments de taille et de dimension ; ils ne sont donc pas voués sémantiquement à dénoter des portions d'espace. Ces différences de sensibilité sémantique à la description de l'étendue montrent que le trait de 'portion d'espace' est inégalement représenté parmi les différents NGE. Il ne peut pas être uniformément considéré comme leur valeur sémantique essentielle.

Par ailleurs, la capacité des NGE à désigner des objets est en contradiction avec l'idée qu'ils ont le sens de 'portion d'espace'. En dépit de leur signification non matérielle, les NGE peuvent tout à fait renvoyer à des portions du monde physique dotées de propriétés matérielles. *Cet endroit*, reprenant *une marche de l'escalier*, désigne bien l'objet lui-même, et non une portion d'espace associée. Même *place*, qui pourtant met en avant la description de l'étendue spatiale, est capable de désigner des entités matérielles, puisqu'il peut s'employer dans l'anaphore infidèle de noms de choses.¹¹

L'hypothèse selon laquelle les NGE ont le sens de 'portion d'espace' pose donc problème. Son principal défaut est de laisser supposer une forme d'objectivation référentielle qui ne convient pas aux NGE. Elle suggère en effet que les morceaux d'espace vides, qui dans

¹¹ *Espace* constitue-t-il ici une exception ? Contrairement aux autres NGE, il privilégie nettement la dénotation de segments du monde non saturés matériellement, y compris dans ses emplois dénombrables (e.g. *un espace entre deux x*). Même lorsqu'il est complété par un adjectif comme *beau*, celui-ci a tendance à qualifier l'extension spatiale : *un bel espace* s'interprète généralement comme *un espace de belle taille*. Il est toutefois possible d'employer des expressions comme *un espace dévasté*, *un espace ravagé par les intempéries*, qui impliquent une part de description substantielle. On notera également que *cet espace* et *ces espaces*, s'ils ne peuvent pas reprendre des noms d'objets standard — ce qui constitue une nette différence avec *place* —, peuvent tout de même se lier à des noms de territoires (e.g. *les steppes de Sibérie... ces espaces immenses...*). Du point de vue du type référentiel, *espace* apparaît comme le moins flexible des NGE, mais son emploi en référence à des entités physiques qui ne sont pas des portions d'espace (au sens strict) n'est pas exclu.

le monde coexistent avec les êtres et les choses, s'appellent « lieux », « endroits », « places », « zones », etc. Or il nous semble qu'on manque là l'essentiel de la signification des NGE, car outre le fait que les NGE peuvent référer à autre chose qu'à des portions d'espace, la particularité de ces noms n'est pas de décrire des entités du monde, mais de les présenter selon un point de vue relationnel — celui de la puissance localisatrice. L'expression de ce point de vue se fait au détriment de la description des propriétés substantielles, garantissant du même coup l'étendue du champ référentiel des NGE. S'il existe des dénominations de portions d'espace, il s'agit de noms comme *vide*, *trou*, *recoin*, *creux*, *cavité* et éventuellement *espace*, mais pas de *lieu*, *endroit*, *zone*, *site*, etc. *Trou*, *vide*, *creux* et les autres peuvent en effet être considérés comme des noms de substances, car ils visent des segments du monde physique en soi, sans point de vue relationnel. Ils s'opposent aux noms d'êtres et de choses par la détermination négative du trait matériel, mais ont en commun avec eux de décrire des parties du monde sensible. En comparaison, *place* lui-même ne nous semble pas catégorisable comme nom de portions d'espace car il implique une projection relationnelle — selon une vocation à l'occupation —, y compris dans ses emplois massifs, comme nous essaierons de le montrer plus loin.

3. LE SENS LOCALISATEUR DES NOMS D'ESPACE

La particularité des noms d'espace tient à une forme de présentation référentielle : les NGE désignent des portions du monde physique, qu'elles soient saturées ou non matériellement, sous l'angle de leur pouvoir localisateur.

La signification localisatrice des NGE apparaît « par défaut ». On a vu en effet que le sens des noms d'espace était à la fois pauvre, non matériel et irréductible au trait de 'portion d'espace', en dépit de la capacité de ces noms à renvoyer à des entités physiques. Les NGE ne décrivent pas substantiellement leurs référents. En revanche, ils peuvent aisément mettre en avant leur fonction localisatrice, comme en témoignent les descriptions définies du type : *le lieu que nous avons visité*, *l'endroit où nous allons*, *la place à laquelle je suis assis*, *la zone dans laquelle se trouve le bataillon*, *le site sur lequel nous nous rendons*, etc. Dans ces expressions, le complément de localisation suffit à caractériser l'élément dénoté. Les noms d'espace s'emploient particulièrement bien dans des compléments de lieu, actanciels ou circonstanciels, précédés d'une préposition à valeur locative :

- (48) a. *Les dirigeants se réunissent dans un lieu tenu secret*
 b. *Chloé est retournée à sa place*
 c. *Il y a un trou à cet endroit*
 d. *A cette heure, il n'y a plus personne sur le site*
 e. *Autant de bateaux dans une si petite zone, c'est dangereux*

On peut penser que la mise en profil du rôle localisateur des référents est la fonction principale des NGE, en quelque sorte faute de mieux : les noms d'espace ne décrivent pas leurs référents selon leurs propriétés physiques, mais selon leur puissance localisatrice. Cette caractérisation s'applique à l'ensemble des NGE — à l'exception peut-être d'*espace* (cf. *infra*). Elle peut rendre compte de leur rôle dans le système linguistique français. Nous tâcherons dans cette section de mettre en évidence et de définir précisément le sens localisateur des noms d'espace.

3.1. Quelques indices du sens localisateur des NGE

En plus du constat par défaut établi ci-dessus, il y a d'autres indications de la signification localisatrice des noms d'espace. En témoignent par exemple les conditions de recatégorisation par les NGE, que ce soit dans leurs emplois anaphoriques ou attributifs. L'emploi des noms d'espace est en effet largement favorisé en contexte localisateur, comme le montre la comparaison des exemples (a) et (b) :

- (49) a. *J'ai acheté une armoire. *C'est un lieu magnifique*
b. *Cette armoire est un formidable lieu de rangement*
- (50) a. *Pierre a réparé la marche qui était cassée. ??Maintenant, l'endroit est beaucoup plus stable*
b. *Pierre s'assied sur une marche de l'escalier. L'endroit est inconfortable*
- (51) a. *Pierre a fabriqué une étagère. ??C'est une place bien conçue*
b. *Pierre a mis les disques sur l'étagère. Ce n'est pas leur place habituelle*

Il est bien plus aisé de recatégoriser comme « lieux », « endroits » ou « places » des référents introduits comme des objets lorsque ceux-ci jouent le rôle de localisateurs. Dans les exemples (b) en effet, les noms d'espace s'appliquent à des objets envisagés comme supports de localisation, en liaison avec les prédicats *ranger dans*, *s'asseoir sur*, *mettre sur*. *Lieu*, *endroit* et *place* désignent ainsi l'armoire, la marche d'escalier et l'étagère en tant que « x où » on peut ranger des choses, s'asseoir et mettre des disques.

L'emploi des NGE avec l'adjectif *bon* s'appuie lui aussi sur le sens localisateur des noms d'espace. En effet, *bon*, notamment dans ses emplois antéposés, s'applique aux traits décrits par le nom qu'il modifie. Cette particularité apparaît lorsqu'il se combine avec un nom relationnel : si dans *un ami blond*, l'adjectif de qualité *blond* s'applique directement à l'être humain, dans *un bon ami* en revanche, *bon* qualifie, non pas l'être dans ses propriétés intrinsèques, mais l'être en tant qu'ami, c'est-à-dire envisagé dans une relation d'amitié avec autrui. De même un bon frère, un bon public, un bon élève, un bon marcheur, etc. sont qualifiés relativement à leur statut relationnel ou épisodique : c'est dans la relation ou la situation signifiée par le nom que le référent est « bon ». *Bon* peut donc être considéré comme un révélateur du sens du nom qu'il qualifie, car il active ses propriétés distinctives. Or « un bon endroit (pour pêcher) », « une bonne place (au théâtre) », « un bon site (de fouilles archéologiques) », « un bon lieu (de travail) », « un bon emplacement (de vente) », etc. sont dits « bons » relativement à leur puissance localisatrice. Un bon endroit pour pêcher est bon en tant que repère de localisation (pour le pêcheur) : c'est un bon « x où » pêcher. De même, un bon lieu de travail est un bon « x où » travailler, un bon site de fouilles archéologiques est un « x où » les fouilles seront fructueuses, une bonne place au théâtre est un « x où » on est bien placé, etc. *Bon* qualifie les entités désignées comme *lieu*, *place*, *endroit*, *emplacement*, *site*, dans leurs propriétés locatives, et non dans leurs caractéristiques intrinsèques — comparer par exemple *une bonne place* et *un bon fauteuil*. Cela montre, à nouveau, la signification localisatrice des NGE.

Autre indice de la particularité sémantique des noms d'espace, leurs compléments en *de* peuvent renvoyer à des localisés, dont les NGE dénotent les localisateurs :

- (52) a. *Il y a eu un crime dans ce lieu > le lieu du crime*
b. *Le fou noir occupe cette place > la place du fou noir*
c. *Il y a eu une explosion à cet endroit > l'endroit de l'explosion*

- d. *Les combats se déroulent dans cette zone > la zone des combats*
- e. *Un manège occupe cet emplacement > l'emplacement du manège*
- f. *Des fouilles sont menées sur ce site > le site des fouilles*
- g. *Il y a une épidémie dans cette région > la région de l'épidémie*

Le renvoi à un localisé dans un complément du nom en *de* n'est certes pas l'apanage exclusif des NGE, puisqu'on peut avoir :

- (53) a. *Un crime a eu lieu dans cette maison > la maison du crime*
 b. *Un attentat a eu lieu dans cette ville > la ville de l'attentat*
 c. *Les couverts sont dans le tiroir de gauche > le tiroir des couverts*

Cependant, les noms d'objets sont souvent rétifs à cette forme de caractérisation :

- (54) a. *La réunion aura lieu dans cet immeuble > ?l'immeuble de la réunion*
 b. *Le livre est sur la table > ?la table du livre*
 c. *La mouche se trouve sur le couteau > ?le couteau de la mouche*
 d. *Des travaux ont lieu dans ce tunnel > ?le tunnel des travaux*

Par ailleurs, les noms d'objets qui tolèrent un complément de localisation en *de* — principalement des noms de contenants, d'habitations et de territoires — sont déterminés par d'autres traits sémantiques que celui de 'localisateur'. Aussi, les entités qu'ils décrivent ne sont pas constituées comme telles en vertu de leur fonction localisatrice : le tiroir des couverts n'est pas « tiroir » en tant qu'il localise des couverts, la maison du crime n'est pas une maison parce qu'un crime y a eu lieu, une ville n'est pas définie comme telle parce qu'un attentat s'y est produit. En comparaison, on peut penser que dans *le lieu du crime* et *l'endroit de l'explosion*, le complément du nom exprime ce qui permet de constituer le « lieu » et l'« endroit » en tant que tels, à savoir la localisation de quelque chose. De même, la place du fou noir et l'emplacement du manège sont une « place » et un « emplacement » en tant qu'ils peuvent localiser le fou noir, le manège ou des entités jugées équivalentes. Cette contrainte apparaît peut-être moins nettement dans le cas de *zone*, *région* et *site*. Il n'en reste pas moins que les zones, régions et sites sont considérés comme tels principalement en vertu de leur potentiel localisateur. On notera d'ailleurs, par contraste avec (52), que les autres noms généraux ne peuvent pas s'accompagner d'un génitif de localisation : *le truc de l'attentat*, *(?)la chose de la réunion*, *(?)l'entité du fou noir*, *le machin du manège*, etc., désigneront peu vraisemblablement le lieu de l'attentat ou de la réunion, la place du fou noir ou du manège.

Que le localisé soit de nature substantielle (*le fou noir*, *le manège*) ou processive (*les fouilles*, *l'explosion*, *le crime*, *les combats*), le fait que dans *le NGE du N*, le nom N puisse désigner un localisé et le nom d'espace, son localisateur, indique que les NGE sont à même de décrire des repères de localisation. Les noms d'espace étant par ailleurs très pauvres sémantiquement, on peut y voir l'expression de leur signification principale.

3.2. La relation de localisation

La particularité sémantique des noms généraux d'espace, qu'ils désignent des objets ou des portions d'espace, est d'intégrer le point de vue localisateur. Avant de poursuivre, il nous faut caractériser précisément la relation de localisation, ainsi que les termes de cette relation.

3.2.1. Définitions

De façon générale, on définit la localisation comme le repérage d'une entité par rapport à une autre, dans le but de déterminer sa situation — il s'agit de répondre à la question *Où... ?* La localisation établit une relation asymétrique entre l'entité qui sert de point d'ancrage à la localisation et l'entité qui est repérée. L'entité localisatrice est appelée en anglais « *relatum* » (Miller & Johnson-Laird 1976), « *ground* » ou « *reference object* » (Talmy 1983, Herskovits 1986), « *landmark* » (Langacker 1987) et en français, « *lieu* » (Guillet 1984, Meunier 1984, Boons 1985) ou « *site* » (Vandeloise 1986). L'entité localisée est appelée en anglais « *theme* » (Gruber 1976), « *referent* » (Miller & Johnson-Laird 1976), « *figure* » (Talmy 1983, Herskovits 1986), « *trajector* » (Langacker 1987), et en français, « *corrélat du lieu* » (Meunier 1984, Boons 1985), « *argument du lieu* » (Guillet 1984) ou « *cible* » (Vandeloise 1986). Par la mise en relation d'entités, la localisation permet la construction et la structuration d'un espace, avec pour finalité l'orientation au sein de cet espace.

Le terme *localisation* en français a une part d'ambiguïté, car il peut signifier une action ou un état. *Localisation* peut en effet renvoyer au processus de reconnaissance d'une situation locative (*L'astronome est parvenu à localiser la nébuleuse du Boomerang > la localisation de la nébuleuse par l'astronome*) et par métonymie à la situation locative elle-même (*Quelle est la localisation de la plaie ?*). Suivant cette équivocité entre sens processif et statif, *localisateur* peut qualifier l'agent qui constate la relation ou le site lui-même. Dans l'emploi que nous en ferons, *localisateur* (nom et adjectif) sera cantonné à la dénotation et à la qualification des sites — *localisation* lui-même se rapportera à la relation plutôt qu'à l'action. L'ambiguïté des termes permet toutefois de souligner l'ambivalence du rôle de site de localisation, entre opérateur et terme de la relation. En effet, si on définit un localisateur comme un repère de localisation, il faut lui reconnaître une valeur fonctionnelle. Les choses en soi ne sont pas des localisateurs, ils ne le sont que dans la perspective d'une localisation : le localisateur en tant que tel est une entité envisagée comme support de localisation, c'est-à-dire qu'il implique une relation (fût-elle virtuelle). La présentation d'une entité comme site conditionne donc l'établissement d'une relation ; en ce sens, le site, en tant que tel, contribue à instaurer la localisation.

Nous appellerons ici *localisateur* le site de localisation et par métonymie, le nom qui décrit un site de localisation. Le « sens localisateur » a pour contenu descriptif le trait de 'localisateur'.

Dans son expression pure, la localisation spatiale est statique. Elle est indiquée par des verbes comme *être* et *se trouver*, accompagnés d'une préposition à valeur spatiale. On peut distinguer, à la suite de Borillo (1988 : 4-5), entre la localisation interne, qui correspond aux situations où la cible est en contact avec le site ou est à l'intérieur du site, et la localisation externe, qui correspond aux autres cas. Dans la localisation interne, la préposition sélectionnée est *à*, *dans*, *sur* ou *en* (*Sophie est dans sa chambre, Les clés se trouvent sur le tableau de bord*) et dans la localisation externe, *près de*, *à côté de*, *au-dessus de*, *devant*, etc. (*Les clés sont près du téléphone, Sophie se trouve devant le magasin*).

On notera par ailleurs que la localisation ne se cantonne pas au registre spatial, puisqu'on la retrouve dans le temps (*La réunion « est à » cinq heures, le jour « où » je suis venu te voir*) et dans les relations abstraites (*Il y a du génie « dans » cette idée, Pierre « a sombré dans » la dépression*). A un niveau très général, le mode de repérage est conceptuellement le même : on situe une entité par rapport à une autre — ce qui justifie que l'on parle de « localisation » temporelle ou même de « localisation » dans les états psychologiques (cf. Van de Velde 1995).

3.2.2. L'asymétrie de la relation cible / site

Cible et site, dans le cas de la localisation spatiale, sont caractérisés de la même façon chez Talmy (1983 : 230-231) et Vandeloise (1986 : 34). Les deux auteurs insistent sur l'asymétrie de la relation en mettant en avant différents critères de distinction. Selon eux, alors que la cible n'a pas de position déterminée par avance, le site est un objet de référence dont les caractéristiques spatiales, et notamment la position, sont connues. Par ailleurs, la cible est plus mobile, plus petite et conçue comme géométriquement plus simple que le site — selon Talmy, la cible est souvent considérée comme un point. Enfin, alors que le site est à l'arrière-plan linguistique, mémoriel et physique, la cible est plus saillante en contexte.

L'asymétrie cible / site est illustrée par :

(55) *Le vélo est près de la maison vs La maison est près du vélo* (Talmy 1983 : 231)

La seconde phrase est en effet beaucoup moins naturelle que la première. Pour qu'elle soit produite, il faut imaginer des circonstances de discours très particulières (cf. Vandeloise 1986 : 36). Une maison, par sa stabilité positionnelle et sa taille, est plus à même de servir de repère pour localiser un vélo que l'inverse.

Sans remettre en cause l'idée que cognitivement, des propriétés comme la taille et la mobilité jouent un rôle dans la sélection des sites relativement aux cibles, nous pensons que ces caractéristiques n'entrent pas directement dans la définition du site de localisation, au sens où elles ne relèvent pas de la signification localisatrice. De fait, ces propriétés peuvent ne pas être décrites par l'expression employée pour désigner le site. Par exemple, dans une phrase comme *Pierre est dans un endroit magnifique, un endroit magnifique* ne comporte aucune indication de taille. On peut raisonnablement penser que cette expression renverra, dans le monde, à une entité plus grande et moins mobile que la cible Pierre, mais sémantiquement, cela n'est pas marqué, et donc pas nécessaire à la constitution du localisateur.

La connaissance de la position du site n'est pas non plus indispensable à l'établissement d'une relation de localisation. Un objet de position connue constitue certes, pragmatiquement, un repère efficace et privilégié, mais on peut aussi énoncer des phrases de localisation sans connaissance de la position du site. Tel est le cas dans *Les otages sont détenus dans un endroit secret* et *Je ne sais rien du lieu où nous nous rendons*. Que les caractéristiques positionnelles des sites soient ici inconnues n'entrave pas l'expression formelle de la localisation. De même, dans une phrase comme *Le rideau est déchiré à un endroit*, la position de l'endroit n'est pas connue par avance. On peut même penser que c'est ici la cible (la déchirure) qui permet de déterminer la position du site, plutôt que l'inverse. Il n'en reste pas moins que du point de vue syntaxique et sémantique, *un endroit* joue le rôle de localisateur. La connaissance de la position n'est donc pas nécessaire à la définition des sites.

Dans la définition formelle (non pragmatique) de la cible et du site, nous excluons les propriétés des objets pour ne retenir que l'aspect relationnel : site et cible sont strictement définis, respectivement, comme l'entité localisatrice et l'entité localisée. Le principe de l'asymétrie de la relation cible / site tient dans cette seule définition, puisque c'est le localisateur qui permet de repérer le localisé et non l'inverse : les rôles ne sont pas interchangeables. Ainsi l'asymétrie de la cible et du site consiste, non pas en une différence de caractérisation intrinsèque entre les choses sélectionnées comme cibles et celles sélectionnées comme sites, mais en une orientation thématique non réversible. La cible et le site sont respectivement le sujet et l'objet de la relation spatiale, comme le note Vandeloise (1986 : 34), c'est-à-dire que le site est l'argument interne du prédicat de localisation, tandis que la cible en est l'argument externe. Ainsi le noyau prédicatif qui exprime la localisation est

primitivement construit autour d'une relation avec le site — c'est (*être*) dans *x* / sur *x* / à *x* / etc. — avant d'être rapporté à la cible.

A cette asymétrie syntaxique et thématique correspond une asymétrie logique. Logiquement en effet, le lieu précède le localisé. Un objet n'existe dans le monde que s'il peut être localisé, i.e. s'il existe un site de localisation de cet objet. Par contre, l'existence dans le monde d'un site, malgré le point de vue localisateur, ne présuppose pas celle d'un objet cible, car la localisation peut être envisagée sans être effective. En particulier, un objet existant peut être considéré comme localisateur alors que la cible est virtuelle : celle-ci peut ne pas être spécifiée (*C'est un endroit inaccessible*, sous-entendu pour qui veut s'y rendre) ou, en dépit de sa spécification, n'être qu'un objet de spéculation (*Si nous avions un colocataire, il logerait au deuxième étage*). On n'a d'équivalence entre localisation et existence, i.e. entre existence d'un site assigné à un objet et existence de cet objet, que dans le cas où le site localise effectivement l'objet à un moment donné. Ainsi l'asymétrie thématique entre cible et site se traduit-elle par la présupposition unilatérale de l'existence d'un site par celle d'une cible.

Il s'agit là d'une contrainte logique et non discursive. En effet, dans le discours, l'existence d'une expression dénotant un objet existant ne présuppose pas celle d'une expression dénotant son site de localisation. D'une part, il y a des phrases non locatives, qui mettent en jeu des référents concrets sans prendre en compte leur localisation. C'est le cas des phrases construites autour des prédicats individuels et de certains prédicats épisodiques. Par exemple, dans *La voiture de Sophie est jaune* et *Pierre est malade*, il n'y a pas de localisation sous-jacente. D'autre part, l'apparition du site dans le discours peut dépendre de la nécessité de localiser un référent déjà connu. Bien qu'il précède logiquement la cible, le site n'apparaît alors discursivement qu'après la cible. Tel est le cas dans des phrases comme *Guillaume est dans un pays lointain*, *La voiture est garée dans un parking souterrain* et *Le rideau est déchiré à un endroit*, où le site est exprimé par un SN indéfini (i.e. introduisant un élément nouveau), alors que l'expression désignant la cible, elle, est définie. L'ordre d'apparition de la cible et du site dans le discours ne reflète donc pas nécessairement l'ordre logique : si un objet existe, il lui correspond en droit un site, mais ni la mention du site ni la connaissance de ses particularités intrinsèques ne sont présupposées — la spécification du site peut ne tenir qu'à sa relation avec une cible prédéfinie. L'idée, défendue par Talmy et Vandeloise, selon laquelle le site est à l'arrière-plan linguistique et mémoriel est donc contestable, puisque dans le discours, c'est parfois la cible qui permet de faire émerger le site.

L'asymétrie de la relation cible / site fait qu'il est nécessaire de distinguer entre, d'une part, les objets en soi ou en tant que cibles et, d'autre part, les objets envisagés comme sites. En effet, l'existence d'un objet dans le monde implique qu'il soit quelque part, c'est-à-dire qu'il ait une localisation — même quand celle-ci n'est pas exprimée. Elle n'implique cependant pas qu'il soit lui-même un site de localisation : un objet peut, en tant que tel, exister dans le monde indépendamment de tout rôle de localisateur, exprimé ou non. Autrement dit, il n'y a pas dissociation de l'objet et de la cible comme il y a dissociation de l'objet et du site. Cela peut expliquer qu'on ait des noms pour désigner les objets en tant que sites (les NGE) mais pas en tant que cibles. Il n'existe pas en effet de noms génériques de localisés : les noms des objets envisagés comme cibles sont simplement les noms des objets. Cibles et objets ne sont pas distingués lexicalement comme le sont sites et objets.

3.2.3. La localisation et les autres schémas spatiaux

La relation de localisation occupe une place centrale dans l'ensemble des descriptions spatiales. L'idée de Talmy, lorsqu'il définit le rapport « figure / ground », est qu'il y a un

schéma relationnel unique qui sous-tend toute situation spatiale : « one main characteristic of language's spatial system is that it imposes a fixed form of structure on virtually every spatial scene » (1983 : 229). Talmy a pour objectif notamment de fédérer différents rôles sémantiques, en particulier ceux de « locative », « source », « path » et « goal », tels qu'ils sont définis par Fillmore (1968). La notion de site permet effectivement d'indiquer ce que ces cas ont en commun. Pour autant, tout « schéma » spatial n'est pas réductible à une relation cible / site. Nous distinguerons ici succinctement la localisation de la posture, du mouvement, du déplacement, de la direction, de la partition et de l'inclusion topologique.

3.2.3.1. Localisation et posture

La localisation est différente de la posture. En effet, la posture, telle qu'elle apparaît dans des phrases comme :

(56) *Pierre est debout / allongé / à genoux / assis / couché / accroupi*

est un état évalué intrinsèquement, et non en relation avec un site de localisation. Contrairement au prédicat de localisation, le prédicat de posture n'implique qu'un argument. Tenter de réduire la posture à une forme de localisation obligerait à considérer cet argument unique à la fois comme cible et site. La posture se définirait alors comme une sorte d'auto-localisation, établie par rapport à d'autres postures possibles d'un même objet. Une telle hypothèse est d'emblée exclue, car elle ne respecte ni l'asymétrie de la relation cible / site ni la nécessité de distinguer entre le localisateur et le localisé.

Posture et localisation peuvent se combiner, comme dans :

(57) a. *Pierre est debout / allongé / assis dans le salon*
 b. *Pierre est accroupi / couché / à genoux près de la porte*

A la posture s'ajoute alors une information de localisation interne (57a) ou externe (57b), afin de préciser la description spatiale. Cette précision est généralement facultative : rares sont les prédicats de posture qui exigent la mention d'un site — *être adossé* est l'un de ceux-là (**Pierre est adossé* vs *Pierre est adossé au mur*). L'autonomie de la posture vis-à-vis de la localisation indique que la disposition spatiale d'un objet ne s'évalue pas nécessairement par rapport à un site ou à un cadre : elle peut être déterminée intrinsèquement, sans faire appel à une relation de localisation.

3.2.3.2. Mouvement, déplacement et direction

La localisation doit également être distinguée du mouvement. Le mouvement en soi n'est pas une relation mais un procès, susceptible de n'impliquer, comme la posture, qu'un seul argument :

(58) a. *L'araignée a bougé*
Maxime n'arrête pas de remuer
Les enfants s'agitent

Pas plus que (56), ces phrases ne répondent à la question *Où est x ?*

L'expression du mouvement peut se conjuguer avec une indication de posture. On a alors affaire à des verbes de changement de posture, tels *se lever*, *se pencher*, *s'allonger*, *s'agenouiller*, etc. Ceux-ci se distinguent de *être debout / assis / allongé / etc.* par le fait qu'ils

ne dénotent pas un état mais un changement d'état, précisément dû à la signification d'un mouvement.

Le mouvement peut aussi se combiner avec une localisation, sans qu'ils soient réductibles l'un à l'autre. En effet, les prédicats de mouvement et de changement de posture peuvent s'accompagner d'un complément de lieu, interne ou externe :

- (59) a. *Les enfants s'agitent (à l'arrière de / près de) la voiture*
b. *Pierre s'est allongé (dans / à côté de) son lit*

Des verbes comme *nager, courir, se promener, marcher* peuvent eux aussi prendre un complément de localisation interne (*Sophie nage dans le lac, Ils courent dans le parc*) ou externe (*Sophie court à côté de la route, On s'est promené près du lac*) : dans le premier cas, la cible en mouvement est contenue dans les limites du site mentionné, tandis que dans le second cas, elle est repérée par rapport au site sans qu'il y ait de contact entre eux. *Nager, courir, marcher* et *se promener* se distinguent toutefois de *remuer, s'agiter, se lever, se pencher*, etc., en ce qu'ils indiquent un changement de place — fût-il compris dans les limites d'un site de localisation interne. Il s'ensuit que leurs compléments de lieu peuvent également renvoyer à une destination et/ou à une origine :

- (60) a. *Ils ont couru jusqu'à la maison*
b. *Nous avons marché depuis Mazamet*
c. *Sophie nage d'une rive à l'autre*

Ici, l'ensemble du mouvement décrit ne s'opère pas à l'intérieur ou à l'extérieur du site mentionné ; il y a une interaction entre le site et la cible en mouvement.

Certains verbes n'acceptent que ce dernier type de compléments. Il s'agit de ceux qui, comme *aller, arriver, venir, entrer, partir, se rendre*, etc., sont des purs verbes de déplacement, caractérisés par le « changement obligatoire du lieu d'un corps ne subissant par ailleurs aucune modification de forme ni de substance au cours du procès » (Boons 1987 : 5). Ces verbes dénotant nécessairement un changement de site — le mouvement n'est pas décrit dans les limites d'un site de localisation interne —, leurs compléments de lieu ne peuvent repérer qu'une phase ou un terme du mouvement, qu'il s'agisse de l'origine (*Un colis est arrivé d'Italie*), de la destination (*Nathalie va à Maubeuge*) ou d'une étape (*Nous sommes passés par Abbeville*). On voit bien ici en quoi le déplacement, même quand il implique la mention d'une localisation, se distingue d'une relation cible / site : il y a dans le déplacement un procès à l'œuvre, qui ne peut être décrit par la simple mise en relation de la cible avec les sites désignés. Même une suite continue de localisations ne permettrait pas d'exprimer le processus en jeu dans le déplacement, car le principe d'animation de la cible en mouvement n'est pas réductible à une série d'états locatifs.¹²

Lorsqu'elle accompagne un verbe de mouvement, la mention d'un site peut aussi indiquer une direction. Tel est le cas lorsque le complément de lieu est introduit par *vers* ou *en direction de*. La direction se distingue de la destination en ce que le terme du mouvement n'est pas donné. Aussi, quand l'indication de direction s'appuie sur la mention d'un site, celui-ci n'a pas à être atteint pour que le mouvement soit accompli. On distingue ainsi *Pierre court jusqu'à l'arbre* de *Pierre court vers l'arbre* : dans la seconde phrase, le site n'indique pas

¹² Pour une analyse détaillée de l'ensemble des verbes de mouvement et de déplacement (suivant différentes classifications), voir Derville-Bastuji (1982), Lamiroy (1983 et 1987), Boons (1985 et 1987), Laur (1989 et 1993), Sablayrolles (1995), Sarda (1996), Muller & Sarda (1998), Aurnague & Stosic (2002), Cadiot, Lebas & Visetti (2004), etc.

nécessairement un point d'arrivée. On notera, à la suite de Levinson (2003 : 65), que pour indiquer une direction, la mention d'un site n'est pas obligatoire. En effet, dans des phrases comme :

- (61) a. *Pierre a tourné à gauche*
b. *Le cavalier est parti vers le nord*

il n'y a pas d'objet localisateur désigné. Ici, la direction s'évalue selon un « cadre de référence » (« frame of reference »), c'est-à-dire dans un système de coordonnées construit relativement à la situation décrite (cf. Levinson 2003). Dans (61a), le cadre de référence est « intrinsèque » ou « relatif », selon que la direction est évaluée par rapport à l'orientation de Pierre ou à celle du locuteur qui observe la scène. Dans (61b), le cadre de référence est « absolu », car la direction s'établit à partir de la position initiale du sujet et suivant l'orientation générale de la terre. La possibilité d'exprimer une direction sans faire appel à un site de localisation montre bien qu'il faut distinguer la direction de la localisation. La direction s'évalue à partir d'un point d'origine, et n'implique pas de site de localisation terminale. Elle est d'essence vectorielle, alors que la localisation se fonde sur une relation entre deux entités.

3.2.3.3. Localisation, partition et inclusion topologique

Distinguons enfin la localisation de la partition. A proprement parler, la partition n'est pas un schéma spatial, mais elle est fréquemment exploitée dans les opérations de repérage spatial (cf. chapitre 4). Il n'est pas rare en effet que le site sélectionné soit une partie d'un tout, ce qui permet de préciser la localisation au sein de ce tout.

Comme la localisation, la partition est une relation établie entre deux termes, mais fondée sur un lien d'appartenance : tout élément de la partie est aussi un élément du tout. Autrement dit, la partition implique l'inclusion¹³ de la partie dans le tout. Ce lien de dépendance fort différencie la partition de la localisation, et empêche toute réduction de la première à la seconde. D'ailleurs, l'existence de relations de partie-tout entrave parfois l'expression de la localisation :

- (62) a. **Le nez est dans le visage* (Vandeloise 1986 : 218)
b. **Le tronc est dans l'arbre*¹⁴

La localisation, telle qu'elle est exprimée par *dans*, met en rapport des entités étrangères l'une à l'autre, ou présentées comme telles. Dans *Les fleurs sont dans le vase* et *Le disque est dans son boîtier* par exemple, *les fleurs* et *le vase*, *le disque* et *le boîtier* désignent des individus distincts, que le prédicat de localisation met en relation à un moment donné. Cette forme de présentation est impossible avec les couples *nez / visage* et *tronc / arbre* car *nez* et *tronc* sont

¹³ Nous parlons ici de l'inclusion topologique au sens propre, c'est-à-dire telle que « un ensemble A est inclus dans un ensemble B si tous les éléments de A sont des éléments de B » (Vandeloise 1996 : 84).

¹⁴ Vandeloise (1986 : 219) explique (62) par deux facteurs conjoints : lorsque les frontières du site n'entourent pas strictement les frontières de la cible (i.e. complètement et sans contact) et lorsque la cible est un constituant du site, la relation entre la cible et le site ne peut pas s'exprimer par *dans*. Selon Vieu (1991 : 214-215), cette hypothèse est contredite par des phrases comme *Le tiroir est dans la commode*, car le tiroir, composant, et la commode, composé, ont des frontières communes. Pour Vieu, (62) s'explique en fait par un principe de « contraste » : on ne peut détacher abstraitement une partie d'un tout et la localiser dans le tout que si le détachement crée un vide, « un nouvel intérieur » — ce qui n'est pas le cas pour le nez et le tronc. Cependant, cette explication pose elle aussi problème car elle ne rend pas compte de cas comme **Les yeux sont dans la tête* ni **Le centre de la cible est dans la cible*. Ôtons les yeux de la tête, la partie centrale de la cible, et on créera bien de nouveaux espaces de localisation ; impossible pourtant d'y localiser les parties « détachées ».

des méronymes, ils dénotent des parties constitutives d'un tout — on peut comparer (62) et *Le nez fait partie de la tête*, *Le tronc fait partie de l'arbre*. Par définition, le nez n'est pas étranger au visage, ni le tronc à l'arbre, comme le sont les fleurs relativement au vase : ils n'ont pas le degré d'autonomie et d'altérité requis pour pouvoir constituer des cibles, vis-à-vis du tout. La localisation s'oppose ainsi à la partition et à l'inclusion topologique : x n'est pas « dans / sur / à / etc. » y s'il en est une partie intégrante, inamovible.

On peut dans certains cas, par une opération de l'esprit, présenter une partie comme indépendante du tout et alors l'envisager comme cible. Cette opération est possible notamment si la « partie » n'est pas définie comme telle (*La table est dans la cuisine*, *La France est en Europe*), si elle est facultative et/ou amovible (*Le couvercle est sur le plat*, *La selle est sur le vélo*), et surtout si au niveau cognitif, elle n'apparaît pas comme un constituant essentiel du tout, pour des traits de saillance ou de fonctionnalité. Il est ainsi plus facile d'envisager un vélo sans selle qu'un arbre sans tronc, et plus facile de présenter la table indépendamment de la cuisine, que le nez, du visage. Autrement dit, la localisation n'exclut pas la référence à une situation d'inclusion, mais elle présente cette relation comme fondée sur l'indépendance de la cible et du site, c'est-à-dire en faisant abstraction de la relation de partition.¹⁵

3.3. De la localisation à l'entité localisatrice

Comme nous l'avons vu, les NGE ont pour particularité de mettre en profil le rôle localisateur de leurs référents. Ayant défini la relation de localisation ainsi que ses termes, nous pouvons tenter de décrire plus précisément la signification localisatrice des noms d'espace.

Les NGE sont des noms « localisateurs », non pas au sens où ils peuvent désigner en contexte des sites — capacité que connaît tout nom d'objet —, mais au sens où leur principale fonction sémantique est de décrire des localisateurs. La sélection par les NGE de génitifs de localisation, opposée à leur incompatibilité avec les compléments matériels, constitue un indice frappant de cette vocation sémantique (cf. § 3.1.). Ajoutons que les NGE ont une nette prédilection pour la localisation spatiale. La localisation temporelle incombe, pour l'essentiel, à d'autres noms, tels *instant*, *moment*, *période*, *jour*, etc. Ceux-ci, contrairement aux NGE, ne peuvent pas être liés anaphoriquement à des noms d'objets. On notera qu'à l'inverse des noms temporels, les NGE peuvent aussi s'employer dans des domaines abstraits, où ils conservent leur valeur localisatrice (*Il occupe une bonne place dans une entreprise*, *Ces attaques verbales répétées l'ont touché à un endroit sensible*, *L'âme est le lieu de toutes les passions*, etc.). Les NGE dénotant des sites dans l'espace et éventuellement hors espace, nous les définirons, de façon très générale, comme des *noms de localisation*.

Le sens localisateur des NGE fait qu'on a parfois l'impression qu'ils valent pour un prédicat de localisation. Par exemple, dans *La mouche est sur le couteau*, le lieu n'est-il pas

¹⁵ L'expression de la localisation est également possible lorsqu'on précise la position, notamment en recourant à un « nom de localisation interne » [NLI] (cf. Borillo 1988, 1999, Aurnague 1991, 1996, 2004, Huyghe 2005) : on peut ainsi dire *Le nez est au milieu du visage* et *Le tronc est à la base de l'arbre*. En précisant la position, on donne des informations de configuration. Celles-ci peuvent s'appliquer aux parties constituantes car la configuration fait intervenir la structure du tout — la position est en ce sens dépendante d'un ensemble structuré donné (cf. chapitre 4, § 2.3.). Ainsi, dans des phrases comme *Le nez est au milieu du visage*, les NLI, par leurs traits partitifs et positionnels, permettent de combiner l'expression de la localisation et la prise en compte d'une relation de partie-tout. En d'autres termes, une partie peut être localisée par rapport au tout si la localisation se fait dans un cadre de référence (intrinsèque ou absolu).

« sur le couteau » plutôt que le couteau lui-même ? Une phrase comme *La place du livre, c'est (sur l'étagère / dans l'armoire)* n'est-elle pas meilleure que ?*La place du livre, c'est (l'étagère / l'armoire)* ? De fait, on peut penser, au vu de certains énoncés, que la recatégorisation par un nom d'espace s'applique référentiellement, non pas à un objet, mais à une situation locative, signifiée par un syntagme prépositionnel. Ainsi, dans :

(63) *Jules a garé sa voiture derrière la maison. Cet endroit est à l'abri des voleurs*

cet endroit semble directement reprendre le SP *derrière la maison*. De même, dans :

(64) *Les enfants sont sous le lit. C'est un bon endroit pour se cacher*

un bon endroit se rapporte à une expression prépositionnelle. On peut tout à fait dire *Sous le lit, c'est un bon endroit pour se cacher*.

On peut donc se demander si les NGE n'ont pas, en structure sémantique profonde, la valeur d'un groupe prépositionnel. Celle-ci serait une conséquence et une illustration directes du sens localisateur des NGE. La localisation étant par définition relationnelle, et construite canoniquement autour d'un prédicat prépositionnel dont le site est l'argument interne, la signification d'une expression localisatrice n'est-elle pas assimilable à celle d'un SP ?

L'analyse de *quelque part* est à cet égard édifiante. *Quelque part*, qui est dédié sémantiquement à la localisation, est morphologiquement construit sur une base nominale, à l'instar de *quelque chose*. La détermination par l'indéfini *quelque* devrait lui donner la valeur d'un SN, comme c'est le cas pour *quelque chose*. Mais le sens localisateur de *quelque part* induit un changement de catégorie grammaticale : l'expression est en fait un adverbe de lieu. En effet, contrairement à *quelqu'un* et *quelque chose*, *quelque part* ne peut pas apparaître en position de sujet :

- (65) a. *Quelque chose me tracasse*
b. *Quelqu'un s'approche*
c. **Quelque part me fascine*

Par contre, il constitue à lui seul un complément de lieu, sans nécessiter de soutien prépositionnel :

- (66) a. *Pierre s'est assis quelque part* vs **Pierre s'est assis (dans / sur / près de) quelque part*
b. **Pierre s'est assis quelqu'un* vs *Pierre s'est assis près de quelqu'un*
c. **Pierre s'est assis quelque chose* vs *Pierre s'est assis sur quelque chose*

Il apparaît donc ici que le sens localisateur peut conférer à une expression d'origine nominale un statut syntactico-sémantique équivalent à celui des syntagmes prépositionnels. En effet, dans tous ses emplois, *quelque part* équivaut à un SP. *Quelque part* ne peut d'ailleurs pas s'employer dans des compléments de lieu directs (**On a visité quelque part*).

Cependant, les noms d'espace se distinguent de *quelque part*, précisément par le fait qu'ils conservent, à la fois sémantiquement et syntaxiquement, leur statut nominal. En effet, les NGE peuvent être suivis de modificateurs (*un endroit magnifique* vs **quelque part de magnifique*) et ils peuvent apparaître en position de sujet (*L'endroit est magnifique*, *Cette place est confortable* vs (65c)). Ils s'emploient également avec une préposition spatiale sans redondance (*en un lieu / à un endroit / dans une zone / sur un site (+ exp.)* vs **(à / dans / en /*

sur) quelque part). Si, à l'instar de *quelque part*, ils « intégraient » la préposition, l'emploi de celle-ci serait superflu, sinon exclu. Or lorsqu'ils apparaissent dans des compléments de lieu indirects, les NGE nécessitent, comme les autres noms, un soutien prépositionnel. Dans un énoncé comme :

(67) *Marie a mis ses bijoux dans la cocotte-minute. Personne ne viendra les chercher à cette place*

le SP antécédent (*dans la cocotte-minute*) est repris par un autre SP (*à cette place*), et non par un SN comprenant le NGE. L'emploi de *à* est indispensable ; la préposition n'est donc pas intégrée sémantiquement dans *cette place*.

Ainsi les SN construits autour des NGE n'ont pas le statut grammatical d'expressions prépositionnelles. En vertu de leur sens localisateur, les NGE s'emploient volontiers dans des compléments de lieu, et leur emploi anaphorique est favorisé lorsque l'antécédent apparaît dans des SP locatifs. Mais pour autant, ils ne sont pas eux-mêmes de nature prépositionnelle. Dans une phrase comme *La place du livre, c'est (sur l'étagère / dans l'armoire)* la présence de la préposition permet d'indiquer que l'étagère et l'armoire sont considérés du point de vue localisateur, mais elle n'implique pas que *la place du livre* vaille pour un SP.

Quand un SN construit autour d'un NGE reprend apparemment une expression prépositionnelle, on est face à deux cas de figure. Le SN peut en fait anaphoriser le SN inclus dans le SP. Dans un énoncé comme :

(68) *On a retrouvé le corps dans la forêt de Mormal. L'assassin avait mentionné ce lieu à plusieurs reprises*

ce lieu ne reprend pas *dans la forêt*, mais bien *la forêt* lui-même. On dira *L'assassin avait mentionné la forêt de Mormal à plusieurs reprises*, mais pas **L'assassin avait mentionné dans la forêt de Mormal à plusieurs reprises*.

Cette analyse ne vaut toutefois pas lorsque le SP est introduit par une autre préposition que *dans*, *à*, *en* ou *sur*. Dans des séquences comme (63), *Jules a garé sa voiture derrière la maison ; cet endroit est à l'abri des voleurs*, le SN comprenant le NGE ne reprend pas uniquement le SN inclus dans le SP. En effet, la substitution de *la maison* à *cet endroit* change le sens de l'énoncé. *Cet endroit* est bien lié ici à l'ensemble du SP *derrière la maison*. Pour autant, la reprise n'est pas directe, puisqu'on ne dira pas **Derrière la maison est à l'abri des voleurs*. Pour pouvoir être sujet, *derrière la maison*, qui est un prédicat de localisation, doit prendre une valeur référentielle : on passe alors métonymiquement de la localisation « derrière la maison » à « ce qui est derrière la maison », c'est-à-dire à la portion d'espace derrière la maison (cf. *L'espace derrière la maison est à l'abri des voleurs*). C'est bien cet espace (envisagé comme site de localisation) qui est dénoté par *cet endroit*, et non à proprement parler la situation locative signifiée par *derrière la maison*.

Il en va de même dans les emplois attributifs. Dans (64), *Les enfants sont sous le lit ; c'est un bon endroit pour se cacher, un bon endroit* ne se rapporte pas à *le lit*. *Le lit, c'est un bon endroit pour se cacher* diffère référentiellement de :

(69) *Sous le lit, c'est un bon endroit pour se cacher*

Mais dans cette dernière phrase, l'attribut ne qualifie pas directement le prédicat (*être*) *sous le lit*. Ce n'est pas « être sous le lit » qui est un bon endroit pour se cacher, mais plutôt l'espace sous le lit. A nouveau, *endroit* recatégorise une portion du monde, et non une relation. On peut noter à cet égard que dans (69), le démonstratif est indispensable. En effet, on dira

difficilement, en français, ??*Sous le lit est un bon endroit pour se cacher*. Le démonstratif, dans le processus de fixation du référent sujet, permet de constituer à partir de *sous le lit* une entité de référence susceptible d'être « un bon endroit pour se cacher ». Il conditionne ainsi la métonymie de la relation à l'entité, assurant la compatibilité entre la signification du SP et la qualification comme *endroit*. On observera, en comparaison, que le démonstratif est facultatif dans *L'espace sous le lit(, c')est un bon endroit pour se cacher*.

L'idée que dans des phrases comme (69), le SP permet de dénoter une portion d'espace est suggérée par Herskovits (1986 : 33-34). Celle-ci estime en effet que dans *Under the bed is a good place to hide*, l'élément désigné est une portion d'espace vide. Il y a en ce sens une sorte d'objectivation référentielle de l'expression prépositionnelle. Herskovits étend cette analyse à des phrases comme *The bedroom is a pleasant place to work*, où selon elle, il y a un effacement de la préposition : *the bedroom* vaut pour *in the bedroom* — ce qui lui permet de préserver l'idée que les lieux (« places » en anglais) sont des portions d'espace. Si une telle analyse est pertinente dans les cas de (63)-(64) et de (69), elle ne s'applique pas, en français tout au moins, à l'exemple de la chambre. En effet, dans :

(70) *Vincent passe des heures dans la chambre. C'est un endroit agréable pour travailler*

un endroit agréable peut être directement attribut de *la chambre*. On peut dire *La chambre(, c') est un endroit agréable pour travailler*, avec le même sens que dans (70). Par contre, l'emploi prépositionnel paraît difficile : *?Dans la chambre, c'est un endroit agréable pour travailler* est nettement moins naturel que la phrase précédente — à comparer aussi avec (69). On n'a nullement besoin ici pour rendre compte de la requalification par *endroit* de prendre en considération la préposition. Ce n'est pas *dans la chambre* qui détermine « l'endroit agréable pour travailler », et donc le SN construit sur *endroit* ne se rapporte ni au prédicat spatial (*être*) *dans la chambre* ni à la portion d'espace qui est dans la chambre. Comme nous l'avons vu plus haut (§ 2.3.), les NGE peuvent directement s'appliquer à des objets, et non nécessairement à des portions d'espace associées.

Le facteur déterminant pour distinguer (70) de (64), *Les enfants sont sous le lit ; c'est un bon endroit pour se cacher*, est la préposition sélectionnée. Il n'est pas nécessaire de construire une portion d'espace associée à l'objet si la préposition est *dans*, *à*, *sur* ou *en*. On a alors affaire à une localisation interne basique (sans configuration) et l'objet lui-même est considéré comme l'entité site. Il est directement désignable par un NGE. Dans les cas de localisation externe, comme avec *derrière* et même *sous*, c'est parce que l'objet n'est pas lui-même le site qu'on doit lui associer une portion d'espace localisatrice. Tel qu'il est traité linguistiquement, « l'endroit où se cachent les enfants » dans *Les enfants se cachent sous le lit* est la portion d'espace sous le lit, mais dans *Les enfants se cachent dans le lit*, c'est le lit lui-même.

Il ressort de l'ensemble de ces observations que le sens des noms d'espace n'est pas celui d'un pur prédicat de localisation. Les NGE désignent des parties du monde vues comme localisatrices et non la fonction localisatrice de ces parties du monde. Ils ne dénotent pas des relations en soi : lorsqu'on dit *un endroit magnifique*, ce n'est pas la relation de localisation qui est magnifique, mais bien l'objet envisagé comme site. Même quand ils reprennent un SP exprimant une relation spatiale, les noms d'espace impliquent une sorte d'objectivation référentielle de la relation, afin de pouvoir désigner une portion du monde — dans un tel cas, la recatégorisation par un NGE a précisément pour fonction d'assurer le passage métonymique du prédicat de localisation à l'entité localisatrice.

Autrement dit, le lieu, ce n'est pas à proprement parler « dans x », « sur x », « à x », etc., mais plutôt « x où... ». Le sens localisateur des noms d'espace s'analyse comme la

description d'une entité site (dans une relation de localisation actuelle ou virtuelle). Les NGE servent à dénommer, non pas l'aspect localisateur des objets du monde, mais des portions du monde profilées selon leur puissance localisatrice. Ainsi les noms d'espace ont un statut sémantique remarquable : la localisation établissant une relation, les NGE ont quelque chose de prédicatif, mais ils dénotent également les supports objectifs de la localisation. L'originalité référentielle des noms d'espace provient de cette combinaison descriptive, entre l'être objectif — dans l'espace, les « lieux », « endroits », « places », « zones », etc. sont des entités physiques — et le regard relationnel. Le sens localisateur confère donc aux NGE un pouvoir référentiel très particulier, à la charnière du concret et de l'abstrait. Malgré leur ancrage physique, les « lieux », « endroits », « places », « zones », etc. n'existent pas en tant que tels dans le monde, car ils sont soumis à la projection de relations de localisation sur le monde.

CONCLUSION

La nature des « lieux », tels qu'ils sont dénommés par les noms d'espace, a quelque chose d'abstrait qui n'est pas saisi par l'opposition de l'étendue vide et de la matière. Non matériel, le sens des NGE n'est pas non plus celui de 'portion d'espace', car outre que ce dernier ne s'applique pas de la même façon à tous les NGE, il n'exprime pas l'essentiel de leur signification. La définition des NGE comme noms de portions d'espace peut en effet masquer leur trait sémantique principal, qui est la description de sites de localisation.

Les noms d'espace dénotent des éléments du réel, généralement des entités physiques non animées (objets, territoires ou portions d'espace), envisagés selon leur puissance localisatrice. Il y a sans doute des préférences référentielles pour chaque nom, mais en aucun cas les NGE ne désignent des objets en soi et pour soi. Le sens localisateur est fondamental, y compris pour les NGE secondaires, comme *zone*, *site* et *emplacement*. Nous caractériserons, de façon générale, les NGE par la conjonction des propriétés suivantes : la généralité sémantique, la signification localisatrice et l'usage spatial (*vs* temporel).

Espace est une exception. Outre certains emplois dans le registre temporel (*en l'espace de cinq minutes*), *espace* peut décrire l'étendue spatiale sans impliquer le point de vue localisateur, comme lorsqu'il nomme le tout (*l'espace*) ou lorsqu'il renvoie à des portions d'espace vides (*un espace* + complément de taille ou de dimension). Autrement dit, *espace* n'est pas défini essentiellement comme un nom localisateur. Cependant, l'aspect localisateur n'est pas rejeté car l'étendue vide décrite par *espace* peut être désignée pour son rôle de site potentiel. On peut ainsi considérer un espace du point de vue de la localisation interne (*un espace occupé, dans cet espace*), fût-ce implicitement (*un espace libre, un espace disponible*). De façon remarquable, *espace* peut recevoir un complément du nom en *de* fondé sur la puissance localisatrice du référent, comme dans *espace de vente / recherche / travail / découverte / communication / rangement / etc.* *Un espace de Nactivité* décrit une portion d'espace où on exerce l'activité N. De même, dans les expressions de la forme *espace N* (*espace musique, espace décoration, espace entreprises, espace montagne, espace danse, etc.*), on lie la description de l'étendue au potentiel localisateur du référent. Selon Honeste, *espace* s'emploie ici avec le sens de « domaine dans lequel une activité abstraite déterminée peut s'exercer librement » (1997 : 281). La signification localisatrice d'*espace*, si elle n'est pas dominante, n'est donc pas pour autant exclue. Définir les NGE comme des noms de

localisation ne revient pas à en exclure *espace*, mais nécessite que l'on reconnaisse la place particulière qu'il occupe parmi ces noms.

Les entités spatiales, telles qu'elles sont décrites par les NGE, sont des supports de localisation : par leur sens localisateur, les NGE inscrivent les relations entre les objets au cœur de la représentation linguistique de l'espace. Le statut référentiel particulier des noms d'espace, entre désignation de segments du réel et point de vue localisateur, traduit une conception de l'espace complexe, comme réseau relationnel élaboré à partir des éléments du monde. On peut, grâce à des noms comme *vide* et *espace*, décrire et désigner l'espace de façon substantielle, comme un corps autonome ; c'est alors l'étendue vide qui est représentée. Mais les portions d'espace sont souvent désignées d'après leur aptitude à localiser — *place* est l'archétype de ce genre de dénotation. Linguistiquement, la conception relationnelle de l'espace est à bien des égards prévalente.

CHAPITRE 2

LA PLACE DES NGE DANS LE LEXIQUE

Définis essentiellement par leur sens localisateur, les noms d'espace ont un statut sémantique et un rôle très particuliers dans le système linguistique français. D'une part, en tant que noms de localisation génériques, les NGE ont pour fonction de désigner toute portion du monde envisagée comme site, qu'il lui corresponde ou non par ailleurs une dénomination. D'autre part, les NGE se distinguent souvent des noms avec lesquels ils peuvent coréférer, en ce que leur pouvoir de catégorisation repose sur le potentiel relationnel du référent. Ces particularités sémantiques et fonctionnelles conduisent à s'interroger sur la place qu'occupent précisément les NGE dans l'organisation du lexique.

La question est double : il s'agit non seulement de déterminer la position des noms d'espace dans la hiérarchie lexicale, mais aussi d'analyser les relations sémantiques qu'ils entretiennent avec le reste du lexique. Y a-t-il, en particulier, un lien lexical entre les NGE et les noms qu'ils peuvent reprendre dans le discours ? Les NGE sont-ils, en vertu de leur généralité, des noms hyperonymiques ?

Nous tenterons de répondre à ces questions en deux temps. Nous tâcherons d'abord de définir la place des NGE dans la hiérarchie lexicale, en les comparant avec les noms superordonnés¹⁶, considérés comme des substantifs de niveau supérieur. Nous étudierons ensuite l'hypothèse d'une relation hyperonymique entre les noms d'espace et les noms d'objets, auxquels ils sont fréquemment liés en contexte. Seront notamment examinées les propriétés et les conditions d'emploi du prédicat *être un* + NGE, ainsi que la fonction des noms d'espace dans les définitions lexicographiques.

Concernant le rôle des NGE dans l'organisation du lexique, une attention particulière doit être portée au nom *lieu*, souvent employé métalinguistiquement comme étiquette d'une catégorie nominale — les « noms de lieux ». A cet égard, nous nous interrogerons sur la prédilection d'emploi de *lieu*, en référence à certains types d'objets (habitations, territoires, agglomérations, établissements, etc.), par opposition à son usage le plus général, dans lequel il peut s'appliquer à tout site de localisation.

¹⁶ Dans l'emploi que nous en faisons, *superordonné* n'est pas synonyme d'*hyperonyme*. Il désigne tout nom correspondant à une catégorie superordonnée, dans le système proposé par Rosch *et alii* (cf. *infra*). Ce système étant de nature taxinomique, les superordonnés sont de fait des noms hyperonymiques. Mais le terme *superordonné* ne se réduit pas à la description de cette propriété. En outre, certains noms de niveau inférieur sont des hyperonymes (e.g. *pomme* / *reinette*) si bien que, dans le sens que nous leur donnons, tout « hyperonyme » n'est pas nécessairement un « superordonné ».

1. AU SOMMET DU LEXIQUE

Peu de noms ont le niveau de pauvreté descriptive de *lieu, endroit, place, zone, site*, etc. Cette particularité des NGE les place au sommet de la hiérarchie lexicale, parmi les noms les plus polyvalents du français. On considère en effet que les noms sont hiérarchisés selon la précision de leur sens et l'étendue de leur domaine référentiel, et qu'il existe ainsi une organisation « verticale » du lexique (cf. Kleiber 1990).

Dans le modèle hiérarchique le plus couramment admis, celui proposé en psychologie cognitive par Rosch et ses collaborateurs, on distingue trois niveaux : superordonné, basique et subordonné, correspondant respectivement à des noms comme *animal, chien et labrador*¹⁷. Ces trois niveaux sont organisés de façon taxinomique : ils forment un système basé sur l'inclusion des classes de niveau inférieur dans celles du niveau supérieur correspondant. Plus on monte dans la hiérarchie, plus les catégories sont hétérogènes et plus le « niveau d'abstraction » est grand (Rosch *et al.* 1976 : 383). Au niveau superordonné correspond donc un degré d'abstraction élevé, qui se caractérise par le fait que les éléments rassemblés ont peu d'attributs en commun. On n'associe pas de représentation imagée ni de forme générale aux catégories superordonnées, comme on peut le faire pour les catégories basiques (Rosch 1975 : 226, Rosch *et al.* 1976 : 404-405). Il n'y a pas non plus de « programme moteur » ni de schéma d'interaction canonique sélectionnés à ce niveau de catégorisation (Rosch *et al.* 1976 : 398). Les noms qui relèvent du niveau superordonné ont donc un contenu descriptif rudimentaire. On peut se demander si les NGE en font partie.

Les noms d'espace ont en commun avec les noms superordonnés classiques, tels *animal, meuble, plante, fruit*, de ne pas se voir associer de représentation imagée ni de routine interactionnelle. Mais ils vont plus loin dans l'imprécision descriptive, comme en témoignent les contraintes plus lourdes qui pèsent sur leurs emplois contextuellement non liés, qu'il s'agisse des indéfinis (de la forme *un / des N sans exp.*) ou des génériques (de la forme *les N*).

1.1. Emplois de la forme *un / des N sans exp.*

D'une manière générale, les expressions indéfinies se caractérisent par leur autonomie et leur indépendance contextuelle. Elles introduisent dans le discours un élément nouveau, permettant ainsi d'inaugurer des « chaînes de référence » (Corblin 1987 : 40-44). En conséquence, l'examen des emplois indéfinis d'un nom — en particulier des indéfinis nus, i.e. des emplois de la forme *un N sans exp.* — permet d'apprécier le contenu descriptif de ce nom en soi, sans l'altération référentielle induite par le chaînage anaphorique ou par le pointage déictique.

Comme le montre Theissen (1997 : 221-235), les noms superordonnés apparaissent rarement dans le discours pour introduire un référent. En effet, le choix d'un nom superordonné en première mention peut, en raison de sa « pauvreté informative », desservir la pertinence du propos. L'emploi des superordonnés dans des expressions de la forme *un / des N sans exp.* n'est toutefois pas impossible, comme on le voit dans :

(1) a. *Mange un fruit*

¹⁷ Ce schéma tripartite est lui-même adapté du modèle de classification biologique décrit par Berlin, Breedlove et Raven (1973), et qui compte cinq ou six niveaux : (i) « unique beginner » (*animal*), (ii) « life form » (*fish*), (iii) « intermediate » (niveau optionnel) (*fresh water fish*), (iv) « generic » (*bass*), (v) « specific » (*black bass*), (vi) varietal (*large-mouth (black) bass*). On notera que ce modèle taxinomique ne comporte pas de niveau supérieur à celui des catégories « superordonnées » chez Rosch.

- b. *La bille a roulé sous un meuble*
- c. *Il y a des plantes dans sa chambre*
- d. *Il y a des animaux dans la forêt*

On n'a pas de peine à imaginer des contextes dans lesquels ces énoncés soient acceptables (sans qu'il y ait nécessairement de spécification implicite des SN indéfinis).

En comparaison, l'emploi de *un / des NGE sans exp.* paraît beaucoup plus contraint. Les phrases suivantes, par exemple, pèchent par manque d'information :

- (2)
- a. *??J'habite un endroit*
 - b. *??Sophie s'est retrouvée à une place*
 - c. *??Pierre a aperçu des lieux*
 - d. *??Les diplomates se sont rencontrés dans une zone*
 - e. *??Il y a un site à côté de la forêt de Mormal*
 - f. **Il y a des endroits en Slovénie*
 - g. **Il y a un lieu près de chez Pierre*

Ces phrases sont incomplètes, à cause de la pauvreté descriptive des NGE : les expressions de la forme *un / des NGE sans exp.* donnent une description insuffisante de leurs référents, entraînant un déficit d'information dans les énoncés où elles apparaissent¹⁸. Sans précision explicite ou implicite, il est très difficile d'employer les NGE avec l'article indéfini. Par contre, l'ajout d'une expansion rend les phrases pertinentes :

- (3)
- a. *J'habite un endroit calme*
 - b. *Sophie s'est retrouvée à une bonne place*
 - c. *Pierre a aperçu des lieux d'habitation*
 - d. *Les diplomates se sont rencontrés dans une zone sécurisée*
 - e. *Il y a un site industriel à côté de la forêt de Mormal*
 - f. *Il y a des endroits magnifiques en Slovénie*
 - g. *Il y a un lieu très touristique près chez Pierre*

Ici, l'essentiel de la description incombe à l'expansion. Le recours à un modifieur permet, en chargeant descriptivement le référent, de compenser la pauvreté sémantique des NGE.

Il y a donc une différence de précision sémantique entre les noms superordonnés et les NGE. De façon générale, les superordonnés ne génèrent pas le même sentiment d'insuffisance descriptive que les noms d'espace. Ils sont dotés de traits distinctifs qui, bien que rudimentaires, peuvent suffire à la description d'un référent. Les NGE ont un sens plus pauvre ; ils sont par conséquent plus élevés dans la hiérarchie nominale.

1.2. Les N générique

La différence entre les noms d'espace et les superordonnés apparaît également dans leurs emplois génériques de la forme *les N*. Les groupes nominaux à interprétation générique se

¹⁸ *Place₂* peut s'employer sans difficulté avec l'article indéfini et sans modifieur (e.g. *L'église est située sur une place, Pierre habite sur une place, Une place est en cours d'aménagement à Fives*), ce qui justifie la distinction des deux acceptions de *place*. En effet, *place₂* ne participe pas du même niveau hiérarchique que *place₁* — il s'agirait plutôt d'un terme de base, à l'instar de noms comme *rue, carrefour, boulevard*, etc., avec lesquels il peut contraster implicitement.

caractérisent en effet par leur indépendance contextuelle. Ils permettent, comme les SN indéfinis, d'étudier isolément les propriétés descriptives des noms.

Les noms superordonnés peuvent aisément figurer dans des SN génériques, tout au moins au pluriel :

- (4) a. *Pierrot n'aime pas (les animaux / les fruits / les plantes / les meubles)*
b. *Isabelle étudie les plantes*
- (5) *Les animaux ont l'instinct de survie*
- (6) a. *Les fruits abondent sur ce marché*
b. *Les meubles ne manquent pas dans cette maison*

Ils se distinguent en cela des NGE qui, eux, n'apparaissent quasiment jamais dans ce type d'emploi :

- (7) a. **Marion aime les (lieux / endroits / places / espaces)*
b. **Les animaux ont peur des (sites / lieux / endroits / zones)*
- (8) **Les (lieux / endroits / places / sites / zones) sont (intéressant(e)s à visiter / magnifiques / très agréables / paisibles / fascinant(e)s / calmes / angoissant(e)s)*
- (9) a. **Les (lieux / endroits / zones / espaces) abondent dans ce pays*
b. **Les (endroits / lieux / zones) ont peu à peu (disparu / réapparu)*

Il est difficile de trouver des verbes, de sentiment ou autres, qui pourraient avoir pour objet *les NGE* générique ((7) vs (4)) — on ne peut pas « visiter », « se rendre dans », « reconnaître », « se souvenir de », « apercevoir », « occuper », « habiter », etc. les endroits, les places, les zones, les sites ou les lieux en général. De même, on voit mal quels prédicats individuels pourraient pertinemment se combiner avec *les NGE* générique ((8) vs (5)). *Les NGE* ne peut pas non plus être sujet de prédicats d'espèce, qui conditionnent l'interprétation générique ((9) vs (6)).¹⁹

La difficulté qu'il y a à employer génériquement *les endroits, les zones, les sites, les places*, etc. sans expansion conduit à s'interroger sur l'existence de classes référentielles distinctives associées aux noms d'espace, puisqu'il est communément admis que *les N* générique renvoie à l'ensemble de la classe des « N ».

Une classe se définit comme un regroupement d'individus sur la base de propriétés communes, « une collection d'analogues discernables » selon l'expression de Corblin (1987 : 95). L'analogie fondatrice d'une classe repose sur un double principe d'identification. D'une part, les membres d'une classe doivent avoir un certain nombre de propriétés en commun, et donc l'ensemble constitué doit présenter une certaine homogénéité. Il s'agit de la contrainte interne, positive, de la classification. D'autre part, cette cohésion interne doit être assez forte pour pouvoir marquer la séparation avec le reste de la réalité : c'est la contrainte externe, négative, de la classification. L'établissement d'une classe repose ainsi sur une communauté d'essence, une ressemblance entre ses membres suffisamment forte pour contraster avec le reste de la réalité.

Or si l'on peut tout à fait logiquement former un ensemble hétéroclite rassemblant la totalité des choses qui peuvent être désignées par un NGE donné, la difficulté qu'on a à

¹⁹ L'emploi générique est tout de même plus facile avec *lieu* qu'avec les autres NGE. Il arrive en effet que l'on parle des « lieux » en général, comme dans *Les lieux ont leur histoire, Le patrimoine permet de tisser des liens entre les gens, les lieux et les époques, Les philosophes s'interrogent sur l'essence des lieux*, etc. L'emploi d'un autre NGE dans ces phrases est impossible. Nous reviendrons sur le cas particulier du nom *lieu* dans la suite (cf. § 3.3.).

prédiquer quoi que ce soit de ce regroupement met en cause son unité et sa cohérence. De fait, les noms d'espace ont un contenu descriptif trop pauvre pour permettre des regroupements homogènes : les choses dénotées par les NGE ont trop peu en commun pour constituer des ensembles distinctifs — on pourrait par exemple ranger dans la classe des endroits toute portion du monde physique. Les domaines référentiels de *place*, *endroit*, *emplacement*, *site*, etc. paraissent trop vastes pour pouvoir être unifiés autour de propriétés discriminantes. En outre, on peut se demander comment distinguer, en extension, la classe des endroits de celle des places, la classe des sites de celles des zones, etc. N'y retrouve-t-on pas les mêmes entités ?

Autrement dit, l'association de classes aux noms d'espace est inopérante, car les choses rassemblées sont trop hétérogènes, et ne se démarquent pas vraiment du reste de la réalité. Le double principe d'identification des classes n'est pas satisfait. La catégorisation comme « endroit », « zone », « site », « place », etc. ne permet pas de fonder une analogie solide entre les choses désignées ; elle ne repose pas sur la description d'attributs suffisamment distinctifs pour constituer des ensembles référentiels pertinents. Nous appellerons cette forme de catégorisation non classifiante la *catégorisation minimale*.

Apparaît de nouveau ici le contraste entre les NGE et les superordonnés. A ces derniers correspondent en effet des classes distinctives, d'où leur emploi générique pluriel — les relations d'inclusion de classes contribuent d'ailleurs à la définition des trois niveaux, superordonné, basique et subordonné (cf. *supra*). Le champ d'application référentielle des superordonnés est plus restreint que celui des NGE car leur sens est plus précis. De leur côté, les noms d'espace atteignent un degré de généralité sémantique qui les place au-dessus des superordonnés, à un niveau où l'éventail des référents potentiels est si vaste qu'il n'est plus discriminant.

1.3. Comparaison avec *être*, *chose*, *entité*, etc.

En raison de leur généralité, les NGE peuvent être rapprochés de noms comme *être*, *chose*, *entité*, voire *truc*, *machin*, *bidule*, etc. Ces noms ne relèvent pas, eux non plus, du niveau superordonné. A l'instar des noms d'espace, *être*, *chose*, *entité*, etc. fournissent une description très pauvre, sinon inexistante, des éléments qu'ils désignent.

Les NGE se distinguent toutefois de ces autres noms généraux par leur sens spatial, et paraissent à cet égard plus spécifiques. *Chose*, par exemple, se contente de dénoter un individu, sans autre précision descriptive. C'est un « nom comptable postiche », selon l'expression de Kleiber, car « le seul principe qu'il véhicule et qu'il partage avec les noms comptables est celui de l'unité, de l'individuation, de l'existence d'items isolables, discriminés » (1987 : 120). Si comme nous le pensons, les noms d'espace désignent des choses vues sous l'angle de la localisation, alors ils sont plus précis que *chose*. Mais ils sont aussi du coup plus incomplets, car la localisation est une relation, dont les NGE ne dénotent qu'un terme. Alors que *chose* n'a pas à indiquer le principe d'individuation de son référent, les noms d'espace décrivent leurs *denotata* selon leur rôle potentiel de localisateurs, c'est-à-dire selon une prédication externe. Il y a là deux modes de catégorisation différents. Une table par exemple, est en soi une « chose », une « entité », ou même un « truc » ou un « machin », mais elle n'est un « endroit » qu'en tant qu'elle localise ou peut localiser autre chose. Aussi, bien qu'elle soit nécessaire à la spécification des SN indéfinis formés sur ces noms, l'expansion n'entretient pas le même rapport sémantique avec *chose*, *être*, *entité*, *truc*, *machin* qu'avec *lieu*, *endroit* et *place*. En quelque sorte, les formes sémantiques profondes de *chose* et de *lieu* sont respectivement *quelque chose* et *lieu où...* : si la dénomination est « postiche »

pour *chose* (*être une chose* n'est pas une propriété distinctive des individus), elle est incomplète pour les NGE (*être un endroit* est une propriété en puissance).

Malgré cette différence de précision sémantique, *chose* et les NGE ne sont pas dans une relation d'hyper / hyponymie. L'un ne domine pas les autres comme *animal* domine *poisson* et *poisson, saumon*. Ils consistent plutôt en des modes de représentation générale différents, et sont de ce point de vue complémentaires. Il est d'ailleurs souvent difficile de substituer *chose* aux NGE dans les contextes explicitement localisateurs :

- (10) a. *Ils se sont promenés dans (un endroit / ??une chose) magnifique*
b. *Les otages se sont retrouvés dans (un lieu / ??une chose) inconnu(e)*
c. *Il cherche (une place / ??une chose) où s'asseoir*
d. *Ils ont visité (le site / ??la chose) où sont menées les fouilles*

Le sommet de la hiérarchie nominale a une organisation interne floue, car en son sein les différences de degrés de précision sémantique ne renvoient pas vraiment à un ordre hiérarchique. On a plutôt affaire à des parallèles et des complémentarités entre noms, correspondant à des divisions notionnelles générales : l'être, la localisation, l'individuation, l'inanimé, etc. Par ailleurs, il est difficile de délimiter nettement ce sommet hiérarchique. On peut y inclure *truc, machin, bidule, bazar* voire *objet*, mais *quid* de noms comme *élément, cas, engin, instrument* ?

2. LES NGE SONT-ILS DES HYPERONYMES ?

Comme nous venons de le voir, les NGE ne sont pas hyponymes des autres noms généraux. On s'attend plutôt à ce que, en tant que noms très élevés dans la hiérarchie lexicale, ce soient des noms hyperonymiques. Tel est-il vraiment le cas ? Il faut séparer ici deux niveaux d'analyse lexicale. Le premier est celui des relations que les NGE entretiennent avec les noms qu'ils peuvent reprendre dans le discours — généralement des noms d'objets (cf. chapitre 1). Le second est celui des relations entre les noms d'espace eux-mêmes : y a-t-il un NGE qui soit l'hyperonyme des autres ?

2.1. Définition

Traditionnellement définie comme une relation lexicale établie entre un terme spécifique et un terme plus général correspondant — par exemple, *chat* et *animal*, *écarlate* et *rouge*, *siroter* et *boire* —, l'hyponymie est un « principe de structuration » du lexique (Galmiche 1990 : 37), fondé sur un rapport d'inclusion et opérant dans le sens « vertical ». Elle permet de hiérarchiser le lexique, selon un système de réseaux sémantiques. Que l'on considère l'hyponymie comme l'inclusion des traits sémantiques de l'hyperonyme dans ceux de l'hyponyme (Lyons 1970 : 347) ou comme l'inclusion de la classe référentielle associée à l'hyponyme dans celle de l'hyperonyme²⁰, on admet qu'elle équivaut à une implication

²⁰ Kleiber et Tamba (1990) parlent dans le premier cas d'« inclusion intensionnelle » et dans le second cas d'« inclusion extensionnelle ». Aux qualités de l'une correspondent les défauts de l'autre. Alors que le modèle de l'inclusion intensionnelle peut indistinctement s'appliquer aux différentes catégories grammaticales, le schéma de l'inclusion extensionnelle a pour prototype la relation entre les noms. Inversement, l'inclusion extensionnelle

unilatérale, formulée par Cruse (1986) comme $A \text{ est } f(X) \rightarrow A \text{ est } f(Y)$, X étant l'hyponyme et Y l'hyperonyme. $f(X)$ est une expression indéfinie correspondant à « la structure syntaxique minimale qui, associée à un item lexical X, suffit à en faire un complément du verbe *être* » (Cruse 1986 : 88). L'implication peut ainsi rendre compte de l'hyponymie entre adjectifs, verbes ou noms. Comme le soulignent Kleiber et Tamba (1990 : 16-17), la nature lexicale de la relation présuppose que l'implication soit vraie *a priori*, i.e. qu'elle soit sémantiquement nécessaire, en vertu de la signification de X et de Y.

Dans le cas des noms comptables, $A \text{ est } f(X) \rightarrow A \text{ est } f(Y)$ prend la forme $C' \text{ est un } X \rightarrow C' \text{ est un } Y$ (Kleiber & Tamba 1990 : 18). Par exemple, *fruit* est hyperonyme de *pomme* car $C' \text{ est une pomme}$ implique unilatéralement $C' \text{ est un fruit}$. Ce type d'implication correspond à une forme développée de la phrase générique $Un X \text{ est un } Y$, qui a la structure syntaxique d'une phrase de « hiérarchie-être » (cf. Bever & Rosenbaum 1971, Kleiber 1981a : 43-54). Les phrases de hiérarchie-être, de la forme $(Le / un) N_1 \text{ est un } N_2$ ou $Les N_1 \text{ sont des } N_2$, sont des phrases « analytiques nécessairement vraies » qui se fondent sur les propriétés sémantiques des deux noms en présence et indiquent une relation de subordination lexicale. La hiérarchie-être présuppose en effet l'hyponymie du N_1 par rapport au N_2 , comme dans $Un chat \text{ est un animal}$, $Une armoire \text{ est un meuble}$, $Une pomme \text{ est un fruit}$.

2.2. NGE et noms d'objets

Les paires nominales constituées par les NGE et les noms d'objets, auxquels ils peuvent être liés dans le discours (e.g. *immeuble / lieu*, *marche d'escalier / endroit*, *fauteuil / place*, *lac / site*, *forêt / zone*), ne valident ni la définition de l'hyponymie, ni ses différents tests. La relation sémantique établie entre ces noms n'est donc pas une relation d'hyponymie.

2.2.1. Définition et tests invalides

L'implication unilatérale $C' \text{ est un } + \text{Nobjet} \rightarrow C' \text{ est un } + \text{NGE}$, que ce soit sous forme développée ou sous forme d'une phrase de hiérarchie-être, pose un double problème de formulation et de valeur de vérité :

- (11) a. $?(C' \text{ est un immeuble} \rightarrow C' \text{ est un lieu})$
b. $?Un \text{ immeuble est un lieu}$
- (12) a. $?(C' \text{ est une marche d'escalier} \rightarrow C' \text{ est un endroit})$
b. $?Une \text{ marche d'escalier est un endroit}$
- (13) a. $?(C' \text{ est un fauteuil} \rightarrow C' \text{ est une place})$
b. $?Un \text{ fauteuil est une place}$
- (14) a. $?(C' \text{ est un lac} \rightarrow C' \text{ est un site})$
b. $?Un \text{ lac est un site}$
- (15) a. $?(C' \text{ est une forêt} \rightarrow C' \text{ est une zone})$
b. $?Une \text{ forêt est une zone}$

Ces enchaînements posent problème, avant tout à cause du déficit informatif véhiculé par l'expression *un NGE sans exp.* Comme nous l'avons vu, les noms d'espace n'opèrent qu'une catégorisation minimale. Ils ne décrivent pas distinctivement des objets du monde. *Être un*

permet d'échapper au paradoxe des hyponymes qui ne vérifient pas certains traits de l'hyperonyme, comme c'est le cas pour *autruche* qui, contrairement à son hyperonyme *oiseau*, ne valide pas le sème 'capable de voler'.

endroit / une place / un site / etc. (sans expansion) ne peut pas se rapporter à un *Nobjet* sans créer un effet d'incomplétude : il est difficile de dire, hors contexte, si la caractérisation d'un objet comme site de localisation est ou non pertinente. Il manque aux séquences sous (11)-(15) un complément d'information pour que l'on puisse décider de leur valeur de vérité. On ne peut pas simplement répondre par *oui / non* à des questions comme *Une marche d'escalier est-elle un endroit ?* ou *Une forêt est-elle une zone ?*

Par ailleurs, même dotés d'une expansion, les noms d'espace ne représentent, au mieux, qu'un aspect de la chose désignée, parce qu'ils en décrivent la puissance localisatrice et non les traits substantiels. Il n'y a pas de congruence ontologique entre l'objet dénommé par le nom sujet et l'entité décrite par le nom d'espace, en raison notamment de la signification non matérielle des NGE (cf. chapitre 1, § 1.). La catégorisation comme « lieu », « endroit », « place », etc. ne permet pas de viser (ce qu'on estime être) la nature du référent. Elle dépend du point de vue localisateur et est généralement soumise aux données du contexte. Elle se distingue en cela de la catégorisation par un nom d'objet. En aucun cas les entités dénotées par *immeuble, marche d'escalier, fauteuil, etc.* ne se réduisent à des « lieux », « endroits », « places », etc., i.e. à des sites de localisation, ce qui renforce l'impression de déviance laissée par (11)-(15).²¹

Ainsi, rapporté aux noms d'objets, le prédicat *être un lieu / un endroit / une place / une zone / etc.* exprime une caractéristique à la fois incomplète et contingente. La contrainte de vérité analytique qui pèse sur l'implication hyponymique et sur les phrases de hiérarchie-être correspondantes n'est pas satisfaite par les couples *Nobjet / NGE*. Ceux-ci ne valident donc pas la définition de l'hyponymie.

L'idée que les NGE ne sont pas hyperonymes des noms d'objets se trouve confirmée par plusieurs faits. On sait par exemple que les hyponymes d'un nom *N* peuvent être sujets d'*être un type de + N* (e.g. *Une pomme est un type de fruit, Un labrador est un type de chien*)²². Cette condition n'est pas satisfaite par les paires *NGE / Nobjets* :

- (16) a. ?*Un immeuble est un type de lieu*
 b. ?*Une marche d'escalier est un type d'endroit*
 c. ?*Un fauteuil est un type de place*
 d. ?*Un lac est un type de site*
 e. ?*Une forêt est un type de zone*

Il est plus aisé de construire des « types de + NGE » en contexte, *a posteriori*, comme le montrent les emplois de la forme *ce type de + NGE* et *NGE + de ce type*. Ces expressions se rencontrent surtout avec *lieu* et *endroit* :

²¹ Autrement dit, les NGE, contrairement aux noms d'objets, ne peuvent pas être considérés comme des dénominations des choses qu'ils désignent. Les immeubles, marches d'escalier, forêts, etc. ne s'appellent pas « lieux », « endroits », « zones », etc. Pour pouvoir rendre compte des différences de mode de référence existant entre les noms d'espace et les noms d'objets, il faut donc reconnaître à la fois l'existence de propriétés sémantiques correspondant à la description intrinsèque des entités désignées et le pouvoir dénommatif des substantifs — deux fonctions lexicales dont l'existence est parfois contestée. Pour une discussion détaillée, voir Huyghe (2007b).

²² Lyons (1978 : 237) et son traducteur posent ce principe pour les expressions *un genre de, une espèce de, une sorte de* et *un type de*. Mais comme le remarque justement Galmiche (1990 : 35-36), en français, *un genre de, une espèce de* et *une sorte de* s'emploient plus souvent pour signifier une forme de voisinage entre deux entités, une ressemblance approximative, qu'une classification au sens strict (cf. *Une méridienne, c'est un genre de banquette ou de canapé*). *Un type de + N* paraît moins sensible à cette interprétation ; il constitue donc un meilleur test de l'hyponymie.

- (17) a. *Pierre n'aime pas trop s'aventurer dans ce type d'endroit*
 b. *Il est interdit de fumer dans les lieux de ce type*

Ces emplois ne se fondent pas sur une relation d'hyponymie entre *lieu*, *endroit* et d'autres noms, mais sur la constitution en contexte d'une catégorie spécifique, à partir d'une ou plusieurs entités particulières prises comme représentants exemplaires. D'une manière générale, il ne correspond pas aux noms d'espace de sous-espèces référentielles préconstituées et étiquetées. Les NGE se distinguent ainsi des hyperonymes, qui eux se voient associer différents sous-types, dénommés par leurs hyponymes. Les noms d'espace n'ayant pas de structuration hyponymique, ils ne peuvent pas être considérés comme des noms hyperonymiques.

Autre test de l'hyponymie : un hyperonyme peut se substituer à un hyponyme dans les phrases assertives où ce dernier apparaît, en respectant la valeur de vérité de la phrase initiale (cf. Cruse 1986 : 89)²³. Ainsi *Pierre a écrasé un chien* implique *Pierre a écrasé un animal* et *Chloé a mangé une pomme* implique *Chloé a mangé un fruit*. Or la substitution d'un NGE à un nom d'objet en contexte est souvent impossible, moins pour des raisons de vériconditionnalité que de pertinence et de grammaticalité. D'une part, la pauvreté descriptive des noms d'espace peut empêcher la substitution — *J'habite une maison* implique-t-il ?? *J'habite un endroit* ? D'autre part, de nombreux prédicats et compléments applicables aux noms d'objets sont incompatibles avec les NGE, à cause de la signification non substantielle de ces derniers :

- (18) a. *La société vient d'acheter (un vieil immeuble en briques / *un vieux lieu en briques)*
 b. *Les déménageurs ont cassé (une marche de l'escalier principal / *un endroit de l'escalier principal)*
 c. *Pierre a ramené (un bon fauteuil / ??une bonne place)*
 d. *On a retrouvé la voiture au fond (d'un petit lac / ??d'un petit site)*
 e. *Le village est situé au cœur (d'une forêt majestueuse / ??d'une zone majestueuse)*

La substitution des NGE aux noms d'objets s'en trouve souvent bloquée, auquel cas la question de la préservation des conditions de vérité n'est plus pertinente.

La différence de sens entre noms d'objets et NGE explique également que les méronymes des premiers ne puissent pas s'associer aux seconds, dans des expressions de la forme *un Y au Z + exp.*, où Y est un NGE et Z un méronyme. La substitution des NGE aux noms d'objets est impossible dans des phrases comme :

- (19) a. *Ils habitent (une maison / *un lieu) au toit d'ardoise*
 b. *Nous avons visité (une église / ??un endroit) à la façade imposante*
 c. *On dispose juste (d'un fauteuil / ??d'une place) aux pieds branlants*

²³ Il y a des exceptions à cette règle (cf. Cruse 1986 : 89-92, Kleiber & Tamba 1990 : 19-21). Mais beaucoup sont prédictibles. Ainsi ne peut-on pas opérer la substitution lorsque l'hyponyme est dans la portée d'une négation ou d'un quantificateur universel, ni s'il apparaît dans un contexte hypothétique (*Si a est un X...*). En fait, la possibilité de substitution est, dans les trois cas, inversée — on peut remplacer l'hyperonyme par l'hyponyme — en vertu des règles logiques de contraposition ($C'est un X \rightarrow C'est un Y$ équivaut à $Ce n'est pas un Y \rightarrow Ce n'est pas un X$) et de quantification sur les ensembles ($C'est un X \rightarrow C'est un Y$ implique $Tout ce qui affecte les Y affecte les X$).

- d. *Ils ont erré pendant plusieurs jours dans (un désert / ??une zone) aux dunes gigantesques*
 e. *Le sentier longe (un massif / ??un site) aux sommets menaçants*

L'alternance opérant dans des SN non liés contextuellement, le NGE ne peut pas bénéficier de l'héritage des propriétés d'un référent déjà donné (cf. chapitre 1, § 2.3.1.). L'association des méronymes des noms d'objets aux NGE pose alors problème. Il en va de même dans les emplois typifiants de la forme *un Y à Z* : on ne dit pas **un lieu à étages*, **un endroit à colombages*, **une place à accoudoirs*, **une zone à clôture*, **un emplacement à barrière*, etc.

En comparaison, les hyperonymes peuvent régulièrement se voir associer des méronymes caractéristiques de certains de leurs hyponymes. Autrement dit, les traits holonymiques des hyponymes sont en puissance dans l'hyperonyme correspondant, fût-il un superordonné :

- (20) a. *Pierre a vu (un chien / un animal) aux crocs acérés*
 b. *Simon observe (un rosier / une plante) aux épines blanches*
 c. *On a acheté (une table / un meuble) à roulettes²⁴*

Il ressort de ces observations que les noms d'objets ne sont pas des hyponymes des noms d'espace. La reprise des uns par les autres ne repose donc pas sur une relation d'hyponymie.

2.2.2. L'emploi des NGE dans les définitions lexicographiques

Il y a une propriété d'usage des NGE qui témoigne de leur rôle dans le système lexical et qui à ce stade mérite un commentaire. En vertu de leur signification localisatrice et de leur polyvalence référentielle, les noms d'espace peuvent s'employer pour introduire les définitions lexicographiques, comme le remarquent Collinot (1990 : 61) et Borillo (1998 : 3). Cette forme d'emploi se rencontre notamment avec *lieu* et, dans une moindre mesure, *endroit*, *place* et *espace*. En voici quelques exemples :

- (21) a. « *ABRI* : *Lieu où l'on est à couvert des intempéries et des dangers* » (Petit Robert)
 b. « *ATELIER* : *Lieu où des artisans, des ouvriers travaillent en commun* » (Petit Robert)
 c. « *BERGERIE* : *Lieu, bâtiment où l'on abrite les ovins* » (Petit Robert)
 d. « *REFUGE* : *Lieu où l'on se met en sûreté pour échapper à un ennui ou à un danger qui menace* » (TLF)
 e. « *REPAIRE* : *Endroit qui sert de refuge, de lieu de rencontre à des individus dangereux ou considérés comme tels* » (TLF)
 f. « *RÉSERVE* : *Endroit d'une bibliothèque où sont conservés les ouvrages rares ou de très grande valeur* » (TLF)

²⁴ L'inférence paraît certes facilitée lorsque les attributs sont standard, i.e. lorsqu'ils sont fréquemment représentés au sein de la catégorie superordonnée (e.g. *un animal aux longues pattes* vs *?un animal aux ergots acérés*, *un fruit à la chair savoureuse* vs *?un fruit à la cupule fendue*, *un meuble aux tiroirs profonds* vs *?un meuble aux accoudoirs déchirés*). Autrement dit, dans l'expression *un Y au Z + exp.*, la prototypie de la catégorie « Z », relativement à la catégorie « Y », semble déterminer la possibilité de combiner Y et Z. Dans *un Y à Z* par contre, c'est le caractère facultatif de la partie qui est crucial (cf. Anscombe 1990, Bosredon & Tamba 1991, Cadiot 1993) — comparer *un bateau à voile* et *??un bateau à coque*, *un couteau à cran d'arrêt* et *??un couteau à lame*. Il reste que, dans les deux cas, la possibilité pour un hyperonyme d'hériter d'un complément méronymique issu d'un de ses hyponymes montre la continuité sémantique existant entre l'hyperonyme et l'hyponyme.

g. « *PUPITRE : Place du musicien d'orchestre* » (TLF)

h. « *QUILLIER : Espace carré dans lequel on place les neuf quilles* » (TLF)

Conformément à ce qui vient d'être établi, les NGE ne peuvent pas être considérés comme des hyperonymes des noms définis. Leur pauvreté descriptive implique la présence d'une expansion pour que l'on puisse attribuer à la définition un contenu pertinent. Comme le souligne Collinot à propos de *lieu*, le nom d'espace, en tant que terme introducteur de définition lexicographique, n'a pas d'autonomie : il « n'assume sa fonction que lié à sa suite immédiate », s'opposant ainsi au fruit de « *FRAISE : Petit fruit rouge ou blanc...* » et à l'oiseau de « *FAISAN : Oiseau ou coq sauvage, forestier, montagnard...* » (1990 : 61-62). En effet, lorsque la définition est introduite par un NGE, l'essentiel de la description est porté par le complément du NGE, si bien que le nom défini n'est pas dans le même rapport au terme introducteur que dans le cas où celui-ci est un nom autonome, doté d'un contenu descriptif distinctif. Autrement dit, les noms dont la définition est introduite par un NGE ne décrivent pas des sous-catégories de lieux, d'endroits, de places ou d'espaces.

Introduire une définition par un NGE ne revient donc pas à établir un lien lexical privilégié entre le nom en entrée et le nom d'espace. Il ne s'agit pas d'opérer une classification sémantique des termes définis, selon leur relation lexicale avec tel ou tel NGE²⁵. Le rôle des NGE dans les définitions lexicographiques est de permettre une caractérisation de l'entité dénommée par le nom en entrée, en vertu de sa puissance localisatrice : en précisant ce qui est généralement localisé par l'entité, on contribue à sa définition globale. Le nom d'espace a pour simple fonction d'introduire un complément de localisation qui, lui, porte la charge descriptive distinctive. De fait, la plupart des définitions lexicographiques qui emploient un NGE en nom tête le font suivre d'une expansion à teneur locative, très souvent introduite par *où*. La localisation d'une cible donnée (e.g. (21c) *bergerie*) ou la constitution comme cadre d'une activité spécifique (e.g. (21b) *atelier*) permet notamment de décrire un aspect fonctionnel de l'entité définie. Cela explique souvent l'emploi des NGE en position de terme introducteur : à travers la description locative, c'est la fonction qui est visée.

2.3. La relation entre les différents noms d'espace

Au-delà du rapport entre NGE et noms d'objets, on peut se demander si la classe des noms d'espace n'est pas elle-même structurée de façon hyponymique. Y a-t-il un nom d'espace qui domine hiérarchiquement les autres et qui pourrait être considéré comme leur hyperonyme ?

Le nom *espace* a un statut particulier au sein des NGE, car il peut dénommer le tout spatial, comme étendue infinie et primitif empirique (*l'espace et le temps*), avec parfois une valeur notionnelle (*l'espace chez Descartes*). Il est donc le nom du domaine auquel on rattache *lieu*, *endroit*, *place*, *zone*, etc. Il se distingue toutefois de l'ensemble de ces noms par son aptitude à décrire l'étendue et, dans ses emplois dénombrables, des portions d'espace. De ce point de vue, *espace* est moins polyvalent référentiellement que des noms comme *lieu*, *endroit* et même *place*. Par ailleurs, il ne se caractérise pas fondamentalement par le sens de 'localisateur', qui apparaît pourtant comme le socle sémantique des autres noms d'espace. En raison de ces particularités, *espace* ne peut pas être considéré comme l'hyperonyme des NGE.

²⁵ Faut-il nuancer pour *lieu* ? Comme nous le verrons plus loin, certains noms définis comme « lieu + exp. » sont ce qu'on appelle des « noms de lieux ». Mais d'une part, ce n'est pas le cas de tous les noms dont la définition est introduite par *lieu*. D'autre part, on peut se demander si les « noms de lieux » ont, à proprement parler, le sens de 'lieu', étant donné que ce ne sont pas des noms de localisation (cf. § 3.3.3.).

A certains égards, *lieu* occupe une place centrale dans le registre spatial et au sein des noms d'espace, particularité à laquelle son origine latine — le *locus* clé de voûte étymologique du lexique de la « loc-alisation » — n'est sans doute pas étrangère. *Lieu* a en effet une certaine tendance à l'emploi métalinguistique et il est le seul nom d'espace capable de renvoyer à la notion générale de localisation, dans des expressions comme *un complément de lieu*, *un adverbe de lieu*, *la relation de lieu*, etc. Il s'emploie également plus facilement dans des emplois génériques (cf. note 4), où il peut représenter la sphère spatiale par opposition aux domaines animé (*les êtres et les lieux*), inanimé (*les lieux et les choses*), temporel (*les dates et les lieux*), actionnel (*les lieux et les événements*), etc. Pour autant, il est difficile de considérer *lieu* comme un hyperonyme de *place*, *endroit*, *site*, *zone* et *emplacement*. En raison de la pauvreté descriptive des NGE, la valeur de vérité des phrases de hiérarchie-être (*Un endroit / une zone / un emplacement / un site / une place*) est un lieu est difficile à déterminer. L'unilatéralité d'une implication comme *C'est un endroit* → *C'est un lieu* peut d'ailleurs être mise en doute. De fait, *lieu* et *endroit* peuvent souvent permuter sans qu'aucune hiérarchie transparaisse entre ces deux noms. Tel est le cas par exemple dans :

(22) *Pierre s'est retrouvé dans un (lieu / endroit) (magnifique / agréable / paisible / sinistre / accueillant / très fréquenté / charmant / incroyable / désert / inconnu / etc.).*

On peut en outre se demander si *lieu* lui-même n'a pas une particularité descriptive qui échappe aux autres noms d'espace. Celle-ci pourrait expliquer la prédilection référentielle de *lieu* pour certains objets, comme les territoires et les habitations (cf. *infra*). *Lieu* oscille en effet entre un emploi général qui confine au métalinguistique et un emploi plus spécifique — sans que l'on puisse toujours clairement distinguer les deux usages. Dans le second cas, *lieu*, loin d'être un terme général dominant l'ensemble des noms d'espace, semble plutôt constituer un cas particulier au sein des NGE, ce qui rend son hyperonymie peu probable.

Notons enfin que la possibilité de catégoriser un référent comme « endroit », « place », « zone », « site » ou « emplacement » n'exclut pas sa catégorisation par un autre de ces noms, contrairement à ce qui est ordinairement le cas entre co-hyponymes — un « singe » n'est pas un « chien », qui n'est pas un « éléphant », qui n'est pas une « tarentule », etc. Autrement dit, les NGE ne contrastent pas implicitement entre eux comme le peuvent par exemple *maison* et *appartement*, *chaise* et *fauteuil*, *truite* et *saumon*, etc. L'hypothèse de leur co-hyponymie est donc peu vraisemblable. De façon générale, la classe des NGE se prête plus aux relations synonymiques qu'à la hiérarchie interne.

2.4. Une tête coupée du corps lexical

Il ressort de ce qui précède que les NGE ne sont pas des noms hyperonymiques. Ils ont un statut lexical remarquable car ils se trouvent au sommet de la hiérarchie nominale, au-delà des noms superordonnés, tout en n'étant pas liés au reste du lexique par des relations d'hyperonymie — ce en quoi ils se distinguent encore des superordonnés, ceux-ci étant liés hyponymiquement aux niveaux inférieurs. Les NGE se trouvent ainsi dans une position paradoxale : leur polyvalence référentielle et leur généralité sémantique les placent au sommet du lexique alors même qu'ils sont coupés des chaînes hyponymiques, et qu'ils ne sont donc pas vraiment des outils d'organisation hiérarchique du lexique.

Cette propriété singulière est-elle partagée par les autres noms généraux ? Même si on considère qu'*animal* « est une espèce relativement à *Substance* ou *Etre* » (Mill 1846 : 162), autrement dit, qu'*être* permet de viser une propriété essentielle d'*animal* et qu'à un certain niveau d'analyse, il se présente comme son hyperonyme, on peut s'interroger sur l'existence

de classes référentielles et de traits sémantiques distinctifs associés à des noms comme *être*, *entité*, *chose*, *truc*, *machin*, *bidule*, etc. Les tests classiques de l'hyponymie s'appliquent difficilement à ces noms, trop pauvres sémantiquement pour constituer à eux seuls des descriptions pertinentes. Les phrases de hiérarchie-*être* *Un véhicule est une entité*, *Un fruit est un truc*, *Un meuble est une chose* et même *Un animal est un être*, sans être fausses, semblent manquer d'un complément pour avoir quelque pertinence. L'hyponymie d'*être*, *entité*, *truc*, *machin*, *chose*, etc., paraît donc pour le moins ténue, en raison de la pauvreté descriptive de ces noms. Comme le note Lyons (1970 : 348) : « un grand nombre de mots qui pourraient paraître des superordonnés [i.e. des hyperonymes] sont d'une application si générale qu'on serait en droit d'y voir, en ce qui concerne l'analyse syntaxique profonde, des éléments postiches : ce sont des termes tels que *être*, *aller*, *personne*, *chose*, *événement*, etc. ».

De façon générale, le sommet de la hiérarchie nominale paraît nébuleux. Galmiche observe à juste titre que « le repérage des sommets reste flou, indécis, incertain, difficile à manipuler » (1990 : 39). D'une part, le sommet a une structure interne floue (cf. § 1.3.). D'autre part, il est difficile d'établir des liens hyperonymiques entre les noms généraux et le reste du lexique, si bien que ces noms, tout en étant au sommet de la hiérarchie, semblent un peu détachés de l'ensemble du lexique. Ils échappent à son principe de structuration vertical essentiel et, en ce sens, ne prennent pas directement part à son processus d'organisation hiérarchique.

3. LES NOMS DE LIEUX

Nous avons vu que les noms d'espace ne pouvaient pas être considérés comme des hyperonymes des noms d'objets, en raison des différences sémantiques profondes existant entre ces deux types de noms. Cette observation vaut généralement pour l'ensemble des NGE et l'ensemble des noms d'objets. On peut toutefois se demander si elle ne doit pas être nuancée dans le cas de *lieu*. *Lieu* a en effet la particularité de s'appliquer de façon privilégiée à certains objets. Les noms de ces objets ont-ils un lien lexical avec *lieu* ? Y a-t-il, en ce sens, des « noms de lieux » ? Quels seraient-ils précisément ? Il s'agit à la fois de savoir si les noms des objets concernés ont le sens de 'lieu' et si *lieu* a des propriétés sémantiques justifiant la dénotation privilégiée de tels objets.

3.1. Un constat linguistique

Certaines entités, comme les territoires et les habitations, sont volontiers désignées et catégorisées comme « lieux », y compris hors contexte localisateur. Leurs dénominations semblent avoir un lien particulier avec *lieu*. De fait, on a l'intuition que certains noms conviennent mieux que d'autres en position de sujet dans *Un N est un lieu* :

- (23) a. ?(*Une maison / une forêt / une ville / un pays / un musée / une plage / un stade / une chambre*) est un lieu
 b. ??(*Une armoire / un arbre / une cheminée / un livre / un tapis / une table / une fenêtre / un portefeuille*) est un lieu

Si dans (23a) les phrases de hiérarchie-être laissent une impression d'incomplétude, commentée plus haut, dans (23b), elles peuvent en outre sembler fausses. Le contraste entre les deux types d'exemples nous place à un niveau de catégorisation générale qui peut même rendre les phrases (23a) pertinentes : le prédicat *être un lieu* a un certain pouvoir discriminant, qui permet de distinguer les entités désignées par *maison, pays, forêt*, etc. de celles désignées par *armoire, arbre, cheminée*, etc. A ce niveau de distinction, on serait plus enclin à affirmer (*Une armoire / un arbre / un livre / etc.*) *n'est pas un lieu* que (23b). L'observation est plus frappante encore si l'on pense à des noms comme *légume, animal, outil, meuble, fruit, vêtement* et à leurs hyponymes. Une orange, un ordinateur, une girafe, une perceuse, une fourchette, un pantalon, un stylo, un bonnet ne sont pas des lieux ! *Lieu*, dans ce genre d'emplois, peut donc indiquer un degré de catégorisation primitive suffisant. Dans le jeu du portrait chinois, *X est-il un lieu ?* peut être une question de distinction élémentaire des entités — en tant qu'elle s'oppose implicitement à *X est-il un objet ?*, *X est-il une personne ?*, *X est-il un événement ?*, etc. Ainsi *lieu*, dans *être un lieu*, peut-il s'entendre avec une spécification qui oriente la catégorisation vers un type d'objet particulier.

La prédilection de catégorisation est confirmée par la possibilité de faire figurer certains noms et pas d'autres en position de sujet dans *Ce N est un lieu + exp.*, avec une expansion non localisatrice comme *magnifique, pittoresque, sauvage, superbe, ancien* :

- (24) a. *Cette vallée est un lieu superbe*
 b. *Cette île est un lieu sauvage*
 c. *Ce village est un lieu pittoresque*
 d. *Ce musée est un lieu magnifique*
 e. *Ce temple est un lieu ancien*
- (25) a. **Cette armoire est un lieu magnifique*
 b. **Cette cheminée est un lieu ancien*
 c. **Cette fleur est un lieu sauvage*
 d. **Ce portefeuille est un lieu magnifique*
 e. **Cet arbre est un lieu superbe*

Alors que les premiers exemples sont très proches sémantiquement de *Ce N est superbe / sauvage / pittoresque / magnifique / ancien*, les phrases (25) ne peuvent pas s'employer pour signifier « Cette armoire est magnifique », « Cette cheminée est ancienne », « Cette fleur est sauvage », etc. De même, *C'est un lieu magnifique* ne peut s'employer qu'en relation avec certains noms :

- (26) a. *La gare d'Orsay date de la fin du XIX^e siècle. C'est un lieu magnifique*
 b. *Cette maison a au moins deux cents ans. C'est un lieu magnifique*
- (27) a. *La cheminée date du XV^e siècle. *C'est un lieu magnifique*
 b. *Cette armoire a au moins deux cents ans. *C'est un lieu magnifique*

Notons encore que l'anaphore par *lieu* est favorisée dans le cas où le SN repris est construit autour d'un nom comme *maison, vallée, musée, église, montagne, forêt*, etc. Cette tendance s'observe hors contexte localisateur (*La gare d'Orsay date du XIX^e siècle ; je trouve ce lieu magnifique* vs **La cheminée date du XV^e siècle ; je trouve ce lieu magnifique*) mais aussi, ce qui est plus étonnant, dans le cadre d'une localisation. Alors qu'avec un modifieur de la forme *de N*, *lieu* peut être lié à un nom comme *armoire* (e.g. *l'armoire... ce lieu de rangement*), il ne peut sans expansion reprendre ce genre de noms, en dépit d'un contexte localisateur :

- (28) a. *Les sacs sont dans l'armoire. ??Dans ce lieu tu trouveras aussi le linge de maison*
 b. *J'ai mis le petit bois dans la cheminée. ??Il y avait déjà quelques bûches dans ce lieu*
 c. *J'ai retrouvé la lettre dans mon portefeuille. ??J'avais complètement oublié que je l'avais rangée dans ce lieu*

Ces énoncés contrastent avec ceux du type de *Nous passerons quelques jours dans la maison de Pierre ; ce lieu est paisible et propice à la réflexion*. De la même façon, (*L'armoire / la table / la cheminée / l'arbre / la fenêtre*) est *inaccessible* est difficilement paraphrasable par (*L'armoire / la table / la cheminée / l'arbre / la fenêtre*) est un lieu *inaccessible*, bien qu'*inaccessible* soit dérivé d'un prédicat de localisation. On peut donc dire que la possibilité de désigner une entité comme « lieu » ne dépend pas uniquement de sa participation comme site à une relation de localisation, mais aussi vraisemblablement du type d'entité désignée et/ou de la forme de localisation établie. Il y a donc bien une particularité de *lieu*, qui va au-delà de la description comme simple localisateur et qui détermine des rapports privilégiés entre *lieu* et certains noms d'objets. Conformément à la tradition, nous appellerons ces derniers des « noms de lieux ».

3.2. Quels sont les noms de lieux ?

L'existence d'un ensemble de noms de lieux, constitué intuitivement, est généralement admise dans les travaux linguistiques. Implicitement, on reconnaît donc la tendance de *lieu* à dénoter un certain type d'objets, quoiqu'on s'interroge rarement sur le rapport existant entre le sens de *lieu* et celui des noms de lieux.

Les noms dont on a l'intuition qu'ils dénotent des « lieux » sont essentiellement des noms de territoires, d'habitations, d'entités géographiques, de salles, d'agglomérations, de parties d'agglomérations et de bâtiments institutionnels. Dans l'étude qu'il leur consacre, Le Pesant (2000) estime leur nombre à 2300. Il recense notamment :

- des « noms de régions naturelles » : « reliefs », « hauteurs », « dépressions » (*plateau, plaine, montagne, massif, vallée, volcan, etc.*), « côtes » (*côte, littoral, rivage, etc.*) et « paysages » (*brousse, garrigue, steppe, lande, savane, etc.*)
- des « noms d'étendues d'eau » (*océan, mer, fleuve, rivière, étang, lac, etc.*)
- des « noms de plantations » (*forêt, aulnaie, rizière, etc.*)
- des « noms de collectivités territoriales » (*ville, commune, agglomération, capitale, département, pays, etc.*), des « noms de quartiers » (*ghetto, quartier, lotissement, etc.*), des « noms de banlieue » (*banlieue, faubourg*), c'est-à-dire généralement des noms de territoires aménagés
- des « noms de passages » (*tunnel, pont, rue, rocade, boulevard, route, etc.*)
- des « noms de logement » (*maison, appartement, villa, studio, etc.*), des « noms de pièces » (*chambre, salon, cuisine, etc.*) et des « noms de dépendances » (*cour, jardin, parking, etc.*)
- des « noms d'organismes locatifs », correspondant à des sièges d'institutions humaines. Il s'agit de « noms d'entreprises » : entreprises industrielles (*usine, filature, malterie, etc.*), commerciales (*magasin, épicerie, boulangerie, etc.*) ou d'hôtellerie (*hôtel, bar, restaurant, etc.*). Entrent également dans cette catégorie des « noms d'établissements » : établissements « d'embarquement » (*gare, aéroport, etc.*), « de conservation » (*musée, bibliothèque, etc.*), « hospitaliers » (*hôpital, clinique, etc.*), « d'enseignement » (*école, lycée, etc.*), « de spectacle » (*cinéma, théâtre, etc.*), « religieux » (*église, mosquée, etc.*) ou « pénitentiaires »

(*prison, geôle, etc.*). On peut encore ajouter les noms de bâtiments administratifs (*ministère, préfecture, mairie, etc.*).

D'après Le Pesant, les « noms locatifs » les plus généraux sont des noms comme *logement, bâtiment, édifice, pièce, salle, local, aire, terrain, territoire, etc.*

Les noms de lieux se distinguent des autres noms concrets inanimés par le fait qu'ils dénomment des entités stables dans le référentiel terrestre et à échelle humaine, i.e. susceptibles de localiser des hommes. Comme le note Van de Velde, les noms de lieux sont des « noms dénotant des portions de territoire ou des objets attachés à la terre et pouvant servir de résidence ou de voie de passage à des humains » (2000 : 38).

La dépendance avec la terre est relevée par Le Pesant, qui signale « l'omniprésence du nom *sol* dans ce vocabulaire [celui des « noms locatifs »] : c'est un méronyme de toutes les classes de noms locatifs, sauf les <étendues d'eau> » (2000 : 16). La contrainte de l'ancrage au sol permet de rendre compte du fait que des noms comme *lit* et *voiture*, qui pourtant dénotent des objets susceptibles de localiser des hommes, ne sont pas classés parmi les noms de lieux. De fait, on ne dira pas :

- (29) a. ??(*Une voiture / un lit*) est un lieu
b. *(*Cette voiture / ce lit*) est un lieu magnifique
c. *Pierre* est monté dans la voiture. ??*Il régnait dans ce lieu une chaleur suffocante*
d. ?**Epuisé, Marcel a finalement regagné son lit, sans se douter qu'une terrible surprise l'attendait dans ce lieu*

L'ancrage au sol terrestre — qu'il soit direct ou, comme dans le cas d'un appartement, indirect — garantit la stabilité des objets et contribue à en faire des repères privilégiés. Comme le souligne Husserl (1934, cité dans Van de Velde 2000), la terre est notre référentiel spatial premier, car elle est, du point de vue phénoménologique, la seule chose immobile dans un monde où les objets sont en mouvement. Elle apparaît donc comme l'objet primitif à partir duquel on peut construire le réseau de localisation. Il s'ensuit que les parties du sol et les objets ancrés au sol, parce qu'ils s'inscrivent dans ce référentiel fixe et en héritent la stabilité, constituent des sites de localisation privilégiés et récurrents.²⁶

A l'ancrage au sol, il faut ajouter l'échelle humaine, c'est-à-dire la capacité à entourer les hommes, à les admettre en son sein. Si les plantes ne font pas partie des « lieux » de prédilection, malgré leur ancrage au sol, c'est qu'elles n'encadrent pas les êtres humains (hormis dans des circonstances très particulières). Au contraire, les territoires, les habitations, les agglomérations, les voies de passage, les établissements, etc. sont des cadres d'activité humaine : ils situent et entourent les hommes dans l'ensemble de leur vie quotidienne. Selon Le Pesant, cela se traduit linguistiquement par le fait que les noms de lieux apparaissent volontiers en position de complément des prédicats de « séjour humain », comme *habiter, loger, emménager et peupler* (2000 : 15-16) et en position d'adjectif des « prédicats d'états humains, d'activités humaines et d'événements humains » (2000 : 64-74).

Ainsi les noms de lieux dénomment des entités inanimées fixes, ancrées à la terre et à échelle humaine. A ce titre, leurs référents constituent les cadres premiers de vie de l'homme.

²⁶ Comme le remarque Van de Velde, certaines de ces entités reçoivent un nom propre, ce qui témoigne de leur stabilité dans l'ensemble des univers de discours. Tel est le cas des pays, des villes, des rues, des sites naturels, de nombreux sièges d'organismes (cf. *Je vais (à Usinor / à la Sécu / au Conseil Régional / au Sénat / à l'Olympia / etc.)*). Il ne correspond cependant pas de nom propre à tous les objets qui apparaissent comme des « lieux » privilégiés. Les « noms de lieux » ne se réduisent pas à des noms propres, ni même aux noms communs désignant des catégories dont les occurrences ont chacune un nom propre.

Ce sont donc des sites de localisation privilégiés, ce qui peut expliquer leur tendance à la catégorisation comme « lieux ».

Le statut privilégié des noms de lieux dans l'expression du repérage spatial apparaît si on tente de les faire entrer dans la tournure *le lieu où se trouve le N*. On peut ainsi comparer (30a) et (30b) :

- (30) a. *le lieu où se trouve (le camion / le lit / l'arbre / le vase)*
b. *le lieu où se trouve (?l'appartement / ?la rue / ?la forêt / ??la France / ?*le salon / ?*l'océan Atlantique)*

Les noms de lieux peuvent bien sûr apparaître en position de cible (e.g. *L'appartement de Pierre est dans le XXe, La France est en Europe, La rue Carpeaux est à côté du boulevard Victor Hugo*) mais, dénotant des sites de prédilection, ils confèrent une certaine redondance à l'expression *le lieu où se trouve le N*. Il est en effet plus difficile de distinguer référentiellement *le lieu où se trouve le N* et *le N* lorsque N est un nom de lieu que lorsqu'il s'agit d'un nom d'objet courant. Dans les cas où la visée de la localisation d'ensemble n'est pas pertinente, comme avec *le salon* et *l'océan Atlantique*, la construction *le lieu où se trouve le N* paraît d'ailleurs impossible. Corollairement, les entités dénommées par les noms de lieux apparaissent comme un ensemble de sites primitifs.

3.3. Le cas particulier de *lieu*

Si les noms de lieux entretiennent une relation particulière avec un nom de localisation, en l'occurrence *lieu*, c'est parce que les objets qu'ils dénomment constituent des sites typiques, récurrents et primitifs. Mais on peut se demander pourquoi on sélectionne *lieu*, et non un autre NGE, pour marquer cette propriété. Y a-t-il dans le sens de *lieu* un élément qui explique ce choix ? Et y a-t-il un lien sémantique direct entre *lieu* et les noms de lieux ? Nous ne pourrions répondre ici que partiellement à ces questions, car une analyse détaillée des propriétés sémantiques de *lieu* est nécessaire pour pouvoir apporter une réponse complète. Nous reviendrons sur ce point au chapitre 6 (§ 2.3.2.).

3.3.1. Le choix de *lieu*

Pourquoi la capacité locative des entités dénommées par les noms de lieux favorise-t-elle leur catégorisation comme « lieux », et non comme « endroits », « emplacements », « zones », « sites », etc. ? Comment expliquer le choix de *lieu* pour étiqueter les noms en question²⁷ ?

On peut penser que *lieu* est sélectionné pour des raisons qui tiennent à la fois à l'histoire et à l'usage. En raison de son étymologie, *lieu* domine historiquement les autres noms d'espace. Issu du latin *locus*, il est le premier à apparaître en français avec le sens général de 'localisateur spatial', sous la forme *loc* (fin X^e)²⁸. *Lieu* conserve au fil du temps ce

²⁷ *Endroit* ne pourrait-il pas concurrencer *lieu* dans ce rôle de catégorisateur lexical ? On peut souligner l'étrangeté d'énoncés comme ??(*Un lion / une orange / un bonnet / un violon*) est un endroit et par contraste la transparence d'*endroit* dans (*Cette vallée / cette île / ce village / ce temple*) est (un endroit) magnifique. Cependant, le pouvoir de discrimination référentielle d'*endroit* paraît moins fort que celui de *lieu*. En particulier, la reprise de toutes sortes de noms d'objets en contexte localisateur est plus aisée avec *endroit* qu'avec *lieu* (e.g. *Pierre a posé le carton sur la table ; (l'endroit / ?le lieu) est mal choisi*). Cette souplesse de catégorisation fait qu'il est plus difficile de réduire les « endroits » aux sites primitifs et donc de parler de « noms d'endroits » à propos des noms de territoires, d'habitations, d'établissements, etc.

²⁸ Voir les articles consacrés aux différents NGE dans le *TLF* et le *DHLF*.

statut privilégié : il s'emploie dans la désignation générale des entités spatiales, il prend une valeur notionnelle et il est le plus fertile en emplois locutionnels. L'examen des définitions respectives de *lieu*, *endroit* et *place* dans le dictionnaire de Furetière (1690) fait clairement apparaître l'importance et la polyvalence de *lieu* au XVII^e siècle, par rapport aux autres noms d'espace. Cette prédominance perdure puisqu'on parle de complément « de lieu », d'adverbe « de lieu », de relation « de lieu », d'unité « de lieu », et non « d'endroit », « de place », « d'espace », etc. *Lieu* est également plus sollicité que les autres NGE pour introduire les définitions lexicographiques, et il s'emploie plus facilement dans des SN génériques. A bien des égards, il est le nom de localisation spatiale par excellence. Cela pourrait expliquer qu'il soit choisi comme étiquette lexicale pour les noms qui dénotent des sites de localisation privilégiés.

Mais cette explication suffit-elle à rendre compte de l'ensemble du comportement linguistique du nom *lieu* ? Comme nous l'avons vu, la prédilection référentielle de *lieu* pour les territoires, habitations, établissements, etc. s'observe jusque dans les contextes localisateurs. Or si le choix de *lieu* pour catégoriser les sites terrestres ne se fonde que sur le sens général de 'site de localisation', comment expliquer qu'en contexte localisateur, bien des noms d'objets ne puissent pas être liés à *lieu* (cf. (28), ??*Les sacs sont dans l'armoire ; dans ce lieu tu trouveras aussi le linge de maison*, etc.) ? Dès lors qu'un objet joue le rôle de localisateur, ne devrait-on pas pouvoir le désigner comme « lieu » ? Comment expliquer que même les récipients, qui par définition constituent des sites privilégiés, ne soient pas facilement catégorisables comme « lieux », que ce soit en ou hors contexte localisateur ? On ne dira pas en effet :

- (31) a. ??(*Une tasse / un vase / un boîtier / un carton / un coffre / une assiette*) est un lieu
 b. *(*Ce vase / ce coffret / ce bol*) est un lieu magnifique
 c. *Pierre a cassé (le vase / le bol / l'assiette)*. **C'était un lieu magnifique*
 d. **Vincent a ouvert le boîtier pour voir si les piles s'y trouvaient, mais le lieu était vide*
 e. *On a retrouvé les clés dans le vase*. ??*Personne ne sait comment elles se sont retrouvées dans ce lieu*
 f. *L'employé a mis les documents dans le coffre*. ??*Il a aussi déposé de l'argent dans ce lieu*

On peut se demander s'il n'y a pas, en plus d'une simple prédilection d'usage, une spécificité sémantique de *lieu* qui explique l'ensemble des phénomènes de catégorisation observés ici. Le sens général de 'localisateur' est-il complété par d'autres traits sémantiques, permettant d'expliquer la tendance de *lieu* à désigner des sites primitifs ?

Cette question est délicate, et nous n'y répondrons véritablement qu'au chapitre 6. On peut cependant noter d'emblée que, si la prédilection dénotationnelle de *lieu* s'explique par une particularité sémantique, celle-ci ne consiste pas en une description substantielle des objets considérés (territoires, habitations, agglomérations, etc.). Une telle hypothèse est exclue par la pauvreté descriptive et le sens localisateur de *lieu*, conformément à ce que nous avons établi précédemment. En assignant à *lieu* un contenu descriptif qui n'est pas de son ressort — par exemple un trait d'« ancrage au sol » —, on risquerait de ne plus pouvoir rendre compte de son comportement linguistique général, et notamment de sa signification non matérielle. S'il y a une spécificité sémantique de *lieu*, celle-ci porte sur la forme de localisation décrite, éventuellement selon le type de cible visée, mais pas sur la description de propriétés intrinsèques.

3.3.2. La double valeur d'usage de *lieu*

La question de savoir si *lieu* a une particularité sémantique ajoutée au sens général de 'localisateur' est d'autant plus délicate que la tendance de *lieu* à dénoter des entités ancrées au sol et à échelle humaine n'apparaît pas dans tous ses emplois. En effet, *lieu* a deux valeurs d'usage, dont l'une est générale (ou *étendue*) et l'autre, spécifique (ou *restreinte*).

Dans le premier cas, *lieu* renvoie à une entité localisatrice de la façon la plus générale qui soit. Il s'applique potentiellement à tout objet envisagé comme site, comme lorsqu'on dit, en référence à *Le verre est sur la table* et *La mouche s'est posée sur le crayon*, que la table est « le lieu où se trouve le verre » et que le crayon est « le lieu où s'est posée la mouche ». Avec cette valeur générale, *lieu* a des emplois métalinguistiques et notionnels, dans des expressions comme *la relation de lieu*, *X joue le rôle de lieu*, *complément de lieu*, *adverbe de lieu*, etc., où il se paraphrase par *localisateur* voire *localisation*. La valeur d'usage spécifique, pour sa part, correspond strictement à la dénotation des sites terrestres à échelle humaine ; elle exclut la référence à des objets non fixes. Dans cet emploi, *lieu* s'applique essentiellement aux entités dénommées par les noms de lieux.

L'usage restreint est fréquent. Il permet d'expliquer l'ensemble des faits observés dans cette section. Comme nous l'avons vu au § 3.1., *lieu* en reprise s'emploie beaucoup plus facilement lorsqu'il se rapporte à un objet ancré au sol et potentiellement localisateur d'humains. On remarque notamment que les emplois de *lieu* hors contexte localisateur, avec un adjectif sans portée locative, comme dans *un lieu magnifique*, *un lieu pittoresque*, *un lieu sauvage*, *un lieu charmant*, etc., semblent consacrés à la dénotation de sites terrestres.

Cette prédilection référentielle s'observe jusque dans les phrases de localisation (cf. *supra*). Il y a néanmoins des contextes localisateurs dans lesquels *lieu* ne se rapporte pas à des sites terrestres. Cela apparaît clairement lorsqu'il est lié, dans un emploi anaphorique ou attributif, à une expression nominale qui n'est pas construite sur un nom de lieu. Tel est le cas dans :

- (32) a. *Le cerveau est un lieu où règne une intense activité*
b. *Mets les documents dans le coffre-fort, c'est un lieu sûr*

De même, lorsque la cible est animée mais n'est pas humaine, le « lieu » désigné peut ne pas être un site terrestre :

- (33) a. *Pour le chat, ce vieux canapé est un lieu très accueillant*
b. *L'oiseau regagne son nid. Ce lieu lui assure la sécurité et le repos*

Lieu se rapporte ici à des objets qui ne sont pas des lieux types, puisqu'il n'y a ni ancrage au sol ni cible humaine. *Lieu* n'apparaît donc pas selon son emploi restreint.

Autre exemple d'usage étendu : dans les définitions lexicographiques, *lieu* peut introduire la définition de noms qui ne sont pas des noms de lieux. Ainsi oppose-t-on (34) et (35) :

- (34) a. « *ASILE* : Lieu inviolable (temple, etc.) où se réfugie une personne poursuivie » (Petit Robert)
b. « *BASE* : Lieu aménagé et équipé pour le stationnement et l'entretien du matériel et du personnel » (Petit Robert)
c. « *BLANCHISSERIE* : Lieu où s'effectue le blanchiment de la toile, de la cire » (Petit Robert)
- (35) a. « *RÉCEPTACLE* : Lieu, milieu ou contenant recevant des contenus, des substances de diverses provenances » (TLF)

- b. « *RÉSERVOIR* : Lieu qui est le réceptacle d'une réserve (naturelle) de quelque chose » (TLF)
- c. « *BARRE* : Lieu où comparaissent les témoins, où plaident les avocats à l'audience » (Petit Robert)

Dans la seconde série en effet, les noms en entrée ne désignent pas (ou pas nécessairement) des entités ancrées au sol et entourant les hommes. *Lieu* n'est pas sélectionné ici pour sa valeur d'usage spécifique. Lorsqu'il introduit des définitions lexicographiques, *lieu* ne s'emploie donc pas uniquement pour définir ou classer des noms de lieux.

L'usage non restreint apparaît également dans les emplois génériques de *lieu*. Il y a certes des cas dans lesquels les lieux considérés semblent réduits aux sites terrestres :

- (36) a. *L'identité des lieux repose en partie sur celle des gens qui y vivent*
- b. *Les lieux ont leur histoire et ils sont chargés de souvenirs*
- c. *Frappée par la maladie, Sophie confond tout : les gens, les lieux, les choses...*
- d. *Le patrimoine permet de tisser des liens entre les lieux, les gens et les époques*

En raison notamment de la relation avec des humains, on peut estimer qu'il y a ici une « généralité orientée » de *lieu*, et que les sites visés correspondent aux territoires, habitations, établissements, etc. Mais il y a aussi des cas dans lesquels une telle interprétation est hasardeuse et où c'est vraisemblablement la valeur générale qui est mobilisée. Ainsi, dans des phrases comme (37), *lieu* semble employé sans restriction d'extension :

- (37) a. *Les philosophes s'interrogent sur l'essence des lieux*
- b. *On a beaucoup écrit sur le thème des lieux*
- c. *Ils ont longuement discuté des lieux et de leur rapport avec le monde matériel*
- d. *Pendant l'entretien, la question des lieux a été évoquée à plusieurs reprises*

Rien ne permet de penser qu'ici l'emploi de *lieu* soit spécifique. *Lieu* renvoie plutôt, de façon très générale, aux entités localisatrices quelles qu'elles soient.

Dans certains cas, la distinction stricte entre emploi restreint et emploi étendu n'est pas possible. Par exemple, la portée référentielle de *lieu* dans *Tous les lieux se ressemblent* peut être appréciée différemment selon le contexte. Il paraît difficile de dire de prime abord si on parle des points communs entre les sites terrestres ou entre les localisateurs en général.

La question même de savoir si l'emploi de *lieu* est ou non lié à la dénotation d'un site terrestre semble souvent hors de propos. Cette remarque vaut par exemple pour les emplois non génériques non spécifiques de *lieu*, tels qu'on les rencontre parfois dans les dictionnaires :

- (38) a. « *RACCOURCI* : Itinéraire, voie plus courte qui permet d'arriver plus rapidement en un lieu » (TLF)
- b. « *QUITTER* : Cesser d'être en un lieu » (TLF)
- c. « *PURIFIER* : Oter les souillures (d'un lieu) par un acte rituel afin d'en écarter tout esprit mauvais ou maléfique, de le rendre propre à assumer ses fonctions » (TLF)
- d. « *RABATTRE* : Ramener vivement ou par la force dans une direction, un lieu » (TLF)

Il ne paraît pas utile ici de délimiter la portée référentielle de *lieu* pour comprendre le sens des énoncés. Par défaut, c'est donc la valeur d'usage générale qui s'impose, non pas en tant qu'elle s'oppose aux emplois restreints, mais en tant qu'elle les recouvre. *Lieu* vaut ici pour

toute entité localisatrice, y compris pour les sites terrestres. Dans ces exemples, (*en / dans*) *un lieu* est aussi indéterminé que *quelque part*.

On peut faire la même observation concernant des phrases comme *Une fourmi est capable de s'orienter dans un lieu sombre*, *L'argent est en lieu sûr*, *Un déplacement est un changement de lieu*. On se demande si *lieu* correspond ou non ici à un site terrestre — on estimera que les lieux visés ne se réduisent pas forcément à des bâtiments ou à des territoires — mais cela n'est pas vraiment pertinent pour déterminer la signification des énoncés. *Lieu* décrit ici un support de localisation quelconque.

Quant aux expressions du type *le lieu où se trouve Paul*, si on doit leur faire correspondre des objets du monde, il s'agira vraisemblablement de lieux types (une salle, une habitation, une ville, etc.), c'est-à-dire d'entités susceptibles d'être dénommées par un nom de lieu. Il y a alors un ajustement pragmatique de la référence à un site terrestre, dû notamment au fait que la cible est humaine. Mais une telle évaluation est facultative. En effet, la compréhension de *le lieu où se trouve x* n'implique pas que l'on fixe la référence de *lieu* relativement à un objet donné. Le seul sens de 'site', de 'là où...' suffit. Chercher à savoir si *lieu* apparaît ou non ici dans son emploi restreint n'est pas nécessairement pertinent.

L'emploi de *lieu* peut donc être sous-déterminé relativement à sa valeur d'usage spécifique. Dans de nombreux cas, l'assignation référentielle de *lieu* à un objet précis n'est pas nécessaire à sa compréhension. Aussi la valeur d'usage spécifique de *lieu* est-elle souvent indiscernable. Corollairement, s'il y a une particularité sémantique de *lieu* qui explique son emploi restreint, celle-ci ne constitue pas une unité de sens autonome, susceptible de fonder une polysémie, puisque dans l'usage il n'est pas toujours possible, ni même nécessaire, de distinguer les emplois qui l'expriment de ceux qui ne l'expriment pas. Cette particularité sémantique consiste plutôt en une spécification du sens général de 'localisateur' — s'appuyant sur lui, elle en dépend étroitement. Elle est en outre neutralisable, puisqu'elle n'apparaît pas dans l'emploi le plus général de *lieu*.

3.3.3. Y a-t-il un lien sémantique entre *lieu* et les noms de lieux ?

L'autre question qu'on peut se poser concernant le lien entre *lieu* et les noms de lieux est celle de sa nature linguistique. S'agit-il d'un rapport lexical ? Le sens de *lieu* est-il inscrit dans celui des noms de lieux ?

Le principe établi précédemment, selon lequel les NGE ne sont pas des hyperonymes des noms d'objets, tient toujours ici car les noms de lieux ont une signification substantielle qui échappe à *lieu* — que l'on considère ce dernier selon sa valeur d'usage restreinte ou étendue. En effet, les propriétés intrinsèques décrites par les noms d'habitations, de territoires, d'agglomérations, de passages, d'étendues d'eau, d'établissements, etc. ne peuvent pas tomber sous le sens de *lieu* ; elles ne s'y trouvent ni en effet ni en puissance. La description de l'étendue, par exemple, n'est pas prise en charge par *lieu* (e.g. (*un champ / ??un lieu*) *de trente hectares*, (*un désert / ??un lieu*) *très étendu*, etc.). La description matérielle n'est pas non plus du ressort sémantique de *lieu* (e.g. (*une usine / *un lieu*) *en briques*, (*une plage / *un lieu*) *de sable*, etc.). Les noms de lieux sont primitivement des noms d'objets dont *lieu* ne prend pas en charge la description substantielle. *Lieu* n'exprime donc, au mieux, qu'un aspect sémantique des noms de lieux. Mais même cette hypothèse peut être mise en doute.

Lieu ayant le sens de 'site de localisation' (avec un éventuel complément sémantique neutralisable), les noms dotés d'un trait sémantique de 'lieu' doivent avoir des propriétés de localisateurs marquées. Or rien ne prouve que ce soit le cas des noms de lieux. La compatibilité avec des expansions introduites par *où* et la possibilité de figurer dans des compléments de lieu, vérifiées par les noms de lieux, ne témoignent pas du sens localisateur ; elles indiquent simplement la capacité à jouer le rôle de site dans un contexte donné. Elles ne

permettent d'ailleurs pas de distinguer les noms de lieux des autres noms d'objets. La compatibilité avec un complément du nom en *de*, renvoyant à une cible de localisation, est une marque beaucoup plus sûre du sens de 'site' (cf. chapitre 1, § 3.1.). Mais les noms de lieux ne se combinent que rarement avec un tel complément. On peut certes rencontrer des expressions comme *la ville de l'attentat, la salle de la réunion, le terrain des combats*, mais généralement *le Nlieu du Ncible* est difficile à former :

- (39) ?*l'immeuble de la réunion, ?la maison de la livraison, ?le hall du rassemblement, ?le jardin du crime, ?la mairie du mariage, ?la forêt de l'accident, ?la salle du drame, ?la boulangerie des travaux, ?l'appartement de la perquisition, ?le terrain du concert*

En comparaison, la tournure *le lieu du Ncible* est d'une grande fertilité :

- (40) *le lieu (de l'accident / du drame / de la réunion / du crime / des travaux / de la perquisition / du concert / du mariage / de la livraison / du rassemblement)*

Le principe de constitution d'un « lieu » en tant que tel dépend étroitement de l'assignation à une cible de localisation — ici, un événement —, ce qui distingue nettement *lieu* des noms de lieux. De façon générale, les noms de lieux, en vertu de leur spécification substantielle, ont une autonomie référentielle et une finitude sémantique qui tranchent avec les propriétés relationnelles de *lieu*, et qui font qu'il est difficile de les considérer comme des noms de localisation.

Rien ne permet donc de penser que *montagne, ville, forêt, océan, pays, maison, salle, territoire*, etc. aient, à proprement parler, un sens localisateur. Il ne semble pas y avoir de lien sémantique direct entre *lieu* et les noms de lieux. L'appellation « nom de lieu » a néanmoins une certaine légitimité, en ce qu'elle permet de pointer la capacité des noms en question à dénoter des sites privilégiés et récurrents — propriété distinctive puisqu'elle n'est pas partagée par tous les noms d'objets. On peut voir dans l'étiquette « nom de lieu » l'expression, non pas d'un trait sémantique, mais d'un trait d'usage des noms de territoires, d'habitations, d'agglomérations, etc. La tendance des noms de lieux à désigner des cadres de vie, à s'employer avec des prédicats d'habitation et à apparaître en complément de lieu lorsqu'on décrit des activités humaines ne sont pas directement imputables à un hypothétique sens de 'lieu', mais découlent simplement des propriétés intrinsèques décrites par les noms de lieux. Les objets qu'ils dénomment sont, en vertu de leurs propriétés substantielles, des localisateurs de prédilection et des sites primitifs pour l'humain, ce qui favorise leur catégorisation comme « lieux », selon l'usage restreint du nom *lieu*.

CONCLUSION

Les noms d'espace, en raison de leurs particularités sémantiques, ont un statut lexical remarquable. Ils figurent parmi les noms les plus généraux du français et ont une grande polyvalence référentielle, mais ils ne sont pas liés au reste du lexique par des relations d'hyperonymie. Leur sens localisateur les sépare en effet nettement des autres noms, en particulier des noms d'objets, avec lesquels ils peuvent pourtant coréférer. Contrairement à ceux-ci, les NGE ne visent pas la description de propriétés intrinsèques de leurs référents, mais simplement d'un aspect relationnel potentiellement partagé par toutes les choses. Aussi,

bien que dominants dans la hiérarchie nominale, les NGE ne participent pas directement à la structuration verticale du lexique. Leur rôle dans l'organisation lexicale n'est pas classifiant mais plutôt transversal : il consiste à focaliser sur un aspect relationnel qui peut concerner tous les noms d'objets, établissant ainsi entre eux une parenté fonctionnelle virtuelle.

L'examen du cas particulier de *lieu* a toutefois montré qu'il pouvait y avoir des préférences d'association entre certains noms d'objets et certains NGE, reposant sur les spécificités de ces derniers. On peut, d'une manière générale, mettre en évidence l'existence de principes de catégorisation différents pour chaque nom d'espace. En effet, le choix du NGE employé, en contexte, n'est pas indifférent. Par exemple, il est difficile de permuter *lieu*, *endroit*, *place* et *espace* dans les définitions lexicographiques suivantes :

- (21) f. « *RÉSERVE* : *Endroit d'une bibliothèque où sont conservés les ouvrages rares ou de très grande valeur* » (TLF)
g. « *PUPITRE* : *Place du musicien d'orchestre* » (TLF)
h. « *QUILLIER* : *Espace carré dans lequel on place les neuf quilles* » (TLF)
- (41) « *BERCEAU* : *Lieu de naissance* » (Petit Robert)

Les sites ne sont pas indifféremment catégorisés comme « lieux », « espaces », « endroits » ou « places ». On peut penser que le choix du nom d'espace varie selon le type d'objet dénoté, la forme de localisation décrite et la façon dont la relation de localisation s'instaure. Il y a donc, au-delà de la signification localisatrice commune, des différences sémantiques entre les NGE qui déterminent, dans un contexte donné, l'emploi de tel ou tel nom d'espace. C'est à l'étude de ces différences que nous allons consacrer la suite de notre travail.

CHAPITRE 3

LES NOMS D'ESPACE ET LA SYNONYMIE

Noms généraux, haut placés dans la hiérarchie lexicale et dédiés à la description de sites de localisation, les noms d'espace sont sémantiquement très proches les uns des autres. On les présente souvent, pour certains d'entre eux au moins, comme des noms synonymes ou quasi-synonymes. C'est vrai en particulier des trois principaux noms d'espace, *lieu*, *endroit* et *place*, qui se distinguent de *zone*, *site*, *région* et *emplacement* par leur emploi plus général. La plupart des dictionnaires monolingues du français les rapprochent dans leurs définitions respectives et on les trouve régulièrement associés dans les dictionnaires de synonymes.

Certaines particularités d'emploi de ces trois noms nous sont pourtant apparues dans les chapitres précédents. Nous avons constaté par exemple que *place*, contrairement à *lieu* et *endroit*, pouvait avoir des emplois massifs et se combiner avec des compléments de taille et d'étendue. Nous avons également commenté la double valeur d'usage de *lieu*, par laquelle celui-ci se distingue de *place* et d'*endroit*. L'existence de ce genre de spécificités met en doute l'équivalence sémantique des différents NGE.

Il s'agit à présent d'évaluer précisément la synonymie de *lieu*, *endroit* et *place*, c'est-à-dire de s'interroger sur leur degré de proximité sémantique et sur l'existence, au-delà de leur signification commune, de propriétés distinctives de chacun²⁹. Nous verrons qu'il y a différents rapports de voisinage sémantique entre ces trois noms, et notamment une dissemblance assez marquée entre *lieu*, *endroit* d'un côté et *place* de l'autre. Ce sera l'occasion d'étudier les liens entre le sens localisateur et les propriétés distributionnelles des NGE, les conditions contextuelles d'activation de leurs traits distinctifs et la manière dont s'articulent généralité sémantique et synonymie. Au final, nous formulerons une hypothèse concernant les particularités sémantiques respectives de *lieu*, d'*endroit* et de *place*, hypothèse qui sera développée dans la suite du travail.

Auparavant, nous aurons fait quelques observations d'ordre général concernant « le problème de la synonymie » (Gauger 1972), afin de définir un cadre d'étude de la synonymie lexicale et quelques outils linguistiques qui pourront nous servir dans la comparaison de *lieu*, *endroit* et *place*.

1. QUELQUES REMARQUES À PROPOS DE LA SYNONYMIE LEXICALE

La synonymie absolue, i.e. l'équivalence parfaite des signes, hors forme phonique, permettant leur interchangeabilité dans tout contexte, apparaît comme un phénomène limité et isolé. On

²⁹ Les particularités sémantiques de *zone*, *région*, *site*, *emplacement* et *espace* seront évoquées dans les chapitres suivants, au gré de leur comparaison avec *lieu*, *endroit* et *place*.

trouve certes dans le lexique des paires de mots qu'il semble très difficile voire impossible de distinguer, comme *façon* et *manière* en français contemporain. Mais il s'agit de cas exceptionnels et vraisemblablement transitoires. Selon un principe d'économie souvent vérifié, il y a dans le lexique ce que Bréal (1897) appelle une « loi de répartition » des significations : deux synonymes parfaits ont tendance à se spécialiser l'un par rapport à l'autre, à moins que l'un des deux ne disparaisse — tels *avette* face à *abeille*, *ardoir* face à *brûler* (cf. Ducháček 1964 : 37).³⁰

Pour rendre compte de l'usage courant que l'on fait du terme *synonyme* et de l'intuition selon laquelle certains mots présentent un degré de ressemblance tel qu'on peut parfois les confondre, on donne souvent une définition élargie de la synonymie comme identité ou ressemblance sémantique de deux formes. Dans le second cas, les synonymes sont dits « proches », « approximatifs » ou « quasi-synonymes ».

En l'état toutefois, cette définition est trop puissante. En effet, comme le remarque Cruse (1986, 2000), la proximité sémantique ne suffit pas en tant que telle à caractériser la synonymie. Cela apparaît dans l'énumération suivante :

- (1) a. *entité vs procès*
 - b. *être vivant vs objet*
 - c. *animal vs plante*
 - d. *animal vs oiseau*
 - e. *chien vs chat*
 - f. *épagneul vs caniche*
- (Cruse 2000 : 159)

Plus on progresse dans cette liste, plus les contenus sémantiques des noms deviennent proches, sans qu'on n'aboutisse jamais à des paires synonymiques. Il faut donc préciser la forme de ressemblance qui caractérise les synonymes proches.

1.1. Une variation sémantique négligeable

Les quasi-synonymes présentent des différences de sens mineures. Conformément à la théorie classique, selon laquelle « les termes synonymes présentent tous une même idée principale, mais chacun d'eux y ajoute néanmoins quelques idées accessoires, qui diversifient la principale » (Girard 1718 : xxvii), ils partagent le même socle sémantique, mais chacun d'eux exprime une nuance qui fait son originalité. Les mots sont considérés comme synonymes en vertu d'une certaine interchangeabilité discursive. Tel est le cas par exemple de :

³⁰ Certains auteurs estiment qu'il y a production régulière de synonymes absolus dans les terminologies scientifiques ou dans l'argot (cf. Ullmann 1962 : 141-142, Milner 1989 : 346-347). Cette hypothèse se fonde sur une identité conceptuelle : c'est parce qu'ils décrivent les mêmes choses que des noms comme *jaunisse* et *ictère*, *tête* et *caboche* sont considérés comme des synonymes absolus. Reste que les synonymes en question ont des conditions d'emploi différentes, selon leur connotation, leur appartenance à un sous-registre donné, leur rattachement à telle doctrine scientifique, etc. Ces particularités, si elles ne relèvent pas du sens, incombent néanmoins au signe, puisqu'elles sont directement attachées aux mots. Il convient donc de préciser leur statut sémiotique — point sur lequel Ullmann et Milner ne donnent pas d'indication précise. Baldinger (1984) traite cette question, mais précisément en rejetant l'hypothèse de la synonymie absolue. Selon lui, l'identité des significations n'existe qu'au plan onomasiologique, et non sémasiologique : « les monèmes ou groupes de monèmes sont des synonymes absolus quant au contenu conceptuel symbolique, ils ne le sont pas quant aux valeurs stylistiques » (1984 : 194). Cette synonymie « stylistique », qu'on la considère comme une synonymie parfaite ou comme une forme particulière de synonymie approximative, ne sera pas étudiée en détail ici car elle n'entre pas directement en compte dans l'examen des NGE.

- (2) *faute / erreur, larmes / pleurs, bonheur / félicité, crainte / peur / terreur, changement / modification, avis / opinion, achever / finir / terminer, renommée / réputation, châtiment / punition*

Ces synonymes ont une dominante sémantique commune, mais ils se distinguent par un élément conceptuel qui leur est propre. Ainsi *faute* se distingue d'*erreur* par sa valeur morale (cf. *fauter* vs *errer*) ; *larmes* qui, contrairement à *pleurs*, n'a pas de correspondant dans le domaine verbal décrit mieux la matérialisation physique de l'action (?*Ses pleurs ont roulé sur sa joue*) ; *félicité* est plus intense que *bonheur*, *terreur* plus fort que *peur*, et *peur* plus fort que *crainte*. *Modification* désigne un changement interne, alors que *changement* peut aussi signifier une substitution complète (*un changement de voiture* vs ?*une modification de voiture*), un avis s'affiche plus qu'une opinion et se présente comme plus légitime (*l'avis du médecin* vs *l'opinion du médecin, être avisé*), etc. Les quasi-synonymes se distinguent donc par l'existence de traits secondaires, dont il faut délimiter la portée.

On remarque d'abord que les synonymes approximatifs ne génèrent pas de contraste interne implicite, contrairement aux exemples de (1f), *épagneul* et *caniche*. Une des principales fonctions discursives d'un nom comme *épagneul* est en effet d'exclure ses co-hyponymes, tels *caniche, labrador, berger allemand, basset*, etc. (cf. Wierzbicka 1985 : 237-238). Les synonymes, au contraire, ne doivent pas implicitement s'opposer les uns aux autres : comme le note Cruse, « synonyms must not only manifest a high degree of semantic overlap, they must also have a low degree of implicit contrastiveness » (1986 : 266).

La variation sémantique existant entre quasi-synonymes doit donc être faible et non contrastive implicitement. On détermine la faiblesse de cette variation par son caractère négligeable : comme le montre Gauger (1972), les propriétés sémantiques qui distinguent des synonymes proches doivent pouvoir être neutralisées dans le discours, c'est-à-dire qu'elles peuvent ne pas être sollicitées en contexte. Pour mettre en évidence cette idée, Gauger (1972 : 130) distingue deux types d'énoncés :

- (3) a. « *On trouve parmi nous beaucoup d'instruction et peu d'éducation* » (C. Duclos)
 b. « *Rien n'est plus négligé que l'éducation des filles. La coutume et le caprice des mères y décident souvent de tout ; on suppose qu'on doit donner à ce sexe peu d'instruction. L'éducation des garçons passe pour une des principales affaires...* » (Fénelon)

Dans les « contextes synonymiques », comme (3a), le sens des synonymes est pleinement activé, leurs traits distinctifs, notamment, sont saillants, car ils sont nécessaires au propos : ici, *instruction* et *éducation* ne sont pas équivalents. En revanche, dans les « contextes non synonymiques », comme (3b), l'emploi d'un mot ou d'un de ses synonymes proches est indifférent, car leurs traits distinctifs ne déterminent pas le propos et peuvent être omis dans l'interprétation — de fait, l'auteur semble employer indifféremment *instruction* et *éducation*. La légère variation sémantique existant entre synonymes approximatifs est alors neutralisée, par une sorte d'économie pragmatique à l'œuvre dans le discours.

Nous définirons donc les quasi-synonymes comme des mots qui ont une base sémantique commune et dont les propriétés distinctives sont, dans certains énoncés, négligeables. Le « problème de la synonymie » se résorbe ainsi dans la dialectique de la langue et du discours. En langue, il y a peu ou pas de synonymes, essentiellement des quasi-synonymes. Dans le discours par contre, on peut avoir des réalisations synonymiques de mots quasi-synonymes. Cela implique une conception dynamique du sens : on peut dans un contexte donné faire abstraction de certaines caractéristiques sémantiques des mots employés

— sans nécessairement s'appuyer sur une polysémie lexicale. Autrement dit, le sens d'une unité lexicale n'est pas toujours pleinement activé dans le discours.

La théorie de la neutralisation soulève néanmoins plusieurs questions, sur lesquelles nous allons revenir. On peut notamment s'interroger sur la façon dont s'opère la neutralisation sémantique et sur son évaluation dans le cas où les synonymes approximatifs n'apparaissent pas dans le même énoncé.

1.2. L'interchangeabilité synonymique

Il y a un corollaire à la théorie de Gauger : puisque dans un « contexte non synonymique », l'emploi d'un mot ou d'un de ses synonymes est indifférent, il doit être possible de les substituer l'un à l'autre sans changement de sens apparent. Inversement, une substitution en « contexte synonymique » (ou contexte distinctif) doit changer la signification de l'énoncé. Le test de l'interchangeabilité, souvent présenté comme le test de la synonymie par excellence, est donc à double tranchant dès lors qu'on l'applique aux quasi-synonymes, car il est employé pour montrer à la fois la proximité des termes et leurs différences. Il est donc important de bien déterminer les conditions dans lesquelles il doit être effectué.

1.2.1. Deux formes de neutralisation

L'interchangeabilité synonymique se définit traditionnellement comme la possibilité de substitution réciproque de deux unités lexicales avec préservation de la signification de l'énoncé dans lequel elles apparaissent. L'énoncé doit conserver non seulement sa grammaticalité, mais aussi ses conditions de vérité. Dans le cas de la synonymie approximative, cette interchangeabilité *salva veritate* ne peut être que locale, car elle repose sur la neutralisation contextuelle des traits distinctifs des quasi-synonymes.

Le problème est que la neutralisation n'est pas aussi facile à déceler quand les synonymes ne figurent pas dans le même énoncé que lorsqu'ils sont directement confrontés, comme c'est le cas dans les « contextes non synonymiques » de Gauger. Comparons en effet (4) et (5) :

(4) « Rien n'est plus négligé que (l'éducation/ l'instruction) des filles. La coutume et le caprice des mères y décident souvent de tout ; on suppose qu'on doit donner à ce sexe peu d'instruction. L'éducation des garçons passe pour une des principales affaires... »

(5) a. Rien n'est plus négligé que l'éducation des filles
b. Rien n'est plus négligé que l'instruction des filles

Alors que dans (4), la co-présence d'*instruction* et *éducation* indique, d'après le sens général de l'énoncé, que les deux noms sont pris indifféremment, l'interprétation de l'équivalence de (5a) et de (5b) est plus délicate : elle dépend du contexte général et peut le cas échéant reposer sur un malentendu. *Education* et *instruction* ayant deux significations différentes — *instruction* se rapporte aux savoirs techniques et *éducation*, à l'ensemble de la formation morale —, les deux phrases ont *a priori* des conditions de vérité différentes. Il en va de même dans :

(6) a. Gaston a (détruit / anéanti) ses chances de succès
b. Sylvie est très (jolie / belle)

On peut estimer que dans bien des contextes, l'emploi d'un mot ou de l'autre n'aura pas d'influence sur l'ensemble du propos. Mais il est possible de construire des interprétations différentes, de souligner des nuances (d'intensité, par exemple), fondées sur les particularités sémantiques de chaque terme. De fait, il y a, hors contexte, des différences de sens manifestes entre les deux variantes de chaque phrase, si bien qu'on peut se demander si l'interchangeabilité s'accompagne ici, à proprement parler, d'une préservation des conditions de vérité des énoncés.

Dans d'autres cas au contraire, la neutralisation ne se fonde pas sur une interprétation orientée du sens des énoncés :

- (7) a. *Ce produit a subi plusieurs (modifications / changements) le mois dernier*
 b. *Quel(le) est votre (avis / opinion) sur la question ?*
 c. *Elle était en (pleurs / larmes)*
 d. *Nous avons (parlé / bavardé) toute la nuit*
 e. *Pierrot a (fini / achevé) l'écriture de son livre*

La neutralisation, ici, est logique. Alors que dans (5)-(6), l'équivalence des énoncés est jugée pragmatiquement, d'après la situation et l'intention supposée du locuteur, dans (7) au contraire, il paraît impossible de construire des interprétations différentes, bien que les termes en concurrence aient des propriétés sémantiques permettant de les distinguer les uns des autres. L'équivalence est en l'occurrence purement sémantique et non interprétative.

L'existence de deux formes de neutralisation se trouve confirmée par les tests suivants, qui peuvent donner lieu à des contextes synonymiques : *x ou plus exactement x*, *x ou plutôt y* (cf. Cruse 1986 : 267), *x ou plus précisément y* et éventuellement *x, y même*³¹. En effet, seuls les synonymes dont la neutralisation peut ou doit passer par l'interprétation peuvent contraster de la sorte :

- (8) a. *Sur la table, il y avait quelques grains ou, plus exactement, quelques granules de cette substance* (Cruse 1986 : 267)
 b. *Il s'agit d'une question d'éducation, ou plus précisément d'instruction*
 c. *Gaston a détruit, anéanti même, ses chances de succès*
 d. *Sylvie est très jolie, ou plutôt très belle*
 (9) a. *??Il a donné son avis ou plus exactement son opinion*
 b. *??Ce produit a subi un changement, ou plutôt une modification*
 c. *??Elle était en larmes ou, plus précisément, en pleurs*
 d. *??Pierrot a fini, achevé même, l'écriture de son livre*

On peut même, dans des conditions très particulières, opposer radicalement les synonymes du premier type (e.g. *Ce n'est pas de l'éducation, c'est de l'instruction*, *Elle n'est pas jolie, elle est belle*). Cela paraît beaucoup plus difficile pour les autres (*??Ce n'est pas son opinion qu'il a donnée, c'est son avis*, *??Elle n'était pas en larmes, elle était en pleurs*, etc.).

Il faut donc distinguer deux cas, selon que l'on tolère ou non une marge d'interprétation dans le jugement de l'équivalence des mots en contexte, c'est-à-dire dans la neutralisation de leurs propriétés sémantiques distinctives. Apparaissent ici deux définitions

³¹ Il ne s'agit pas là de tests exclusifs de la synonymie interprétative, puisque ces expressions peuvent s'appliquer à des mots qui n'ont rien de synonymique (e.g. *Passe-moi un marteau, ou plutôt un tournevis*, *Tu peux prendre la voiture, le camion même, si tu veux*, *C'est le clavier ou, plus exactement, une touche du clavier qui ne fonctionne plus*, etc.).

possibles de la quasi-synonymie. Si l'on s'en tient strictement au critère de l'interchangeabilité locale *salva veritate*, seuls les mots dont les différences sont logiquement neutralisables seront considérés, au plan lexical, comme des quasi-synonymes. Si par contre on admet que l'interchangeabilité peut se faire au prix d'une interprétation, on peut inclure les mots voisins dont les différences ne sont neutralisables qu'en vertu du jeu de l'interprétation. On aboutit alors une définition très large de la synonymie.

La question de savoir s'il faut ou non accepter cette large définition a finalement assez peu d'importance ; ce qui compte est la relativité du phénomène observé. En effet, dès lors qu'on ne réduit pas la synonymie à une stricte identité sémantique, elle apparaît comme un phénomène progressif, selon le degré de ressemblance entre synonymes. Or, comme le pense Cruse (1986 : 268), « l'échelle de la synonymie » est ouverte, et quelle que soit l'extension que l'on accorde à la définition de la synonymie, des mots comme *fort* et *puissant*, *éducation* et *instruction*, *détruire* et *anéantir* apparaîtront toujours plus éloignés l'un de l'autre que ne le sont *avis* et *opinion*, *habit* et *vêtement* ou *larmes* et *pleurs*.³²

1.2.2. Application du test

Le test de l'interchangeabilité permet de mettre en évidence d'éventuelles différences de sens entre des candidats à la synonymie. Il s'agit avant tout de trouver des contextes dans lesquels la substitution est agrammaticale. Par exemple, la substitution des supposés synonymes *Il est question de* et *Il s'agit de* est grammaticalement impossible dans :

(10) *Sa promotion, (il en est question / *il s'en agit)* (Gaatone 1991 : 83)

Parce qu'elle se fonde sur les propriétés distinctives des expressions testées, la découverte de contextes agrammaticaux pour une paire synonymique donnée apparaît comme le moyen le plus fiable de mettre au jour les particularités sémantiques des mots proches.

Parmi les énoncés dans lesquels la permutation des termes est grammaticalement possible, on recherche en priorité ceux dont les conditions de vérité sont clairement altérées par la substitution, comme dans :

(11) *Il ne s'agit que du dernier discours du président vs Il n'est question que du dernier discours du président* (Gaatone 1991 : 89)

La première phrase minimise la portée d'une action ou d'un fait, tandis que la seconde souligne son impact au sein d'une communauté — le discours du président défraie la chronique. On n'a pas affaire ici à un cas d'interchangeabilité car on ne peut pas estimer, même avec une marge interprétative, que les phrases soient équivalentes.

Le cas échéant, lorsque la substitution ne change pas radicalement la signification de l'énoncé, on cherche des différences plus minimales. Cette méthode est parfois contestée, car elle ne repose pas toujours sur des intuitions claires. Par exemple, Vogüé (1992 : 24) estime, à juste titre nous semble-t-il, que dans :

(12) *(Bien que / quoique) il y ait eu un jour d'orage, il a fait très beau en général*

³² Ajoutons que certains cas de neutralisation (logique ou interprétative) ne mettent en jeu qu'une acception d'un mot polysémique. On parle alors de synonymie *partielle*. Ducháček (1964 : 36) cite comme exemple *revue* qui, dans le sens de 'brochure papier', est synonyme de *magazine* et dans le sens de 'défilé orchestré', synonyme de *parade*. De même, Baldinger (1984 : 178, 182) évoque l'adjectif *lourd* qui, dans une de ses acceptions, est très proche d'*indigeste*. Le principe d'individuation lexicale des synonymes partiels repose toujours, en dernier ressort, sur leurs autres sens.

la réserve exprimée par *quoique* est plus forte, et tend plus à minimiser l’assertion principale, que celle exprimée par *bien que*. La nuance de sens est cependant beaucoup plus difficile à saisir que dans (11), et il est plus délicat de soutenir qu’on n’est pas en présence d’un cas d’interchangeabilité. Les deux variantes de (12) peuvent en effet paraître équivalentes, c’est-à-dire que s’il y a ici une différence de sens entre *bien que* et *quoique*, elle peut être considérée comme négligeable dans la compréhension des énoncés. Dans ce genre de cas, les traits distinctifs des expressions concurrentes sont donc plus difficiles à établir.

2. LIEU, ENDROIT ET PLACE FACE À LA SYNONYMIE

Lieu, *endroit* et *place* doivent-ils être considérés comme des synonymes, et si oui, selon quel degré de proximité sémantique ? Après avoir établi que la synonymie entre ces trois noms est au mieux partielle et approximative, nous tenterons de mettre en évidence pour chacun un type d’emploi canonique, correspondant à une caractérisation sémantique distinctive. Nous verrons que l’interchangeabilité de *lieu*, *endroit* et *place* s’évalue à différents niveaux syntagmatiques, mais que leurs traits distinctifs se manifestent en premier lieu au niveau du SN.

Précisons qu’il ne s’agit ici que d’introduire une hypothèse sémantique qui sera développée dans les prochains chapitres. C’est néanmoins l’occasion d’étudier le lien entre les particularités sémantiques des noms généraux et les contraintes qui pèsent sur leur environnement linguistique.

2.1. L’absence de synonymie absolue

Le sens localisateur est à la fois une base commune à *lieu*, *endroit* et *place* et, pour chacun d’eux, une caractéristique sémantique dominante. Leurs autres traits de sens éventuels ne peuvent que s’y subordonner, et non le concurrencer. L’existence de ce noyau commun, central et distinctif, est un argument en faveur de la synonymie des trois noms. Elle explique leur interchangeabilité dans des phrases comme :

(13) *Je cherche (une place / un lieu / un endroit) approprié(e) pour remiser ce colis*
(Franckel 1993 : 209)

Les trois variantes semblent équivalentes ; à première vue, il est difficile de construire des interprétations différentes pour chacune d’elles. Autrement dit, s’il existe des différences d’ordre conceptuel entre les trois termes, elles peuvent ne pas saillir en contexte. Il n’y a d’ailleurs pas de contraste interne implicite entre les trois noms : *lieu* ne signifie pas en creux « non endroit » ni « non place », *endroit* ne signifie pas implicitement « non lieu », etc. On ne peut pas, relativement à (13), construire de contexte synonymique pertinent, même en employant des expressions de la forme *x ou plutôt y / x ou plus précisément y / x, y même / etc.* :

(14) a. ??*Je cherche (une place / un lieu), ou plutôt un endroit, pour remiser ce colis*

- b. ??Je cherche (un endroit / un lieu) ou, plus exactement, une place pour remiser ce colis
- c. ??Je cherche (une place / un endroit) ou, plus précisément, un lieu pour remiser ce colis

Certains éléments concourent donc au rapprochement synonymique de nos trois noms. Cependant cette synonymie est au mieux partielle, en raison de la polysémie de *place* et d'*endroit*. En effet, avec le sens de 'place publique' (*place*₂), comme dans :

- (15) a. Dès l'aube, les maraîchers s'installent sur la place
- b. Vincent habite place Caulier

place ne peut pas être remplacé par *endroit* et *lieu*. *Endroit*, lui, a la particularité de pouvoir désigner le beau côté de certaines choses (tissus notamment) et, dans l'expression à *l'endroit*, d'indiquer l'orientation standard d'une chose. Dans ce sens, *endroit* est antonyme d'*envers* :

- (16) a. Les galons sont cousus sur l'endroit de la veste
- b. Remets la chaise à l'endroit

Ici, *lieu* et *place* ne peuvent pas se substituer à *endroit*. Nous noterons *endroit*₂ l'*endroit* qui s'oppose à *envers*, et *endroit*₁ le nom de localisation générale évoqué jusqu'ici — *endroit* valant par défaut pour *endroit*₁.³³

Même si on excepte ces cas particuliers, l'interchangeabilité des trois noms n'est pas garantie. On remarque notamment que si *lieu* et *endroit* peuvent assez régulièrement se substituer l'un à l'autre, *place* s'emploie moins facilement :

- (17) a. Pierre est entré. (L'endroit / le lieu / *la place₁) était désert(e)
- b. Nous nous sommes promenés pendant plusieurs heures. (L'endroit / le lieu / *la place₁) était magnifique...

Inversement, dans certains contextes, *place* ne peut pas être remplacé par *lieu* ou *endroit* :

- (18) Sylvain a pris (ma place / *mon lieu / *mon endroit)

On pourrait multiplier les exemples : (le lieu / l'endroit / *la place₁) où ils se sont réunis, Je ne connais pas (le lieu / l'endroit / *la place₁) où Pierre se rend, Ce village est (un lieu / un endroit / *une place) pittoresque, Il y a (une place / *un lieu / *un endroit) au fond de la salle, Le pion occupe (une place / ?un endroit / ??un lieu) déterminant(e), etc. Il semblerait que *lieu* et *endroit* soient plus proches l'un de l'autre qu'ils ne le sont tous deux de *place*.

Malgré de fréquents cas d'interchangeabilité, *lieu* et *endroit* ont eux aussi des conditions d'emploi exclusives. Par exemple, on ne peut pas les substituer l'un à l'autre dans les phrases suivantes :

- (19) a. Le rideau est déchiré en plusieurs (endroits / *lieux / *places)
- b. C'est (un lieu / *un endroit / *une place) de culte très fréquenté(e)

³³ Cette double acception fera l'objet d'une analyse plus détaillée dans le prochain chapitre.

Il est remarquable que des noms à la fois proches et très pauvres sémantiquement aient des conditions d'emploi différentes, et que leur substitution réciproque induise non pas de simples nuances de signification, mais des phénomènes d'agrammaticalité.

On relève également un grand nombre de cas dans lesquels l'interchangeabilité, sans être vraiment impossible, est difficilement envisageable. Nous l'avons vu précédemment, *lieu* s'emploie beaucoup plus facilement qu'*endroit* dans les emplois génériques, dans les expressions métalinguistiques et dans la catégorisation des sites terrestres (e.g. *les lieux et les gens* vs ?*les endroits et les gens*, *X joue le rôle de lieu* vs ?*X joue le rôle d'endroit*, *un complément de lieu* vs ??*un complément d'endroit*). Inversement, n'ayant pas la prédilection dénotative de *lieu* pour les sites ancrés au sol et à échelle humaine, *endroit* s'emploie plus facilement dans la désignation de certains repères. Ainsi, dans des expressions comme *l'endroit où Pierre a écrasé sa cigarette*, l'emploi de *lieu* (selon sa valeur d'usage générale) est nettement moins naturel que celui d'*endroit*.

La substitution, tout en produisant des énoncés grammaticalement corrects, peut aussi distinctement changer le sens de l'expression, comme dans :

(20) (*le lieu / l'endroit*) où le chien a mordu Pierrot

Alors qu'avec *lieu*, le site désigné ne peut être que le cadre de l'action, avec *endroit*, il peut aussi s'agir de la partie du corps qui est mordue. Les deux noms ne sont pas ici interchangeables *salva veritate*.

La substitution réciproque de *lieu*, *endroit₁* et *place₁* peut donc produire des séquences agrammaticales, difficilement acceptables ou changeant de sens. Le fait que les trois noms ne soient pas interchangeables dans tout contexte indique qu'il y a entre eux des différences de sens marquées. Autrement dit, s'il y a synonymie entre *lieu*, *endroit₁* et *place₁*, elle n'est qu'approximative.

2.2. Une hypothèse sémantique

Quels sont les contextes favorables ou défavorables à la substitution réciproque de *lieu*, *endroit* et *place*? Quelles sont les propriétés sémantiques qui permettent d'expliquer ces contraintes d'emploi? Au vu de certains cas récurrents de non interchangeabilité, on peut mettre en évidence des traits distinctifs de chacun des trois noms.

2.2.1. Différents niveaux d'interchangeabilité

A l'échelle de la phrase, l'interchangeabilité des noms quasi-synonymes s'évalue à différents niveaux, selon leur compatibilité avec le prédicat principal, les prépositions, les déterminants ou les expansions employées.

Comme nous l'avons vu dans certains exemples ci-dessus, la sélection de *lieu*, *endroit* ou *place* en contexte peut interagir avec le prédicat de phrase. Par exemple, *place* sera privilégié en position d'argument interne de verbes comme *faire*, *libérer*, *céder*, ... *Endroit* se combine particulièrement bien, en complément de lieu (introduit par *à*), avec des prédicats tels que *toucher*, *frapper*, *déchirer* ou *blessier*. *Lieu* et *endroit* sont préférés à *place* dans la dénotation générale des cadres de l'action (cf. (17), *Nous nous sommes promenés pendant plusieurs heures ; (l'endroit / le lieu / *la place₁) était magnifique...*). On trouve également des différences de distribution prépositionnelle, puisque si *endroit₁* se combine avec *à*, *dans*,

en et non avec *sur*, *place*₁ s'emploie essentiellement avec *à* et parfois avec *en*, et *lieu*, avec *en*, *dans*, *sur* et difficilement avec *à* (excepté dans l'expression *au lieu de*).

Il paraît difficile de tirer des conclusions immédiates de ces observations parce qu'elles manquent de précision et ne sont pas toujours directement accessibles. La distribution avec les prépositions, par exemple, fait intervenir des règles complexes, parfois susceptibles d'interprétations contradictoires. Il faut s'interroger sur le lien existant entre la sélection de la préposition, le déterminant employé et la présence ou l'absence d'expansion. On peut comparer par exemple :

- (21) a. ??*dans le lieu sans exp.* vs *dans un lieu (+ exp.)*
 b. ??*sur un lieu sans exp.* vs *sur le lieu (+ exp.)*
 c. ??*à l'endroit₁ sans exp.* vs *à un endroit (+ exp.)*

D'une manière générale, il est difficile de tester directement l'interchangeabilité des noms voisins au niveau « macro-syntagmatique » car on fait intervenir des paramètres de compatibilité qui relèvent du niveau du SN. Cette remarque est particulièrement valable pour *lieu*, *endroit* et *place* puisque, du fait de leur pauvreté descriptive, leur emploi dépend étroitement du type de déterminant employé et de la présence d'expansions dans le SN. Le premier niveau d'observation des particularités distributionnelles de chaque NGE doit donc être celui du syntagme nominal.

2.2.2. Au sein du SN

La détermination des groupes nominaux construits autour de *lieu*, *endroit* et *place* connaît certaines restrictions, dont la plus importante concerne l'emploi du partitif, impossible avec *lieu* et *endroit* (cf. chapitre 1, § 2.2.2.). Il y a également une certaine prédilection de *place* pour l'emploi avec le possessif (*ma place*, *ta place*, *sa place*, etc. vs ?*mon lieu sans exp.*, ?*mon endroit sans exp.*³⁴, etc.). Par contre, les trois noms s'emploient sans difficulté avec le démonstratif, le défini spécifique, l'indéfini spécifique (accompagnés d'une expansion), les adjectifs indéfinis, etc.

La variation des expansions conduit à différents cas. La plupart des adjectifs compatibles avec un des trois noms peuvent s'appliquer à un autre au moins. Citons par exemple *magnifique*, *désert*, *agréable*, *intéressant*, *bon*, *prestigieux*, *tranquille*, *discret*, *bryant*, *convoité*, *sinistre*, *pareil*, *minable*, *convenable*, *secret*, *retiré*, *sûr*, *paisible*, *confortable*, *obscur*, *inconnu*, *charmant*, *inaccessible*, *éloigné*, etc. On retrouve la proximité de *lieu* et *endroit* dans la compatibilité avec ces adjectifs. On oppose par exemple :

- (22) a. *un (lieu / endroit) désert* vs ?*une place₁ déserte*
 b. *un (lieu / endroit) bryant* vs ?*une place₁ bryante*
 c. *un (lieu / endroit) sinistre* vs ?*une place₁ sinistre*

Lieu et *endroit* ont de plus tendance, avec ces adjectifs, à désigner le même type de référents. Ils sont en effet plus enclins que *place*₁ à dénoter des sites terrestres — comparer *un lieu magnifique*, *un endroit magnifique* et *une place₁ magnifique*.

Il est également difficile de trouver des types de relatives qui complèteraient exclusivement un des trois noms. Les propositions introduites par *que*, *qui*, *où*, *dont*, *auquel*, *duquel*, etc. peuvent souvent s'appliquer à deux noms au moins, et dans les cas où la substitution n'est pas possible, on retrouve les contraintes de construction des trois noms avec

³⁴ Exception faite des emplois figés du type *On a formulé différentes critiques à mon endroit*.

les prédicats de phrase, en position d'argument ou d'adjectif. Si des relatives telles que *où Pierre se trouve, que je n'ai pas vu, dont je t'ai parlé, qui a retenu notre attention, auquel je pense*, etc. peuvent se combiner avec les trois noms, il n'en va pas de même pour *où le rideau est déchiré, que je t'ai fait, qui s'est libéré, où Sylvain se promène, où Pierre est entré*, etc., conformément à nos observations précédentes.

En raison des multiples possibilités de substitution, de la difficulté d'isoler des cas réguliers de non interchangeabilité et d'évaluer le possible changement de sens dans le cas des substitutions grammaticales, il n'est pas facile de mettre en évidence des propriétés sémantiques distinctives de *lieu*, *endroit* et *place* selon leur distribution avec les adjectifs et les propositions relatives.

Dans la sélection des compléments du nom en *de*, en revanche, on voit apparaître certaines règles de distribution simples, propres à chaque nom. *Lieu*, *endroit* et *place* ont en effet des conditions d'emploi très différentes dans les expressions de la forme *un NGE de N* et *un / ce / le NGE du N*. Dans ces tournures, les cas d'interchangeabilité sont très rares, sinon inexistantes. Ainsi, *endroit* se distingue de *lieu* et de *place* par le fait qu'il peut désigner, dans l'expression *un / cet endroit du N*, une partie d'un tout dénoté par N :

- (23) a. *un endroit du mur, un endroit de la table, un endroit du pneu, un endroit de l'arbre, un endroit de l'escalier, un endroit du toit, un endroit de la salle, un endroit de la maison, un endroit de la forêt, un endroit de la montagne, un endroit du lac*
 b. **(un lieu / une place) du mur, *(un lieu / une place) de la table, *(un lieu / une place) du pneu, *(un lieu / une place) de l'arbre, *(un lieu / une place) de l'escalier, *(un lieu / une place) du toit, *(un lieu / une place) de la salle, *(un lieu / une place) de la maison, *(un lieu / une place) de la forêt, *(un lieu / une place) de la montagne, *(un lieu / une place) du lac*³⁵

Place a la particularité de pouvoir être attribué à un être ou une chose, représenté par N dans *la place du N* :

- (24) a. *la place de Chloé, la place du livre, la place de la table, la place du chien, la place de la lampe, la place de l'ordinateur, la place du client, la place des disques, la place des journaux, la place du maire, la place des couteaux*
 b. **le lieu (de Chloé / du livre / de la table / du chien / de la lampe / de l'ordinateur / du client / des disques / des journaux / du maire / des couteaux), ?l'endroit (de Chloé / du livre / de la table / du chien / de la lampe / de l'ordinateur / du client / des disques / des journaux / du maire / des couteaux)*³⁶

³⁵ Il n'y a que quelques rares exceptions à ce principe, dans certains emplois restreints de *lieu*, comme dans *un lieu de la ville*. *Un lieu du N* évoque alors un lieu type, i.e. un site ancré au sol et à échelle humaine, qui est lui-même vu comme une partie d'un autre lieu type, plus vaste. Ce dernier doit pouvoir être présenté comme une composition d'habitations, de territoires, de lieux de vie prédélimités — on ne dira pas *??un lieu de la plaine, ??un lieu de la vallée, ??un lieu du désert* ni même *??un lieu de la France*.

³⁶ L'expression *l'endroit du N* appelle plusieurs remarques. *Primo*, la dénotation partitive est possible dans cette tournure, pour peu que l'on vise un endroit spécifique (généralement caractérisé par une cible). L'expansion semble alors indispensable (*l'endroit du mur où Pierre a écrit son nom*). *Secundo*, *l'endroit du N* apparaît dans l'expression *à l'endroit du N*, signifiant 'à l'égard du N' (*Des menaces ont été proférées à l'endroit du suspect*). Dans ce cas, le sens est clairement différent de celui de *à la place du N*, et les deux expressions ne sont pas interchangeables. *Tertio*, *l'endroit du N* peut dans certains cas être rapporté à un objet localisé, mais principalement dans ses emplois avec *à* (*Le moine fonda une abbaye à l'endroit de la ville actuelle, Pierre a mis une icône à l'endroit du curseur* vs *??L'endroit de la ville actuelle était inhabité, ??L'endroit du curseur est difficile à déterminer*). La substitution de *à l'endroit du N* à *à la place du N* produit un changement de sens

Quant à *lieu*, il peut être directement associé à un nom d'activité dans l'expression *un lieu de N* et à un nom d'événement dans *le lieu du N* :

- (25) a. *un lieu de travail, un lieu de discussion, un lieu de méditation, un lieu de vie, un lieu de débauche, un lieu d'entraînement, un lieu de recherche, un lieu de prière, un lieu de promenade*
 b. **une place (de travail / de discussion / de méditation / de vie / de débauche / d'entraînement / de recherche / de prière / de promenade), ??un endroit (de travail / de discussion / de méditation / de vie / de débauche / d'entraînement / de recherche / de prière / de promenade)*
- (26) a. *Le lieu du crime, le lieu de l'accident, le lieu du concert, le lieu de la rencontre, le lieu de l'exposition, le lieu de l'attentat, le lieu du tournage, le lieu des combats, le lieu des manifestations*
 b. *?la place / ?l'endroit (du crime / de l'accident / du concert / de la rencontre / de l'exposition / de l'attentat / du tournage / des combats / des manifestations)³⁷*

Dans l'ensemble de ces exemples, la substitution réciproque des trois noms conduit à des séquences agrammaticales ou difficilement acceptables. Dans le cas contraire, elle implique un changement de sens très net. Autrement dit, dans les expressions de la forme *un NGE de N* et *un / ce / le NGE du N*, il n'y a pas de neutralisation possible des particularités de *lieu*, *d'endroit* et de *place*.

La distribution de ces noms avec les compléments en *de* révèle donc des propriétés distinctives de chaque nom. Elle peut servir de base à une hypothèse générale concernant leurs sens respectifs, en raison notamment de la forme des compléments en question.

2.2.3. Les compléments du nom en *de* comme révélateurs sémantiques

La sélection et la détermination sémantique des compléments adnominaux en *de* sont souvent étroitement liées au sens des noms qu'ils complètent, notamment lorsque ces derniers sont sémantiquement et/ou syntaxiquement insaturés. D'après Bartning (1996), dans le cas où la valeur sémantique des compléments du nom en *de* est déterminée au niveau de la « micro-structure », i.e. uniquement selon les propriétés des noms en présence (sans prise en compte du contexte général), cette valeur est souvent conditionnée unilatéralement par le sens du nom tête. Il y a en effet toute une série de noms, principalement syncatégorématiques, qui imposent à leurs génitifs un certain rôle sémantique (cf. Bartning 1996 : 32-33). Tel est le cas

(*Pierre a mis une icône à la place du curseur*) — lequel n'est d'ailleurs pas toujours pertinent (??*Le moine fonda une abbaye à la place de la ville actuelle*). En effet, *x à la place de y* signifie la substitution de *x* à *y*, tandis que *x à l'endroit de y* indique juste un repérage de *x* par rapport à *y* (cf. chapitre 7, § 2.1.).

³⁷ Même remarque que précédemment : l'expression *l'endroit du Névènement* s'emploie parfois, mais essentiellement avec *à* (*Il n'est jamais retourné (à l'endroit / sur le lieu) de l'accident, On n'a pas trouvé d'indices (à l'endroit / sur le lieu) du crime vs (Le lieu / ?l'endroit) de l'accident est situé près de la frontière, (Le lieu / ?l'endroit) du crime était désert*). Le changement de préposition fait qu'il n'y a pas ici à proprement parler d'interchangeabilité de *lieu* et *endroit* (**Ils se sont retrouvés (sur l'endroit / au lieu) du crime*). De plus, *à l'endroit du Névènement* ne s'emploie pas aussi largement que *sur le lieu du Névènement* (e.g. *?Ils se sont retrouvés à l'endroit (de la cérémonie / de la réunion / du mariage / de la course)*). L'expression *la place du Névènement*, pour sa part, est acceptable si on envisage l'événement dans un cadre non spatial : *la place de la cérémonie dans le programme des festivités, la place de l'événement dans l'actualité* (cf. chapitre 5, § 1.3.). *La place du Névènement* ne renvoie pas à un site physique ; son sens est donc très différent de celui de *le lieu du Névènement*. *Lieu* ne peut pas se substituer ici à *place* en préservant le sens de l'expression.

notamment des noms prédicatifs. Les compléments en *de* des noms d'actions, par exemple, renvoient à un des arguments du prédicat correspondant — argument interne (*la réparation de la voiture, la rédaction d'un article*) ou externe (*l'interprétation de l'acteur, la vengeance de Marion*). De même, les génitifs des noms de propriétés, de sentiments et d'états renvoient aux entités qui détiennent les propriétés (*la gentillesse de Pierre, la rugosité de ce tissu*), qui expérimentent les états et les sentiments (*la colère de Pascal, la joie de Sophie, l'ivresse de Martine*) ou éventuellement qui en sont l'objet (*la haine de l'autre, le respect des lois*). Autre exemple, les compléments en *de* des noms relationnels dénotent un des termes de la relation impliquée (*le père de Sophie, un ennemi du procureur, le président de l'association*) et les compléments génitifs des méronymes sont les noms des tous correspondants (*une page du livre, le guidon du vélo, le refrain de cette chanson*).

Au-delà de la polyvalence instructionnelle de *de*, il y a dans ces compléments une constante sémantique, qui est la dépendance avec le sens du nom complété. Dans tous les cas considérés, le complément en *de* actualise une propriété sémantique essentielle du nom tête. De façon générale, lorsqu'un nom implique conceptuellement la corrélation avec un ou plusieurs autre(s) terme(s), c'est un complément en *de* qui permet de le saturer sémantiquement. Corollairement, l'analyse de ce type d'expansion peut être révélatrice du sens des noms complétés.

La dépendance existant, dans les exemples ci-dessus, entre le nom et l'expansion introduite par *de* est corroborée par la force du lien syntaxique établi entre eux. En effet, dans l'ensemble des cas évoqués, le complément en *de*, contrairement aux adjectifs, ne peut pas s'employer comme attribut du sujet (cf. Bartning 1987) :

- (27) a. *C'est un excellent couplet, Ce couplet est excellent, C'est un couplet qui est excellent*
 b. *C'est un couplet de la chanson, *Ce couplet est de la chanson, *C'est un couplet qui est de la chanson*
- (28) a. *C'est un ami précieux, Cet ami est précieux, C'est un ami qui est précieux*
 b. *C'est un ami de Paul, *Cet ami est de Paul, *C'est un ami qui est de Paul*

Contrairement aux modificateurs adjectivaux et propositionnels, le complément en *de* ne peut pas non plus faire l'objet d'un détachement appositif :

- (29) a. *Cette réunion, qui est prévue de longue date, est cruciale*
 b. **Cette réunion, des ministres des affaires étrangères, est cruciale*
- (30) a. *Ce mépris, assumé et affiché, est incompréhensible*
 b. **Ce mépris, de la justice, est incompréhensible*

Il apparaît ici que le complément génitif des noms relationnels, prédicatifs, méronymiques, etc., contrairement aux épithètes et aux relatives, ne peut pas se présenter comme une expansion secondaire et périphérique, mais qu'il est au contraire étroitement lié au nom complété. Sémantiquement, il se présente comme un complément nécessaire, décrivant un élément fondamental dans la catégorisation par le nom tête.

Généraux et localisateurs, les noms d'espace ont un aspect relationnel et prédicatif, et ils sont sémantiquement insaturés. La facette sous laquelle ils présentent leurs référents implique, nous l'avons vu, la relation (potentielle ou actuelle) avec des cibles de localisation, d'où une certaine dépendance sémantique des NGE. Il y a tout lieu de penser que leurs compléments en *de* expriment et actualisent cette part sémantique virtuelle, autrement dit qu'ils sont directement régis par le sens des noms d'espace. De fait, les compléments en *de* de

lieu, *endroit* et *place* sont intimement liés aux noms qu'ils modifient. A l'instar des compléments des noms relationnels et prédicatifs, et contrairement à certains génitifs de noms autonomes (cf. Milner 1982, Bartning 1987), ils ne peuvent pas faire l'objet d'un détachement attributif ou appositif (e.g. **Ce lieu est du crime*, **Cet endroit est du mur*, **C'est une place qui est de Pierre*, **Ce lieu, de travail, est mal éclairé*, etc.).

Dans le cas de *lieu* et *place*, le complément en *de* exprime un principe de ciblage locatif. Il détaille les propriétés du site décrit, souvent en indiquant expressément la cible de localisation associée. Les compléments en *de* de *lieu* et *place* semblent nécessaires à la constitution des « lieux » et des « places » en tant que tels. En effet, on peut considérer que « le lieu du crime », « le lieu de l'accident », « le lieu de l'exposition » sont des lieux en tant qu'ils localisent les événements dénotés. De même, « un lieu de travail », « un lieu de réunion », « un lieu de culte » sont des lieux en tant qu'ils sont « de travail », « de réunion », « de culte », c'est-à-dire en tant qu'ils conditionnent l'activité de ceux qui s'y trouvent. La situation est différente pour « un lieu magnifique » par exemple, dont la caractérisation n'est pas liée aux propriétés localisatrices. On peut faire le même genre de remarques concernant *la place du livre vs une place confortable*. Seule la première expression indique la motivation de la désignation comme « place » : « la place du livre » est une place en tant qu'elle est attribuée au livre, tandis qu'« une place confortable » n'est pas une place parce qu'elle est confortable.

Le cas d'*endroit* est un peu différent, car son complément en *de* est ambivalent. Il peut renvoyer soit à une cible localisée par l'« endroit » désigné — servant généralement de repère dans une autre localisation (à *l'endroit du curseur*, à *l'endroit de la déchirure*, à *l'endroit de l'accident*) — soit à une partie d'un tout (*un endroit du rideau*, *un endroit de la salle*). Dans le second cas, la valeur du complément rapproche *endroit* des méronymes ; l'expansion reste toutefois liée au sens localisateur d'*endroit* car le tout vaut comme cadre général de localisation, au sein duquel on vise un site particulier. Dans les deux cas, le complément en *de* est donc très proche du sens distinctif d'*endroit*, indiquant par son ambivalence même, le statut sémantique particulier d'*endroit*, entre localisateur et méronyme.

On peut donc penser que les compléments en *de* de *lieu*, *endroit* et *place* révèlent leurs particularités sémantiques respectives, puisqu'ils complètent ces noms selon leur principe de signification essentiel et permettent en même temps de les différencier. Notre hypothèse générale est que, selon leurs propriétés sémantiques distinctives :

- *place* décrit des sites voués à être occupés par des entités autonomes (ou substances)
- *lieu* décrit des cadres de localisation dans lesquels se réalisent les actions, notamment sous forme événementielle
- *endroit* décrit des localisateurs partitifs, i.e. des sites repérés au sein d'ensembles plus vastes.

Nous tenons ainsi les expressions *un NGE de N* et *un / ce / le NGE du N* pour des *formes canoniques*, au sens où elles expriment directement les particularités de chaque nom.

Cette hypothèse sera développée et précisée dans les prochains chapitres. Nous verrons qu'elle permet d'isoler des *trames sémantiques* rendant compte de la plupart des emplois caractéristiques de *lieu*, *endroit* et *place*. D'une manière générale, les particularités sémantiques de chacun de ces trois noms indiquent l'existence en français de différents schémas de localisation spatiale.

CONCLUSION

Malgré leurs similitudes sémantiques, leur haut degré de généralité et leur pauvreté descriptive, *lieu*, *endroit* et *place* ne sont pas des synonymes absolus. Un tel constat confirme l'idée que la synonymie absolue est un phénomène exceptionnel : même au niveau de généralité dont relèvent les noms d'espace, il y a des éléments sémantiques qui permettent de distinguer les mots voisins. *Lieu*, *endroit* et *place* enregistrent en effet des différences d'ordre conceptuel. S'ils dénotent tous trois des entités vues sous l'aspect localisateur, le type de localisation signifié varie dans chaque cas, selon la forme de ciblage et de repérage impliquée.

L'équivalence de ces noms est donc, au mieux, un phénomène discursif local : ils sont interchangeable dans certains contextes seulement — en outre, l'interchangeabilité est très rarement constatée pour les trois noms à la fois. Au niveau lexical, *lieu*, *endroit* et *place* divergent. Il est difficile de dire à ce stade s'ils doivent être considérés comme des synonymes proches ; il faut d'abord examiner en détail les propriétés sémantiques distinctives de chaque nom et l'éventualité d'une neutralisation en contexte de ces propriétés. Nous avons tout de même relevé une différence de proximité entre les trois noms : la substitution réciproque de *lieu* et *endroit* donne plus facilement lieu à des énoncés grammaticaux que celle de *lieu* / *endroit* et de *place*. On peut ajouter que dans des énoncés comme *Pierre est entré ; (le lieu / l'endroit) était désert*, il semble bien difficile, à première vue, d'établir des différences de sens selon que l'on emploie *lieu* ou *endroit*.

Les cas de non interchangeabilité de *lieu*, *endroit* et *place* montrent qu'en dépit de leur faible détermination sémantique, les noms d'espace font peser des contraintes sur leur environnement linguistique, en particulier dans la sélection des compléments génitifs, des déterminants et des prépositions. Il s'établit ainsi une dynamique entre le sens de l'unité lexicale et le contexte linguistique : si la pauvreté descriptive des NGE est compensée par l'apport informatif du co-texte, dans le même temps, les NGE orientent sémantiquement et syntaxiquement le co-texte. Les noms d'espace, comme l'ensemble des noms prédicatifs et relationnels, s'appuient descriptivement sur leur environnement linguistique, mais ils déterminent également la façon dont celui-ci vient les compléter.

A ce titre, on peut distinguer deux types d'expansions de *lieu*, *endroit* et *place*, selon qu'elles sont ou non directement convoquées par le sens distinctif de chaque nom. Du point de vue informatif, les modificateurs des NGE, quelle que soit leur forme, sont également nécessaires, puisqu'il faut pallier au déficit descriptif de ces noms. Mais toutes les expansions ne sont pas équivalentes dans leur façon de compléter la description : elles sont plus ou moins proches du « nerf » sémantique de chaque nom, et on peut considérer qu'il y a des expansions qui, comme les compléments adnominaux en *de*, activent les particularités des noms d'espace, tandis que d'autres, comme nombre d'adjectifs et de relatives, n'interagissent pas directement avec elles. On peut parler respectivement d'*expansions primaires*, ou sémantiquement nécessaires, et d'*expansions secondaires*, ou sémantiquement contingentes. Il va de soi que la substitution réciproque des noms d'espace est favorisée dans le second cas.

Sur le plan méthodologique, la distinction entre expansions primaires et expansions secondaires présuppose que toutes les collocations d'un mot n'ont pas la même valeur pour l'observation, car elles ne présentent pas toutes le même degré d'interaction sémantique avec lui. De façon générale, il nous semble nécessaire, dans l'analyse distributionnelle d'un mot, de hiérarchiser les observations selon des principes de proximité sémantique préétablis. L'attention particulière qu'il faut porter, dans l'étude des noms, aux compléments génitifs en est à nos yeux un exemple frappant.

CHAPITRE 4

ENDROIT : LOCALISATION ET PARTITION

Une fois établie l'existence de différences de sens entre *lieu*, *endroit* et *place*, nous allons étudier successivement les particularités de chacun de ces trois noms. Commençons par *endroit*, qui se distingue des deux autres par sa signification partitive. Contrairement à *lieu* et *place*, *endroit* peut en effet expressément désigner une partie d'un tout, envisagée comme site de localisation. Cette propriété, qui apparaît distinctement dans la forme canonique *endroit du N*, permet d'expliquer un grand nombre d'emplois d'*endroit*, y compris lorsque le nom n'est pas modifié par un complément en *de*.

En raison du sens localisateur d'*endroit*, on peut s'interroger sur le type de partition signifié par ce nom (cf. Huyghe 2006). *Endroit*, qui ne décrit pas des entités matérielles alors qu'il peut être complété par un nom d'objet, est-il un véritable nom partitif? Nous analyserons les couples *endroit du N / N* au regard de la classification des différents types de relations partie-tout. Nous comparerons notamment *endroit* et les noms dits « de localisation interne », tels *bord*, *avant*, *côté*, *sommet*, *fond*, etc. (cf. Borillo 1988, Aurnague 1991). Ceux-ci, qui se distinguent d'*endroit* par leur sens positionnel, peuvent désigner des parties d'un tout en tant que telles. L'examen de la forme de partition associée à *endroit* sera l'occasion de préciser la distinction entre position et localisation.

La combinaison sémantique de la partition et de la localisation s'observe également pour d'autres noms d'espace (*zone*, *région*) et pour certains noms apparentés (*secteur*, *coin*). Nous détaillerons les particularités de ces différents noms, qui confirment que la localisation procède souvent par partition. Le découpage de l'environnement en différents segments ou la focalisation sur un élément appartenant à un cadre spatial donné permet en effet de préciser le repérage, favorisant ainsi une localisation efficace et pertinente.

1. LA TRAME SÉMANTIQUE D'ENDROIT

Suivant l'hypothèse exposée précédemment, *endroit* se caractérise par son sens partitif. On retrouve cette particularité sémantique dans de nombreux emplois d'*endroit*. Elle est récurrente dans l'histoire du nom et peut même être considérée comme le trait d'union sémantique entre les deux acceptions d'*endroit*, *endroit*₁ (localisateur générique) et *endroit*₂ (antonyme d'*envers*).

1.1. Un localisateur partitif

Malgré sa signification non matérielle, *endroit* a la particularité de pouvoir s'intégrer dans une relation de partie-tout, comme cela apparaît dans la tournure *un / cet endroit du N* : *un / cet*

endroit (du mur / de la pièce / du cerveau / de la table / de la piste / du frigo / du tapis / de la scène / de la photo / du circuit) (vs *(un lieu / une place) du mur, *(ce lieu / cette place) de la pièce, *(un lieu / une place) du cerveau, etc.). Le *N* désigne alors le tout, qui constitue un cadre général au sein duquel le site est précisé :

- (1) a. *La neige s'est amoncelée à un endroit du toit*
 b. *Il y a un impact à un endroit de la carrosserie*
 c. *Cet endroit du jardin est toujours à l'ombre*
 d. *C'est un endroit de la vallée que j'aime beaucoup*
 e. *Il est difficile d'écrire à cet endroit du tableau*
 f. *Cet endroit de la forêt est difficilement accessible*

Dans chacun de ces exemples en effet, *endroit* renvoie à une partie d'un tout, et il permet de localiser (actuellement ou virtuellement) au sein de ce tout. Dans ce genre de cas, *lieu* et *place* ne peuvent pas se substituer à *endroit* :

- (2) a. **La neige s'est amoncelée (en un lieu / à une place) du toit*
 b. **Il y a un impact (en un lieu / à une place) de la carrosserie*
 c. **(Cette place / ce lieu) du jardin est toujours à l'ombre*
 d. **C'est (un lieu / une place) de la vallée que j'aime beaucoup*
 e. **Il est difficile d'écrire (en ce lieu / à cette place) du tableau*
 f. **(Cette place / ce lieu) de la forêt est difficilement accessible*

On notera que l'emploi d'*endroit* avec la préposition *à* semble particulièrement bien convenir au ciblage partitif en jeu dans (1). Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre 6 (§ 2.2.2.).

Le nom du tout peut ne pas être directement lié à *endroit*, mais récupéré dans le contexte :

- (3) a. *Le rideau est déchiré à un endroit*
 b. *A plusieurs endroits, la route est défoncée*

Dans ces exemples, l'expansion est sous-entendue : *un endroit* et *plusieurs endroits* correspondent respectivement à *un endroit du rideau* et à *plusieurs endroits de la route*.

Parfois, le tout est présent à l'esprit des interlocuteurs sans qu'il soit nécessaire de le mentionner. Ainsi, dans :

- (4) a. *Attention, à un endroit, il y a une marche cassée*
 b. *Selon les endroits, l'eau lui arrive à la taille ou aux genoux*

la spécification du tout peut être donnée par la situation d'énonciation. Il s'agit par exemple de l'escalier qu'empruntent les interlocuteurs dans (4a), du plan d'eau où l'on se baigne dans (4b). Dans ce dernier exemple, *selon / suivant les endroits* engage une sorte de parcours mental sur le tout, dont on sélectionne tour à tour différentes zones.

On retrouve cette partition « itérative » dans l'emploi d'*endroit* avec *par* :

- (5) a. *La neige a recouvert le trottoir par endroits*
 b. *Le ciel se dégage par endroits*

Par N s'emploie en effet comme complément de lieu lorsque le localisateur s'inscrit dans un cadre plus large — par exemple lorsqu'il constitue une étape au cours d'un déplacement

(e.g. *Il est passé par Paris*). Comme le montre Berthonneau (1999b), *par* a la spécificité, lorsqu'il sélectionne une partie, de mobiliser l'image du tout, que ce soit dans l'expression du déplacement, dans les phrases de préhension (*Il a pris Marie par la main, Il a saisi le couteau par le manche*), dans les séquences à redoublement (*Il a mangé la boîte chocolat par chocolat* vs **Il a mangé chocolat par chocolat*), dans des expressions figées comme *prendre le taureau par les cornes, brûler la chandelle par les deux bouts*, etc. De fait, *par endroits*, qui se paraphrase par *à certains endroits*, permet d'indiquer qu'un prédicat ne s'applique qu'à certaines parties d'un tout donné — le trottoir dans (5a), le ciel dans (5b). Comme dans les exemples précédents, il est difficile de substituer *lieu* et *place* à *endroit* (*La neige a recouvert le trottoir (*par lieux / ??par places)*, *Le ciel se dégage (*par lieux / ??par places)*).

La signification partitive permet également d'expliquer qu'*endroit* puisse désigner des parties du corps, lorsqu'elles servent de repères de localisation :

- (6) a. *C'est l'endroit où j'ai mal*
 b. *A quel endroit l'as-tu frappé ?*
 c. *Le soldat était blessé en plusieurs endroits*
 d. *Le corps est brûlé par endroits*

Ici non plus, *endroit* ne peut pas être remplacé par *lieu* ou *place* :

- (7) a. **C'est (le lieu / la place) où j'ai mal*
 b. *(*A quelle place / #Dans quel lieu) l'as-tu frappé ?*
 c. **Le soldat était blessé en plusieurs (lieux / places)*
 d. *Le corps est brûlé (*par lieux / ??par places)*

Lorsque le prédicat de phrase est susceptible de s'appliquer à une expression dénotant un corps, comme dans le cas des prédicats de contact et d'accidents corporels, *endroit* peut apparaître en position de complément locatif. Le tout est alors désigné³⁸ par l'argument externe dans les phrases passives et statives (*X est blessé à tel endroit, X a été frappé à tel endroit, X a mal à tel endroit*, etc.) et par l'argument interne dans les phrases d'action (*Y a blessé X à tel endroit, Y a touché X à tel endroit, Y a poignardé X à tel endroit*, etc.). De même, l'emploi avec les adjectifs pouvant qualifier les parties du corps est possible avec *endroit*, et pas avec *lieu* et *place* : on peut parler d'un endroit « douloureux », « sensible », « vulnérable », « délicat », etc.

Le sens partitif d'*endroit* est signalé dans les dictionnaires, dans les définitions comme « partie déterminée de l'espace » et comme « partie déterminée d'une chose, du corps humain ou animal » (TLF). Cependant, ces définitions ne mentionnent ni le sens localisateur d'*endroit* ni son corollaire, l'absence de description substantielle, qui confère à la partition un caractère original. Autrement dit, il n'est pas indiqué qu'*endroit* dénote des parties en tant que sites. Nous proposons plutôt de considérer que la trame sémantique d'*endroit* est le sens de localisateur partitif, qui permet la dénotation de parties de territoires, d'objets ou du corps, voire de parties de tous non matériels, pourvu que les référents soient présentés sous l'aspect localisateur.

³⁸ Parfois la désignation du tout est indirecte, comme dans (6c), où elle repose sur l'association de l'être et du corps. On ne dit pas en effet **plusieurs endroits du soldat*, mais *plusieurs endroits du corps (du soldat)*.

1.2. Des emplois spatiaux aux emplois non spatiaux

Le sens localisateur partitif d'*endroit* explique la plupart de ses emplois distinctifs, qu'ils soient spatiaux ou non spatiaux. Par exemple, *endroit* peut désigner un passage dans un texte :

- (8) a. *A un endroit, vous écrivez que la guerre était inéluctable*
b. *Le nom du coupable apparaît en toutes lettres à plusieurs endroits du livre*
c. *A quel endroit de la thèse cet argument figure-t-il ?*

On est ici à la limite de la localisation physique. En vertu de l'existence d'un support matériel du texte, le repérage peut s'accompagner d'une partition spatiale. Cependant le texte consiste également en un contenu non physique, un enchaînement d'idées et de descriptions qui frappe directement l'esprit ; or on peut localiser au sein de ce tout non spatial. En d'autres termes, chacune des deux « facettes » de *livre*, 'texte' et 'tome' (cf. Cruse 1996), peut être envisagée comme un cadre de localisation, et *endroit* dans (8) peut être vu comme un repère mixte, opérant dans ce double cadre, précisément parce que les entités localisées existent sous une double forme — il s'agit à la fois de mots écrits et d'idées.

Endroit peut aussi localiser sans support matériel :

- (9) a. *On reprend à quel endroit ? – Au deuxième couplet*
b. *A cet endroit du discours, l'orateur marqua une pause*

Un discours, une chanson impliquent un déroulement dans le temps, avec, comme dans le cas du texte, une linéarité³⁹. *Endroit* en pointe un repère interne, comme il le fait dans le domaine spatial, à cette différence près que la localisation est plutôt unidimensionnelle que tridimensionnelle. On pourrait, dans (9), remplacer *endroit* par *moment* sans grande variation de sens. Avec cette valeur temporelle, *endroit* s'applique essentiellement à des productions orales ou visuelles (e.g. *à un endroit du film*). Son emploi est donc beaucoup plus restreint que celui de noms comme *moment*, *instant*, *période*, etc. (*un moment de la journée*, *une période de l'année*, *un instant de sa vie* vs **un endroit de la journée*, **un endroit de l'année*, *??un endroit de sa vie*).⁴⁰

Endroit peut encore s'employer hors étendue et sans cadre linéaire, comme dans :

- (10) *Ces attaques verbales répétées ont fini par le toucher à un endroit sensible*

Le nom désigne ici une partie sensible de l'être psychologique — on dit parfois *un endroit sensible de sa personne* — et rappelle qu'un caractère, une personnalité, parce qu'ils sont complexes, peuvent être envisagés comme des tous hétérogènes et donc faire l'objet de

³⁹ *Discours* peut dénoter une production écrite ou orale (*J'ai relu ton discours* vs *J'ai entendu ton discours*) voire un événement (*Ton discours s'est très bien passé*). Dans (9b), il renvoie sans ambiguïté à une situation orale.

⁴⁰ On trouve dans le *TLF*, à l'article *endroit*, quelques exemples d'emplois étendus d'*endroit*, comme dans « *J'avais pressenti cet endroit épineux de la confiance* » (O.V. de L. Milosz, *L'amoureuse initiation*, 1910) et dans « *L'idée du beau temps (...) me donne accès à l'endroit le plus sombre de ma rêverie* » (J. Bousquet, *Traduit du silence*, 1935). On retrouve ici, avec *rêverie* et *confiance*, le déroulement temporel et, avec *endroit*, le repérage interne. Ce genre d'emplois est rare aujourd'hui. Dans un énoncé comme « *J'en étais parvenu avec mon institutrice à cet endroit de la grammaire qui était (...) le plus embarrassant et le plus difficile* » (A. France, *Le petit Pierre*, 1918, également cité dans le *TLF*), la localisation partitive se justifie par l'existence de supports matériels de la grammaire et/ou par le fait que *grammaire* évoque un ensemble de connaissances — avec ici une certaine organisation linéaire, suggérée par *parvenir à* : il y a un programme d'étude qui se déploie dans le temps.

partitions (cf. *une zone trouble de sa personnalité, sa part d'ombre, une facette du personnage, Il a des bons côtés*, etc.). *Endroit* permet de viser un repère précis dans un ensemble non spatial, y compris dans des énoncés comme :

- (11) « Une propriété de la morphologie dérivationnelle du français à cet endroit de la structuration du lexique semble être constituée par la coexistence de « doublets » morphologiques » (F. Kerleroux, *La coupure invisible*)

Ici, *endroit* dénote une articulation particulière dans l'organisation générale du lexique. Comme dans l'exemple précédent, il n'opère aucune localisation physique.

La productivité d'*endroit* dans les emplois non spatiaux repose sur son sens de localisateur partitif. *Lieu* et *place* ne pourraient pas s'employer dans l'ensemble des phrases (8)-(11). C'est bien en vertu de cette particularité sémantique que l'on retrouve *endroit* dans des expressions comme *à un endroit du disque dur, à un endroit du spectre de radiofréquences, à un endroit du génome, à un endroit du réseau informatique, à un endroit du programme, à un endroit de la mémoire*, qui ne relèvent pas de la pure localisation physique. Le sens de localisateur partitif apparaît donc comme une constante dans les emplois spatiaux et non spatiaux d'*endroit*. Si ces derniers n'impliquent pas, à proprement parler, une transposition du sens d'*endroit*, mais simplement un changement d'univers de localisation, rien ne garantit qu'ils soient générés par métaphore à partir des emplois spatiaux. Le fait que les interprétations spatiale et non spatiale soient parfois mêlées conforterait plutôt l'hypothèse contraire.

1.3. La polysémie d'*endroit*

La signification partitive d'*endroit* permet d'établir un lien entre son acception localisatrice (*endroit*₁) et celle, plus spécifique, qui l'oppose à *envers* (*endroit*₂) (cf. chapitre 3, § 2.1.). En effet, *endroit*₂ étant défini comme « le côté le plus beau d'un objet à deux faces » (TLF), il a lui aussi un sens partitif — *côté* est d'ailleurs également un nom partitif. Le lien entre les deux acceptions est indiqué directement dans le TLF, où le sens d'*endroit*₂ est présenté comme un cas particulier de celui de « partie déterminée d'une chose », et indirectement par Franckel qui estime que, de façon générale, *l'endroit de X* « peut s'interpréter comme la bonne partie, la partie appropriée « en droit » à recevoir ce qui s'adresse / est destiné à X » (1993 : 218).⁴¹

La différence entre les deux acceptions est qu'à proprement parler, seul *endroit*₁ est un nom de localisation. *Endroit*₂ ne décrit pas un site, ce qui justifie qu'on le distingue des autres emplois d'*endroit*. En effet, *endroit*₂ doit sa spécification à des traits d'orientation intrinsèque, et non à la relation avec une cible de localisation. Cette particularité explique l'emploi

⁴¹ Cette caractérisation partitive n'est pas centrale dans la définition que Franckel donne d'*endroit* : « *endroit* est un localisateur qualitativement singularisé relativement à un procès P qu'il localise effectivement ou potentiellement. Il n'est ni constructeur de P, ni construit par P » (1993 : 219). Franckel fait porter l'essentiel de la définition sur la localisation des procès et sur le type de rapport entretenu avec eux. Il s'agit surtout de souligner l'autonomie d'*endroit* vis-à-vis des procès, ce qui doit permettre de distinguer *endroit* de *lieu*. La sensibilité à la localisation processive est relevée à juste titre (cf. chapitre 7, § 2.2.), mais elle n'est pas exclusive (e.g. à *l'endroit (du curseur / du livre / de l'église actuelle)*). Il manque surtout à la définition proposée le trait partitif : celui-ci n'est évoqué que pour les emplois définis de la forme *l'endroit de X*. Par ailleurs, Franckel défend l'hypothèse d'une caractérisation invariante d'*endroit*, i.e. non polysémique. Aussi, lorsqu'il détaille les propriétés de *l'endroit de X*, il considère à la fois *endroit*₁ et *endroit*₂. La valeur partitive de *l'endroit de X* est donc bien souligné pour les deux acceptions — aussi bien pour *frapper au bon endroit, se mettre à l'endroit le moins exposé* que pour *remettre un livre à l'endroit* (cf. Franckel 1993 : 218). Mais l'idée qu'*endroit* est un localisateur processif l'est également, alors qu'elle n'est pas pertinente pour *endroit*₂ (cf. *infra*).

d'*endroit*₂ avec le défini puisqu'elle satisfait au présupposé d'existence et d'unicité exigé par cet article : il n'y a qu'un *endroit*₂ possible pour une chose donnée. Aussi l'affirmation selon laquelle « *l'endroit de X se trouve qualitativement discriminé d'autres parties de X relativement à la localisation de P* » (Franckel 1993 : 218), censée convenir aussi bien à *endroit*₁ qu'à *endroit*₂, est-elle contestable (cf. note 4). On n'a pas besoin d'envisager le rapport avec une cible de localisation (processive ou autre) pour définir l'*endroit*₂ d'une chose. Ainsi s'explique la différence entre (12) et (13) :

- (12) a. *Il a remis la chaise à l'endroit*₁ où elle était
 b. **Il a remis la chaise à l'endroit*₁
- (13) a. *Il a remis la chaise à l'endroit*₂
 b. **Il a remis la chaise à l'endroit*₂ où elle était

A l'*endroit*₂ ne renvoie pas à un site, mais spécifie une orientation de l'objet, tandis qu'à l'*endroit*₁ exprime une localisation, dont les caractéristiques doivent être précisées. D'où la nécessité de l'expansion dans un cas, et son incompatibilité dans l'autre.

Le lien entre *endroit*₁ et *endroit*₂ repose donc essentiellement sur la signification partitive d'*endroit*. On observe à cet égard qu'*endroit*₁ et *endroit*₂ ont en commun de ne pas décrire des parties types. On peut même s'interroger sur la congruence ontologique de la « partition » signifiée par *endroit*₂, comme on le fait pour *endroit*₁ (cf. § 2.1.). Que l'on juge ou non acceptables des phrases comme *L'endroit de la chemise est déchiré*, *L'endroit du vêtement a été recousu*, *L'endroit du pantalon est élimé*, *endroit*₂ et *envers* se distinguent des méronymes *manche*, *col*, *poche*, *épaulette*, etc. par le fait qu'ils ne dénotent pas des parties canoniques, i.e. constitutives, fonctionnelles et détachables, des vêtements. On notera d'ailleurs que la plupart des choses que l'on peut remettre « à l'endroit » n'ont pas d'« endroit », c'est-à-dire de partie désignable comme « *endroit*₂ » (e.g. *mettre le verre à l'endroit*).

1.4. L'histoire d'*endroit*

Il est intéressant de constater, dans le sens de notre hypothèse générale, que les deux principales caractéristiques sémantiques d'*endroit* — le sens localisateur et le sens partitif — jalonnent l'histoire de son évolution.

D'après Greimas (1982), *endroit* (*endreit*) apparaît en français au XI^e siècle, initialement comme préposition et adverbe. L'adverbe, qui signifie « exactement, justement », en accompagne d'autres, à valeur spatiale ou temporelle (*ore endreit* « tout de suite », *ci endroit* « ici même »). La préposition a le sens de « auprès de » ou de « au moment de » (*endreit midi*)⁴². L'instruction localisatrice est déjà présente, avec une certaine idée de précision. On peut penser que celle-ci est liée au sens étymologique de 'direction', *en droit de* signifiant littéralement « en direction de ». *En direction de x* permet en effet de viser un

⁴² On remarquera que dès l'origine, les significations spatiale et temporelle sont imbriquées. Même si l'usage spatial vient à dominer, l'emploi temporel apparaît en filigrane tout au long de l'histoire du nom. Ainsi, Greimas et Keane (1992) relèvent en moyen français l'acception de « moment, situation », et dans l'emploi adverbial résiduel, celle de « maintenant ». Le *DHLF* mentionne, au XVII^e, le sens de « moment », qui apparaît dans des phrases comme « *Il y a des endroits dans la vie qui sont bien amers, et bien rudes à passer* » (Mme de Sévigné, cité dans Dubois *et al.* 1971). Diachroniquement, il est difficile de considérer que les emplois non spatiaux d'*endroit* sont dérivés d'un emploi spatial primitif. D'une manière générale, la double valeur localisatrice et partitive paraît plus importante et plus stable dans la détermination sémantique d'*endroit* que la prédilection pour la référence spatiale.

élément précis dans un environnement (généralement en le présentant comme un point). Le sens directionnel se trouve aujourd'hui encore dans l'expression *à l'endroit de quelqu'un*, que le *TLF* date d'avant 1188 :

(14) *On a proféré des menaces à l'endroit du juge*

A l'endroit de quelqu'un se paraphrase par *à l'égard de quelqu'un*, *envers quelqu'un* — on retrouve avec *envers* le trait étymologique directionnel. On peut considérer qu'ici la direction s'accompagne d'un repère localisateur (cf. *Les enfants courent vers l'arbre*) : si les menaces sont dirigées vers le juge, celui-ci est comme un site vers lequel elles convergent.

En se substantivant, au début du XII^e siècle, *endroit* passe de l'instruction localisatrice au support de la localisation, c'est-à-dire au site. Il prend, selon le *TLF*, le sens de « lieu déterminé ». On peut penser que c'est le trait directionnel qui conditionne alors l'apparition du sens partitif, et notamment d'*endroit*₂, vers 1170. De fait, le site désigné par *endroit* peut être une partie d'objet fixe ou mobile, d'un territoire ou d'un corps (le *TLF* relève, avant 1200, *par icel endroit del cors*). On ne retient d'ailleurs parfois que le sens partitif ; *endroit* peut alors désigner une partie congruente. Ainsi, dans « *Des bestes qu'il tuoit à la chasse, il m'en apportoit les meilleurs endroits* » (Du Bellay, cité dans Greimas & Keane 1992), *endroits* se paraphrase par *morceaux*. En moyen français, *endroit* désigne également un passage dans un texte et, pendant longtemps, cet emploi reste plus étendu qu'aujourd'hui (e.g. « *en infiniz endroitz de ces petites poësies Françoises* » (Du Bellay, *TLF*), « *Il y avoit de forts beaux endroits dans cette harangue* » (Furetière 1690), « *Il y a quelques endroits faibles dans cette tragédie* » (*Dictionnaire de l'Académie* 1835)). Il en va de même pour les emplois psychologiques. Dubois, Lagane et Lerond (1971) citent ainsi Mme de Sévigné : « *Il a des endroits d'une noblesse, d'une politesse, et même d'une tendresse extrême* » (1680). Pour Dubois *et al.*, *endroit* dénote ici « l'aspect sous lequel se présente quelqu'un ou quelque chose » — définition qui, de nouveau, laisse pressentir le lien entre *endroit*₁ et *endroit*₂.

Le sens partitif d'*endroit* est donc récurrent dans l'histoire du nom. Il prend même parfois le pas sur la signification localisatrice, dominante dans la plupart des cas. Il rend compte des extensions d'usage d'*endroit* et en particulier de ses emplois non spatiaux, plus répandus à certaines époques qu'aujourd'hui, tout en permettant de les lier sémantiquement aux emplois actuels. Le sens partitif, à l'instar du sens localisateur, apparaît donc diachroniquement comme un trait essentiel d'*endroit*.

2. QUEL TYPE DE PARTITION ?

En raison de son sens localisateur, *endroit* induit une forme de partition particulière. En effet, en tant que NGE, *endroit* a une signification non matérielle (cf. chapitre 1). Rapporté à un nom d'objet, il ne décrit donc pas une partie ontologiquement congruente, contrairement aux véritables noms de parties. Arrêtons-nous sur cette particularité sémantique, en comparant *endroit* avec les autres noms partitifs.

2.1. L'absence de congruence ontologique

Même expressément rapporté à un tout, *endroit* conserve sa signification non matérielle. *Un / cet endroit du N* est difficilement compatible avec un attribut de la forme *en Nmatière* :

- (15) a. ??*Cet endroit de la table est en fer*
b. ??*Cet endroit de la chaussure est en cuir*
c. ??*Cet endroit du vase est en terre cuite*
d. ??*Il y a un endroit de la façade qui est en briques*
e. ??*Il y a un endroit du rideau qui est en velours*
f. ??*Plusieurs endroits du moteur sont en plastique*

Endroit se distingue ainsi des méronymes superordonnés, tels *partie, morceau, pièce, bout, pan, fragment, tranche, éclat* et *bribes* qui, en dépit de leur généralité, décrivent tous des parties ontologiquement congruentes, i.e. des parties de même essence que le tout dont elles dépendent. De fait, ces méronymes, associés à des noms d'objets, peuvent être complétés par un nom de matière :

- (16) a. *Cette partie de la table est en fer*
b. *Cette partie de la chaussure est en cuir*
c. *Ce fragment du vase est en terre cuite*
d. *Il y a un pan de la façade qui est en briques*
e. *Il y a un bout du rideau qui est en velours*
f. *Plusieurs pièces du moteur sont en plastique*

Certes, l'association de prédicats matériels à *endroit*, lorsqu'il se rapporte explicitement à un objet-tout, ne paraît pas impossible. Les intuitions des locuteurs varient quant à l'acceptabilité de phrases comme :

- (17) a. (?)*Cet endroit de la table est abîmé*
b. (?)*Cet endroit du mur est fissuré*
c. (?)*Cet endroit du pneu est crevé*
d. (?)*Il y a un endroit de l'écran qui est rayé*
e. (?)*Il y a un endroit du rideau qui est déchiré*
f. (?)*Il y a un endroit de la chaussure qui est anormalement usé*
g. (?)*Plusieurs endroits de la carrosserie sont éraflés*
h. (?)*Certains endroits de mon pull sont troués*

Ce genre d'énoncés ne pose pas de problème de pertinence ni de compréhension, et se rencontre effectivement dans le langage courant. De même, *endroit* apparaît parfois comme argument de prédicats qui supposent la matérialité (e.g. *Le médecin a touché un endroit douloureux, Cet endroit (du mur) subit une forte pression*).

Cependant, outre que la caractérisation matérielle est plus facilement acceptable lorsqu'elle est indirecte et contingente (17) que lorsqu'elle concerne directement l'essence de l'entité désignée (15), la structure locative *X est P à un endroit* est généralement préférée aux tournures *Il y a un endroit de x qui est P* et *Cet endroit de x est P*. Ainsi (18) paraît-il meilleur que (17) :

- (18) a. *La table est abîmée à cet endroit*
b. *Le mur est fissuré à cet endroit*

- c. *Le pneu est crevé à cet endroit*
- d. *L'écran est rayé à un endroit*
- e. *Le rideau est déchiré à un endroit*
- f. *A un endroit, la chaussure est anormalement usée*
- g. *La carrosserie est éraflée à plusieurs endroits*
- h. *Mon pull est troué à certains endroits*

Les phrases (17), si elles ne sont pas inacceptables, sont moins naturelles que celles sous (18), qui renvoient à des situations identiques. Cette prédilection illustre la prédominance de l'emploi localisateur d'*endroit* et confirme que celle-ci existe au détriment de la référence substantielle. Elle conduit à penser que les emplois d'*endroit* dans les tournures *Il y a un endroit de x qui est P* et *Cet endroit de x est P* sont dérivés par métonymie du sens de pur localisateur, tel qu'il apparaît dans la structure primitive *X est P à un endroit*. Cette métonymie consisterait en l'assimilation de la partie en tant que site à la partie en soi. Une telle hypothèse permet de préserver la signification originellement non substantielle d'*endroit*.

De fait, l'emploi d'*endroit* dans des phrases comme *Cet endroit du mur est abîmé*, *Il y a un endroit du rideau qui est déchiré*, s'il n'est pas exclu, est moins approprié que celui d'un nom comme *partie* (*Cette partie du mur est abîmée*, *Une partie du rideau est déchirée*). La complémentation matérielle de *partie* est beaucoup moins contrainte que celle d'*endroit*.

On observe également que, contrairement aux méronymes superordonnés, *endroit* ne peut pas se combiner avec des prédicats de détachement :

- (19) a. *(Un pan / *un endroit) du mur s'est effondré*
 b. *(Cette partie / *cet endroit) de l'emballage se détache et se jette*
 c. *Pierre a arraché (un bout / *un endroit) de sa chemise*
 d. *Il faut couper (un morceau / *un endroit) de la branche*

De même qu'une partie d'une entité à la matérialité saillante est par définition détachable, de même le nom de cette partie peut être l'objet d'un verbe de détachement. *Endroit* ne pouvant pas jouer ce rôle alors même qu'il complète des noms d'objets, il ne décrit pas des parties matérielles, mais des entités sans autonomie substantielle, qui ne valent qu'en tant qu'elles sont solidaires du tout correspondant. C'est pourquoi dans les expressions *mettre en pièces*, *diviser en plusieurs parties*, *couper en plusieurs morceaux*, *endroit* ne peut pas se substituer à *pièce*, *partie* et *morceau* (**mettre en endroits*, **diviser en plusieurs endroits*, **couper en plusieurs endroits*). C'est pourquoi également *endroit* ne peut pas figurer comme argument de prédicats qui impliquent l'autonomie matérielle, et qui donc, s'ils s'appliquent à des parties, présupposent leur détachement :

- (20) a. *Pierrot a mangé (un morceau / *un endroit) du gâteau de Sophie*
 b. *L'archéologue conserve (un fragment / *un endroit) du papyrus chez lui*
 c. *J'ai retrouvé (un bout / *un endroit) du papier que tu m'avais donné*
 d. *Pierrot a aussi pris (une tranche / *un endroit) du cake au citron*

On ne peut pas non plus désigner une partie détachée comme un « endroit » du tout auquel il appartenait (*Cette pierre est (un fragment / un bout / un morceau / *un endroit) du mur de Berlin*). Par ailleurs, *fragment*, *morceau*, *éclat*, *tranche*, distincts de *partie* en ce qu'ils désignent principalement des parties détachées, s'emploient particulièrement bien avec un modifieur de la forme *de N*, qui permet de préciser dans chaque cas la catégorie référentielle visée, sans spécifier d'individu-tout (*un morceau de tissu*, *un éclat de verre*, *une tranche de*

pain). Cet emploi, qui permet de dénoter des entités autonomes, est impossible avec *endroit* : *un endroit de tissu, *un endroit de verre, *un endroit de pain.

Il y a, de façon générale, une sorte de transparence descriptive des méronymes superordonnés, dont la dénotation s'adapte ontologiquement au tout ou au type spécifié par le complément en *de* : *un morceau de musique* dénote de la musique, *un éclat de rire*, du rire, *un fragment de texte*, du texte, *une tranche de vie*, un ensemble d'événements constitutifs d'une vie. De même, *une pièce du moteur*, *une partie du problème*, *un pan de l'argumentation* renvoient à des entités de même nature que le tout désigné, et qui en sont partie prenante. Même si certains méronymes superordonnés peuvent peser sur la sélection des noms de tous qu'on leur associe (cf. Guénez-Vénerin 2006), ils respectent toujours dans leur dénotation le type ontologique correspondant à leurs holonymes.

Endroit n'a pas cette transparence référentielle, car il dénote des objets en tant que sites et non d'après leurs propriétés intrinsèques. Il n'y a donc pas de congruence ontologique entre les « parties » qu'il décrit et les tous dont elles dépendent. Cela explique qu'*endroit* ne puisse pas se substituer à *partie* dans la définition d'une partie d'un tout :

- (21) a. *Le manche est (une partie / *un endroit) du couteau*
b. *La selle et le guidon sont (des parties / *des endroits) du vélo*
c. *Le tronc est (une partie / *un endroit) de l'arbre*

Un « endroit de x » ne peut pas non plus être considéré comme un composant, c'est-à-dire une partie constitutive, de x :

- (22) *(Un objet / un corps) se compose de (différentes parties / *différents endroits)*

Selon Tamba (1994 : 75-78), *se composer de* présente le tout comme résultant de l'assemblage des parties. Or ce n'est pas ici la nature du sujet (corps, objet) qui bloque une telle interprétation puisque (22) est acceptable avec *partie*. C'est simplement que, *endroit* ne désignant que des « parties » non matérielles et contingentes (car soumises à la visée localisatrice), les différents endroits qu'on peut pointer dans une entité donnée ne la constituent pas.

Ainsi, tels qu'ils sont décrits par les expressions correspondantes, un « endroit de x » n'est pas assimilable à une « partie de x ». La condition de « partie » suppose notamment l'inclusion topologique, telle qu'elle est traditionnellement définie : « un ensemble A est inclus dans un ensemble B si tous les éléments de A sont des éléments de B » (Vandeloise 1996 : 84). Or en raison de leur non congruence, un « endroit de x », à proprement parler, n'est pas inclus topologiquement dans x ; il n'y participe pas.

2.2. *Endroit* et les différents types de relations partie-tout

Le statut partitif d'*endroit* pose problème. En effet, comme le fait remarquer Kleiber, la partition implique la congruence ontologique, au sens où « seul un élément qui est du même type ontologique que l'objet est considéré comme une véritable partie de l'objet » (1999b : 89). *Endroit* enfreignant cette contrainte de transparence ontologique, il est à la limite de la partition au sens strict.

De fait, il est difficile de classer *endroit* parmi les différents types partitifs. Dans un article de référence, Winston, Chaffin et Herrmann (1987) distinguent les six formes de partition suivantes : composant / assemblage (*anse / tasse*), élément / collection (*arbre / forêt*), portion / masse (*tranche de gâteau / gâteau*), matière / objet (*acier / vélo*), trait /

activité (*payer / faire les courses*) et lieu / région (*oasis / désert*). Cette classification se fait selon trois critères : il s'agit de déterminer, dans chaque cas, si la partie est ou non définie comme fonctionnelle, homéomère et séparable.

Un « endroit » n'intervenant pas dans la fonctionnalité caractéristique du tout dont on le fait dépendre, la partition opérée par *endroit du Ntout* ne correspond pas aux types composant / assemblage et trait / activité, qui impliquent que la partie contribue à la détermination fonctionnelle du tout. Elle ne s'apparente pas non plus aux types élément / collection et portion / masse, car ceux-ci présupposent la séparabilité de la partie, condition que ne satisfait pas un « endroit » en tant que tel. A cause de sa signification non matérielle, et parce qu'il ne décrit pas un ingrédient constitutif du tout, *endroit* ne correspond pas non plus à la catégorie matière / objet. Reste le type lieu / région (« place / area »).

Celui-ci est défini comme non fonctionnel, non séparable et homéomère. Les exemples qu'en donnent Winston, Chaffin et Herrmann sont les paires *Everglades / Floride*, *oasis / désert* et *ligne de fond / court de tennis*. Leur homéométrie est discutée, à juste titre, par Vieu (1991 : 165). En effet, l'oasis et le désert ou la ligne de fond de court et le court sont de même nature si on les envisage uniquement en tant que portions du sol terrestre. Mais on fait alors abstraction de leurs propriétés structurelles. Une telle « homéométrie » suppose un degré de précision ontologique grossier, correspondant plutôt à celui de la congruence ontologique. Vieu note également que dans certains de ces exemples, il y a prédélimitation et fonctionnalité de la partie, ce qui contredit la définition. La catégorie partitive lieu / région demande donc à être précisée.

Dans la classification proposée par Vieu, le type lieu / région disparaît au profit de la catégorie composant / assemblage et d'un type correspondant au rapport « morceau / tout » (1991 : 170). Ainsi, les « lieux » dotés de traits structurels ou fonctionnels, comme la ligne de fond de court et l'oasis, sont traités comme des composants — plus curieusement, le couple *Everglades / Floride* apparaît également dans cette catégorie. Dans tous les cas, on peut objecter que la non séparabilité des parties en question, due à leur ancrage au sol, les distingue des composants classiques, comme une pédale de vélo, une poignée de porte, un manche de pelle, etc. En conséquence, il faut soit modifier la définition du type composant / assemblage, en précisant que les composants peuvent être indissociables de leurs touts, soit faire figurer les « lieux » prédélimités et fonctionnels dans une autre catégorie.

La relation de « morceau / tout », décrite par Winston *et al.* (1987 : 422, 424) mais non intégrée dans leur classification, constitue une catégorie à part entière dans la typologie suggérée par Vieu (1991 : 165, 169). Si l'on s'en tient aux observations de Winston *et al.*, les « morceaux » sont définis comme non fonctionnels et non prédélimités. Ils se distinguent des « portions » en ce qu'ils ne sont pas nécessairement homéomères : alors qu'un morceau de verre est « du verre », un morceau de machine à écrire n'est pas « de la machine à écrire ». En outre, les « morceaux » sont par définition séparables, voire effectivement séparés si on estime que leur individuation ne repose que sur leur détachement. Vieu commente ce point en observant que la prise en considération des « morceaux » ne résulte pas forcément d'un découpage effectif, invoquant l'exemple des référents matériels des « noms de localisation interne » [NLI] (le haut de l'armoire, le bord de la table, le fond du gobelet, l'avant du camion, etc.). Les parties en question peuvent en effet être envisagées sans découpage matériel, et n'étant pas dotées de traits fonctionnels, elles peuvent être catégorisées comme « morceaux ». Elles n'en restent pas moins des parties congruentes, séparables lorsque le tout est matériel — on peut décoller un bord de la table, découper le fond du gobelet, arracher le haut de l'armoire ou l'avant du camion, etc. (cf. § 2.3.1.).

Pour Vieu, la catégorie morceau / tout correspond donc aux méronymes superordonnés (*morceau, bribes, fragment, éclat*, etc.) et aux NLI (*haut, centre, fond, avant, côté, sommet*,

etc.)⁴³. Certaines expressions dénotant des « lieux », comme *le sud-ouest de la France* et *le nord de la Chine*, sont également rattachés à cette catégorie. Vieu rejoint là Cruse (1986 : 172-173), qui estime qu'en raison de leur non fonctionnalité, les « lieux » (« *places* ») s'apparentent plus à des morceaux (« *pieces* ») qu'à des parties (« *parts* »). Cependant, les portions de territoire, quelles qu'elles soient, ne sont pas séparables des territoires plus vastes auxquels elles appartiennent, ce qui les distingue des autres « morceaux ». Il peut sembler pertinent de définir un type « portion de territoire / territoire », dont les parties seraient non séparables, homéomères ou anhoméomères et potentiellement prédélimitées ou dotées de propriétés fonctionnelles. Un tel type pourrait s'appliquer aux couples *oasis / désert*, *Everglades / Floride* voire *ligne de fond / court* (ou, si l'on préfère, *surface de réparation / terrain de football*).

On retiendra que, dans tous les cas, la relation de partie-tout présuppose la congruence ontologique de la partie et du tout. Pour cette raison, *endroit* ne correspond à aucun des types définis ci-dessus. *Endroit* a certes en commun avec les « morceaux » de référer à une partie aléatoire. Mais comme un « endroit » d'un objet concret, tel qu'il est décrit par le nom *endroit*, est non détachable et non matériel, il ne peut pas se définir comme un « morceau ». Bien qu'à l'instar des territoires, un endroit se présente comme non détachable, la partition signifiée par *endroit* n'est pas non plus du type « portion de territoire / territoire », puisque *endroit* peut s'associer à des objets qui ne sont pas ancrés au sol. Ajoutons que, contrairement aux véritables parties, un « endroit » n'est pas inclus topologiquement dans le tout auquel on l'associe, en raison de l'absence de congruence ontologique de l'endroit et du tout en question.

Il apparaît donc ici que la combinaison du sens localisateur et du sens partitif conduit à une certaine altération du second. Le sens de 'site' entrave l'expression d'une véritable partition, car il s'impose au détriment de la description substantielle : *endroit* décrit une partie en tant que site, et non une partie en soi. Nous verrons plus loin que cette forme de partition mâtinée de localisation permet, en contexte localisateur, de substituer *un endroit dans / sur x* à *un endroit de x* (e.g. *à un endroit du jardin* > *à un endroit dans le jardin*).

2.3. Localisation et position

Par son statut partitif particulier, *endroit* se distingue des noms de localisation interne prototypiques, tels *avant*, *bas*, *centre*, *dessus*, *base*, *bord*, *bout*, *fond*, *pointe*, *coin*, *sommet*, *extrémité*, *pourtour*, etc. En effet, ces noms, qui ont un sens positionnel, peuvent décrire des parties congruentes. Comparons *endroit* et les NLI, et examinons ainsi la différence linguistique entre position et localisation.

2.3.1. *Endroit* et les « noms de localisation interne »

Les NLI se distinguent des noms de composants par leur non fonctionnalité. Ils s'emploient difficilement avec *se composer de* (??*Une armoire se compose, entre autres, d'un haut et*

⁴³ Tous les NLI recensés par Borillo (1988 : 18-20) ne sont pas pris en charge par ce type partitif puisque, comme nous l'avons montré ailleurs (cf. Huyghe 2005), tous ne dénotent pas des parties congruentes. Il est difficile en effet de considérer la « hauteur », la « diagonale », la « limite », la « superficie », etc., de *x* comme des « morceaux » de *x* (cf. aussi note 8). Or bien qu'il ne soit pas explicitement défini comme tel par Vieu, le type morceau / tout, en tant que forme de relation partitive, doit être conçu comme congruent. Le nom *morceau* lui-même vérifie ce principe, puisqu'il respecte dans sa dénotation la nature du tout associé (cf. § 2.1.).

d'un bas, ??Une table se compose, entre autres, de bords et d'un centre). Cependant, contrairement à *endroit*, les NLI prototypiques peuvent désigner des parties matérielles :

- (23) a. *Le coin de la table est en fer*
b. *Le fond de la gourde est en aluminium*
c. *Le bas du vêtement est en velours*
- (24) a. *Le bord du verre est ébréché*
b. *L'arrière du bateau est endommagé*
c. *Le haut du mur est fissuré*
- (25) a. *La pointe de la flèche s'est cassée*
b. *L'avant du véhicule a été arraché*
c. *Le centre de la photo a été découpé*

Cette capacité dénotationnelle est due à la détermination sémantique des NLI en question. Ces noms ont en effet pour particularité d'indiquer une position⁴⁴ spécifique (dans un cadre de référence à préciser) : rapportés à des noms de choses, ils désignent les parties qui correspondent à la position signifiée.

Comme le montre Aurnague (1991 : 129-142), le sens positionnel des NLI dépend soit d'informations géométriques et topologiques — telles la position sur l'axe vertical, frontal ou latéral, la référence à un plan horizontal, la position médiane ou frontière, etc. — soit de traits de forme, de saillie ou d'ouverture. Certains NLI relèvent exclusivement de l'un de ces deux pôles sémantiques ; on parle dans le premier cas de « noms de situation » (*avant, haut, dessus, devant, etc.*) et dans le second, de « noms morphologiques » (*pointe, face, rebord, entrée, etc.*). Aurnague souligne toutefois que de nombreux NLI se situent entre ces deux catégories, intégrant à la fois des traits situationnels et des traits morphologiques.⁴⁵

La spécification positionnelle des NLI implique dans tous les cas la mise en relation avec un objet de référence, car la position s'intègre dans une configuration. Il s'agit en l'occurrence d'un tout dont les noms positionnels dénotent des parties. Cette dépendance se traduit aux plans sémantique et syntaxique par le lien nécessaire entre les NLI et le nom d'une entité-tout :

- (26) a. **Ce fond est sale*
b. *Cette poignée est cassée*

⁴⁴ Nous prenons ici *position* dans le sens restreint de 'repère situationnel spécifié dans une configuration donnée' et non dans celui de 'posture' (e.g. *une position dans le système solaire vs être dans une position inconfortable*). Dans le premier cas, la position s'évalue « extrinsèquement », dans un ensemble structuré (ou qu'elle contribue à structurer) ; dans le second cas, elle s'évalue « intrinsèquement », i.e. hors environnement, par rapport à d'autres postures virtuelles.

⁴⁵ Il faut ajouter que le sens positionnel ne s'applique pas de la même façon à tous les NLI listés par Borillo (1988) et Aurnague (1991) et que la description partitive varie selon les noms. Par exemple, les noms qui indiquent une position externe, comme *alentours, périphérie, dehors, extérieur, orée*, ne décrivent pas des parties de l'entité désignée par leur complément en *de*. Il y a également des noms dont le sens n'est pas primitivement positionnel mais partitif. Selon un processus métonymique existant dans de nombreuses langues (cf. Svorou 1994), les noms de parties du corps (*pied, queue, tête, aile, sein, cœur, dos, etc.*) peuvent se voir attribuer une signification positionnelle, dérivée de leurs traits méronymiques et de la situation canonique des parties dénotées. Ils peuvent alors s'associer à d'autres noms que leurs holonymes d'origine (e.g. *le pied de la table, l'aile du bâtiment, le cœur du problème*). D'autres NLI encore n'ont ni traits partitifs ni traits positionnels mais peuvent, dans des emplois prépositionnels, contribuer au repérage de zones de localisation. C'est le cas des noms géométriques (*longueur, diagonale, profondeur, périmètre, etc.*), qui sont des noms abstraits et qui ne dénotent pas à proprement parler des parties d'objets. Pour une analyse détaillée de l'hétérogénéité des NLI, voir Huyghe 2005.

- (27) a. **J'ai trouvé un haut tout encombré* (Borillo 1998 : 74)
 b. *Il y a une lame qui traîne sur la table*
- (28) a. ?*Qu'est-ce que c'est, (un avant / un dessus) ?*
 b. *Qu'est-ce que c'est, (une roue / un guidon) ?*

Il est difficile d'associer un objet de référence à un NLI sans expansion, contrairement à ce qui est le cas pour les noms de composants. *Lame, roue, poignée, guidon* ont une certaine autonomie descriptive, en vertu de leurs caractéristiques fonctionnelles. *Avant, dessus, haut, fond*, par contre, doivent être complétés par un nom de tout pour pouvoir dénoter quelque chose. Les NLI sont de ce point de vue moins autonomes qu'*endroit*, qui s'emploie régulièrement sans référence à un tout spécifique (e.g. *Nous avons visité un endroit magnifique, Cet endroit est difficile d'accès, Ils sont dans un endroit dangereux*). Localisateur générique, dépourvu de spécification positionnelle, *endroit* ne sollicite pas nécessairement la mention d'un tout. Il peut, le cas échéant, s'interpréter comme *endroit du monde, endroit de l'espace* (cf. § 3.1.2.), ce qui est impossible pour les NLI : l'espace et le monde n'ayant ni structure, ni forme, ni limite, *un / le NLI du monde* et *un / le NLI de l'espace* n'ont pas de pertinence descriptive. Il ne peut pas y avoir, pour les noms positionnels, de nom de tout par défaut.

Par ailleurs, le sens positionnel des NLI implique, pour un tout donné, la finitude du nombre de référents. De nombreux NLI, parce qu'ils indiquent une position unique, s'emploient avec l'article défini : on dit *l'avant de la voiture, le fond du verre, le centre de la cible* et non **un / *cet avant de la voiture, *un / *ce fond du verre, *un / *ce centre de la cible*. Il y a là une différence nette avec *endroit* (*un / cet endroit du mur* vs *#l'endroit du mur*). Certains NLI, tels *côté, angle, coin, bord*, désignent des parties non uniques et ne s'emploient donc pas seulement avec le défini (*dans l'angle de la pièce, sur le côté de la table*) mais aussi avec le démonstratif ou l'indéfini. Dans ce dernier cas, l'indéfini a une interprétation « forte » (Milsark 1977) : *un bord du N, un coin du N* sont compris comme *un des bords du N, un des coins du N*. En comparaison, *un endroit du N* ne peut pas s'interpréter comme *un des endroits du N*, à moins qu'un ensemble d'endroits précis n'ait été préalablement défini. Il y a en effet potentiellement une infinité d'endroits dans un objet, pour peu qu'on ait une cible à leur associer.

La spécification positionnelle des NLI suffit à poser l'existence de leurs référents dans une configuration donnée, indépendamment de leur rôle de site, actuel ou virtuel. Cela explique que, contrairement à *endroit*, les NLI puissent référer à des parties en soi : celles-ci sont identifiées par leur position au sein du tout, et cette caractérisation suffit à leur constitution référentielle. A l'inverse, un « endroit » n'existe en tant que tel que si on l'envisage dans son rapport à un localisé (fût-il virtuel). Témoin de cette différence d'autonomie référentielle, les NLI, contrairement à *endroit*, peuvent être liés au nom du tout par une relation en *avoir* :

- (29) a. *Ce puits n'a pas (de fond / *d'endroit)*
 b. *Un polygone a (plusieurs côtés / *plusieurs endroits)*
 c. *Ce meuble a (une base / *un endroit) stable*

Significativement, la nécessité pour les NLI de se doter d'un complément en *de* désignant un tout bloque leur compatibilité avec le génitif de localisation :

- (30) a. *Pierre est blessé à un endroit > (à) l'endroit de la blessure*
 b. *Il y a eu un accident à cet endroit du village > (à) l'endroit de l'accident*
- (31) a. *Il y a eu un choc à l'avant (de la voiture) > *(à) l'avant du choc*

b. *Pierre a posé une pomme sur le rebord de la fenêtre* > *(sur) le rebord de la pomme

Alors que dans *l'endroit du N*, le complément se rapporte soit à une cible, soit à un tout (e.g. *l'endroit du mur où il y a une inscription*), dans *le NLI du N*, il correspond forcément au tout de référence.

N'étant pas dépendants référentiellement de la relation avec une cible de localisation, les NLI ne se définissent pas par leur rôle de site. Sémantiquement, noms localisateurs et noms positionnels sont clairement différenciés : les premiers convoquent une cible (et éventuellement un tout, mais sans description congruente), tandis que les seconds sélectionnent uniquement un tout, dont ils décrivent d'authentiques parties. Comme nous l'avons vu, le caractère particulier de la partition associée à *endroit* est dû à son sens localisateur. Que les NLI ne partagent pas la particularité d'*endroit*, i.e. qu'ils puissent décrire des parties de même essence que le tout, montre bien qu'ils n'ont pas le sens de 'site de localisation'.

Certes, comme l'indique Aurnague (1996 : 162), s'appuyant sur la définition du site comme entité stable et connue (cf. Vandeloise 1986 : 34-36), les NLI sont, en vertu de leurs traits positionnels, d'excellents candidats au rôle de localisateur. Ils peuvent même, dans leur emploi avec *à* ou *en*, former des locutions prépositionnelles de lieu (*au-dessus de*, *au pied de*, *en haut de*, etc.), joignant alors à l'information localisatrice une indication positionnelle qui permet de préciser la configuration locative. Mais cette fonction de localisation est secondaire ; elle ne repose pas sur la description de sites.

De façon générale, on peut voir trois niveaux d'actualisation du sens des noms positionnels :

- (i) Le nom positionnel renvoie à une partie matérielle : *Le bord de la table est (en bois / fendu)*.
- (ii) Le nom positionnel s'emploie comme localisateur (notamment avec *dans* et *sur*) : *Le verre est sur le bord de la table*.
- (iii) Le nom positionnel donne une instruction de configuration dans une locution prépositionnelle (avec *à* / *en*) : *Le verre est au bord de la table*.

Dans le cas (ii), le nom positionnel a le même pouvoir localisateur que n'importe quel nom d'objet. Dans (iii) par contre, il perd sa fonction référentielle (cf. Aurnague 1996, Borillo 1999, Huyghe 2005).

Endroit, pour sa part, n'a que la valeur localisatrice. On notera d'ailleurs que les rares « NLI » qui s'emploient comme noms de localisation génériques le peuvent à condition de se défaire de leurs traits positionnels :

- (32) a. *Le coin de la table est pointu*
b. *Chloé attend au coin de la rue*
c. *C'est un coin tranquille*

Dans (32a), *coin* renvoie à une partie matérielle et dans (32b), il précise une localisation, mais dans les deux cas, il indique une position. Dans (32c) en revanche, où *coin* est un localisateur générique, il n'y a plus de spécification positionnelle — on notera que l'emploi n'est pas nécessairement prépositionnel.

Ainsi, la spécification d'une position ne consiste pas en une localisation. Alors que le localisateur est indifférent à la structure de son environnement, la position n'existe que dans

un ensemble structuré donné, en tant qu'elle s'intègre dans une configuration. Contrairement à la localisation, la position est compatible avec l'inclusion topologique et elle n'implique pas le rapport avec une cible.

2.3.2. Le nom *position*

Pour préciser la distinction entre localisation et position, on peut comparer les NGE, les NLI et le nom *position* lui-même.

Ce dernier se distingue des NLI par sa non spécification : *position* n'a en lui-même aucun des traits de « forme » ou de « situation » décrits par Aurnague (1991), permettant d'identifier une position précise dans un ensemble donné. En tant que nom général de position, dépourvu de spécification positionnelle, *position* ne peut pas désigner une partie d'un tout (**une position de l'échiquier* vs *un bord de l'échiquier*). Mis en rapport avec un tout de référence, *position* semble plutôt dénoter une cible de localisation (*une position sur l'échiquier*), ce dont sont incapables les NLI, précisément parce que leurs référents font partie du tout (**un bord sur l'échiquier*). C'est donc bien la *spécification* de la position qui permet aux NLI de dénoter des parties d'objets.

Par ailleurs, *position* se différencie des NLI et se rapproche des NGE en ce qu'il admet le génitif de localisation (cf. *la (position / place) de x dans y* vs **le (bord / centre / sommet / haut / avant / fond / etc.) de x dans y*). Le complément en *de* de *position* peut renvoyer à une cible de localisation, comme dans *la position du joueur sur le terrain, la position du cavalier sur l'échiquier, la position de Neptune dans le système solaire*. En outre, une question comme *Quelle est votre position ?* est voisine de *Quelle est votre localisation ?* *Position* a donc des propriétés communes avec les noms d'espace ; il est particulièrement proche de *place* (cf. *la n-ième place / la n-ième position*). On peut se demander s'il a une signification localisatrice.

En fait, *position* se distingue des NGE à plusieurs titres. D'une part, contrairement aux noms d'espace, *position* suggère l'existence d'une configuration, car il demande de prendre en compte la structure d'une entité de référence. D'autre part, *position*, bien qu'il puisse se rapporter à une cible de localisation, ne présuppose pas la relation avec un localisé. Ainsi explique-t-on la différence de sens dans :

- (33) a. *une position sur le terrain* vs *un endroit sur le terrain*
b. *une position sur l'échiquier* vs *un endroit sur l'échiquier*
- (34) a. *une position dans le système solaire* vs *une place dans le système solaire*
b. *une position dans la salle* vs *une place dans la salle*

Une « position » s'évalue relativement à la structure d'un cadre ; elle mobilise sa morphologie, son prédécoupage et d'autres positions éventuelles. Elle est solidaire de la configuration du cadre, alors qu'un « endroit » et une « place » y sont indifférents. Par exemple, l'expression *une position sur l'échiquier*, bien qu'elle ne désigne pas à proprement parler une partie de l'échiquier, fait intervenir sa structure — en l'occurrence, la position est préconstituée, elle correspond à une des cases de l'échiquier et s'oppose implicitement aux autres positions. *Un endroit sur l'échiquier*, par contre, ignore la configuration du tout et peut désigner toute portion de l'échiquier, qu'elle corresponde ou non à une partie prédécoupée. On notera que, comme elle interagit avec la structure du cadre, une position n'est pas réductible à une cible localisée dans ce cadre. En effet, une cible se présente comme une entité indépendante du site. La dépendance avec une configuration permet à la position, lorsqu'elle est spécifiée, d'indiquer directement une partie du tout, comme cela apparaît dans le cas des NLI.

En contrepartie de son sens configurateur, *position* n'est pas nécessairement localisateur. *Position* semble moins dépendant que les noms d'espace de la relation avec un localisé (actuel ou virtuel). Cela apparaît clairement si on compare *position* et *place*, comme dans (34). Une « place dans le système solaire » n'existe en tant que telle que si on peut l'attribuer à une cible de localisation. Une « position dans le système solaire » par contre, existe simplement en vertu de son intégration dans une configuration ; la relation avec une cible n'est pas exigée. Ainsi, on peut estimer que l'expression *40° de latitude nord, 65° de longitude est* désigne en soi une « position », mais pas une « place », car *place* impliquerait un rapport avec une cible à préciser.

Plusieurs faits confirment que *position* n'a pas véritablement de signification localisatrice. Il est frappant de constater que *position* ne peut pas toujours se combiner avec une relative de localisation :

- (35) a. *un endroit dans le système solaire où il est difficile de se rendre* vs **une position dans le système solaire où il est difficile de se rendre*
 b. *une place sur l'étagère où il n'y a pas de livre* vs **une position sur l'étagère où il n'y a pas de livre*

Une « position » n'est pas nécessairement localisatrice. D'ailleurs, la dénotation d'un site ne suffit pas à l'emploi de *position*, comme on le voit dans :

- (36) a. *Nous avons déjà visité (cet endroit / *cette position)*
 b. *Personne n'habite (cet endroit / *cette position)*
 c. *Je ne retrouve plus (la place / *la position) où je me suis garé*
 d. *Le spectateur a regagné (une place / ??une position) au premier rang*

On remarque également que *position* peut difficilement reprendre des noms d'objets jouant le rôle de site :

- (37) a. *Pierre est entré dans la salle de réunion. (L'endroit / *la position) était désert(e)*
 b. *On a retrouvé le corps dans la forêt de Mormal. L'assassin avait mentionné (cet endroit / *cette position) à plusieurs reprises*
 c. *Sophie a voulu regagner son fauteuil, mais (la place / *la position) était déjà occupée*
 d. *Marion a rangé les livres dans la grande armoire de la chambre. (Cette place / *cette position) me paraît mal choisie*

D'une manière générale, il est difficile d'assimiler une « position » à un objet physique. *Position* dénote un repère ponctuel abstrait, plutôt qu'un objet envisagé sous tel ou tel aspect. Alors que *place* et *endroit* peuvent désigner des portions du monde (qu'il s'agisse d'espaces vides ou d'objets), une « position » est physiquement désincarnée. *A fortiori*, *position* ne décrit pas des « x où », i.e. des sites de localisation.

Position n'est donc pas un nom de localisation. Le rôle de site ne suffit pas à justifier son emploi, et il n'est pas toujours compatible avec l'expression d'une localisation. *Position* ne présuppose pas sémantiquement la relation avec un localisé mais avec un cadre de référence : son sens n'est pas de décrire une entité localisatrice, mais un point intégré dans une configuration.

3. LE REPÉRAGE PARTITIF

Il ressort de nos observations que le sens localisateur d'*endroit* conduit à un infléchissement du sens partitif et qu'un « endroit » se distingue d'une partie standard par son absence de congruence avec le tout. On peut se demander quel intérêt il y a à associer au sens de 'site' le trait partitif, s'il ne s'agit pas de décrire des « vraies » parties.

En fait, le couplage des significations partitive et localisatrice permet d'opérer des repérages ciblés dans des ensembles englobants. Ainsi *endroit* s'emploie-t-il volontiers lorsqu'il s'agit de présenter le site dans son environnement (sans toutefois faire intervenir la configuration de celui-ci). Cette forme de repérage explique nombre de cas où *endroit* est préféré aux autres noms d'espace, y compris à *lieu* dont il est pourtant très proche. Par ailleurs, la signification d'un repérage partitif se retrouve dans d'autres expressions locatives, ce qui confirme les liens privilégiés entre localisation et partition.

3.1. Le site dans son environnement

Le sens partitif d'*endroit* permet de considérer le localisateur dans une perspective d'ensemble, parfois même lorsque le tout n'est pas mentionné. Cette capacité à présenter le site dans son environnement peut expliquer la proximité des expressions *endroit de x* et *endroit dans / sur x*.

3.1.1. L'alternance *endroit de / endroit dans, endroit sur*

Il est parfois possible de substituer *dans* ou *sur* à *de* dans l'expression *un endroit de x* :

- (38) a. *J'ai laissé la pelle à un endroit du jardin*
b. *J'ai laissé la pelle à un endroit dans le jardin*
- (39) a. *Marion a posé les clés à un endroit de la table*
b. *Marion a posé les clés à un endroit sur la table*
- (40) a. *Les enfants ont perdu leur ballon à un endroit de la forêt*
b. *Les enfants ont perdu leur ballon à un endroit dans la forêt*

La substitution semble favorisée en contexte localisateur, i.e. lorsque *endroit* se trouve effectivement en position de lieu, notamment dans ses emplois avec *à*. Par exemple, l'alternance des prépositions dans un énoncé comme *C'est un endroit de la ville que je connais bien* paraît plus difficile que dans les exemples précédents ((?)*C'est un endroit dans la ville que je connais bien*).

En comparaison, la substitution de *dans / sur* à *de* est impossible avec les noms partitifs, même en contexte localisateur :

- (41) a. *Il a regardé au fond de la bouteille* vs **Il a regardé au fond dans la bouteille*
b. *Les duvets sont dans le haut de l'armoire* vs **Les duvets sont dans le haut dans l'armoire*
- (42) a. *Vincent a appuyé sur une touche du clavier* vs **Vincent a appuyé sur une touche sur le clavier*
b. *Il n'y a pas d'empreintes sur la crosse du revolver* vs **Il n'y a pas d'empreintes sur la crosse sur le revolver*

La dépendance sémantique avec le tout, particulièrement forte avec les noms positionnels, fait que les noms partitifs ne peuvent pas se désolidariser de leurs holonymes, même lorsqu'ils jouent le rôle de site. L'expression de l'appartenance de la partie au tout reste obligatoire — tout au moins lorsque la mention de la partie précède celle du tout.

Dans le cas d'*endroit*, la possibilité d'alterner les prépositions montre que le tout peut être considéré comme un environnement locatif. Certes, les formes *endroit de x* et *endroit dans / sur x* ont des significations distinctes. Elles indiquent des points de vue différents sur *x* et sur la relation existant entre l'« *endroit* » et *x*. *Un endroit de x* présente le localisateur dans sa dépendance avec l'entité *x* — même si cette dépendance n'est pas de l'ordre de la composition ontologique — tandis qu'*un endroit dans / sur x* présente simplement l'*endroit* dans le cadre de localisation *x*. La relation « *de* » ne peut pas être réduite sémantiquement à un rapport « *dans* » ou « *sur* ». Il n'en reste pas moins que la possibilité de substituer une expression à l'autre est révélatrice du statut sémantique du complément d'*endroit*.

Le rapprochement est d'autant plus pertinent que dans la tournure *un endroit dans / sur x*, le constituant introduit par *dans / sur* n'est pas lié uniquement à la proposition qui régit le complément de lieu, mais aussi à *endroit*. En effet, même si *dans / sur x* n'est pas le complément exclusif d'*un endroit*⁴⁶, il n'en est pas non plus indépendant, comme le montrent la difficulté d'inverser l'ordre des compléments (43) et le fait que le complément introduit par *dans / sur* ne puisse pas dominer le reste de la phrase (44) :

- (43) a. ?*J'ai laissé la pelle dans le jardin, à un endroit*
 b. ?*Marion a posé les clés sur la table, à un endroit*
 c. ?*Les enfants ont perdu leur ballon dans la forêt, à un endroit*
- (44) a. ??*Dans le jardin, j'ai laissé la pelle à un endroit*
 b. ??*Sur la table, Marion a posé les clés à un endroit*
 c. ??*Dans la forêt, les enfants ont perdu leur ballon à un endroit*

A un endroit, en raison de sa pauvreté descriptive, nécessite un complément d'information, qui est donné ici par le SP *dans / sur x* ; celui-ci précise donc *un endroit*. On ne peut d'ailleurs pas le supprimer indépendamment de *à un endroit*. La forme des compléments *dans le jardin*, *sur la table* et *dans la forêt* est déterminée par leur rôle de lieu dans l'ensemble de la phrase — sans *à un endroit*, les énoncés (43) restent tout à fait valides. Mais si *à un endroit* apparaît, alors *dans / sur x* se lie également à *endroit*, qu'il complète sémantiquement. Dans les phrases du type de *J'ai laissé la pelle à un endroit dans le jardin, à un endroit* s'intercale entre le complément de lieu et le prédicat de phrase, un peu à la manière d'un modifieur du complément de lieu, qui aurait pour fonction d'en restreindre la portée référentielle. Les phrases (38b), (39b) et (40b) sont d'ailleurs très proches de *J'ai laissé la pelle quelque part dans le jardin, J'ai posé les clés quelque part sur la table, Les enfants ont perdu leur ballon quelque part dans la forêt*.

La dépendance d'*un endroit* avec le constituant introduit par *dans / sur* justifie donc le rapprochement des expressions *un endroit de x* et *un endroit dans / sur x* : le complément d'*endroit* peut, dans certains cas, être exprimé sous forme locative. Tout se passe comme si en

⁴⁶ D'une part, comme nous l'avons vu, le complément apparaît principalement sous cette forme en contexte localisateur, ce qui montre qu'il a un lien syntaxique avec la proposition cible : il doit pouvoir être considéré lui-même comme un complément de lieu de cette proposition. D'autre part, le complément *dans / sur x* ne peut pas se rapporter à *endroit* sous la forme d'une proposition relative : **J'ai laissé la pelle à un endroit qui est dans le jardin*, **Marion a posé les clés à un endroit qui est sur la table*, **Les enfants ont perdu leur ballon à un endroit qui est dans la forêt*. L'*endroit* n'est pas une entité autonome, susceptible de constituer une cible pour le site *x*. En comparaison, *J'ai posé les clés sur la table dans la cuisine* peut se paraphraser, dans certains cas au moins, par *J'ai posé les clés sur la table qui est dans la cuisine*.

contexte localisateur, le rôle de site se transmettait au tout. Cette transmission est permise par le fait qu'*endroit* ne décrit pas des parties congruentes. Comme un « endroit » n'est pas un élément constitutif du tout, il est possible de faire dévier l'expression de son appartenance au tout ; le point de vue localisateur impliqué par *endroit* fait que le tout lui-même peut être considéré comme un cadre de localisation. Ainsi la partition signifiée par *endroit* s'apparente-t-elle à la description d'un site dans son environnement.

3.1.2. Une perspective d'ensemble

En vertu de son sens partitif, *endroit* est préféré à *lieu* et à *place* quand on envisage le site dans un ensemble plus vaste. Par exemple, dans *Vous pourriez descendre la rue jusqu'à un endroit plus tranquille* et *On survole le texte pour arriver à l'endroit le plus intéressant*, où *lieu* et *place* ne peuvent pas se substituer à *endroit*, les endroits désignés sont respectivement un « endroit de la rue » et un « endroit du texte ». La partition correspond ici, en raison du rôle localisateur d'*endroit*, au repérage d'un site dans un environnement donné.

Cette interprétation vaut également lorsque le tout n'est pas mentionné mais implicitement présent, comme dans (4), *Attention, à un endroit, il y a une marche cassée* et *Selon les endroits, l'eau lui arrive à la taille ou aux genoux*. De nouveau, l'emploi d'*endroit* se justifie par le fait que le site est visé dans un cadre locatif restreint, déduit du contexte. Il en va de même dans un énoncé tel que *Faire une relance au rugby n'est pas toujours facile, cela dépend de l'endroit où se trouve le joueur*. Ici, l'*endroit* est repéré dans un environnement, le terrain de rugby, en association directe avec certains éléments de la phrase (*rugby, joueur*). On peut sans problème substituer *endroit du terrain* à *endroit* en respectant le sens de l'énoncé.

En règle générale, lorsqu'une perspective d'ensemble est sollicitée, on emploie *endroit* plutôt que *lieu* et *place*⁴⁷. Ainsi, les méronymes, quand ils jouent le rôle de lieu, sont plus facilement recatégorisés par *endroit* que par *lieu* et *place*, précisément parce qu'ils impliquent la prise en compte d'un tout, c'est-à-dire du point de vue localisateur, d'un cadre spatial :

- (45) a. *Il ne faut pas mettre trop de graisse sur le pédalier, c'est (un endroit / ?un lieu / ?une place) très délicat(e)*
 b. *Le luthier passa sa main sur le chevalet. Il y avait plusieurs réglages à faire (à cet endroit / *dans ce lieu / ??à cette place)*
 c. *Ne restons pas sur le toit, (l'endroit / ?le lieu / ?la place) est dangereux(se)*

Endroit introduit souvent, implicitement, un contraste avec le reste de l'ensemble dans lequel son référent s'intègre. Ce contraste est apparent dans une expression comme *par endroits*. Le pouvoir contrastif d'*endroit* explique également l'interprétation d'énoncés comme *Le rideau est déchiré à un endroit* (vs *Le rideau est déchiré*). Une telle phrase peut s'employer pour minimiser la déchirure, en la circonscrivant à une partie du rideau seulement.

L'emploi d'*endroit* convient particulièrement bien aux situations dans lesquelles on est à la recherche d'un objet, car le repérage partitif associé à *endroit* permet de parcourir l'environnement :

⁴⁷ Dans le cas de *place*, la localisation au sein d'un ensemble n'est pas exclue, comme en témoigne la tournure *la place de x dans y*. Mais il ne s'agit pas à proprement parler d'un repérage partitif, puisque la place ne peut pas être présentée comme dépendante de son environnement (**une place₁ de y*). Dans la plupart des exemples donnés ici, *place* ne peut pas se substituer à *endroit*. Nous reviendrons au chapitre 7 (§ 2.1.) sur la concurrence de *place* et d'*endroit* lorsqu'il s'agit de présenter le site dans son environnement.

- (46) a. *Je ne sais plus à quel endroit j'ai mis mes clés*
 b. *Pierre cherche l'endroit où il a posé ses lunettes*
 c. *À quel endroit le trésor est-il enterré ?*

Endroit, par son sens partitif, permet d'inscrire le site recherché dans un cadre plus vaste, ce qui favorise son emploi ici.

On peut dans ces phrases, à la faveur du contexte extralinguistique, interpréter *endroit* comme *endroit de x*. Si par exemple le locuteur dans (46a) est en train de chercher ses clés dans son appartement, alors *endroit* sera compris comme *endroit de l'appartement*. De même, si dans (46c) on est à la recherche d'un trésor sur une île, à *quel endroit* sera à *quel endroit de l'île*. Mais il est également possible qu'il n'y ait pas de cadre restreint identifié dans le contexte. L'emploi d'*endroit* n'en est pas moins pertinent, puisque la recherche s'accompagne nécessairement d'un espace d'investigation, qui est en dernier ressort l'ensemble de l'espace lui-même. Ainsi, bien que dans les énoncés du type de (46), la restriction du cadre soit facultative, le repérage, lui, est toujours partitif. Sans délimitation de l'environnement, *endroit* peut s'interpréter, par défaut, comme *endroit du monde* ou *endroit de l'espace* (cf. Huyghe 2006). Or, que l'on se situe dans l'espace en général ou dans un cadre plus circonscrit, le principe de construction de la référence est le même. On a là le signe d'une continuité sémantique entre les emplois expressément partitifs d'*endroit* et certains emplois plus généraux : il peut s'agir dans les deux cas du même type de repérage spatial.

Les propriétés d'*endroit* mises en évidence précédemment permettent cette continuité. D'une part, la non spécification positionnelle d'*endroit* n'impose pas que le tout ait une structure ou une orientation particulières. *Endroit* ne mobilisant pas la configuration du tout, il est indifférent que celui-ci soit un objet particulier, doté d'une forme, de parties composantes et de frontières clairement définies, ou l'ensemble de l'espace lui-même, sans structure ni limites. D'autre part, la signification partitive non congruente d'*endroit* le rend insensible à la nature du tout, si bien qu'il n'y a pas, pour *endroit*, de transposition descriptive à opérer selon que le tout de référence est un objet ou l'ensemble de l'espace. Il n'y a donc pas d'entrave sémantique à l'évaluation pragmatique d'un *endroit* général (i.e. sans spécification holonymique) comme *endroit* partitif.

En raison du type de repérage associé à *endroit*, l'adverbe interrogatif *où* peut facilement être remplacé par *à quel endroit* :

- (47) a. *(Où / à quel endroit) est-ce que tu vas ?*
 b. *(Où / à quel endroit) t'es-tu caché ?*
 c. *(Où / à quel endroit) se trouve le camion ?*
 d. *(Où / à quel endroit) as-tu posé la bouteille ?*
 e. *(Où / à quel endroit) as-tu mal ?*

Où ? s'emploie généralement dans une perspective d'ensemble, que l'environnement soit ou non précisé — il s'agit par défaut de l'ensemble de l'espace. *Endroit*, en vertu de son sens partitif, satisfait à cette condition, ce qui explique la possibilité fréquente de remplacer *où ?* par *à quel endroit ?*, y compris parfois dans des emplois non spatiaux (e.g. *(Où / à quel endroit) le film s'est-il arrêté ?*, *(Où / à quel endroit) ai-je lu cette citation ?*). *Dans quel lieu* et *à quelle place*, parce qu'ils ne sont pas dotés du sens partitif d'*endroit*, conviendraient moins bien ici⁴⁸.

⁴⁸ D'une manière générale, *dans quel lieu* et *à quelle place* s'emploient beaucoup moins fréquemment que *à quel endroit*. Un sondage sur Google suffit à s'en convaincre : au 14/05/2006, le moteur de recherche recense environ 18300 occurrences de *dans quel lieu*, 25400 occurrences de *à quelle place* et 290000 occurrences de *à quel endroit*.

On peut donc dire, au terme des remarques qui précèdent, que la partition opérée par *endroit* tient plus à une façon d’appréhender l’espace de localisation qu’à un découpage en bonne et due forme. *Endroit* s’emploie régulièrement dans une perspective locative globale, lorsqu’on vise un site au sein d’un ensemble particulier, borné ou non. L’emploi avec *à* convient bien à ce type de repérage, même si ce dernier ne l’exige pas ; *à* fait en effet abstraction de la caractérisation interne du site (selon sa structure ou son étendue), au profit d’une représentation du site dans un ensemble plus vaste (cf. chapitre 6, § 2.2.2.).

S’il est possible de neutraliser le sens partitif d’*endroit*, ce ne peut être que lorsque la description locative ne sollicite pas la prise en compte de l’environnement, mais se concentre sur l’aspect interne de la localisation. Tel est le cas dans la plupart des emplois avec *dans* (*Plus personne ne vit dans cet endroit, Il y a des milliers de livres dans cet endroit*) et quand l’endroit est caractérisé par des propriétés intrinsèques (*C’est un endroit paisible, Cet endroit est sinistre*). Généralement, *lieu* peut alors se substituer à *endroit* (cf. chapitre 7, § 2.2.1.).

3.2. Site et partie, une affinité sémantique

La combinaison des traits de localisation et de partition, telle qu’elle apparaît dans le sens d’*endroit*, se retrouve dans d’autres expressions. D’une part, d’autres noms d’espace (*zone* et de *région*) sont dotés d’un sens partitif. D’autre part, certains noms partitifs, comme *secteur*, *coin* et *part*, peuvent s’employer comme noms de localisation ou entrer dans la formation d’adverbes locatifs.

3.2.1. Zone et région : d’autres NGE partitifs

Comme nous l’avons vu au chapitre 1, *zone* et *région* sont des noms localisateurs. Ils acceptent notamment le génitif de localisation :

- (48) a. *la zone des combats, la zone du tsunami, la zone du rassemblement*
b. *la région de la catastrophe, la région des avalanches, la région du conflit*

Zone et *région* décrivent des sites, sans spécification de configuration interne ou externe ; leurs référents peuvent être définis par la relation avec une cible donnée. Ici, les entités ciblées sont de nature événementielle. Une « zone » peut aussi être qualifiée relativement aux activités pratiquées ou praticables en son sein, comme dans les expressions *zone fumeur / non fumeur* et *zone de N* (*zone de travail, zone d’urbanisation, zone de trafic intense, zone d’observation des oiseaux migrateurs*, etc.). *Région* paraît moins sensible à ce type de complémentation.

Le génitif de localisation de *zone* et *région* peut également renvoyer à des objets, notamment à des territoires et à des parties du corps :

- (49) a. *la zone du canal de Gand, la zone des Grands Lacs, la zone de l’épaule, la zone du coeur*
b. *la région de la capitale, la région des polders, la région du foie, la région de la clavicule*

Sans expansion supplémentaire, *la zone / région de x* décrit le site qui entoure l’entité x. La localisation des parties du corps et des organes explique que *la zone / région du N* puisse être complété par des noms d’accidents corporels comme *infection, brûlure, lésion, tumeur*,

blessure, etc. Les expressions de la forme *la zone / région du N* sont très souvent précédées de la préposition *dans*.

A l'instar d'*endroit*, *zone* et *région* ont une signification partitive. En effet, leurs compléments en *de* peuvent renvoyer à un tout, dont ils désignent une partie :

- (50) a. *une zone de l'écran, une zone du golfe de Gascogne, une zone de la métropole lilloise, une zone du spectre lumineux, une zone du territoire*
b. *une région du cerveau, une région du globe, une région de la Chine, une région du graphique, une région du ciel*

Dans ces exemples, le rapport qui s'instaure entre *zone / région* et les noms en complément n'est pas locatif. *Une zone / région de x* et *cette zone / région de x* sont différents de *la zone / région de x* : dans le premier cas, *x* renvoie à un tout et dans le second cas, à une cible de localisation. Pour que l'expression *la zone / région de x* dénote une partie de *x*, il est nécessaire d'y adjoindre une expansion (e.g. *la zone de l'écran où se trouve le curseur, la région du Pacifique où est rassemblée la flotte*).

Il y a des noms privilégiés en position de complément holonymique de *région* et de *zone*. Il s'agit des noms de territoires (noms communs ou noms propres de sites naturels, de pays, d'étendues d'eau, d'agglomérations, etc.) et des noms d'organes ou de parties du corps (*cerveau, cœur, cuisse, poumon, visage, cuir chevelu, peau, foie, fémur, dos*, etc.). Apparaissent aussi volontiers les noms de certaines entités bidimensionnelles (ou idéalisables comme telles), en particulier les noms d'icônes et de supports visuels (*photo, document, carte, page, écran, graphique*, etc.). *Zone* et *région* s'emploient parfois pour dénoter des parties d'entités non physiques (e.g. *une zone trouble de sa personnalité, une région de la mémoire, une zone inexplorée de la conscience*). Les noms d'habitations, de parties d'habitations et d'objets mobiles ne sont pas vraiment exclus — nous avons trouvé par exemple des occurrences de *une zone de la maison, une zone du bâtiment, une zone de la salle, une zone de la cave, une zone du mur, une zone de la table, une zone du frigo, une zone du tapis* et même *une région de la carrosserie* — mais ils s'emploient moins facilement que les précédents, et plus rarement avec *région* qu'avec *zone*. En règle générale, *zone* est plus polyvalent référentiellement que *région*.

La signification partitive se retrouve dans l'ensemble des emplois de *zone* et de *région* : une « zone » et une « région » sont toujours visées comme des parties localisatrices d'un tout, fût-ce implicitement. Ils suggèrent le contraste avec l'environnement. Comme dans le cas d'*endroit*, une « zone » et une « région » peuvent se rapporter à des tous déduits du contexte ou, par défaut, à l'espace en général. Ainsi, dans des énoncés tels que :

- (51) a. *Les soldats traversent une zone dangereuse*
b. *Il n'y a plus beaucoup de perdrix dans cette région*

on peut penser que *zone* et *région* réfèrent dans un cadre spatial restreint, connu d'après le contexte, auquel cas il y a un complément en *de* reconstructible — par exemple *une zone / une région du pays*. Mais en dernier ressort, le tout de référence est le monde physique lui-même. Zones et régions sont alors simplement délimitées et distinguées du reste de l'espace, les deux noms se comprenant comme (*zone / région*) *du monde*, (*zone / région*) *de l'espace*, *région du globe*, etc.

Autre similitude avec *endroit*, les parties désignées par *zone* et *région* ne sont pas décrites comme de véritables parties, en raison de la signification localisatrice de ces noms. *Zone* et *région* n'héritent pas des prédicats matériels applicables au nom du tout. En effet, il

est difficile de considérer les « zones » et les « régions » comme des entités matérielles et détachables :

- (52) a. *Il y a une partie de l'écran qui est en plastique*
b. ??*Il y a une (zone / région) de l'écran qui est en plastique*
- (53) a. *On lui a enlevé une partie du cœur*
b. ??*On lui a enlevé une (zone / région) du cœur*
- (54) a. *Une partie de la carte a été arrachée*
b. ??*Une (zone / région) de la carte a été arrachée*

Il n'y a pas de congruence ontologique entre la « zone » ou la « région » en tant que telle et le tout associé.

La principale différence sémantique entre *zone*, *région* d'une part et *endroit* d'autre part tient à la description de l'étendue. Comme nous l'avons relevé au chapitre 1 (§ 2.2.1.), *zone* et *région* sont compatibles avec les compléments de taille et de mesure. Des expansions comme *vaste*, *étendu*, *immense*, *de grande / petite taille*, *de dimension réduite / importante*, *de plusieurs hectares*, *de trois mille kilomètres carrés*⁴⁹, etc. s'emploient beaucoup plus facilement avec *zone* et *région* qu'avec *endroit*. De même, la détermination par *tout le*, qui met en perspective l'étendue interne, est possible pour *zone* et *région* mais pas pour *endroit* :

- (55) a. *(Toute la zone / toute la région / ??tout l'endroit) est touché(e) par l'épidémie*
b. *Ces mesures s'appliqueront dans (toute la zone / toute la région / ??tout l'endroit)*
c. *On mène actuellement des recherches dans (toute la zone / toute la région / ??tout l'endroit)*⁵⁰

Témoin de cette différence entre *zone*, *région* et *endroit*, l'emploi avec *à*, qui neutralise la description de nombreuses propriétés physiques du site (dont l'étendue), n'est possible qu'avec *endroit*. On ne dit pas **à une zone*, **à une région*, **à la (zone / région) où...*, ce qui limite considérablement l'emploi de *zone* et *région*. Ces deux noms ne peuvent en effet pas figurer dans les structure du type *P(x) à un / ce NGE* et *P(x, y) à un / ce NGE* :

- (56) a. *Le vêtement est déchiré (à un endroit / *à une zone / *à une région)*
b. *Pierrot a frappé le mur (à cet endroit / *à cette zone / *à cette région)*

Contrairement à *endroit*, *zone* et *région* ne peuvent pas dénoter des repères ponctuels (ou idéalisés comme tels). La possibilité d'inclure un « endroit » dans une « zone » ou une

⁴⁹ Rappelons que *zone* et *région* privilégient nettement la mesure bidimensionnelle (??*une (zone / région) de plusieurs mètres cubes*, ??*une (zone / région) de cent mètres de haut*, ??*une (zone / région) de vingt kilomètres*), ce qui n'est pas sans lien avec la prédilection référentielle pour les territoires et les parties de supports visuels (cf. *infra*).

⁵⁰ On peut se demander pourquoi *zone* et *région*, qui ont en commun avec *place* et *espace* de décrire des entités étendues, n'ont pas comme eux d'emplois massifs. Cette particularité peut s'expliquer par leur sens partitif. Le propre de l'emploi massif est en effet de présenter le référent comme continu, homéomère et intrinsèquement non délimité. Or une partie spatiale, pour pouvoir être distinguée et localiser au sein d'un tout (en contrastant implicitement avec sa partie complémentaire), doit être circonscrite : la prise en compte du site dans son environnement implique qu'il soit délimité. Autrement dit, la délimitation est une condition *sine qua non* de la constitution d'une « zone » et d'une « région » en tant que telles. Ajoutons que dans le cas de *zone*, cette contrainte évoque l'origine étymologique, à savoir le latin *zona*, qui signifie 'ceinture'.

« région » n'est d'ailleurs pas réciproque (à cet endroit de la (zone / région) vs ??dans cette (zone / région) de l'endroit).

Ces spécificités sémantiques expliquent la différence entre *la zone / région du Ncible* et *l'endroit du Ncible*. Seule la première expression décrit l'étendue du site et peut donc désigner un localisateur qui entoure sa cible — d'où la possibilité d'interpréter *dans la zone / région de x* comme « dans les environs de x » (e.g. *dans la (zone / région) des Grands Lacs*). En comparaison, on ne dit pas **dans l'endroit du Ncible* (**dans l'endroit des Grands Lacs*).

La particularité descriptive de *zone* et de *région* justifie également une partie des préférences référentielles relevées ci-dessus. La combinaison des traits de localisation, de partition et d'étendue (généralement bidimensionnelle) explique notamment la référence privilégiée aux territoires. En effet, les territoires sont des sites récurrents et, en raison de leur appartenance au sol terrestre, ils peuvent être considérés comme des parties et idéalisés comme des surfaces. La tendance à dénoter des territoires est particulièrement marquée pour *région*, qui a un emploi moins large que *zone*. On peut penser que c'est elle qui conduit à l'emploi administratif de *région* (cf. *les vingt-deux régions françaises*). Dans cet emploi, les référents sont prédécoupés, selon une division territoriale conventionnellement établie. Dans le discours, la pauvreté descriptive de *région* est souvent esquivée par cet usage particulier, *région* pouvant s'interpréter par défaut comme « une des régions françaises ».

Les différences de sens et d'emploi existant entre *zone*, *région* et *endroit* suggèrent une certaine gradation de la généralité des noms d'espace : en raison de leurs particularités sémantiques, *région* et *zone* s'emploient moins largement qu'*endroit* lorsqu'il s'agit de dénoter des sites de localisation. Ils sont moins polyvalents référentiellement — *région* étant lui-même plus spécifique que *zone*. *Zone* et *région* sont en ce sens des localisateurs moins puissants qu'*endroit*. On remarque que, contrairement à *endroit*, *zone* et *région* ne peuvent pas facilement reprendre ou recatégoriser des noms de bâtiments ou d'habitations, fussent-ils envisagés comme sites :

- (57) a. *Pierre nous a accueillis dans sa maison de famille. C'est (un endroit / *une zone / *une région) très agréable*
b. *Nous avons visité le musée d'Orsay. (Cet endroit / *cette zone / *cette région) est magnifique*
c. *Le match aura lieu au stade Bollaert. (L'endroit / *la zone / *la région) a été choisi(e) à la dernière minute*

Outre que les sites considérés ne sont pas des « zones » ou des « régions » typiques, il y a potentiellement ici une neutralisation du sens partitif d'*endroit*, conditionnée par l'absence de prise en compte de l'environnement. Cette capacité de neutralisation semble exclue pour *zone* et *région*, ce qui amplifie la différence de généralité avec *endroit*, et peut expliquer leur moins grande maniabilité dans l'anaphore.

3.2.2. Secteur, coin et part : de la partition à la localisation

Certains noms, qui pourtant ne sont pas des NGE, peuvent, en vertu de leur signification partitive, s'employer comme noms de localisation ou entrer dans la construction d'expressions locatives. On peut citer à ce titre *secteur*, *coin* et *part*. La fonction localisatrice de ces noms témoigne du lien privilégié qui existe entre la détermination d'un site et le repérage d'une partie.

Secteur est un nom partitif, proche des méronymes superordonnés (*partie*, *morceau*, *fragment*, etc.). En effet, son complément en *de* peut renvoyer à un tout, sans pour autant être

assigné à la dénotation d'une entité spécifiée (i.e. dénommée par un terme basique ou subordonné). *Secteur* se distingue toutefois de noms comme *partie* et *morceau*, car il fait peser des contraintes plus fortes sur la sélection du tout. Il se spécialise notamment dans un domaine abstrait, celui des activités humaines (*un secteur de la recherche, un secteur de l'activité culturelle*), avec une certaine prédilection pour le champ économique (*un secteur de l'économie, un secteur de l'industrie pétrolière*). Bien qu'en l'occurrence le tout soit abstrait, on peut estimer que *secteur* décrit une « vraie » partie, i.e. une partie congruente et constitutive du tout. Dans des phrases comme *Le secteur (se développe depuis dix ans / se compose de plusieurs centaines d'entreprises artisanales)* et *Ce secteur est (en pleine restructuration / peu diversifié / très innovant / porteur)*, *secteur* dénote bien des pans d'activité en soi — et non strictement en tant que localisateurs (par exemple en tant qu'on peut y travailler).

Cette signification partitive rapportée aux activités distingue nettement *secteur* des NGE. Elle peut dominer dans l'interprétation référentielle du nom : à défaut de précision, *secteur* est souvent compris comme *secteur économique*. La comparaison de *secteur industriel* et de *zone industrielle* est à cet égard édifiante, puisque seul le second peut renvoyer à une portion du monde physique. Autrement dit, *secteur* ne se rattache pas d'emblée au lexique de la localisation spatiale.

Cependant, parmi les tous de prédilection associés aux « secteurs » figurent les territoires, et même certains établissements ou complexes institutionnels, c'est-à-dire dans tous les cas des « lieux » types :

(58) *un secteur (de la ville / du territoire / du pays / de la prison / de la plage / de l'aéroport / de la montagne / de l'usine)*

Secteur sans expansion peut renvoyer à une partie d'un territoire ou d'un établissement (*Les troupes sont rassemblées dans ce secteur, Ce secteur est placé sous haute surveillance*). Cette prédilection référentielle le rapproche de *zone*. De fait, *secteur* peut désigner des cadres géographiques englobant des territoires ou des bâtiments, dans l'expression (*dans*) *le secteur du N* :

(59) *(dans) le secteur du lac, (dans) le secteur du Mont des Cats, (dans) le secteur du commissariat, (dans) le secteur du musée*

Secteur joue ici le rôle de localisateur. Il dénote un site entourant la cible : *dans le secteur du N* peut s'interpréter comme « dans les environs du N ». Comme *zone* et *région*, *secteur* s'emploie avec *dans*, et non avec *à*. Il peut être déterminé par *tout le* (*Tout le secteur est placé sous haute surveillance*) et se combiner avec un complément d'étendue (*un petit secteur, un large secteur, un secteur de taille importante, un secteur de vingt hectares*).

L'acception localisatrice de *secteur* se retrouve dans l'expression *le secteur du Névènement* :

(60) *le secteur (des combats / de l'accident / des inondations / du bombardement / des travaux / du raz-de-marée / des émeutes)*

Comme dans le cas des NGE, le référent de *secteur* est défini par le rapport avec la cible de localisation. En raison de son sens partitif, *secteur* évoque le repérage dans un environnement.

Ajoutons que, à l'instar de *zone*, *région* et *endroit*, *secteur* peut désigner un site spatial indéterminé, en l'absence de spécification d'un tout. Si dans *Les bouleaux ont été replantés dans un secteur protégé* et *C'est la première fois que je viens dans ce secteur*, le tout peut être

sous-entendu en contexte — il s’agit par exemple d’un « secteur de la forêt » ou d’un « secteur de la ville » —, à défaut de précision, on considèrera les « secteurs » en question comme des sites spatiaux quelconques, c’est-à-dire comme des secteurs « du monde » ou « de l’espace » en général (bien que l’on emploie rarement ces expressions). Cette dernière interprétation permet d’expliquer l’emploi de *secteur* dans des énoncés comme :

- (61) a. *C’est un secteur agréable*
b. *Il n’y a personne dans le secteur*

que l’on peut paraphraser respectivement par *C’est un endroit agréable* et *Il n’y a personne dans les parages*.

Ainsi, le sens partitif de *secteur* lui permet de s’employer comme nom de localisation. On observe le même genre de glissement sémantique avec *coin*, comme nous l’avons déjà relevé (cf. § 2.3.1.). La différence est la présence du sens positionnel, dont *coin* doit se démunir pour jouer le rôle de NGE.

Coin peut désigner une partie matérielle (*Le coin de la table est très pointu*) et servir à la localisation interne dans un tout configuré (*Il attend au coin de la rue*). Mais contrairement aux autres NLI, il peut abandonner ses traits de position et référer sans spécification de configuration, comme dans *un coin de la forêt, un coin de la ville, un coin de la Belgique*. Les tous désignés dans ces exemples n’ayant ni forme caractéristique ni véritablement de coins, *coin* est ici en partie désémantisé : il perd ses traits « morphologiques » et « situationnels » (Aurnague 1991) pour s’apparenter à un localisateur partitif. Il lui est en effet possible, dans ce sens non positionnel, d’être accompagné d’un génitif de localisation renvoyant à un événement (*(dans) le coin de l’accident, (dans) le coin de l’avalanche*), à un territoire ou à un objet ancré au sol (*(dans) le coin de l’étang de Berre, (dans) le coin du Louvre*), voire à un objet non fixe si on assigne à celui-ci une place déterminée dans l’espace (*(dans) le coin de l’ordinateur, (dans) le coin des livres*). A nouveau, l’expression *dans le coin (de x)* s’interprète comme « à proximité (de x) », « dans les environs (de x) » : la localisation paraît plus floue que dans *à l’endroit de x*.

A l’image d’*endroit, zone, secteur* et *région*, *coin* peut se passer de la mention d’un tout, et localiser dans l’espace en général :

- (62) a. *C’est un coin très agréable*
b. *Je ne connais pas ce coin*
c. *Je ne suis jamais venu dans le coin*

Un / ce coin peut alors se paraphraser par *un / cet endroit*, et *dans le coin*, par *dans cet endroit*. De son sens positionnel originel, *coin* conserve sûrement ici l’idée d’exposition, de situation privilégiée — *le café du coin* par exemple, est à la limite de la dénotation positionnelle. Mais c’est principalement le sens partitif qui permet le passage à la localisation générique. Autour de ce trait s’articule la polysémie de *coin*, entre d’un côté le sens positionnel et de l’autre, le sens localisateur.

La transition sémantique de la partie au site se retrouve dans la construction de locutions sur le nom *part* (*quelque part, nulle part, autre part, de toutes parts* et peut-être même *d’une part... d’autre part*). *Part* n’est pas un nom localisateur mais partitif : tel qu’il s’emploie dans des expressions comme *une part de tarte* et *avoir des parts dans une entreprise*, il dénote des parties en soi. Il s’emploie pourtant dans l’expression de la localisation générale, puisqu’il est le noyau de locutions adverbiales locatives : *quelque part*,

nulle part, autre part, voisines respectivement de *à un endroit, à aucun endroit, à un autre endroit*. On peut penser que la formation de ces expressions repose sur le sens partitif de *part*, *part* s'analysant alors, synchroniquement, comme « partie de l'espace ». Par son sens partitif, *part* permet implicitement de décrire le site dans son environnement et, sans restriction de cadre, dans l'ensemble de l'espace lui-même. L'emploi de *part* dans la formation d'adverbes de lieu est donc conforme à l'idée selon laquelle la localisation se fonde souvent, conceptuellement, sur le morcellement des univers de référence. *De toutes parts*, qui se paraphrase par *de partout*, peut se comprendre comme « en provenance de toutes les parties de l'espace environnant ». Quant à *d'une part... d'autre part*, il s'emploie pour présenter successivement des arguments complémentaires dans un exposé de faits ou d'idées. On peut y voir l'expression d'une localisation puisqu'il s'agit d'indiquer un ordre d'exposition et de placer les différents arguments dans l'exposé. Ce repérage est parfois apparenté à une localisation temporelle (cf. *dans un premier temps... dans un second temps*). *D'une part... d'autre part* peut également se paraphraser par *en premier lieu... en second lieu* — expression apparue à une époque où *lieu* avait encore un emploi partitif, comparable à celui d'*endroit* (cf. chapitre 7, § 1.1.1.). *D'une part... d'autre part* évoque encore la tournure *d'un côté... de l'autre* qui, elle, s'emploie parfois dans le domaine physique (e.g. *Il y a d'un côté le fauteuil, de l'autre, la télé*). *Côté*, grâce à son sens partitif, permet de désigner des espaces de localisation distincts dans un environnement donné. Il est notamment localisateur dans l'expression *du côté de x* (*du côté de la bibliothèque, du côté de Rennes, du côté de chez Pierre*), où *x* dénote une cible repère et non un tout. *Du côté de x* est proche de *dans le coin de x*, tel qu'il est analysé ci-dessus : *côté* se défait ici (d'une partie au moins) de son sens positionnel, évacuant la référence nécessaire à un tout spécifié et configuré, ce qui lui permet de localiser dans l'espace en général.

Sémantiquement, la description partitive est donc fréquemment sollicitée dans la localisation. Il y a un lien pragmatique entre la localisation et la partition : pour se repérer efficacement dans un environnement, il peut être utile d'en distinguer certaines parties, afin de constituer des sites internes précis. Selon ce principe, la partition contribue à la localisation, et les noms dénotant des parties d'objets, tels les méronymes et les noms positionnels, s'emploient volontiers comme localisateurs. Et de même que les noms à signification localisatrice, lorsqu'ils ont pour fonction de décrire le site dans son environnement, peuvent intégrer des traits partitifs, de même, il arrive que des noms à sens partitif prennent le sens de 'site' — s'ils n'ont pas d'autres traits descriptifs saillants ou s'ils peuvent s'en dépouiller. Dans les deux cas, le lien pragmatique entre localisation et partition se traduit par une affinité sémantique, entre le sens de 'partie' et celui de 'site'.

CONCLUSION

La localisation s'appuie régulièrement sur la partition. La présentation du site comme partie d'un tout permet en effet de localiser avec précision dans un environnement donné. *Endroit*, par sa signification localisatrice et partitive, incarne cette forme de repérage.

On pourrait penser que la localisation procède toujours par partition. Un site ne s'évalue-t-il pas nécessairement dans un environnement ? Et pour distinguer un site précis dans un environnement, ne faut-il pas en opérer mentalement une partition ? Le fait que *lieu* et *place* ne partagent pas le sens partitif d'*endroit* indique pourtant que la dénotation d'un site ne

présuppose pas la prise en compte et le découpage d'un cadre de localisation. On peut considérer le site, indépendamment de son environnement, dans sa seule relation avec la cible, conformément à la définition stricte de la localisation. Tel est le cas dans *Il y a un homme dans cette maison*, *Pierre travaille sur Paris*, *Sophie a mis les fleurs dans un vase*, *Les enfants sont dans la forêt*, etc., où la localisation s'établit sans que le site soit mis en rapport avec un cadre englobant.

En associant le sens localisateur et le sens partitif — ce dernier, sous l'influence du premier, abandonnant son trait de congruence ontologique —, *endroit* participe de ce qu'on peut appeler la *détermination externe* de la localisation, c'est-à-dire de la description du site dans son environnement. *Lieu* et *place*, qui ne sont pas partitifs, fondent au contraire l'essentiel de leur signification sur la *détermination interne* de la localisation, i.e. sur le strict rapport localisateur / localisé. Le site est alors principalement décrit selon le type de cible qu'il sélectionne.

Au constat de l'existence d'une double modalité de la localisation, on peut ajouter deux questions. D'une part, *endroit* fait-il peser une contrainte sur le type d'entités localisées ? D'autre part, tous les emplois d'*endroit* mobilisent-ils un repérage partitif ou y a-t-il, comme on peut le penser, des cas dans lesquels celui-ci n'est pas activé (cf. § 3.1.2. et § 3.2.1.) ? Nous tâcherons de répondre à ces deux questions dans le dernier chapitre. Il s'agira notamment de savoir comment, dans la localisation, la spécification de la détermination externe peut se combiner avec celle de la détermination interne.

CHAPITRE 5

PLACE : LA LOCALISATION SUBSTANTIELLE

Place n'exclut pas la prise en compte de l'environnement, comme en témoignent les expressions de la forme *la place du N₁ dans / sur le N₂* (*la place du joueur sur le terrain, la place des livres d'art dans la bibliothèque*). Mais la représentation du site dans un cadre de localisation n'est pas conditionnée sémantiquement comme dans le cas d'*endroit*. En effet, le sens de *place* n'est pas partitif ; on ne dit pas **une place du N₂* (**une place de l'étagère, *une place de la bibliothèque*). Notre hypothèse est que la particularité sémantique de *place* tient au mode de détermination interne de la localisation, plus exactement au type de cible sélectionnée : *place* décrit des sites dédiés aux substances⁵¹.

Cette hypothèse permet d'expliquer la plupart des emplois distinctifs de *place*, à commencer par sa distribution avec les compléments adnominaux en *de*. Elle justifie également qu'une « place » soit vouée à être occupée et qu'elle se caractérise par son attribution à une entité autonome. De là se déduit la valeur normative souvent accordée à *place*, qui consiste en l'association prédéterminée et conventionnelle d'une place et d'un objet donnés (*Chaque chose a une place, Le livre n'est pas à sa place*). Nous essaierons de montrer que le sens de localisateur substantiel se retrouve dans les emplois non spatiaux et qu'il peut expliquer la parenté entre *place₁* et *place₂*.

La forme de localisation signifiée par *place* peut également être mise en relation avec la capacité du nom à décrire l'étendue. Si comme nous le pensons, *place* dénote des sites attribués à des êtres ou à des choses, alors il doit mettre en profil l'étendue de ses référents, car celle-ci est une condition nécessaire et un paramètre crucial de la possibilité de localiser des substances. De fait, l'étendue d'une « place » est directement mesurable et quantifiable. L'emploi massif de *place*, en particulier, permet de décrire l'étendue dans ce qu'elle a de continu, d'homogène et d'intrinsèquement non délimité. Nous nous interrogerons sur la nature précise du lien sémantique existant entre les emplois massifs et comptables de *place*. Ce sera l'occasion de comparer *place* et *espace*, qui connaît lui aussi ce double emploi.

Dans l'ensemble de ce travail apparaîtra en filigrane l'idée que le mode de localisation associé à *place* repose sur la staticité de la cible. *Place* relève sémantiquement d'une forme de localisation spécifique, celle de l'occupation. Il met en jeu la conception de l'espace de localisation comme réceptacle.

⁵¹ *Substance* est pris ici dans son acception philosophique, en tant qu'il s'oppose à *accident* et à *prédicat*. Selon la tradition aristotélicienne, une substance est ce qui existe en soi et par soi, i.e. ce qui existe indépendamment de toute relation et qui reste permanent en dépit du changement.

1. LA LOCALISATION DES SUBSTANCES

L'examen des différents emplois, spatiaux et non spatiaux, de *place* révèle un principe sémantique stable et récurrent, celui de la localisation substantielle. Cette particularité permet d'expliquer l'attribution des « places » et leur vocation à l'occupation. Nous commenterons en fin de section les analyses de Franckel (1993), Honeste (1996) et Vandeloise (2001), au regard de ce qui aura été mis au jour.

1.1. Attribution et occupation des places

Place se distingue de *lieu* et d'*endroit* par la mise en relation avec une substance, comme cela apparaît dans la forme canonique *la place de x*, où *x* renvoie à un être ou une chose défini :

- (1) a. *C'est la place (de Sophie / du livre / du chat)*
b. *??C'est l'endroit (de Sophie / du livre / du chat)*
c. **C'est le lieu (de Sophie / du livre / du chat)*

Place ne peut pas renvoyer à un site physique et être complété par un nom d'événement (**la place du crime (dans la maison)*, **la place de la réunion (dans le bâtiment principal)*, **la place du raz-de-marée (sur la côte est du pays)*).

La place de x indique une attribution de la place à *x*. On peut dire (2) et non (3) :

- (2) *(Sophie / le livre / le chat) a une place*
- (3) a. **(Sophie / le livre / le chat) a un endroit*
b. **(Sophie / le livre / le chat) a un lieu*

L'attribution des places permet l'emploi avec le possessif, comme dans :

- (4) a. *C'est la place (du livre / du chat) > C'est (sa place / *son lieu / ??son endroit)*
b. *La place de Sophie est confortable > (Sa place / *son lieu / ??son endroit) est confortable*
c. *L'entraîneur doit déterminer la place des joueurs > L'entraîneur doit déterminer (leur place / *leur lieu / *leur endroit)*

On pourrait se demander si la forme canonique *la place de x* exprime une localisation. Le complément du nom en *de* ne marque-t-il pas simplement l'attribution, comme lorsqu'on dit *le fauteuil de x* (pour désigner le fauteuil qui appartient à *x*) ? La question est encouragée par le fait que la « place de *x* » ne localise pas nécessairement *x* à un instant donné : il peut y avoir dissociation de l'attribution et de la localisation effective (cf. § 1.2.). Cependant, alors que *le fauteuil d'Alain* peut renvoyer à un fauteuil qui appartient à Alain sans tenir compte du fait qu'Alain s'y trouve jamais, la « place » d'Alain ne peut être désignée comme telle qu'en tant qu'elle est destinée à localiser Alain à un moment ou à un autre (voire habituellement). Autrement dit, *la place de x* n'a de sens qu'en vertu de la localisation de *x* à la place désignée : la place du livre, c'est *là où* il se trouve (actuellement ou habituellement), *là où* il

s'est trouvé, se trouvera, doit se trouver, etc. Dans *la place de x*, l'attribution passe donc par la localisation, y compris dans le cas où celle-ci n'est pas effective.⁵²

En fait, l'attribution des « places » s'explique par le type de ciblage associé à *place*. S'appliquant à la localisation des êtres et des choses, *place* implique, au moment de la localisation effective, une mobilisation exclusive du site par la cible — puisque deux objets ne peuvent pas se trouver strictement au même endroit au même moment —, d'où l'attribution du site à la cible, fût-elle temporaire.

Corollairement, la localisation prend la forme d'une occupation du site. Une « place » est vouée à être occupée par quelqu'un ou quelque chose. Cette signification, relevée dans la plupart des définitions lexicographiques, est une conséquence de la forme de ciblage associée à *place* : les substances, par nature, investissent leurs sites de localisation. Elle explique que *place* puisse figurer en position d'argument interne de prédicats comme *occuper*, *libérer*, *prendre*, *laisser*, *garder*, *offrir*, *céder*, *réserver* et se combiner avec des adjectifs comme *libre*, *occupé*, *pris*, *disponible* :

- (5) a. *Sophie occupe une place confortable*
b. *Nous avons gardé une place pour toi*
c. *Alain a (libéré / cédé / offert / laissé) sa place*
d. *Cette place est (libre / disponible / occupée)*
e. *La place est déjà prise*

Dans ces phrases, la substitution de *lieu* ou *endroit* à *place*, avec préservation de la grammaticalité et des conditions de vérité, n'est pas possible. *Place* fait référence à un espace réceptacle, voué à être investi et saturable (cf. *Toute la place est prise* vs **(Tout l'endroit / tout le lieu) est pris*) ; c'est pourquoi il peut décrire l'étendue. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, *place*, à la différence de *lieu* et d'*endroit*, s'accompagne volontiers de compléments de taille, de dimension et de mesure (e.g. *une large place*, *une place de taille importante*, *une place de deux mètres carrés*). Dans le registre concret notamment, *place* peut dénoter des portions d'espace vides, vouées à l'occupation matérielle, et l'étendue associée aux « places » est directement mise en relation avec celle des objets ciblés (e.g. *Il faut une place de deux mètres carrés pour le bureau*). La place disponible est également quantifiable de façon continue, ainsi qu'en témoignent les emplois massifs de *place* (*Il faut (de la place / *du lieu / *de l'endroit) pour le bureau*). Nous reviendrons sur ce dernier point.

Même dans les cas où elle n'est pas mentionnée, comme dans (6), la vocation à l'occupation est sous-entendue :

- (6) *Il y a une place (au fond de la salle)*

Il y a une place signifie « Il y a une place disponible pour x », que x soit ou non identifié en contexte. Seul le complément implicite peut justifier ici l'emploi d'une expression de la forme *un NGE sans exp.*, sans que celle-ci génère de flou descriptif (cf. chapitre 2, § 1.1.). La même

⁵² La possibilité de faire figurer *place* en position de y dans la tournure *J'ai changé x de y* confirme que la relation établie entre *place* et x dans *la place de x* n'est pas réductible à une attribution. En effet, dans *J'ai changé x de y*, y joue le rôle de lieu. Dans les cas où y de x indique strictement l'attribution, x et y n'entrent pas dans cette expression — que y soit une possession aliénable (*la nappe de la table*), inaliénable (*les branches de l'arbre*) ou un attribut (*la couleur de la voiture*). On ne dit pas **J'ai changé (la table de nappe / l'arbre de branches / la voiture de couleur)*. Lorsque la relation établie entre y et x peut s'interpréter comme une localisation, par contre, la tournure est acceptable : *J'ai changé (les livres d'étagère / les chiffres de colonne / les fleurs de vase), J'ai changé (le bureau / la voiture / les enfants) de place*. Dans le cas de *place*, cette compatibilité repose directement sur le sens localisateur du nom.

remarque vaut pour l'expression exclamative *Place !* : il s'agit nécessairement de « place » pour quelqu'un ou quelque chose.

On notera que dans les deux types d'emplois indéfinis (massif et comptable), l'attribution est marquée par *pour* et non *de* : **une place du livre vs une place pour le livre*, **de la place de Sophie vs de la place pour Sophie*. Avec *de* en effet, l'attribution est effective, ce qui implique la définitude et la délimitation de la place visée. Avec *pour* au contraire, on n'a affaire qu'à une projection, i.e. à une attribution virtuelle : la place est considérée en vue de son attribution à tel ou tel objet. *Pour le N*, lorsqu'il accompagne une expression définie, indique d'ailleurs encore une projection d'attribution (e.g. *la place de Sophie vs la place pour Sophie*).

1.2. La valeur « normative » de *place*

En pratique, la localisation des substances suppose une certaine immobilité de la cible au moment de la localisation. Si, analytiquement, tout objet occupe une place à un instant donné et si donc un objet en mouvement occupe une suite continue de places, on n'identifie ces « places » et on ne les désigne comme telles que dans le cas d'une stabilisation de la localisation.

De fait, l'attribution et l'occupation des places suggèrent la durée ; il y a avec *place* une certaine permanence de l'association cible-site. Elle peut conduire, dans l'interprétation, à une attribution définitive de la place à sa cible, *la place de x* désignant alors un site de localisation prototypique de l'entité *x*. A la suite de Vandeloise (2001 : 209-210), nous qualifions cet emploi de « normatif ».

Ainsi *place*, qui peut simplement désigner le repère localisant une cible immobile à un moment donné (e.g. *la place qu'occupe actuellement x*, *à la place où est x*, *Tout l'art de la dissimulation, c'est de se trouver à la bonne place au bon moment*), peut également renvoyer à un site attribué en principe, i.e. ne correspondant pas à la localisation de *x* à tout instant. Cette interprétation est fréquente dans les emplois dénombrables de *place* : *place* établit souvent une relation de localisation privilégiée entre une substance et un site particuliers. *La place de x* et *une place pour x* se comprennent alors comme « là où *x* doit se trouver ».

La valeur normative explique que la localisation d'un objet à la place qui lui est attribuée puisse ne pas être effective. Une cible donnée n'est pas forcément à « sa » place (7), elle peut avoir des mouvements vers sa place ou en direction contraire (8) :

- (7) a. *Le livre n'est pas à sa place*
b. *Tu n'es pas à ta place ici*
- (8) a. *Sophie (quitte / regagne / s'éloigne de) sa place*
b. *Il faut (prendre / ranger / remettre) le livre à sa place*

La localisation de *x* à sa place n'étant pas nécessairement avérée, *la place de x* peut être occupée par autre chose que *x* :

- (9) a. *La place de Sophie est occupée*
b. *Alain a pris la place de Sophie*

La valeur normative conduit à une certaine institution des places, chaque substance étant susceptible de se voir attribuer une place attitrée dans un univers donné (*Chaque chose a une place, Il faut mettre chaque chose à sa place*). La relation privilégiée établie entre un objet et sa place tient généralement à une localisation standard, habituelle et conventionnelle.

Dans cette perspective, mettre une chose dotée d'une fonctionnalité à sa place, c'est permettre son bon fonctionnement :

(10) *Toutes les pièces du moteur sont en place*

L'expression *en N*, dans ses emplois spatiaux, peut indiquer l'interaction de la cible et du site, selon un stéréotype social ou fonctionnel associé au lieu. Tel est le cas dans *être (en prison / en scène / en mer / en cuisine / etc.)* (cf. Guillaume 1919 [1975] : 269, Franckel & Lebaud 1991 : 59, Katz 2002 : 37-39, etc.). La localisation fait alors intervenir le statut, l'attitude et/ou l'activité de la cible, en adéquation avec les propriétés fonctionnelles du site. A *en place*, on n'associe pas de statut social ou d'activité spécifique, en raison de la généralité du nom. Cependant, étant donné la valeur normative de *place*, la combinaison de *en* et de *place* renvoie génériquement au bon fonctionnement intrinsèque de la cible : à la place qui lui est dévolue dans le monde, une substance est en position de jouer son rôle naturel, celui qui correspond à ses propres caractéristiques fonctionnelles (e.g. *Les caténares sont déjà en place sur le nouveau tronçon ferroviaire*). A cet égard, remettre quelque chose en place, c'est ajuster sa localisation à sa localisation prototypique, afin de permettre son bon fonctionnement :

(11) a. *Le médecin lui a remis l'épaule en place*
b. *Pierre a remis en place les têtes d'arrosage*

On notera que l'expression *en place* s'emploie aussi bien dans le registre spatial que dans le registre non spatial :

(12) a. *Notre service après-vente est désormais en place*
b. *Nul n'ose critiquer le pouvoir en place*
c. *Les collectivités territoriales sont chargées de mettre en place ce nouveau dispositif*

En place permet d'indiquer l'installation adéquate et le caractère opérationnel des entités « ciblées ».

Attribuées à des êtres ou des choses d'un genre particulier, dans des cadres dont la fonction implique l'offre de places, les places peuvent être de différents types, signifiés par un complément de la forme *de N* :

(13) a. *une place (de train / de parking / de cinéma)*
b. **un lieu (de train / de parking / de cinéma)*
c. **un endroit (de train / de parking / de cinéma)*

Le modifieur permet de spécifier le type de place désignée et d'en déduire le type de cible visée — il s'agit généralement de places pour les hommes (spectateurs, passagers), parfois pour des objets, comme la voiture dans *place de parking*. Les « places » dénotées ne sont donc pas caractérisées par leur attribution à une substance particulière. Restent néanmoins associées à *place* la vocation à l'occupation et la norme de localisation (pesant ici sur le genre de cible visé).

On peut considérer que dans (13a) le nom en complément désigne un cadre général de localisation : une place de train est une place dans un train, une place de parking est une place sur un parking, etc. Cependant, bien que le type décrit par N puisse évoquer des tous découpés en places, *une place de N* ne peut pas s'interpréter comme une expression partitive,

en raison de l'absence de déterminant pour N. Le type « N » n'est pas actualisé sous la forme d'un de ses représentants ancré spatio-temporellement. On dit d'ailleurs difficilement ?*une place d'un train, ?une place d'un parking, ?une place d'un cinéma* (vs *une place dans un train / un parking / un cinéma*).

Ajoutons que, dans cet emploi, *place* peut faire l'objet d'une métonymie, du site au billet (*J'ai les places dans ma poche*). Dans ce cas, *place* s'emploie comme un nom d'objet, et sa distribution s'en trouve considérablement changée (*J'ai posé les places sur le bureau, J'ai oublié les places à la maison, Le contrôleur a déchiré nos places*, etc.).

1.3. Emplois non spatiaux

On retrouve les propriétés sémantiques distinctives de *place* dans ses emplois non spatiaux. Par exemple, dans :

(14) *Il y a (une place / de la place) dans ce groupe de recherche*

place s'interprète encore comme *place pour x*, bien que l'univers de référence ne soit pas physique. La projection d'attribution est conservée. De fait, comme dans les emplois spatiaux, le destinataire de la place peut être désigné dans un complément du nom en *pour* :

(15) *Il y a (une place / de la place) pour Pierre dans ce groupe de recherche*

On retrouve ici l'expression d'une localisation potentielle : la « place » désignée a vocation, en tant que telle, à accueillir une entité donnée (ici, dans un univers non physique).

Cette localisation prend, comme précédemment, la forme d'une occupation, car la « place » est mobilisée par sa cible. Comme dans le domaine spatial, les emplois indéfinis de *place*, qu'ils soient massifs ou comptables, véhiculent l'idée qu'il y a un « espace » disponible pour quelqu'un ou quelque chose, une sorte de vide à combler. La « place », en tant que telle, est vouée à être occupée. L'occupation, qu'elle soit spatiale ou non, consiste en un même schéma conceptuel : on mobilise un segment d'un univers de référence susceptible d'accueillir une entité autonome et qui, en cas de localisation effective, est consacré à l'entité en question (pour une période indéterminée). Le prédicat d'occupation s'applique indifféremment dans les domaines spatial et non spatial, puisqu'on peut dire *la place occupée par Pierre dans la voiture* et *la place occupée par Pierre dans ce groupe de recherche*. La différence est que dans le premier cas, c'est Pierre en tant que personne physique qui est localisé, tandis que dans le second cas, il s'agit de Pierre en tant que personne morale.

L'attribution effective de la place à une cible permet l'emploi de la forme canonique, *la place de x (dans y)* :

(16) *la place de Pierre dans ce groupe de recherche, la place de l'inconscient dans les rêves, la place des langues étrangères dans le système éducatif français, la place du hasard dans la théorie du chaos*

Cette forme canonique se rencontre dans des énoncés comme :

(17) a. *Dans nos sociétés, la place des médias est centrale*
b. *Cette commission s'interroge sur la place de la religion à l'école*

Les deux expressions *la place de x dans y* et *(une place / de la place) pour x dans y* sont communes aux emplois spatiaux et non spatiaux. La « place » localise x (actuellement ou virtuellement) dans le champ associé à y, et la nature physique ou non des référents de *place* est déterminée par celle de y. Ainsi, dans (17a), on situe les médias dans l'ensemble des pratiques associées à « nos sociétés » ; (17a) équivaut à *Les médias sont au centre de nos sociétés*. De la même façon, s'interroger sur « la place de la religion à l'école », c'est se demander où se situe la religion dans l'ensemble des croyances, des activités, des valeurs présentes ou exercées dans le cadre scolaire.

Il y a dans ce dernier exemple une autre interprétation possible, qui n'exclut pas la première mais qui souvent prévaut. *La place de x dans y* peut renvoyer à l'importance de x dans y. Cette interprétation est due à la capacité de *place* à décrire l'étendue — elle-même déduite, nous l'avons vu, de la vocation à l'occupation (l'extension de la place correspondant directement à celle de la cible). Ainsi, en s'interrogeant sur l'étendue de la place prise par x dans y, on cherche à déterminer l'importance accordée à x dans y. Cette interprétation apparaît distinctement dans des phrases comme :

- (18) a. *Les coûts de fonctionnement prennent une place énorme dans le budget municipal*
 b. *Dans son exposé, Claire a accordé une large place aux idées de ses concurrents*
 c. *Il n'y a pas assez de place pour les langues étrangères dans le système éducatif français*
 d. *On accorde trop de place aux médias dans nos sociétés*
 e. *On sous-estime encore la place du dopage dans le sport amateur*

On commente ici la « taille » de la place ou la quantité de place prise par x dans l'univers de référence non matériel y. En effet, comme dans le registre spatial, *place* peut s'accompagner d'adjectifs de taille (*large, énorme, petit, etc.*) et, dans les emplois massifs, d'adverbes quantitatifs (*beaucoup, assez, trop, etc.*). Les phrases sous (18) sont à mettre en parallèle avec des énoncés comme *La place prise par vos bagages dans la soute est énorme* et *Il n'y a pas assez de place pour l'armoire dans la chambre*.

On peut se demander à quoi correspond, dans ces emplois non spatiaux, l'extension de la place de x et du cadre de localisation y. Il arrive que y soit directement quantifiable, comme dans le cas du budget de (18a) ; on peut alors estimer que *place* renvoie à une part de ce budget. La taille et la quantité correspondent à celles des sommes d'argent considérées. Dans les autres cas, on peut accorder une extension au domaine abstrait y à partir de la prise en compte de ses différents éléments constitutifs. Le regroupement de ces éléments, par leur disparité, leur non identité, implique la non ponctualité de l'ensemble. On peut ainsi associer à l'ensemble une sorte d'étendue interne — justifiant également sa désignation comme *champ, domaine* ou *sphère* — et dans cet ensemble, trouver « une place » ou « de la place » pour la cible non physique x. Par exemple, dans (18e), l'évaluation de « la place du dopage dans le sport amateur » présuppose que l'on considère le sport amateur comme un domaine étendu, un ensemble composé de différentes activités. Le dopage y est représenté selon une certaine importance, proportionnelle à la « place » qu'il occupe dans l'ensemble.

On retrouve donc dans les emplois non spatiaux de *place* la double description de la situation locative et de l'étendue mobilisée par la localisation. Plus généralement, l'ensemble des particularités sémantiques de *place* se manifestent à la fois dans ses emplois spatiaux et non spatiaux. Dans les deux cas, on trouve des formes massives et comptables, la possibilité de modifier *place* par un adjectif de taille, la projection d'attribution et l'attribution effective (*une place pour x, la place de x*), l'emploi avec le possessif (*Quelle est la place de la religion à l'école ? > Quelle est sa place à l'école ?*), l'interprétation normative (*Cet acteur n'est pas*

à sa place dans le film, *Le sport prend la place de la politique*, *Les chômeurs peinent à trouver leur place dans la société*), etc. L'essentiel des prédicats distinctifs mis en évidence dans les emplois spatiaux de *place* se retrouve hors espace :

- (19) a. *Ce nouveau dispositif occupera une place importante dans notre système pédagogique*
b. *Le champion d'échecs ne laisse aucune place au hasard*
c. *Les organisateurs du festival ont gardé de la place dans le programme pour quelques surprises*
d. *Il y a une place qui s'est libérée au conseil d'administration*
e. *La question de la protection des œuvres a cédé la place à un autre débat*

C'est la même trame sémantique qui permet d'expliquer l'emploi de *place* dans les univers de référence physiques et non physiques. Dans les deux cas en effet, *place* décrit des sites de localisation substantielle. Les cibles associées à *place* sont présentées dans leurs univers de localisation respectifs comme des entités autonomes, y compris lorsque le nom de la cible est abstrait, car alors l'univers de référence est non spatial. Ainsi, *dopage* dans *la place du dopage dans le sport amateur* dénote une substance, au sens où le dopage est envisagé en soi, comme un objet autonome, et non dans une relation de dépendance avec autre chose (un dopeur, un dopé, un moyen de doper, etc.). Il ne s'agit pas en l'occurrence de considérer le dopage selon son caractère prédicatif, en tant qu'il se réalise dans le monde (via des acteurs et des supports concrets), mais en tant qu'entité stable et autonome dans un univers non physique. Tels qu'ils sont présentés dans *la place du dopage dans le sport* et dans *la place de Sophie dans la voiture*, le dopage et Sophie ont, dans leurs cadres de localisation respectifs, le même degré d'autonomie existentielle. Cette autonomie, requise par la forme de localisation signifiée par *place*, implique une certaine continuité ontologique entre la cible et le site. Lorsque la cible n'est pas matérielle, le cadre de localisation ne peut pas être une entité physique : on ne dit pas **la place du dopage dans les vestiaires*, **la place des idées sur l'étagère*, **la place de la peur dans la forêt*. *La place du Nabstrait* ne renvoie pas à une portion du monde physique et ne peut d'ailleurs pas se combiner avec une mesure spatiale (**La place du dopage est de vingt mille kilomètres carrés*). Ainsi *place* contraint-il la représentation substantielle de sa cible.

Ce mode de localisation, comme nous le verrons, distingue nettement *place* de *lieu*. *Lieu* peut à la fois s'associer à des noms abstraits et dénoter des sites physiques, car il suppose la dynamicité du ciblage. Par exemple, *un lieu de travail* et *la place du travail (dans les sociétés occidentales)* profilent différemment le nom *travail*. Seule la première expression peut désigner un site spatial où l'activité se réalise (un endroit où on travaille). De même, *le lieu du Débarquement* se distingue de *la place₁ du Débarquement* par le fait qu'il peut renvoyer à un site géographique. *La place₁ du Débarquement* dénote nécessairement une place non physique (par exemple, la place occupée par l'événement dans l'histoire contemporaine). Dans le premier cas, le Débarquement est envisagé selon son caractère dynamique, en tant qu'événement réalisé dans le monde, tandis que dans le second cas, il est statique et factuel — le Débarquement n'est pas une substance qui occupe ou qui sature un espace de localisation physique, il n'a pas de « place » dans l'espace.

Il y a donc dans l'ensemble des emplois de *place* un schéma conceptuel constant. Par exemple, *x à la place de y* signifie la substitution de *x* à *y*, quelle que soit la nature des entités *x* et *y* (cf. chapitre 7, § 1.2.2.). Il est permis de penser que la primauté sémantique revient à la description d'une forme de localisation, i.e. d'un type relationnel, sans préjuger de son instantiation dans tel ou tel domaine référentiel. Cette hypothèse est proche de celle défendue

à la fois pour *lieu*, *endroit* et *place* par Honeste, qui estime que ces noms proposent des « schémas cognitifs abstraits » applicables dans différents domaines, et qu'en conséquence ce sont « des outils polyvalents de structuration de notre expérience du monde », plutôt que « de simples expressions de la notion d'espace » (1996 : 295). Il faudrait toutefois déterminer avec précision comment, dans les emplois massifs non spatiaux de *place*, se construit la représentation *continue* de l'étendue. N'y a-t-il pas dans l'intuition même de la continuité une origine spatio-temporelle ? En ce sens, la structuration des « espaces » non physiques n'est-elle pas par nature métaphorique ? Au-delà de l'application du schéma localisateur dans des univers abstraits — application que l'on peut considérer comme fondamentalement non métaphorique (cf. chapitre 1, § 2.3.1.) —, se pose ici la question épineuse des modalités de la description de l'étendue hors espace-temps. Nous reviendrons sur cette question lors de l'examen du nom *espace*.

1.4. La polysémie de *place*

Parmi les emplois non spatiaux de *place*, certains, par leur récurrence et leur usage caractéristique, semblent établis lexicalement et font l'objet d'une attention particulière dans les définitions lexicographiques. A ce titre, on peut évoquer, dans le prolongement des cas où *place* renvoie à une situation sociale normative (e.g. *trouver sa place dans la société*), les emplois où il désigne un poste dans une structure institutionnelle ou une situation professionnelle. La mention du cadre de localisation permet de préciser qu'on a affaire à ce type de place (*une place dans une entreprise, une place au ministère des finances*, etc.), mais elle est omissible en contexte. *Une place* se paraphrase alors par *un poste* et *avoir une bonne place* est proche de *avoir une bonne situation* — expression qui fait elle aussi intervenir le lexique de la localisation. La possibilité d'employer *avoir une bonne place* sans complément d'information dans le sens de 'avoir un bon poste' montre que la valeur socioprofessionnelle de *place* est bien établie dans l'usage et qu'elle peut être vue comme un indice de sa lexicalisation.

Cet emploi de *place* est conforme aux propriétés sémantiques distinctives du nom, ce qui explique à nouveau l'impossibilité de substituer *lieu* et *endroit* à *place*. La « place » est, ici comme ailleurs, vouée à être occupée, et on retrouve la forme canonique *la place de x*, où *x* désigne la cible à laquelle on attribue la place (e.g. *la place de Paul (au ministère)*), ainsi que la compatibilité avec des prédicats tels que *chercher, occuper, trouver, quitter, perdre*. En outre, l'attribution des « places » considérées conduit généralement à une interprétation normative, étant donné leur nature.

On peut également associer à *place* une cible générique, dans un complément de la forme *de N* : *une place de journaliste, une place de comptable, une place de fonctionnaire*, etc. Contrairement à *place de parking* et *place de cinéma*, où l'expansion précise un type d'environnement, ici, les places sont directement caractérisées par un type de cible, ce qui est une particularité d'usage de *place* au sens de 'poste'. La cible est identifiée par la fonction qu'elle doit remplir ; *une place de N* désigne ici une place virtuellement attribuée à un « N », quel qu'il soit, défini par sa profession. Les places visées sont délimitées intrinsèquement, par des traits fonctionnels, selon la tâche dévolue à celui qui occupera la place. Néanmoins, la délimitation de la tâche est calculée en vue d'un acteur humain : N n'est pas un pur nom de métier, mais un nom d'homme dans son métier (e.g. ??*une place de journalisme* vs *une place de journaliste*).

Place s'emploie aussi avec le sens de 'rang dans un classement' ; il est alors compatible avec un ordinal (*la première place, la treizième place*). Dans ce cas particulier, les

places semblent définies par leur position, i.e. la spécification de leur situation dans un ensemble donné. Cependant, comme dans les cas précédents, elles ne valent comme « places » qu'en tant qu'elles sont vouées à être occupées et attribuées, i.e. en tant qu'elles localisent des substances. Aussi *place*, même dans le sens particulier de 'rang', peut-il s'employer dans la tournure *la place de x* (*la place du coureur au classement général*, *Quelle est la place de Paul dans le classement ?*) et être déterminé par le possessif :

- (20) a. *Pierre n'était pas content de sa troisième place*
 b. *Après le déclassement, le coureur a retrouvé sa place initiale*

Il peut également s'employer avec les prédicats d'occupation :

- (21) a. *Pierre occupe la troisième place*
 b. *Luis Ocaña a (pris / gardé / récupéré) la première place au classement général*
 c. *L'entreprise a cédé la première place à son concurrent direct*

Les principales propriétés distributionnelles caractéristiques de *place* sont donc respectées.

Dans le sens de 'rang', *place* a des emplois spatiaux et non spatiaux. Dans des énoncés comme *Marion occupe la troisième place en partant de la gauche*, *Pierrot occupe la première place sur la ligne de départ*, *place* renvoie à un site spatial, bien que la seconde phrase puisse déjà évoquer un séquençage temporel (Pierrot partira en premier). L'interprétation temporelle apparaît distinctement dans des énoncés comme *Sylvain est arrivé à la troisième place*. Ici, la *place* s'intègre dans une séquence temporelle et ne peut plus être considérée comme une portion d'espace. Enfin, dans des phrases comme *Cette entreprise occupe la première place sur le marché*, il n'y a ni suite temporelle ni repérage spatial, mais localisation et classement dans un domaine abstrait.

Faut-il considérer les deux emplois particuliers que nous venons d'examiner (*place* 'poste' et *place* 'rang') comme des expressions de la polysémie de *place* ? Une telle option nous semble peu appropriée car comme nous l'avons vu, *place* conserve dans ces emplois l'essentiel de ses propriétés sémantiques distinctives. La trame sémantique est non seulement conservée, mais encore elle permet d'expliquer les deux valeurs d'usage en question. En effet, *place* peut renvoyer à des postes ou à des rangs parce que ceux-ci ont vocation à être occupés : ils ne sont désignables comme « places » qu'en tant qu'ils peuvent localiser des entités autonomes, d'où la possibilité de les attribuer à des substances dans la tournure canonique *la place de x*. Aussi ces deux emplois apparaissent-ils comme des expressions particulières du sens général de *place*, plutôt que comme des unités sémantiques distinctes. La polysémie de *place* apparaît plus vraisemblablement dans la distinction de *place*₁ et de *place*₂. En effet, *place*₂ est beaucoup plus éloigné de *place*₁ que ne le sont *place* 'poste' et *place* 'rang'.

Comme nous l'avons montré plus haut (cf. chapitre 1, note 1, chapitre 2, note 3), *place* dans le sens de 'place publique' a des propriétés sémantiques qui le distinguent nettement des autres acceptions de *place*. Il y a certes une parenté étymologique⁵³ et sémantique entre *place*₁

⁵³ *Place*₁ et *place*₂ ont la même origine étymologique, à savoir le latin populaire *plattea* ou *platea*, lui-même apparenté au grec *plateia* (*hodos*), qui signifie « rue large ». Gaffiot (1934) définit *platea* comme « grande rue, place publique » et Freund (1866) ajoute « espace découvert dans une maison, cour ». C'est donc un sens proche de celui de *place*₂ qui est étymologiquement premier. Pourtant, en ancien français, *place* est d'abord employé dans le sens assez général d'endroit ou de *place*₁, notamment dans l'expression *en la place* (1080), qui d'après le *TLF*, signifie « à cet endroit, sur le lieu ». Le sens de *place*₂ réapparaît vers 1200, notamment dans les expressions *maistre place de la ville* (1268), *place publique* (1370-1372) et *place marchande* (1466), citées dans

et *place*₂, qui exclut leur homonymie. *Place*₂ renvoie en effet à un espace disponible dans la densité urbaine, qui en tant que tel peut être mobilisé pour la localisation de différentes cibles : sur une *place*₂, il y a de la *place*₁. Honeste estime en ce sens que *place*₂ est dérivé sémantiquement de *place*₁ : « par métonymie, il [*place*] désigne toute étendue de terrain susceptible d'être occupée à l'intérieur d'une zone construite, c'est-à-dire un espace non construit, libre : *la place Denfert-Rochereau ; la place publique* » (1996 : 294). De même, Vandeloise établit un lien entre certains emplois de *place*₁ et *place*₂ en vertu du fait que « les places publiques sont des portions d'espace disponibles » (2001 : 199). Dans le monde, une *place*₂ est un site potentiel de localisation substantielle, générique et multiple : *place*₂ renvoie littéralement à des places *publiques*, c'est-à-dire à des places pour le public.

Cependant, bien qu'elles soient susceptibles de jouer le rôle de localisateurs, les « places₂ » ne se définissent pas comme des purs sites de localisation. Comme *rue*, *ville* et *maison*, *place*₂ fait partie de la classe des noms de lieux. En tant que tel, il dénomme des entités qui, pour les hommes, constituent des sites privilégiés, mais il n'a pas le sens de 'localisateur'. *Place*₂ n'est pas un nom de localisation, au sens où il serait uniquement déterminé par la relation avec une cible : il ne décrit pas des objets du monde en tant que sites, mais bien un type d'objet en soi.

De fait, *place*₂ n'est pas relationnel ; il a une autonomie syntaxique et sémantique qui échappe à *place*₁. Son sens n'implique pas la compatibilité avec un génitif de localisation : aucun complément n'est nécessaire à la description donnée par *place*₂. Même dans des expressions comme *la place du marché*, *la place des fêtes*, la place est définie comme place publique, indépendamment de sa mise en relation avec le marché ou les fêtes — à l'inverse, le référent de *la place*₁ de *x* ne constitue une place qu'en tant qu'il peut localiser *x*. En outre, comme nous l'avons souligné dans les deux premiers chapitres, *place*₂ n'a pas la généralité sémantique des NGE. Il s'emploie beaucoup plus facilement que *place*₁ dans des emplois indéfinis sans expansion et, en tant que description d'objet autonome et spécifié, il se situe à un autre niveau dans la hiérarchie lexicale : on peut le considérer comme un terme basique. L'ensemble de ces divergences fait que *place*₂ ne constitue pas un simple emploi particulier de *place*₁.

1.5. L'analyse du nom *place* chez Vandeloise, Honeste et Franckel

Selon notre hypothèse, le sens de localisateur substantiel détermine l'ensemble des caractéristiques sémantiques de *place* (l'attribution, la vocation à l'occupation, la mobilisation de l'étendue, la valeur normative). Cette trame sémantique permet de rendre compte des emplois spatiaux et non spatiaux de *place*, d'expliquer certains usages particuliers (*place* 'poste' et *place* 'rang') et même d'établir un lien de nature polysémique entre *place*₁ et *place*₂. La localisation des substances nous paraît donc fondatrice du sens de *place*. Elle n'est cependant pas traitée comme telle par les différents auteurs qui se sont intéressés à ce nom, et qui ont pourtant relevé plusieurs de ses propriétés essentielles.

Nous avons commenté plus haut (chapitre 1, § 2.1.) la définition des « places » chez Vieu (1991) et l'analyse du nom *place* chez Vandeloise (2001). Dans les travaux de Vieu, *place* a un emploi métalinguistique qui est en partie détaché de son emploi courant. Il ne s'agit pas de rendre compte du sens du nom *place*. Vieu définit la « place » de *x* comme la portion d'espace occupée, à un instant donné, par la matière constituant *x*. Cette définition exclut la valeur normative de *place*. La « place », telle qu'elle est conçue par Vieu, se

le *DHLF*. La présence de l'expansion laisse penser que *place*₂ se présente alors comme un cas particulier d'emploi de *place*₁.

présente comme un attribut de l'objet, indissociable au plan de la localisation : *x* a une et une seule « place », qui est évolutive et qui coïncide toujours avec la localisation de *x*. Cette conception ne correspond pas à l'emploi de *place* dans une phrase comme *Le livre a changé de place*, car l'expression *X a changé de y* implique la substitution d'un y_2 à un y_1 , c'est-à-dire l'existence de deux *y* (e.g. *Pierre a changé de costume*). Seule la tournure *La place de x a changé* devrait être possible, car elle permet de présenter la place comme un attribut nécessaire et unitaire (cf. *La taille du personnage a changé*). Or même cette expression peut se comprendre du point de vue normatif, puisqu'elle peut s'interpréter comme « la place attribuée en principe à *x* (i.e. sans que *x* s'y trouve nécessairement à tout instant) a changé ».

Chez Vandeloise, la démarche est différente, car il s'agit bien d'analyser le sens du nom *place*, en le mettant en relation avec les différents aspects de la théorie du « topos » aristotélicien. Vandeloise relève à juste titre certains traits caractéristiques de *place*, comme la description de l'étendue spatiale ou d'un repère de localisation, souvent « normatif » : « la *place-extension* et la *place-repère* remplissent deux fonctions différentes : la première est utile aux déménageurs qui descendent les meubles encombrants par la cage d'escalier ; la seconde permet de localiser les objets dont elle est la place (...). La *place-repère* est souvent une place normative qui inscrit les objets dans un *ordre pré-établi* » (2001 : 210). Cependant, Vandeloise définit la « *place-extension* » de façon contradictoire — doit-elle ou non coïncider avec un objet ? doit-elle ou non être attribuée à un objet spécifique ? (cf. chapitre 1, § 2.1.) — et il réduit la description de l'étendue aux emplois massifs de *place* et à *place₂* (2001 : 195, 199). Or, nous l'avons vu, les emplois non massifs de *place₁* n'excluent pas la mise en profil de l'étendue interne (e.g. *Il faut une place de trois mètres carrés pour le buffet, Ce véhicule comporte huit places de taille moyenne*). D'une manière générale, l'analyse du nom *place* conformément aux différentes définitions du « topos » ne permet pas de prédire les emplois dans lesquels *place* dénote des morceaux d'espace fixes et séparables des objets qui les occupent (*une petite place inoccupée, une grande place disponible*) — en conséquence de quoi Vandeloise choisit le nom *position* pour désigner ce type d'entités, nom qui pourtant ne décrit pas l'étendue (**une position de dix mètres carrés, *une position immense*). On peut également regretter qu'aucune mention ne soit faite des emplois non spatiaux de *place*, et surtout qu'il n'y ait pas de fil conducteur entre les acceptions distinguées, de sorte que la structure lexicale du nom reste floue.

Honeste (1996) et Franckel (1993), pour leur part, étudient la concurrence entre *lieu*, *place* et *endroit*, et font des remarques judicieuses concernant les particularités d'emploi de *place*. Sont ainsi relevés et commentés les formes massives de *place*, la vocation à l'occupation, la valeur normative, la possibilité d'une détermination possessive et l'emploi dans le sens de 'place publique'. Cependant, dans les deux cas, la localisation des substances n'est pas présentée comme le principe essentiel de signification de *place*, et ce que nous considérons comme la forme distinctive de *place*, à savoir l'expression *la place du N*, n'est pas mentionné.

Honeste fait ressortir dans le sens de *place* la description de l'étendue, en insistant sur les emplois massifs. Elle ajoute que dans certains cas l'étendue peut être appréhendée « en tant que portion d'espace susceptible d'être occupée » (1996 : 294), et donne en exemple une série d'emplois comptables. Il faudrait préciser que la projection d'occupation et d'attribution intervient aussi dans les emplois massifs (e.g. *de la place pour Sophie, de la place pour le bureau*). Dans la brève analyse présentée par Honeste, le type de ciblage propre à *place* n'est pas vraiment décrit, et le lien existant entre la description de l'étendue et la forme de localisation signifiée n'est pas exploré. Or la description de l'étendue peut s'expliquer par la localisation substantielle (cf. *infra*). Par ailleurs, la justification des emplois non spatiaux de *place* à partir de la caractérisation proposée reste embryonnaire.

Franckel de son côté cherche à formuler une définition invariante de *place* (incluant *place*₂), qui permette à la fois de rendre compte d'énoncés comme *Je cherche une place pour m'asseoir* « où *place* est envisagé du point de vue d'un terme localisé ou ayant à se localiser » et des emplois du type *Place Jean Jaurès, une belle place* et *une place ombragée*, « où *place* n'est pas directement mis en jeu dans une relation de localisation donnée » (1993 : 211). Aussi Franckel met-il l'accent sur la non saturation des places plutôt que sur leur vocation à être occupées. *Place* dénote des espaces vides : « il s'agit en quelque sorte de désaturer un espace saturé (rempli, encombré) en y pratiquant une trouée » (1993 : 210). La possibilité de jouer le rôle de localisateur apparaît comme un trait facultatif. Franckel, bien qu'il oppose *place* à *lieu* et à *endroit* par le fait qu'il puisse localiser des « termes non processifs », considère en effet que « contrairement à *lieu* et à *endroit*, *place* ne se définit pas à travers sa relation à un localisé » (1993 : 220).

L'assertion selon laquelle *place* « n'implique pas la construction d'une relation de localisation » (1993 : 220) peut valoir pour *place*₂, qui n'est pas relationnel, mais pas pour *place*₁, qui implique le point de vue localisateur. Certes *place*₁ peut n'exprimer qu'une relation de localisation virtuelle, éventuellement sans cible spécifique, mais il n'est pas distinct en cela de *lieu* et *endroit*. Le point de vue localisateur est constitutif de son sens : une « *place*₁ » n'existe en tant que telle que si elle peut être envisagée comme un site de localisation. De ce point de vue, la caractérisation de l'ensemble des emplois de *place* par un invariant sémantique conduit à une confusion entre la localisation effective et le point de vue localisateur (qui admet la localisation virtuelle) : il est possible, comme dans le cas de *place*₁, d'être un nom localisateur sans, en contexte, localiser effectivement une entité spécifiée. Il est également possible, comme dans le cas de *place*₂, de désigner en contexte un repère de localisation actuel sans pour autant être un nom de localisation.

Le traitement uniforme de *place* se heurte donc à plusieurs difficultés. On se demande comment expliquer par une définition invariante les particularités sémantiques et distributionnelles respectives de *place*₁ et de *place*₂. Exclure l'hypothèse de la polysémie de *place* expose le modèle sémantique à des insuffisances descriptives. On note également que Franckel ne commente quasiment pas les emplois non spatiaux de *place*, ce qui pose problème au regard du projet sémantique affiché. Il faudrait expliquer comment sont traduits hors espace les notions de « vide », d'« espace saturé » ou d'« espace plein », qui servent de primitifs à la description sémantique proposée.

De façon générale, ne pas accorder, dans l'analyse sémantique de *place*, la primauté à la signification localisatrice, et mettre plutôt l'accent sur la description de l'étendue spatiale, peut conduire à l'assimilation de *place* à *espace* (cf. § 2.3.1.).

2. PLACE, ESPACE, ÉTENDUE ET DÉLIMITATION

Le schéma localisateur associé à *place* peut expliquer sa capacité à décrire l'étendue. En effet, la localisation substantielle implique l'occupation du site, c'est-à-dire la mobilisation de l'étendue offerte par le site. Cette dernière constitue un paramètre crucial de la compatibilité de la cible et du site, d'où la mise en profil par *place* de l'étendue disponible. Cette description de l'étendue apparaît notamment dans l'emploi massif du nom.

Rappelons les faits. Contrairement à *lieu* et à *endroit*, *place* connaît régulièrement des emplois massifs :

- (22) a. *Il y a (de la place / un peu de place / peu de place / beaucoup de place / assez de place / suffisamment de place / trop de place / moins de place / plus de place) ici*
 b. **Il y a (du lieu / un peu de lieu / peu de lieu / beaucoup de lieu / assez de lieu / suffisamment de lieu / trop de lieu / moins de lieu / plus de lieu) ici*
 c. **Il y a (de l'endroit / un peu d'endroit / peu d'endroit / beaucoup d'endroit / assez d'endroit / suffisamment d'endroit / trop d'endroit / moins d'endroit / plus d'endroit) ici*

On peut rapprocher ici *place* d'*espace*, qui a lui aussi des emplois dénombrables et indéénombrables, selon qu'il décrit un espace borné ou non.

Attardons-nous sur les emplois massifs de *place*. En quoi la signification massive conditionne-t-elle la représentation de l'étendue ? Quel est le lien entre les emplois massifs et comptables de *place* ? Nous tâcherons de montrer, suivant notre hypothèse de départ, que le sens localisateur de *place* est présent dans les emplois massifs — ce qui, précisément, permet de distinguer *de la place* et *de l'espace*. Nous examinerons pour finir la signification massive / comptable et les emplois temporels du nom *espace*.

2.1. Le massif et l'étendue

Les entités décrites par les expressions massives se caractérisent par leur homéométrie⁵⁴ et par leur absence de délimitation intrinsèque. Ces propriétés se manifestent par la capacité des expressions en question à référer « cumulativement » et « distributivement ».

Le principe de référence cumulative est ainsi formulé par Quine : « les termes dits « termes de masse », comme *de l'eau*, *de la chaussure* [footwear] et *du rouge*, ont la propriété de référer cumulativement : toute somme de parties qui sont de l'eau est de l'eau » (1960 [1977] : 141-142). Selon le principe de référence distributive, « toute partie de l'objet massif qui est du w est elle-même du w » (Cheng 1973 : 287). Si l'on veut donner une portée linguistique à ces deux règles et éviter autant que possible la confusion entre le plan ontologique et le plan linguistique, il faut considérer que ces deux principes s'appliquent aux entités telles qu'elles sont désignées par des expressions linguistiques, et non aux objets du monde tels que nous les appréhendons extralinguistiquement. Ainsi, le principe de référence cumulative doit s'interpréter comme : toute somme d'entités désignables comme *du N* est elle-même désignable comme *du N*. De même, le principe de référence distributive doit se comprendre comme : tout ce qui est désignable comme *une partie de + du N* est lui-même désignable comme *du N* (cf. Nicolas 2002 : 41).

La capacité des expressions massives à référer cumulativement et distributivement traduit directement l'homéométrie des entités décrites. Elle montre également qu'aux expressions non dénombrables correspond descriptivement l'absence de délimitation intrinsèque. Les expressions massives se caractérisent en effet par le fait qu'elles ne décrivent

⁵⁴ Le critère de l'homéométrie se distingue du critère de l'homogénéité, souvent invoqué pour caractériser les massifs, par la prise en compte de l'identité du tout relativement à celle de ses parties. En effet, l'homéométrie, contrairement à l'homogénéité, implique que les parties soient de même nature que le tout. Or comme le note justement Langacker (1991 : 70), il y a des individus dénommés par des noms comptables qui ont une homogénéité interne (e.g. un « lac », un « bip sonore », un « entracte »). Ces individus ne sont pas pour autant décrits comme homéomères, car leurs parties ne sont pas elles-mêmes désignables par le nom du tout : une partie d'« un lac » n'est pas « un lac ». L'homéométrie constitue donc un paramètre plus sûr de caractérisation des entités dénotées par des expressions massives. A la différence de l'homogénéité, elle interagit avec la délimitation intrinsèque du tout, même lorsque celle-ci ne repose pas sur l'existence d'une structure interne.

pas des entités dont la nature implique la spécification de frontières. Ces entités sont « indéfiniment extensibles ou réductibles » (Langacker 1991 : 71). Le référent dans le monde est certes fini, mais cette finitude n'est pas décrite : comme le note Jespersen, les expressions non dénombrables « n'évoquent aucun objet défini dont la forme soit connue et les limites précises » (1924 [1971] : 274).

Les massifs se distinguent en cela des comptables, qui eux impliquent la délimitation intrinsèque — que les objets décrits soient ou non dotés d'une structure. En effet, la possibilité de dénombrer des individus présuppose leur délimitation. Autrement dit, les expressions comptables relèvent du domaine du discret, tandis que les expressions massives relèvent du domaine de la continuité.

Une expression non dénombrable décrit donc un objet homogène sans délimitation intrinsèque ni structure, existant sous une forme continue et ajustable. Dans le domaine spatial, en l'absence de description matérielle, ce mode de référence s'applique à l'étendue vide ; il permet de dénoter l'espace dans ce qu'il a de fondamentalement homogène et illimité. Cette dénotation incombe aux emplois massifs de *place* et *espace*, en raison notamment de leur signification non matérielle. De fait, *de la place* et *de l'espace* mettent en profil la continuité, l'homéométrie et l'absence de délimitation intrinsèque, de forme et de structure caractéristiques de l'étendue spatiale.

2.2. Quel lien sémantique y a-t-il entre l'emploi massif et l'emploi comptable de *place* ?

La possibilité d'employer massivement *place* est, selon nous, directement liée à la forme de localisation associée à ce nom. D'une part, les emplois non dénombrables de *place* sont conditionnés lexicalement : ils ne reposent pas sur un effet de massification discursif mais se fondent sur la signification même du nom. D'autre part, le sens de localisateur substantiel est présent dans les emplois massifs, même s'il est moins apparent que dans les emplois comptables : *de la place* décrit bien une étendue qui est vouée à être occupée.

2.2.1. *Place*, un nom massif et comptable

A ce stade, nous n'avons pas distingué dans les expressions massives les noms des syntagmes nominaux. Le caractère massif ou comptable des SN étant donné par le déterminant, on pourrait penser que celui-ci en est le seul porteur. Cependant, les conditions de distribution des déterminants massifs ou comptables dépendent des propriétés sémantiques des noms déterminés : il est possible d'attribuer à chaque nom un trait massif ou comptable, pesant sur sa détermination canonique (cf. Weinreich 1966 : 434-437). Ainsi explique-t-on que des SN comme *de l'acier*, *du sable*, *une montre*, *une explosion* paraissent naturellement mieux formés que *un acier*, *un sable*, *de la montre*, *de l'explosion*.

On peut certes employer dans un SN massif un nom comptable, et inversement, mais de telles conversions nécessitent des conditions discursives spécifiques et génèrent des effets de sens très particuliers. Par exemple, un nom comptable peut s'employer dans un SN massif avec un effet référentiel d'accumulation et d'indistinction d'individus du même type, comme dans *Il y a du goujon dans ce ruisseau* (Laparra 1989 : 160). Il s'agit ici de présenter les référents comme une substance homogène, unifiée par son appartenance catégorielle et, en instaurant une distorsion avec la représentation comptable initiale, d'amplifier l'effet de « masse » créé par l'accumulation des référents. L'emploi massif de noms comptables peut aussi se justifier par le « broyage » (réel ou fictif) des objets décrits (cf. Pelletier 1979 : 5-6). Perdant leur structure et leur délimitation intrinsèque, ceux-ci se voient réduits à l'état de

substances homogènes (e.g. *Après que j'eus roulé sur le chat, il y avait du chat partout sur la route* (Langacker 1991 : 73)). Autre exemple, l'emploi massif de noms comptables peut indiquer le prélèvement d'une partie indéterminée sur un tout donné, comme dans *Pousse-toi et laisse-moi un peu d'oreiller* (Weinreich 1966 : 435). Il est également possible, par métonymie, d'inférer un constituant massif caractéristique d'une entité dénommée par un nom comptable. Il s'agit par exemple d'un arôme (*Il y a de la prune dans cette liqueur*), de certains traits définitionnels non précisés (*Il y a du poète chez cet homme*) ou d'une activité associée au référent initial (*faire du vélo*). Inversement, un nom massif peut apparaître dans des SN comptables lorsqu'on caractérise une variété du type décrit par le nom. Tel est le cas pour *vin, sable et courage* dans *un vin réputé, un sable siliceux, un courage remarquable*. Le passage du massif au comptable indique ici une délimitation qualitative (et non quantitative) de la chose désignée, à laquelle on attribue des contours « sortaux », généralement grâce à une expansion qui en donne le principe. Dans tous ces exemples, on a bien l'intuition que les noms n'apparaissent pas dans leur emploi standard. Le fait que ces expressions soient fortement contraintes témoigne de leur déviance sémantique.

Ainsi, dans l'interprétation des SN, le caractère massif ou comptable du déterminant prime celui du nom mais, dans le même temps, le sens massif ou comptable du nom motive sa détermination canonique et explique l'existence de contraintes discursives pesant sur son emploi non standard. L'idée que « tout nom doit avoir à la fois (peut-être de façon cachée) un sens massif et un sens comptable » (Pelletier 1979 : 6) ne reflète donc pas la réalité linguistique. Pelletier, qui pose que le sens massif ou comptable d'un nom existe si ce nom peut figurer dans un emploi massif ou comptable, s'expose à la confusion entre le sens du nom et celui du SN, et à l'impossibilité de rendre compte des effets de sens générés par les conversions discursives. Le fait que certains noms ne connaissent qu'un type d'emploi⁵⁵ (cf. Galmiche 1989 : 68-69) confirme qu'il existe un trait massif / comptable dépendant directement du nom.

Pour autant, il n'est pas exclu que certains substantifs aient une double signification, à la fois massive et comptable. Tel est le cas de noms comme *bœuf, chêne, verre, cuivre, bière* ou *silence*, dont les emplois massifs et comptables sont lexicalisés. Ces noms s'emploient aussi facilement dans des SN massifs que dans des SN comptables. Aucune des deux formes ne génère hors contexte de sentiment de déviance comparable à celui provoqué par *un sable* ou *de l'explosion* : leur emploi n'est pas soumis au même genre de contraintes discursives. On peut se demander comment s'articulent lexicalement les deux traits massif et comptable des noms en question, et s'ils sont la marque d'une polysémie.

Place fait partie des noms qui ont la double signification, massive et comptable. En effet, il est impossible de dire si, des deux formes *de la place* et *une place*, l'une est préférée à l'autre ou moins contrainte dans l'usage. Il n'est pas nécessaire d'envisager un effet de massification ou de délimitation discursif pour pouvoir justifier l'emploi de *de la place* et *d'une place*. *Une place*, dans des phrases comme *Il y a une place ici* et *Je cherche une place*,

⁵⁵ Tel est le cas des NGE autres que *place* et *espace* : *lieu, zone, endroit, site*, etc. sont irréductiblement comptables. Leur généralité sémantique d'une part et la nécessaire délimitation des sites décrits d'autre part bloquent toute possibilité de transfert discursif du comptable au massif. En effet, *lieu, endroit, zone*, etc. ont un sens trop pauvre pour que l'on puisse en inférer métonymiquement un massif caractéristique. On ne peut pas non plus recourir aux stratégies d'accumulation et d'indistinction des individus (e.g. **J'en ai visité, (du lieu / de l'endroit / du site / etc.), aujourd'hui*), car l'hétérogénéité des « lieux », « endroits », « sites », etc. empêche de les considérer comme une masse homogène. Plus généralement, la délimitation intrinsèque est un trait sémantique fondamental de *lieu, endroit, zone*, etc., lié pour chacun à la forme de localisation signifiée (voir par exemple chapitre 4, note 13). Ce trait est nécessaire et inviolable : le nier reviendrait à détruire le principe de description des noms en question.

ne reçoit pas d'interprétation variétale : on ne vise pas un certain type de place, mais bien une place individuelle délimitée en extension. Inversement, l'emploi de la forme massive dans *Il y a de la place ici*, *Je cherche de la place*, ne s'accompagne pas d'un effet de broyage ou d'accumulation de « places » prédélimitées. On ne voit pas au nom de quoi il faudrait considérer *de la place* comme le résultat d'une métonymie discursive opérée sur *place* comptable.

Place est donc doté des deux traits massif et comptable. Le fait que l'emploi massif soit lexicalisé montre que c'est le sens même de *place* qui conditionne sa propre détermination massive, autrement dit, que la mise en profil de l'étendue par *place* relève des particularités sémantiques de ce nom.

On peut s'interroger sur la relation sémantique qui existe entre *place* massif et *place* comptable. Le sens comptable précède-t-il logiquement le sens massif, comme cela semble être le cas pour *bœuf* et *chêne*, ou est-ce plutôt l'inverse, comme pour *verre* et *bière*⁵⁶ ? S'il faut répondre à cette question, disons que la seconde option paraît la plus probable. En extension, « de la place » n'est pas prélevé sur « une place » primitive. Par contre, il est possible de concevoir « une place » comme une quantité déterminée de « place », et donc de définir *place* comptable à partir de *place* massif. De même qu'« un verre, c'est du verre », qu'« une bière, c'est de la bière », on peut dire qu'« une place, c'est de la place ». Il est donc possible de penser que *place* massif précède logiquement *place* comptable, alors que l'inverse paraît plus difficile.

Il y a toutefois une différence cruciale entre *de la place / une place*, *de la bière / une bière* d'un côté, et *du verre / un verre*, *du cuivre / un cuivre*, de l'autre : alors que dans le second cas, on peut justifier la polysémie du nom par une nette différence de sens fonctionnel et structurel, dans le cas de *bière* et *place*, la distinction entre l'emploi massif et l'emploi comptable ne repose que sur la délimitation spatiale ou quantitative des entités décrites. Les traits de structure, de fonction et d'homogénéité interne sont conservés. Autrement dit, s'il y a polysémie, elle est nettement moins marquée que pour *verre* et *cuivre* ; les formes massives et comptables de *place* et *bière* sont beaucoup plus proches sémantiquement que ne le sont celles de *verre*, *cuivre*, *bœuf* ou *chêne*.

Dans le cas de *place*, cette observation est renforcée par le fait que le nom conserve dans ses emplois massifs et comptables sa signification principale, i.e. le sens de localisateur substantiel.

2.2.2. De la place et la localisation des substances

La vocation à l'occupation s'exprime à la fois dans les emplois massifs et comptables de *place*, même si elle est moins saillante dans les premiers que dans les seconds.

De la place, parce qu'il n'implique pas de délimitation intrinsèque, n'a pas la même capacité qu'*une place* à dénoter des sites de localisation. L'absence de délimitation entrave la précision et l'efficacité de la localisation. De fait, *de la place* ne s'emploie pas dans des compléments de lieu (**dans de la place*, **à de la place*), mais privilégie la mise en profil de

⁵⁶ On peut s'interroger sur la pertinence de la question (cf. *infra*). Il est sans doute possible d'attribuer une primauté sémantique massive ou comptable à des noms comme *bœuf*, *chêne*, *verre*, *bière*, en faisant valoir que l'une des deux acceptions se définit à l'aide de l'autre, et non l'inverse (cf. Flaux & Van de Velde 2000 : 34). Mais ce genre de test a ses limites. Le nom *silence*, par exemple, peut être conçu, sur le modèle de *bière*, comme un nom primitivement massif : « un silence » peut se définir comme une certaine quantité de silence, alors qu'on ne voit pas pourquoi il faudrait envisager « du silence » comme dépendant d'« un silence ». Cependant, rien n'oblige à solliciter *du silence* pour caractériser *un silence* : dans les deux cas, la définition comme « absence de bruit » suffit — la différence entre massif et comptable consistant en l'occurrence en une simple différence de délimitation. Ici, la recherche d'un emploi primitif n'est pas nécessaire à la compréhension du mot.

l'étendue. Des expressions comme *laisser de la place*, *prendre de la place*, *garder de la place* témoignent d'un accaparement de l'espace, plutôt que d'un repérage dans l'espace : il s'agit d'acquérir ou de céder des portions d'espace, plutôt que de situer une cible dans un environnement.

Il n'en reste pas moins que, même dans ces derniers exemples, « de la place » est désignée comme telle en vertu de sa puissance localisatrice. On retrouve en effet dans les emplois massifs de *place* la vocation à l'occupation par un être ou une chose :

- (23) a. *Il y a assez de place pour toi*
b. *Je cherche de la place pour ces livres*
c. *On a libéré de la place pour l'armoire*

La différence avec l'ensemble des emplois non massifs est que l'attribution est nécessairement virtuelle. Elle n'est que projetée, comme l'indique l'emploi de *pour*. Alors que dans les emplois comptables de *place*, la cible peut aussi bien être introduite par *pour* que par *de*, *place* massif rejette le complément en *de* (**de la place du livre*). Cette différence dans le mode d'attribution peut être mise en relation avec l'absence de limites précises de la place décrite. Si l'attribution de la place est effective, alors la place est définie et délimitée, et l'emploi non massif. Autrement dit, l'absence de délimitation de la place implique la virtualité de son attribution à une cible.

Toujours est-il que dans les emplois massifs de *place*, l'étendue est décrite relativement à la possibilité de localiser un être ou un objet. L'espace offert par « de la place » ne vaut qu'en tant qu'on peut l'occuper. La description de l'étendue par *place* est donc directement liée à son sens localisateur.

La comparaison avec les emplois massifs d'*espace* fait apparaître cette particularité. On peut certes projeter une occupation de l'espace et dire *de l'espace pour x*. Cependant, *de l'espace* s'emploie moins facilement que *de la place* lorsqu'il s'agit d'indiquer la capacité localisatrice des portions d'espace vides dénotées :

- (24) a. *Je cherche de la place pour ces cartons (+)*
b. *Je cherche de l'espace pour ces cartons (-)*
(25) a. *J'ai trouvé de la place pour me garer (+)*
b. *J'ai trouvé de l'espace pour me garer (-)*
(26) a. *Il reste de la place pour les livres sur l'étagère (+)*
b. *Il reste de l'espace pour les livres sur l'étagère (-)*

Dans certaines expressions mettant directement en jeu la vocation à être occupé, *de l'espace* se substitue difficilement à *de la place* :

- (27) a. *Ce meuble prend de la place*
b. ?*Ce meuble prend de l'espace*

La différence entre *place* et *espace* tient à la signification localisatrice. Seul *de la place* exprime systématiquement la vocation à l'occupation.

Cette différence apparaît également dans les emplois non massifs. *Espace* ne peut pas se substituer à *place* dans la forme canonique *la place du N* (e.g. (*la place* / ?*l'espace*) *de Sophie*, (*la place* / ?*l'espace*) *des noms abstraits dans le lexique*). *Place* et *espace* ne sont pas interchangeables dans des phrases comme *Le meuble a changé (de place / ??d'espace)*, *Ce champion ne laisse (aucune place / ??aucun espace) au hasard*. *Espace* ne peut pas non plus se substituer à *place* dans *une place de parking / de train / de cinéma*, ni s'employer dans le

sens de ‘rang’ (**le troisième espace au classement général*) ou de ‘poste’ ((*une place / *un espace*) de *contrôleur des impôts*). Autrement dit, l’emploi d’*espace* ne repose pas sur l’expression de la localisation substantielle.

La vocation à l’occupation est présente dans l’emploi de *place* même lorsqu’elle n’est pas explicite, comme nous l’avons vu dans (6), *Il y a une place (au fond de la salle)*. Ainsi explique-t-on la différence entre (28a) et (28b) :

- (28) a. *Il y a de la place ici*
b. *Il y a de l’espace ici*

Malgré leur proximité, ces deux phrases ont des significations différentes. Alors que *de la place* suggère une occupation potentielle, *de l’espace* peut se contenter de la description du vide, sans projection de localisation (e.g. *Il y a de l’espace entre le bureau et le mur* vs *Il y a de la place entre le bureau et le mur*). On ne peut considérer ces phrases comme équivalentes qu’au prix d’une interprétation, en accordant pragmatiquement à *espace* le sens de *place*.

La différence entre *Il y a une place ici* et *Il y a de la place ici* tient à la connaissance de la cible ou du type de cible associé à la « place » dénotée. Certes, dans les deux cas, la cible peut être connue et implicite, *Il y a une place / de la place* signifiant alors *Il y a de la place / une place pour x donné*. Cependant, il est également possible, dans *Il y a de la place ici*, que la cible soit tout à fait indéterminée ; *Il y a de la place* s’interprète par défaut comme *Il y a de la place pour quelque chose*. Dans *Il y a une place ici*, on connaît au moins le type de cible visé, car la délimitation de la place concorde avec celle de la cible : la place est circonscrite en fonction de l’objet ou du type d’objet auquel on la destine. A nouveau, la présence ou l’absence de délimitation est liée à une modalité de la localisation substantielle. De façon générale, dans les emplois massifs de *place*, l’attribution est virtuelle et la cible ou le type de cible n’est pas nécessairement connu, tandis que dans les emplois non massifs, la cible ou le type de cible est présumé connu, que l’attribution soit effective ou non. La mise en profil de l’étendue interagit donc avec le point de vue localisateur : la présence ou l’absence de délimitation dépend de la spécification d’une cible ou d’un type de cible, ainsi que de la virtualité ou de l’actualité de l’attribution locative.

On retiendra que l’emploi massif de *place* est lié à son sens localisateur. La mise en profil de l’étendue sans délimitation intrinsèque est non seulement inscrite dans le sens du nom, mais encore elle s’accompagne de la description d’un potentiel localisateur. Or la description de l’étendue peut se justifier par la forme de localisation assignée à *place* : pour localiser des êtres et des choses, il faut « de la place ». Le sens de localisateur substantiel suffit donc à expliquer la description de l’étendue par *place*, et notamment l’emploi massif du nom.

La signification localisatrice de *place* déterminant à la fois ses emplois massifs et comptables, il ne paraît pas nécessaire de considérer la double signification de *place*, massive et comptable, comme l’expression d’une polysémie. De même, la question de savoir si *de la place* prime sémantiquement *une place* (ou inversement) n’est pas vraiment pertinente. Il nous paraît plus juste de considérer les traits massif et comptable de *place* comme les deux versants d’un même sens, sans primauté logique de l’un ou de l’autre. *Place* est semblable en cela à un nom comme *silence* (cf. note 6) : on peut considérer que son sens autorise d’emblée le double emploi, sans recours à une métonymie, fût-elle lexicale.

2.3. Le cas d'*espace*

Espace, nous l'avons vu, est proche de *place*, à la fois par son double emploi massif/comptable et par la mise en profil de l'étendue. Examinons de plus près ce nom un peu à part dans la famille des NGE.

2.3.1. L'étendue avant la localisation

Espace se distingue de *place* par le fait qu'il ne se définit pas essentiellement comme un nom de localisation. *Espace* décrit l'étendue dans son extension, mais sans nécessairement impliquer la vocation à l'occupation (cf. *supra*). L'emploi localisateur n'est pas pour autant exclu ; on peut même penser qu'il est favorisé par le fait qu'*espace* décrit des étendues vides, et donc disponibles. De fait, *espace* apparaît en position de lieu dans les expressions *dans un espace + exp.*, *un espace où P*. Il peut même, à l'instar de *lieu*, être complété par un nom d'activité : *un espace de (vie / détente / jeu / vente / travail / etc.)*. La mise en profil de l'étendue reste présente dans ces expressions, ce qui distingue *un espace de N* de *un lieu de N*. Cette spécificité descriptive explique que *un espace de localisation* soit l'une des rares expressions de la forme *un espace de N* où *lieu* ne peut pas se substituer à *espace*. **Un lieu de localisation* crée un effet de pléonasme qui échappe à *un espace de localisation*, précisément parce qu'*espace* est doté de traits descriptifs non localisateurs.

Autrement dit, si *espace* a un sens localisateur, celui-ci est secondaire et facultatif. Ainsi *espace* se distingue-t-il de *place* : alors que *place* est primitivement localisateur, et que l'on peut considérer que sa capacité à décrire l'étendue découle de la forme de localisation signifiée, *espace* est primitivement un descripteur de l'étendue indéfinie, qui accessoirement favorise le rôle de localisateur. *Espace* dénote l'étendue pure, le vide, en prenant parfois en compte ses capacités locatives. On a donc affaire, avec *place* et *espace*, à deux schémas sémantiques inverses.

Capable de décrire l'étendue pure (i.e. sans impliquer le point de vue localisateur), *espace* s'emploie pour dénommer l'étendue spatiale en général, dans l'expression *l'espace* :

- (29) a. *L'espace est infini*
b. *L'espace est le réceptacle de la matière*
c. *L'espace est la condition nécessaire de toute perception*

L'espace dénote l'étendue comme une substance, c'est-à-dire en soi, en tant que corps physique immatériel. Il véhicule une conception absolue de l'espace, comme étendue infinie et toile de fond du monde physique.

L'espace a différentes incarnations référentielles, parfois difficiles à distinguer dans l'usage. Il s'emploie à la fois pour dénoter notre environnement quotidien (*L'espace nous entoure*), l'étendue indéfinie (*L'espace a trois dimensions*) et le milieu extra-terrestre (*Ils ont envoyé une fusée dans l'espace*). Cette variation d'usage se retrouve dans l'adjectif *spatial* (e.g. *le toucher comme sensation spatiale vs le programme spatial russe*). Il y a en outre différentes variétés d'« espaces », selon le domaine dans lequel on emploie *l'espace*. L'expression s'accompagne alors d'un modifieur indiquant le type d'espace visé. *L'espace* se décline ainsi en géométrie, en physique, en géographie, en géopolitique, etc. (cf. *l'espace géographique, l'espace géométrique, l'espace géostratégique, etc.*), avec des contenus variables (e.g. en géométrie *l'espace euclidien vs l'espace riemannien*). L'interprétation sortale peut aussi correspondre à un découpage en extension, selon la partie du monde visée (*l'espace aérien, l'espace maritime, l'espace terrestre, l'espace extra-terrestre*), ou à une

distinction selon le champ perceptif (*l'espace tactile, l'espace visuel*). Enfin, avec une référence non spatiale, *l'espace* s'emploie, un peu à la manière de *champ* ou de *sphère*, pour dénoter un domaine abstrait (*l'espace social, l'espace politique, l'espace boursier, etc.*).

2.3.2. Délimitation, intervalles et espace dans le temps

Comme *place*, *espace* est un nom à la fois massif et comptable. Les expressions *de l'espace* et *un espace* sont aussi naturelles l'une que l'autre : leur emploi ne doit pas satisfaire aux contraintes discursives pesant sur l'emploi massif d'un nom fondamentalement comptable ou sur l'emploi comptable d'un nom fondamentalement massif. La différence entre les deux formes tient essentiellement à la spécification d'une délimitation, un peu comme dans le cas du nom *bière*. Comme pour *bière*, la question de la polysémie du nom, selon l'emploi massif ou comptable, est ouverte, et s'il faut envisager une forme primitive du nom, on peut penser que le massif s'impose. En effet, il semble plus difficile de définir *de l'espace* sans faire mention d'*un espace* que l'inverse. Cependant, l'espace dénoté peut être considéré, dans les deux cas, comme prélevé sur « l'espace » en général, étant donné que ce dernier constitue un tout actuel, étendu et illimité. En ce sens, la primauté sémantique revient plutôt ici à la forme définie *l'espace*.

Dans son emploi comptable, *espace* renvoie à une portion d'étendue précisément circonscrite. La délimitation peut être indiquée par un complément de mesure (*un espace de dix mètres, un espace de quinze hectares, un espace de trente mètres cubes*), mais elle suppose généralement, au plan référentiel, l'existence de bornes externes permettant de rompre la continuité spatiale. Aussi la caractérisation d'un « espace » à la manière d'un intervalle est-elle typique de l'emploi d'*espace*, notamment dans les tournures *un / l'espace (compris) entre x et y* (e.g. *un espace entre deux joueurs, l'espace compris entre la porte et le mur*). Dans le monde physique, *un espace* dénote une portion de vide qui s'intercale entre les objets et qui, par sa non saturation, contraste avec leur densité matérielle. On remarquera que *lieu* et *endroit* peuvent difficilement se substituer à *espace* dans *un espace entre x et y*. *Place* pour sa part ajoute le point de vue localisateur, i.e. la prise en compte de la possible saturation de l'espace, conformément à ce que nous avons établi plus haut.

La dénotation d'intervalles se retrouve dans le domaine temporel, notamment dans la tournure *(en) l'espace de + SN temporel*. Le constituant qui suit *(en) l'espace de* peut être construit autour d'un nom d'unité temporelle, comme dans (30a), ou d'un nom d'action ou d'événement, comme dans (30b) :

- (30) a. *(en) l'espace de (deux ans / trois mois / un instant / une décennie / quelques secondes / cinq jours / plusieurs millénaires)*
b. *(en) l'espace d'(un éclair / un souffle / un baiser / un clic / un match / un regard / un coup de téléphone)*

Ce qui importe à chaque fois, c'est que le complément soit compatible avec la délimitation impliquée par *(en) l'espace de*. Les expressions comptables construites sur les noms d'actions ou d'événements satisfont naturellement cette contrainte. Par leur délimitation temporelle, elles donnent une indication de durée, correspondant à la réalisation d'une action ou d'un événement du type dénoté. L'action elle-même est souvent impliquée. Ainsi une phrase comme *En l'espace d'un coup de téléphone, sa vie a basculé* signifie à la fois « En autant de temps que prend un coup de téléphone, sa vie a basculé » et « Par un coup de téléphone, sa vie a basculé ».

Dans son interprétation temporelle, *l'espace de SN* s'emploie surtout en position circonstancielle. *L'espace de + SN temporel* apparaît soit en emploi absolu (*L'espace d'un instant, j'ai cru que j'avais trouvé la solution*), soit avec *en* — plus rarement avec *dans*⁵⁷, *sur* et *pendant*. La différence entre *en l'espace de* et *l'espace de* est d'ordre aspectuel ; elle tient à la présence de *en*. *En l'espace de*, contrairement à *l'espace de*, implique la télicité du procès. On peut comparer de ce point de vue (31a) et (31b) :

- (31) a. *Toutes ces données peuvent disparaître l'espace d'un instant*
 b. *Toutes ces données peuvent disparaître en l'espace d'un instant*

Dans (31a), on évoque la durée de la disparition et dans (31b), celle du processus de disparition. Dans le premier cas, la disparition est transitoire, tandis que dans le second cas, elle est présentée comme irréversible. Notons par ailleurs que dans l'emploi avec *en*, *l'espace de* est souvent omissible : *Il a tout mangé en l'espace de trois minutes* peut se paraphraser par *Il a tout mangé en trois minutes*. Une telle suppression est toutefois impossible lorsque le SN complément est défini (e.g. *en l'espace de la matinée* vs **en la matinée*). Comme l'indique Berthonneau, *l'espace de* permet à *en* de « réintroduire une occurrence définie, inacceptable sans lui » (1989 : 340).

Dans le registre temporel, *espace* s'emploie également dans la tournure *espace de temps + exp*. Cette expression apparaît dans des compléments de temps, généralement précédée de *en* ou *dans* (éventuellement de *pendant* ou *sur*) :

- (32) a. *Tout s'est joué en un espace de temps très bref*
 b. *Il est impossible de répondre à autant de questions dans un espace de temps aussi court*
 c. *Il a présenté l'essentiel de son projet dans l'espace de temps qui lui était imparti*

Mais elle n'est pas cantonnée aux emplois circonstanciels :

- (33) a. *A la bourse, un « gap » est un espace de temps dans lequel aucune transaction n'a lieu*
 b. *Après les cours de l'après-midi, chacun dispose d'un espace de temps libre où il peut vaquer à ses occupations*
 c. *Hegel remarque, par exemple, que l'espace de temps qui va d'Auguste à Alexandre Sévère (235 après J.-C.) est celui de la plus grande science du droit (A. Camus, L'homme révolté)*

Le point commun entre les emplois spatiaux et les emplois temporels d'*espace* réside dans la description d'intervalles délimités dans l'étendue unidimensionnelle. Ainsi peut-on mettre en parallèle des expressions comme *un espace de dix centimètres* et *l'espace de deux*

⁵⁷ On notera, à la suite de Berthonneau (1989 : 342-343, 512-513), que l'ajout de *l'espace de* aux expressions de la forme *dans + mesure temporelle* neutralise leur valeur projective. Par exemple, alors que *dans une heure* indique un délai précédant la réalisation d'un procès (*Il résoudra le problème dans une heure*), *dans l'espace d'une heure* permet d'intégrer la réalisation du procès dans un intervalle, d'où sa compatibilité avec les procès accomplis (*Il a résolu le problème (dans l'espace de / *dans) une heure*). La mention de *l'espace de* permet ainsi un rapprochement remarquable entre *en* et *dans*, comme dans *Tout a été réglé (en / dans) l'espace d'un mois* (Berthonneau 1989 : 513) — la différence entre les deux expressions étant que « *dans* permet toujours que la transition d'état ait lieu avant le terme de l'intervalle » (Berthonneau 1989 : 342). Tout se passe comme si l'ajout de *l'espace de* à *dans + mesure* permettait de réinvestir substantiellement la mesure, pour générer une entité de taille correspondante, capable de faire office de site temporel. On pourrait y voir une trace sémantique de la substantialité exprimée par *espace* (et qui dans ses emplois spatiaux lui permet de dénoter un vide en soi).

heures, un espace très court (entre deux objets) et un espace de temps très court. On peut se demander si l'emploi temporel d'*espace* est dérivé de son emploi spatial, ou s'ils reposent tous deux sur un même principe de description de l'étendue délimitée.

2.3.3. La question de la métaphore

Les faits vont plutôt dans le sens de la seconde hypothèse. D'une part, la valeur temporelle d'*espace* est moins marginale qu'elle n'y paraît. Elle est profondément ancrée dans le sens du nom, ce qui explique qu'on la retrouve dans certains dérivés d'*espace*, comme *espacer* et *espacement* :

- (34) a. *Leurs sorties se firent de plus en plus espacées*
b. *Pendant l'hiver, on espacé les entraînements*
c. *Dans tous les pays, l'espacement des naissances augmente avec l'âge des femmes*

Espacer et *espacement* s'appliquent à la fois dans les domaines spatial et temporel (e.g. *espacer* (les arbres / les visites), *l'espacement* (des rails / des naissances)). Dans les deux emplois, *espacer* et *espacement* suggèrent l'existence d'un intervalle délimité par des bornes externes — on « espace » deux entités au moins (**espacer* (une visite / un arbre), **l'espacement* (d'une visite / d'un arbre)). On peut tout à fait penser que le sens de ces dérivés s'applique indifféremment à l'étendue unidimensionnelle, qu'elle soit spatiale ou temporelle, sans recourir à une transposition métaphorique.

D'autre part, l'histoire du nom *espace* en français témoigne d'une certaine imbrication de ses emplois spatiaux et temporels, ce qui fragilise l'hypothèse de la métaphore. Comme l'indiquent le *TLF* et le *DHLF*, *espace* a fait son apparition en français au XII^e siècle, avec le sens de « laps de temps, durée » — acception que connaissait déjà l'étymon *spatium*⁵⁸. L'emploi spatial est apparu aux XIII^e et XIV^e siècles, dans le sens de « distance, intervalle » et d'« étendue, dimension », mais il s'est peu développé avant le XVI^e siècle. Dans les occurrences d'*espace* recensées sur *Frantext* avant la fin du XVI^e, on constate une nette prédilection pour *espace* temporel. On remarque d'ailleurs que, comme en latin, *espace* n'a pas besoin à cette époque de la mention du temps pour renvoyer à un intervalle temporel (cf. Berthonneau 1989 : 511). Un « bref espace » dénote alors un court instant :

- (35) *Je fais mourir en brief espace*
Bien souvent le plus hault monté
(N. de La Chesnaye, *La condamnation de banquet*, 1508)

On trouve aussi, à la même époque, les expressions *avoir espace* et *donner espace*, qui signifient respectivement « avoir du temps » et « donner du temps ». L'emploi temporel ne se résorbe qu'à partir du XVI^e siècle, alors qu'apparaît progressivement le sens d'« étendue spatiale infinie », depuis *le grand espace du ciel* de Du Bellay jusqu'à *les espaces* et *l'espace* pascaliens, qui dénotent l'« étendue infinie de l'univers » (cf. *TLF*). Cette évolution du mot *espace* concorde avec celle de la conception commune de l'univers qui, du Moyen Âge à l'époque classique, passe d'un monde clos à une enveloppe infinie. Ce n'est qu'avec

⁵⁸ On rencontre en latin des expressions comme *spatia temporis* (César), signifiant « des intervalles de temps », et même, sans la mention du temps, *in brevi spatio* (Térence), « dans un court espace de temps », et *dare alicui spatium ad scribendum* (Cicéron), « donner à quelqu'un le temps d'écrire » (exemples tirés de Gaffiot 1934). On observe même que certains dérivés de *spatium* ont une valeur temporelle, comme le signalent Ernout et Meillet (1959), qui font état d'un *spatiolum* signifiant « époque impériale ».

l'apparition progressive de *l'espace* que les emplois temporels d'*espace* ont commencé à se doter du complément temporel nécessaire qu'on lui connaît aujourd'hui.

Cette curieuse trajectoire du nom *espace* en français, également relevée par Chamoux (2004 : 129-130), brouille l'hypothèse de la métaphore unilatérale de l'espace au temps. Il est pour le moins étonnant que la valeur spatiale du nom *espace* lui-même se construise en français à partir d'un emploi temporel. Il s'agit certes d'un phénomène diachronique, et l'hypothèse métaphorique doit s'entendre en synchronie, comme principe de construction logique du sens. Ses défenseurs sollicitent néanmoins régulièrement l'argument diachronique (voir par exemple Groussier 1997 : 222-225). Or d'après l'évolution du nom *espace* en français, rien ne laisse penser que le sens spatial soit conceptuellement premier. On pourrait tout aussi bien inverser la question et se demander si « l'espace » n'est pas construit à partir du temps.

En fait, l'histoire du nom *espace* témoigne du lien étroit qui existe entre la description de l'étendue spatiale et celle de l'étendue temporelle, sans qu'il paraisse utile d'accorder de prévalence sémantique à l'une ou à l'autre. Le fait que l'on puisse aussi bien passer de la première à la seconde que l'inverse suggère une même origine conceptuelle, plutôt que la primauté de l'une ou de l'autre. Sans nier la prédilection d'emploi évidente d'*espace* dans le domaine... spatial, on peut penser qu'avec le sens d'« intervalle », *espace* comptable se distribue d'emblée virtuellement dans les deux domaines de l'espace et du temps.

La question de la métaphore se pose également pour les emplois non spatiaux et non temporels d'*espace*, que l'on rencontre dans des expressions de la forme *un espace de N* (e.g. *Cette commission est un espace de dialogue, de réflexion et de concertation*) et *l'espace du N* (*l'espace du rêve / du possible / de la connaissance / du religieux / etc.*). Dans le premier cas, l'« espace » décrit permet la pratique d'une activité intellectuelle donnée. Dans le second cas, *espace* désigne un domaine abstrait, unifié par son homogénéité thématique ; il est comparable à des noms comme *champ*, *sphère* et *domaine* lui-même. L'emploi non spatial d'*espace* se retrouve même dans des expressions massives :

(36) *Il y a beaucoup d'espace entre le désir, les plaisirs de vanité que donne la familiarité avec une femme, et l'amour* (P. Nizan, *La conspiration*, cité dans le TLF)

Beaucoup d'espace, par l'écart signifié, se paraphrase ici par *une grande différence*.

On peut se demander s'il y a dans ces emplois une transposition du sens spatial. Comment les propriétés d'étendue, de vide, d'homogénéité et de continuité associées à *espace* peuvent-elles s'incarner dans des domaines non sensibles ? Construisons-nous des « espaces » ou « de l'espace » non spatio-temporels par métaphore, à partir de la représentation spatiale et/ou temporelle, ou y a-t-il en amont un dénominateur conceptuel commun permettant à *espace* de s'appliquer non métaphoriquement hors espace-temps ?

La question de la transposition de l'étendue s'est déjà posée dans le cas des emplois massifs non spatio-temporels de *place* (cf. § 1.3., e.g. *Il y a de la place dans cette association, Le thème du déracinement prend beaucoup de place dans votre œuvre, On n'accorde pas assez de place aux problèmes environnementaux dans les débats actuels*). Nous avons suggéré que dans ce cas, l'extension du domaine de localisation pouvait être construite par décomposition, en considérant l'ensemble des éléments constituant le domaine en question. Mais, comme nous l'avons également souligné, cela n'explique pas l'aspect continu conféré à l'ensemble, et impliqué par l'emploi massif de *place*. En quoi consiste cette représentation continue ? Comment est-elle élaborée ? L'injection de continuité entre les différents éléments d'un ensemble discontinu repose-t-elle sur une analogie avec l'espace ?

La question de la métaphore, en ce qui concerne l'étendue, est délicate ; elle mériterait une étude bien plus approfondie que celle que nous proposons ici. Il serait intéressant d'analyser les emplois non spatiaux et non temporels de noms comme *champ*, *domaine*, *étendue*, *distance*, *proximité*, *écart*, *éloignement*, *voisinage*, etc. (e.g. *le champ de la connaissance*, *l'étendue du problème*, *la proximité de deux théories*, *un écart considérable entre ses paroles et ses actes*), avec en filigrane les questions suivantes : comment se représente-t-on l'étendue continue en dehors de l'espace-temps ? La continuité est-elle nécessairement liée à l'étendue ? Telle qu'elle est traitée linguistiquement, la continuité est-elle un concept d'origine spatio-temporelle ?

CONCLUSION

La principale caractéristique sémantique de *place* est de décrire des sites de localisation destinés aux substances. Comme le pense Franckel, la localisation par *place* s'applique à des « termes non processifs », c'est-à-dire à des cibles autonomes et statiques (par opposition aux cibles événementielles, intrinsèquement dynamiques).

Les deux traits sémantiques dominants de *place*, à savoir la description d'un repère voué à être occupé et la mise en profil de l'étendue, sont déduits du sens de localisateur substantiel. Ensemble, ils forment la trame sémantique de *place* et expliquent la plupart des usages distinctifs du nom, qu'il s'agisse des emplois massifs, non spatiaux ou normatifs. *Place* se distingue notamment de *lieu* et *endroit* par le fait qu'il combine des traits de localisation et d'étendue. *A lieu* et *endroit* correspondent en effet des formes de localisation qui ne nécessitent pas la description de l'étendue.

Parce qu'il implique la capacité à être occupé par une substance, *place* est plus à même de dénoter des portions d'espace que *lieu* et *endroit*. En contrepartie, il s'emploie plus difficilement pour désigner des entités matérielles, ce qui explique sa faible productivité dans l'anaphore de noms d'objets. De telles reprises ne sont toutefois pas impossibles (cf. chapitre 1, § 2.3.2.). En effet, des objets peuvent être eux-mêmes dits « occupés » par d'autres (même si l'on estime que dans la réalité, l'occupation ne concerne pas l'objet lui-même mais une portion d'espace associée) : *Pierre occupe ce fauteuil*, *L'étagère est occupée par les livres*, *Le bureau est occupé par des piles de journaux*. Il s'ensuit que *place* peut directement désigner ces objets « occupables » et être complété par des expansions non matérielles héritées, comme dans *une place confortable*.

On peut se demander s'il existe des noms d'objets qui, en vertu de leurs traits fonctionnels, ont avec *place* un lien lexical. Par exemple, des noms comme *fauteuil*, *coffre-fort* et *étagère* paraissent d'emblée plus facilement catégorisables comme « places » que *livre*, *village* ou *outil*. Pour autant, il ne semble pas y avoir, comme dans le cas de *lieu*, de précatégorisation. On ne parlera pas pour *fauteuil*, *étagère* et *tiroir* de « noms de places » comme on parle pour *village*, *forêt* ou *musée* de « noms de lieux », et les phrases de hiérarchie-être ?(*Un village / une forêt / un musée*) est un lieu paraissent tout de même plus pertinentes que ?(*Un fauteuil / une étagère / un tiroir*) est une place. Il paraît d'ailleurs difficile, dans des contextes non localisateurs, de faire se correspondre ces noms. On peut comparer *Ce village date du XII^e siècle ; c'est un lieu magnifique* et ?*Ce fauteuil date du XVI^e siècle ; c'est une place magnifique* : *place* n'a pas, dans *Ce fauteuil est une place magnifique*, la transparence de *lieu* dans *Ce village est un lieu magnifique*. La catégorisation comme « place » reste donc fortement soumise aux aléas du contexte.

D'une manière générale, le choix du nom d'espace pour désigner un site donné dépend essentiellement de la forme de localisation en jeu dans la situation de référence. La possibilité de lier dans le discours un nom d'objet à un NGE ne dépend pas seulement du sens du premier, mais aussi des prédicats en présence, de la nature de la cible et de la façon dont s'établit la localisation, c'est-à-dire de facteurs contextuels. Il n'y a d'ailleurs pas, pour un nom d'objet donné, de nom d'espace attitré⁵⁹. *L'armoire* par exemple peut selon le contexte être repris par *endroit* (*l'endroit où on range le linge de maison*), *place* (*la place des sacs de voyage*) ou *lieu* (*ce lieu de rangement*). Dans ces expressions, les noms d'espace peuvent difficilement se substituer les uns aux autres, ce qui montre que les conditions de catégorisation par un NGE donné ne dépendent pas uniquement des propriétés intrinsèques de l'entité désignée comme site.

⁵⁹ Même dans le cas des noms de lieux, le choix de *lieu* n'est pas impératif. Si des noms comme *ville*, *maison*, *usine*, *forêt*, *gare*, *musée*, *restaurant*, *jardin*, etc. ont un lien privilégié avec *lieu*, cela n'exclut pas leur recatégorisation par un autre NGE. *Forêt* par exemple peut être lié à *lieu* (*ce lieu de promenade*) mais aussi à *endroit* (*cet endroit charmant*), *espace* (*cet espace gigantesque*), *site* (*ce site magnifique*), etc.

CHAPITRE 6

LIEU : LA LOCALISATION PROCESSIONNELLE

Comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, *lieu* se distingue de *place* et d'*endroit* à la fois par un emploi restreint, qui privilégie la dénotation d'entités fixes entourant les hommes (habitations, territoires, etc.), et par un emploi général, parfois métalinguistique, dans lequel il renvoie à la catégorie générale des localisateurs. Mais la particularité de *lieu* ne tient pas uniquement à ce double emploi : *lieu* a également une affinité particulière avec les noms processifs, i.e. les noms d'activités et d'événements, qui apparaît dans les expressions de la forme *lieu de N* et *lieu du N*. Cette propriété donne un certain crédit à la définition de Franckel, selon laquelle « *lieu* est un point d'espace-temps qui tire ses déterminations du seul fait qu'un procès s'y manifeste » (1993 : 216). Une telle généralisation demande néanmoins plusieurs précisions, à commencer par une définition de ce qu'on considère ici comme des « procès ». Y a-t-il une différence selon qu'on complète *lieu* par un nom d'activité ou par un nom d'événement ? Quel rapport sémantique ces noms entretiennent-ils avec *lieu* dans les tournures *lieu de / du N* ? Ces questions en appellent une autre : est-il possible, en français, d'attribuer une localisation spatiale à un procès, qui n'est pas une entité physique, et si oui, selon quelles modalités ? La réponse passe, dans le cas des événements, par la prise en compte du mode d'existence des entités ciblées (telles qu'elles sont décrites par leurs noms), notamment selon leur ancrage temporel. Nous verrons que *lieu* ne désigne pas à proprement parler « un point d'espace-temps », mais qu'au contraire, il implique une dissociation des composantes spatiale et temporelle de la localisation événementielle.

Ainsi tenterons-nous de déterminer le mode de localisation distinctif de *lieu*. Nous nous demanderons si celui-ci peut expliquer la distribution prépositionnelle et les emplois restreints et non spatiaux de *lieu*. Se posera la question de savoir si la description de sites processifs peut être considérée comme un invariant sémantique, ainsi que le pense Franckel, ou si dans certains emplois, elle fait l'objet d'une neutralisation sémantique.

1. DES ACTIVITÉS AUX ÉVÉNEMENTS : LA LOCALISATION SUR LE MODE PROCESSIONNEL

Lieu se distingue des autres NGE par sa compatibilité avec les compléments en *de* exprimant des actions, dans les deux tournures canoniques *un lieu de Nactivité* et *le lieu du Névénement* :

- (1) a. *le lieu (du crime / de la réunion / de l'accident / du mariage / du drame / des festivités / etc.)*
b. *un lieu (de travail / de rangement / de méditation / d'exposition / de prière / de repos / etc.)*

La distribution avec les noms d'activités et d'événements fait incontestablement l'originalité de *lieu* dans le système linguistique français. D'une part, *lieu* ne se combine pas avec les compléments en *de* renvoyant à un tout (**un lieu du mur* vs *un endroit du mur*) ou à une cible substantielle (**le lieu du livre* vs *la place du livre*). D'autre part, les autres NGE connaissent de fortes restrictions d'emploi lorsqu'ils sont complétés par des noms processifs. *Endroit de Nactivité* et *endroit du Névènement* se rencontrent parfois, mais de façon nettement plus marginale que *lieu (de / du) N*⁶⁰ — idem pour *zone, région, emplacement, site* et *espace*⁶¹. *Une place de N* ne se construit pas avec des noms d'activités (**une place (de travail / de réunion / de culte / de repos / de vie / etc.)*) et *la place du N* ne peut s'employer avec des noms d'actions que dans des univers de référence non spatiaux (cf. chapitre 5, § 1.3.).

Nous examinerons successivement les propriétés des expressions *lieu de Nactivité* et *lieu du Névènement*.

1.1. *Lieu de N* : un repérage dynamique

Aux contraintes pesant sur la tournure (*endroit / place*) de *N(sg)*, on peut opposer le foisonnement des expressions de la forme *lieu de N(sg)* :

- (2) *lieu de travail, lieu de méditation, lieu de discussion, lieu de repos, lieu de promenade, lieu de recueillement, lieu d'exposition, lieu d'entraînement, lieu de réflexion, lieu de prière, lieu de dialogue, lieu de relaxation, lieu de recherche*

Dans ces exemples, les noms en complément sont corrélés morphologiquement à des verbes d'activité, tels *travailler, méditer, se reposer, discuter, se promener*, etc. Ces verbes, d'aspect dynamique et atélique, dénotent des actions homogènes et continues, sans terme intrinsèque (cf. Vendler 1967). Sémantiquement, les noms d'activités évoquent des pratiques, ils peuvent généralement figurer en position d'argument interne de prédicats comme *se livrer à, s'adonner à, se consacrer à, pratiquer*, etc.

Deux questions se posent ici. La première est de savoir si tous les noms qui entrent dans *lieu de N* expriment une activité et s'ils sont nécessairement corrélés à des verbes d'activité. La seconde concerne la relation sémantique établie entre les noms en complément

⁶⁰ Nous avons relevé quelques occurrences d'*un endroit (de travail / de réunion / de repos)*. Mais la fréquence de ces expressions paraît négligeable quand on la compare à celle des *lieu de N* correspondants (au 18/07/2006, on recense sur Google 828 occurrences de *un endroit de travail* contre 5510000 occurrences de *un lieu de travail*, 637 *un endroit de réunion* vs 184000 *un lieu de réunion*, 644 *un endroit de repos* vs 98600 *un lieu de repos*). *L'endroit du Névènement*, pour sa part, apparaît essentiellement dans des SP introduits par *à*, et plus facilement avec certains noms (*crime, accident, explosion*) qu'avec d'autres (*colloque, baptême, dîner, attentat, séjour, mission, tournage*, etc.) (cf. chapitre 3, note 9). En outre, dans les cas où l'alternance est envisageable, la fréquence d'emploi est plus élevée avec *lieu* (94 *l'endroit du crime* vs 67900 *le lieu du crime*, 251 *l'endroit de l'accident* vs 25 500 *le lieu de l'accident*, 130 *l'endroit de l'explosion* vs 319 *le lieu de l'explosion*).

⁶¹ On trouve des occurrences de (*la zone / la région*) du *Névènement* (cf. chapitre 4, § 3.2.1.), mais la productivité de ces deux formes est limitée (e.g. ?*la région (de la réunion / du dîner / de la cérémonie)*, ?*la zone (du crime / de l'enlèvement / du spectacle)*). Moins rares sont les expressions (*un espace / une zone*) de *Nactivité* (e.g. *un espace (de rangement / de travail / de détente)*, *une zone (de pêche / de libre-échange / de diffusion)*) et *le site du Névènement* (e.g. *le site (du colloque / du festival / de la catastrophe)*). Ces tournures se distinguent toutefois de *lieu de / du N* par leurs spécificités descriptives (mise en profil de l'étendue, sens partitif et/ou prédilection référentielle pour les territoires). En conséquence de quoi, elles s'emploient moins fréquemment et moins largement (e.g. ?*un espace (de pèlerinage / de débauche / de culte)*, ?*une zone (de méditation / de fête / de tournage)*, ?*le site (de la noyade / du dîner / de la réunion)*).

et *lieu*. Le nom N dénote-t-il, en vertu du sens localisateur de *lieu*, une cible de localisation ? Comment expliquer la mise en relation de noms dénotant des activités, i.e. des entités abstraites, avec un nom susceptible de désigner des sites physiques ?

1.1.1. La caractérisation du site par une activité

Le complément dans l'expression *lieu de N* se caractérise par l'absence de déterminant. Celle-ci maintient le nom N au niveau de la signification d'un concept, l'empêchant de dénoter un objet. Dans la structure N_1 de N_2 en effet, le N_2 ne renvoie pas à une entité particulière, mais il se caractérise par sa virtualité — il « ne fait plus partie du plan des réalités, mais du plan des possibilités » (Guillaume 1919 [1975] : 125-126). Ainsi, dans *lieu de N*, N ne réfère pas, au sens où il désignerait un individu, mais il signifie un type permettant de catégoriser le lieu décrit. Cette particularité distingue nettement *lieu de N* de *lieu du N*, comme nous le verrons ensuite. Elle explique notamment que *lieu de N* puisse avoir des emplois indéfinis — quand *lieu du N* est nécessairement défini (**un lieu du N*).

Les noms d'activités décrivant des actions dont la nature n'implique pas la délimitation temporelle, ils comportent une part de virtualité qui conditionne leur emploi dans *lieu de N*. L'absence d'actualisation référentielle de N dans cette expression est directement compatible avec les propriétés de l'action décrite, et l'indéfinitude de *un lieu de N* peut être mise en relation avec celle de l'argument externe du verbe d'origine. Ainsi, *un lieu de travail* désigne un lieu où « on » travaille, *un lieu de méditation*, un lieu où « on » médite, *un lieu de discussion*, un lieu où « on » discute, etc. Le verbe s'emploie ici avec l'interprétation habituelle, i.e. sans présupposer d'ancrage temporel déterminé. Si le nom est dérivé d'un verbe d'activité transitif, comme dans *lieu d'exposition* (cf. *exposer une œuvre (pendant deux mois / *en deux mois)*), l'absence d'objet peut s'interpréter comme une pluralité indéfinie. *Un lieu d'exposition* se paraphrase par *un lieu où on expose des x*.

Cette dernière interprétation vaut aussi dans des expressions comme :

- (3) *lieu de vente, lieu de rangement, lieu de recrutement, lieu de découverte, lieu de création, lieu de production, lieu de consommation*

Ici, les noms en complément ne sont pas liés morphologiquement à des verbes d'activité. En effet, complétés par un SN indéfini singulier, les verbes correspondants impliquent un terme intrinsèque, comme en témoigne leur construction avec des compléments de temps introduits par *en* (e.g. *vendre une voiture en une heure, ranger un livre en deux minutes*). Cependant, un objet indéfini pluriel peut conférer à ces verbes une valeur d'activité (e.g. *vendre des voitures (??en deux jours / pendant deux jours), ranger des livres (??en deux heures / pendant deux heures)*). En effet, la pluralité indéfinie des objets permet de réitérer *ad libitum* une action qui par nature implique son propre terme, et ainsi d'en effacer la délimitation temporelle intrinsèque (cf. Verkuyl 1989). C'est cette interprétation que l'on trouve dans *un lieu de vente, un lieu de rangement, un lieu de recrutement, etc.* : un « lieu de N » n'est pas le lieu d'une seule action de type N, mais suggère au contraire sa réitération. *Un lieu de vente* dénote un lieu où vend des choses, *un lieu de rangement*, un lieu où on range des objets, etc. On accède à l'interprétation d'activité par accumulation et indistinction, c'est-à-dire par une sorte de massification, des actions du type vente, rangement, etc. Des noms non corrélés à des verbes d'activité peuvent donc s'employer dans *lieu de N*, à condition de prendre le sens d'activité.

De même, les noms dérivés de verbes à double valeur aspectuelle, tels *formation, réunion, tournage, diffusion, détente, etc.* (cf. *former un salarié (en un mois / pendant un mois), se réunir (en dix minutes / pendant dix minutes), etc.*), reçoivent dans *lieu de formation, lieu de réunion, etc.* l'interprétation d'activité, par continuité intrinsèque ou par réitération.

Il n'y a donc pas dans *lieu de N* d'individuation de l'action N, en tant qu'elle aurait une réalisation et une délimitation spatio-temporelles, mais spécification d'un type d'action, qui, par sa virtualité et sa généralité, tend à s'interpréter comme une activité. Même dans le cas où l'objet est défini, comme dans *le lieu de tournage du film*, le nom en complément de *lieu* ne désigne pas directement une action actualisée. Ainsi explique-t-on la différence entre *le lieu de tournage du film* et *le lieu du tournage du film*. Dans le premier cas, *le film* complète l'ensemble du SN *le lieu de N*, comme le montre la possibilité de déterminer ce SN par un possessif renvoyant à l'objet :

(4) *le lieu de tournage du film* > *son lieu de tournage*

Dans le second cas par contre, *le film* s'attache directement à *tournage* :

(5) *le lieu du tournage du film* > **son lieu du tournage* (vs *le lieu de son tournage*)

Le lieu de tournage du film tire donc sa définitude de celle de *le film*. On trouve l'organisation syntaxique suivante : (*lieu de tournage de*) (*le film*). *Le lieu du tournage du film*, lui, tire sa définitude de celle de *le tournage du film* ; on a (*lieu de*) (*le tournage du film*). De même, si on ajoute un adjectif à *le lieu de N*, celui-ci peut directement qualifier *lieu*, alors qu'avec *le lieu du N*, il s'attache nécessairement à *le N* (e.g. *le lieu de tournage idéal* vs *le lieu du tournage idéal*). Autrement dit, dans *le lieu de N₁ du N₂*, le N₁ permet de préciser le type de lieu visé, et on a une interprétation générique et virtuelle de l'action, alors que dans *le lieu du N₁ du N₂*, le N₁ a valeur événementielle, c'est-à-dire qu'il présuppose l'actualisation spatio-temporelle de l'action.

Parce qu'ils n'atteignent pas l'individualité référentielle et n'ont qu'une valeur typifiante, les compléments nominaux dans *lieu de N* ne dénotent pas des cibles de localisation spatiale. De fait, les activités, telles qu'elles sont décrites par leurs noms, n'ont pas d'ancrage spatial direct. On ne peut pas se demander, en référence à une localisation spatiale :

(6) ??Où est (*le rangement / le repos / le recueillement / la consommation / la réflexion*) ?

On ne peut pas non plus directement localiser des activités dans le monde :

- (7) a. **Le rangement est dans l'atelier*
 b. **Le repos est dans le salon*
 c. **Le recueillement est dans la chapelle*

La localisation des activités dans l'espace se fait toujours par la médiation d'un ou plusieurs acteur(s), fussent-ils indéfinis ou génériques, ou par la répétition d'événements du même type au même endroit (cf. note 7). Aux séquences précédentes, on oppose :

- (8) *Où (range-t-on les outils / se repose-t-on / se recueille-t-on / consomme-t-on ce produit / réfléchit-on à ces questions) ?*
 (9) a. *On range les outils dans l'atelier*
 b. *On se repose dans le salon*
 c. *Des gens se recueillent dans la chapelle*

Il s'ensuit qu'*un lieu de rangement, un lieu de repos, etc.* ne sont pas équivalents à **un lieu où est le rangement, *un lieu où se trouve le repos, mais à un lieu où on range des objets, un lieu où on se repose, etc.* Autrement dit, dans *lieu de N*, on ne localise pas directement l'activité « N » comme une entité autonome, existant dans le monde.

Bien qu'il ne désigne pas à proprement parler une cible, le nom en complément dans *lieu de N* est intimement lié au sens localisateur de *lieu*. Il a une incidence directe sur la détermination du localisé, puisque *un lieu de N* dénote un lieu où on pratique l'activité « N ». L'expression *lieu de N* permet de construire des repères spatiaux en relation avec les actions accomplies par ceux qui s'y trouvent. Elle montre qu'on peut caractériser un site par ce qu'on y fait ou par ce qui s'y passe et non simplement par ce qui s'y trouve. En ce sens, la localisation associée à *lieu* est *dynamique*, ou *processive*⁶².

1.1.2. Localisation et fonction

La caractérisation des sites dans *lieu de Nactivité* s'établit en vertu du fait que certains endroits sont dédiés à des activités spécifiques : un lieu en tant que tel peut être constitué par une activité. De fait, dans *lieu de N*, *lieu* et *N* sont fortement liés. Le complément dépend du sens localisateur de *lieu* et constitue ce que nous avons appelé une expansion « primaire » (cf. chapitre 3, conclusion). Alors qu'un « lieu de méditation », par exemple, est « lieu » en tant qu'il est « de méditation », c'est-à-dire en tant qu'on y pratique la méditation, un « lieu magnifique » n'est pas défini comme site en raison de sa beauté.

Dans *lieu de N*, la caractérisation par l'activité s'apparente à la description d'une fonction. Dans certains cas en effet, la fonction d'une entité peut se définir par l'action d'un animé qu'elle localise. On distingue ainsi, dans l'ensemble des modes fonctionnels, (i) la fonction dynamique locative (e.g. la fonction d'une salle de bains ou d'un musée), qui implique l'action et la localisation d'un usager, (ii) la fonction dynamique non locative (e.g. la fonction d'un briquet ou d'un stylo), qui suppose l'action mais pas le ciblage interne de l'usager, et (iii) la fonction statique locative (e.g. la fonction d'un vase ou d'une pochette de disque), qui implique une cible interne passive. Dans le premier cas, la fonction consiste en un pouvoir de localisation dynamique, équivalent à celui en jeu dans *lieu de N*⁶³. Cette expression permet donc de décrire la fonction de son référent. On peut dire :

- (10) a. *Ce bâtiment servira de lieu d'exposition*
b. *Le garage de Pierrot fera office de lieu de répétition*
c. *Notre établissement a pour fonction d'être un lieu de rencontre, d'échange et de discussion*

Ainsi explique-t-on également la différence entre les expressions *lieu de N* et *lieu où P*. La première, par sa forme composée et la valeur typifiante de *N*, exprime un aspect fonctionnel, qui se combine avec une certaine généralité ou virtualité de l'action dénotée,

⁶² Nous prenons *procès* au sens large d'« action », par opposition à « état ». Un procès est d'essence prédicative et se caractérise par une dynamique interne. Comme le notent Dubois *et al.*, « on dit d'un verbe qu'il indique un *procès* quand il exprime une « action » réalisée par le sujet de la phrase (*Pierre court, Pierre lit un livre, Pierre mange, etc.*), que le verbe soit transitif ou intransitif, par opposition aux verbes qui indiquent un « état », comme les intransitifs *être, ressembler, paraître, etc.*, ou les transitifs qui indiquent le résultat d'un procès comme *savoir* » (1973 : 393). Dans ce sens, les noms corrélés à des verbes d'activité, au même titre que ceux liés à des verbes d'accomplissement et d'achèvement, dénotent des procès.

⁶³ *Lieu de rangement* est l'une des très rares exceptions à cette règle, la localisation ne concernant pas l'agent du rangement, mais plutôt son objet : *lieu de rangement* ne dénote pas l'endroit où se trouve celui qui range, mais l'endroit où se trouvent les objets rangés.

tandis que la seconde peut n'évoquer qu'une localisation spécifique, actuelle et contingente (e.g. *un lieu où Pierre s'est reposé avant de repartir* vs *un lieu de repos*). L'interprétation fonctionnelle de *lieu de N* conduit parfois dans l'usage à une institutionnalisation des « lieux de », comme dans *lieu de travail*, *lieu de culte*, *lieu d'exposition*, *lieu de spectacle*, etc. Certains « lieux de » sont répertoriés et dénommés, si bien que la phrase générique *Un N₁ est un lieu de N₂* peut exprimer une relation de hiérarchie-être :

- (11) a. *Une église est un lieu de culte*
 b. *Une galerie d'art est un lieu d'exposition*
 c. *Un théâtre est un lieu de spectacle*

Il est en effet difficile, pour les mêmes couples N₁ / N₂, d'énoncer *Ce N₁ est un lieu de N₂* sans générer de pléonasme :

- (12) a. ??*Cette église est un lieu de culte*
 b. ??*Cette galerie d'art est un lieu d'exposition*
 c. ??*Ce théâtre est un lieu de spectacle*

Eglise, *galerie d'art* et *théâtre* apparaissent comme des hyponymes respectifs de *lieu de culte*, *lieu d'exposition* et *lieu de spectacle*. Il est donc parfois possible de faire correspondre à *lieu de N* des classes référentielles structurées, contrairement à ce qui est le cas de *lieu* dans son emploi général. La présence de l'expansion permet de compenser la pauvreté descriptive de *lieu* et la composition de la forme, due à l'absence d'article devant le nom en complément, confère à *lieu de N* un statut dénominatif.

L'actualisation lexicale de la forme *lieu de N* est toutefois soumise aux caprices de l'usage. Certains noms d'activités s'emploient difficilement avec *lieu*, alors même qu'il existe des endroits dédiés aux activités en question et des noms pour ces endroits. Par exemple, il paraît difficile de compléter *lieu de* par certains noms d'activités physiques et sportives (e.g. ?*un lieu de natation*, ?*un lieu de tennis*, ?*un lieu d'escalade*, ?*un lieu de cyclisme*). Les énoncés (11) contrastent avec :

- (13) a. ?*Un gymnase est un lieu de sport*
 b. ?*Une piscine est un lieu de natation*
 c. ?*Un stade est un lieu d'athlétisme*

Inversement, bien des expressions attestées, de la forme *lieu de N*, ne correspondent pas à des lieux institutionnalisés. Des expressions comme *un lieu de dégustation*, *un lieu de dialogue*, *un lieu de cohabitation*, *un lieu de partage* n'ont pas de structuration hyponymique (cf. *Quelles sont les différentes sortes de lieux de culte ?* vs ?*Quelles sont les différentes sortes de lieux de partage ?*). Ces SN s'emploient volontiers en position d'attribut, où ils visent un trait fonctionnel non définitionnel du référent — contrairement à *lieu de culte* pour une église.

On retiendra ici la productivité de la forme *lieu de N*. Aux restrictions d'emploi occasionnelles s'oppose la possibilité d'utiliser *lieu de N* avec des noms d'actions inattendus, pour peu que l'expression soit justifiée en contexte. Tel est le cas dans :

- (14) a. *Ce jardin est un lieu de ressourcement*
 b. *On transformera les hôpitaux en simples lieux de diagnostic*
 c. *Ce musée est un lieu d'émerveillement pour tous ses visiteurs*

La productivité de *lieu de N* se manifeste notamment dans ses emplois attributifs, qui ne sont pas cantonnés au domaine spatial (e.g. *La politique est un lieu d'affrontement, Internet est un lieu de subversion, Notre association est un lieu de soutien et de partage*). Nous reviendrons sur ce point au § 3.3.

1.1.3. *Lieu de Nétat*

Outre les noms liés à des verbes d'actions et certains noms sans correspondant verbal (*spectacle, culte, etc.*) qui, dans *lieu de N*, prennent le sens d'activité, on trouve parfois dans cette tournure des substantifs qui ne peuvent pas s'interpréter comme noms d'activités.

Les premiers groupes nominaux à attirer notre attention ici sont *lieu d'habitation, lieu de séjour, lieu de résidence*. On ne peut pas dire :

- (15) a. **Je suis en train d'habiter rue de Wazemmes*
b. **Je suis en train de résider dans un appartement chauffé au fuel*
c. ?**Je suis en train de séjourner à Oulan Bator*

Habitation, séjour et *résidence* ne sont donc pas corrélés à des verbes d'action, mais plutôt à des verbes statifs. Ils ne décrivent pas à proprement parler des activités. On comprend toutefois aisément pourquoi ils se combinent avec *lieu* : *habiter, séjourner* et *résider* ont un argument interne locatif obligatoire et le fait d'habiter, de séjourner, de résider doit être mis en relation avec un endroit particulier. Aussi est-il possible d'associer des lieux standard à l'habitation, à la résidence ou au séjour, comme on le peut pour le travail ou le culte. Significativement, *habitation, résidence* et *séjour* peuvent tous trois s'employer comme noms de lieux.

Par ailleurs, les « lieux d'habitation / de résidence / de séjour » peuvent être considérés comme des cadres génériques d'activités, si bien qu'on peut penser que la localisation processive est indirectement à l'œuvre dans *un lieu d'habitation, un lieu de séjour, un lieu de résidence*. Cette interprétation apparaît plus clairement dans *lieu de vie*. En effet, *vivre*, parce qu'il dénote une sorte d'activité primitive, oscille entre une interprétation active (*Julie est en train de vivre une expérience incroyable*) et une lecture plus stative (**Julie est en train de vivre à Brixton*). *Vie* décrit à la fois une activité générique, englobant toutes les autres (*avoir une vie intense*), et un arrière-plan statique, présupposé par toute action (*être en vie*). Dans *lieu de vie*, ces deux aspects sont indissociables, l'expression décrivant à la fois un habitat général et un cadre pour l'ensemble de nos activités.

De façon plus étonnante, *lieu de* s'accompagne parfois de noms d'états, comme dans :

- (16) *un lieu de désespoir, un lieu de calme, un lieu d'ignorance, un lieu de tristesse, un lieu de tranquillité, un lieu de liberté, un lieu de beauté, un lieu d'harmonie, un lieu de solitude, un lieu de sécurité, un lieu d'émotion*

Ce genre d'emploi est rare, comparé à *un lieu de Nactivité*. Nous avons recensé, par exemple, *lieu de tristesse* et *lieu de désespoir* en référence à des territoires touchés par des guerres ou des catastrophes naturelles, *lieu de tranquillité* pour décrire une maison de campagne, *lieu de (calme / harmonie / beauté)* pour des paysages et des sites naturels, *lieu de sécurité* pour une maison de retraite, *lieu d'ignorance* pour une région sans école, etc. La principale différence d'usage entre ce type d'expressions et *lieu de Nactivité* est qu'il est plus difficile de les rencontrer dans des emplois contextuellement non liés. On peut comparer ainsi (17) et (18) :

- (17) a. *Tous les lieux de spectacle ont été fermés*
 b. *Pierre habite près d'un célèbre lieu de pèlerinage*
 b. *Dans certains lieux de consultation, on n'accepte pas les gens sans mutuelle*
- (18) a. *?Tous les lieux de sécurité n'ont pas forcément de système d'alarme*
 b. *?Pierre habite dans un lieu de tranquillité*
 c. *?Il est déconseillé de s'attarder dans certains lieux de solitude*

Un lieu de Néetat apparaît plus volontiers dans des emplois attributifs ou recatégorisants :

- (19) a. *Dans ce lieu de désespoir, les survivants sont menacés par la famine*
 b. *Le désert est un lieu de calme et de solitude*

L'institutionnalisation des « lieux de », observée avec certains noms d'activités, n'est pas possible avec les expressions sous (16). *Lieu de désespoir, lieu de calme, lieu d'ignorance*, etc. se rapportent de préférence à un référent déterminé par avance — qui est d'ailleurs généralement un lieu type (territoire, habitation, agglomération, etc.). Ils ont pour fonction de mettre en rapport ce référent avec le désespoir, le calme, l'ignorance, etc., d'une façon qu'il nous faut préciser.

La première remarque que l'on peut faire tient à la forme de l'expression. Comme dans *lieu de Nactivité*, le nom en complément apparaît sans déterminant, c'est-à-dire qu'il vaut comme type, et non comme dénotation d'un individu. Dans *lieu de Néetat*, on ne localise pas l'état en soi, pas plus qu'on ne localise l'activité dans *lieu de Nactivité*. On ne peut d'ailleurs pas localiser les états dans l'espace comme s'il s'agissait d'entités autonomes :

- (20) a. **Le désespoir est au Cachemire*
 b. **Où est la solitude ? – Sur le Mont Lozère*
 c. **La beauté se situe sur ce rivage*

Les états ne « sont » pas, ne « se situent » pas dans un lieu ; il ne leur correspond pas de localisation spatiale substantielle.

On peut certes dire :

- (21) *Il y a (de la tristesse / de l'harmonie / de la tranquillité / du désespoir / de l'ignorance / de l'émotion) dans ce lieu*

mais pas comme on dit *Il y a de l'eau dans le vase*, pour les raisons qui viennent d'être évoquées. *Où est l'eau ?*, *L'eau est dans le vase* contrastent avec *??Où est (la tristesse / l'harmonie / etc.) ?*, *??(La tristesse / l'harmonie / etc.) est dans ce lieu*. Il n'y a pas de continuité ontologique entre l'entité désignée comme *lieu* et les états évoqués, comme il y en a entre le vase et l'eau, qui permettrait une localisation statique des états dans l'espace.

Dans quel sens alors s'entend (21) ? Il y a en fait ici une ambiguïté. Certains des exemples rassemblés sous (21) peuvent s'interpréter de façon qualitative, comme lorsqu'on dit *Il y a de la tristesse chez cet homme* (cf. Van de Velde 1995 : 171-172). Il s'agit alors d'attribuer à l'homme la propriété d'être triste ; on parlera d'« un homme triste ». Mais cette interprétation ne suffit pas à rendre compte de l'ensemble de (21), car on peut dire *un lieu triste, un lieu tranquille, un lieu harmonieux* mais plus difficilement *?un lieu désespéré, ?un lieu ignorant, ?un lieu ému*.

L'autre interprétation possible de (21) est celle d'une localisation spatiale non substantielle : l'état est ciblé, non pas comme un être ou un objet dans un lieu puisqu'il n'« est » pas dans le lieu, mais en tant qu'il peut s'appliquer aux choses qui se trouvent dans

ce lieu. Les états sont « à l'œuvre » dans le lieu : *Il y a (du désespoir / de l'ignorance / de l'émotion) dans ce lieu* signifie qu'il y a dans le lieu en question des x désespérés, ignorants, émus, en quantité indéfinie. Dans ce cas, c'est par une opération d'abstraction qu'on localise directement l'état dans le lieu.

Bien qu'elle ne présente pas l'état comme une cible de localisation, l'expression *un lieu de Nétat* est proche de cette seconde interprétation, car elle caractérise un lieu en vertu d'un état qui s'y « exerce ». En effet, *un lieu de tristesse / de tranquillité / de sécurité / etc.* se distingue d'*un lieu triste / tranquille / sûr / etc.* en ce qu'il ne décrit pas un lieu qui a pour propriété d'être triste, tranquille ou sûr, mais un lieu qui confère de la tristesse, de la tranquillité ou de la sécurité à ce qui s'y trouve. L'existence de la forme *un lieu de Nétat* n'implique d'ailleurs pas celle de la forme adjectivale correspondante (cf. *supra*, *un lieu d'émotion* vs ?*un lieu ému*, etc.) — inversement des SN comme *un homme triste*, *un homme tranquille* ne présupposent pas l'acceptabilité de **un homme de tristesse*, **un homme de tranquillité*.

Les noms en complément de *lieu* dans (16) ne décrivent donc pas des états qui affectent directement le lieu. *Lieu de Nétat* indique en fait l'applicabilité de l'état à ce qui se trouve dans le lieu. L'expression suggère la mise en œuvre d'un processus, celui de l'application d'un état à une cible de localisation. Il y a là un point commun remarquable avec *lieu de Nactivité*. Dans *un lieu de Nétat*, le nom en complément reçoit une interprétation dynamique : l'état est présenté comme étant, si l'on peut dire, « en activité ». La signification d'un processus à l'œuvre est conditionnée par le sens localisateur de *lieu*, car l'application de l'état est corrélée à la puissance localisatrice décrite par *lieu*.

1.1.4. La localisation processive

L'interprétation dynamique de N dans *lieu de N* se retrouve dans l'ensemble des expressions de cette forme, y compris lorsque N n'a pas au départ de sens actif. Citons encore :

(22) *un lieu de mémoire, un lieu de plaisir, un lieu de culture, un lieu d'histoire, un lieu de tradition, un lieu de patrimoine*

Les noms en complément ici ne sont pas des noms d'actions, mais des noms de facultés (*mémoire*), de sensations (*plaisir*), de savoirs (*histoire*), etc. Dans l'expression *lieu de N*, ils se voient néanmoins associer des processus, à l'instar des noms d'états dans (16). Ainsi, *mémoire* dans *lieu de mémoire* évoque la pratique associée à la faculté décrite ; l'expression dénote un lieu où la mémoire s'exerce. Dans *un lieu de plaisir*, la sensation est envisagée dans sa réalisation, et le nom en complément peut renvoyer aux actions qui délivrent cette sensation. *Lieu de culture* présente la culture comme une activité ou un ensemble d'activités, à l'œuvre dans tel lieu. Quant à *un lieu d'histoire*, *un lieu de tradition* et *un lieu de patrimoine*, ils se distinguent de *un lieu historique*, *un lieu traditionnel* et *un lieu patrimonial* en ce qu'ils présentent l'histoire, la tradition et le patrimoine comme toujours en activité ou en construction : les lieux sont décrits comme pourvoyeurs de tradition, d'histoire, de patrimoine.

Lieu a la particularité, dans *lieu de N*, de s'employer avec des noms abstraits alors même qu'il peut dénoter des entités physiques. Ces noms abstraits sont typiquement mais non nécessairement des noms d'activités ; dans tous les cas, ils indiquent ce qui se réalise dans le lieu. En cela, la localisation est *dynamique*, ou *processive*. Elle est processive, non pas au sens où la cible serait un procès, par opposition à un état — les activités, pas plus que les états, ne constituent la cible dans *lieu de N* — mais en tant que la localisation s'accompagne de la réalisation d'un processus. Dans *lieu de N*, le lieu est caractérisé en tant que quelque chose s'y

effectue, qu'une activité, un état, une faculté, etc. s'y exerce. Il ne s'agit pas de localiser directement les abstractions décrites par N (ces abstractions, en soi, ne sont pas dans le monde), mais d'indiquer leur possible application dans le lieu désigné, via des participants substantiels. Cette signification est rendue possible par la forme de localisation, processive, associée à *lieu*.

Ainsi *lieu* se distingue-t-il de *place*. Outre que **une place (de travail / de méditation / de désespoir / etc.)* n'est pas attesté, *la place (du travail / de la méditation / du désespoir / etc.)* ne présente pas le travail, la méditation et le désespoir en tant qu'ils peuvent se réaliser dans le monde, mais en soi et pour soi, comme des entités autonomes, en vertu du mode de localisation décrit par *place*. Il s'ensuit que contrairement à « un lieu de travail / de méditation / de désespoir », « la place du travail / de la méditation / du désespoir » ne peut pas s'inscrire dans l'univers physique. *La place du Nabstrait* nécessite d'ailleurs un complément de lieu, spécifiant un cadre de localisation non spatial (*la place du travail dans les sociétés modernes, la place de la méditation dans la vie des moines trappistes*), alors que *un lieu de Nabstrait* peut d'emblée dénoter un site physique (cf. chapitre 5, § 1.3.).

1.2. Lieu du N : la localisation spatiale des événements

L'analyse de la construction *lieu de N* nous a permis de définir le mode de localisation associé à *lieu*. Mais la question reste ouverte de savoir quel genre d'entités un « lieu » (au sens distinctif) permet de localiser. L'examen des expressions de la forme *lieu du N* permet d'y répondre : les cibles privilégiées de *lieu* sont des événements. Après avoir comparé *lieu de N* et *lieu du N*, nous verrons comment se conçoit, d'après la langue, l'ancrage spatial des événements.

1.2.1. Le lieu du N vs un lieu de N

Lieu du N — mais aussi *lieu d'un N, lieu de ce N, lieu de N(pl)*, etc. — se distingue de *lieu de N(sg)* par la détermination de N. Celle-ci permet à N de passer de la signification d'un concept à la dénotation d'un objet. Ainsi, dans *le lieu du crime, le lieu de l'accident, le lieu de la cérémonie*, etc., le nom en complément désigne un individu, et non un type.

Il s'ensuit que le complément dans *lieu du N*, contrairement à celui dans *lieu de N*, peut dénoter une cible de localisation. Il joue effectivement ce rôle lorsque *le lieu du N* se définit comme « un lieu où il y a (eu) un N » :

- (23) a. *le lieu du crime > un lieu où il y a eu un crime*
 b. *le lieu de l'accident > un lieu où il y a eu un accident*
 c. *le lieu de la cérémonie > un lieu où il y a une cérémonie*

Le lieu du N peut généralement se paraphraser par *l'endroit où le N a (eu) lieu* :

- (24) a. *le lieu du crime ≡ l'endroit où le crime a eu lieu*
 b. *le lieu de l'accident ≡ l'endroit où l'accident a eu lieu*
 c. *le lieu de la cérémonie ≡ l'endroit où la cérémonie a lieu*⁶⁴

⁶⁴ Nous étudierons les propriétés d'*avoir lieu* dans le prochain chapitre. Nous admettrons simplement ici qu'il s'agit d'un prédicat d'existence pour les événements (cf. § 1.2.2.).

Ces gloses ne s'appliquent pas à *un lieu de N*. *Un lieu de travail* par exemple ne s'analyse pas comme « un lieu où il y a (eu) un travail » et ne se paraphrase pas par *un endroit où le travail a (eu) lieu*.

Par ailleurs, l'individuation référentielle accordée au complément dans *lieu du N* implique la définitude de l'ensemble du groupe nominal. On ne dit pas **un lieu du crime*, **un lieu de l'accident*, **un lieu de la cérémonie* (vs *un lieu de travail*, *un lieu de culte*). L'unicité du lieu est précisément garantie par le fait que dans *lieu du N*, N désigne la cible de localisation — en vertu du principe qui veut que pour une cible donnée, il n'y ait qu'un site (à un moment donné).

Les noms exprimant la cible dans *lieu du N* impliquent la signification d'une action. Les noms d'êtres et d'objets sont exclus. On oppose ainsi des séquences comme **le lieu (du livre / de l'arbre / de Pierre)* à :

(25) *le lieu du crime, le lieu de l'accident, le lieu de la cérémonie, le lieu de l'opération, le lieu du mariage, le lieu de l'atterrissage, le lieu de l'attentat, le lieu du tournage, le lieu de la livraison, le lieu de la bataille, le lieu du délit, le lieu de la conférence, le lieu du concert, le lieu de la perquisition*⁶⁵

Dans *lieu du N*, N évoque une action particulière, c'est-à-dire une occurrence d'un procès, ce qui est conforme au mode de localisation dynamique signifié par *lieu*. L'individuation de l'action s'accompagne de l'interprétation spécifique du SN complément, comme le montre le test par *Quel N ? : le lieu du crime – Quel crime ?*, *le lieu du mariage – Quel mariage ?*, *le lieu de la livraison – Quelle livraison ?* Les noms en complément dans *lieu du N* sont en outre dotés d'une certaine autonomie référentielle, qui indique qu'ils ne décrivent pas à proprement parler des procès, mais des événements.

Nous empruntons ici à Van de Velde (2006) la distinction entre actions (ou pour nous procès) et événements. Selon elle, une action est « un prédicable qui requiert d'être rapporté à un objet » (2006 : 16) ; sa signification correspond à celle d'un groupe verbal sans son argument externe. Les actions se caractérisent ainsi par une sorte d'incomplétude sémantique. Les événements, au contraire, impliquent une prédication complète et ne sont donc pas eux-mêmes prédicables. Ils correspondent à un « noyau propositionnel » thétique : ils dénotent quelque chose qui arrive, et peuvent intégrer l'agent de l'action. Cette distinction est illustrée par l'exemple suivant : dans *J'ai vu la voiture renverser Jean*, le syntagme *renverser Jean* décrit une action, tandis que dans *J'ai vu Jean se faire renverser par la voiture*, *Jean se faire renverser par la voiture* décrit un événement (Van de Velde 2006 : 29). Ainsi, les événements se fondent sur les actions, mais s'en distinguent par leur complétude sémantique.

Les mêmes noms peuvent dénoter des actions et des événements. Selon Van de Velde, le contexte permet de lever l'ambiguïté. Dans *Pierre a commis un crime*, *La police a fait une perquisition chez le suspect*, *Le trio donne un concert ce soir*, *crime*, *perquisition* et *concert* s'interprètent comme des procès — un événement en tant que tel n'est pas « fait », « commis » ni « donné ». Par contre, dans *Un crime s'est produit cette nuit dans le parc*, *Il y a eu une perquisition au domicile du suspect* et *Le concert aura lieu ce soir vers minuit*, *crime*, *perquisition* et *concert* dénotent des événements : ils sont autonomes du point de vue sémantique et référentiel, car ils décrivent d'eux-mêmes des choses qui surviennent.

⁶⁵ On rencontre parfois *le lieu du N* avec des noms abstraits non processifs, comme dans *le lieu de la liberté*, *le lieu de la connaissance*. Comme nous le verrons en fin de chapitre, ces expressions apparaissent généralement en position d'attribut et peuvent se rapporter à des référents non spatiaux. Notons que le nom en complément a ici une interprétation générique. Il ne s'agit pas de localiser dans l'espace un individu spécifique comme dans (25).

Le nom en complément dans *le lieu du N* est bien un nom d'événement. *Crime*, dans *le lieu du crime*, reçoit la même interprétation que dans *Il y a eu un crime dans ce lieu* et *Le crime s'est produit dans ce lieu*. Tout se passe comme si le nom avait intégré sémantiquement un procès et l'ensemble de ses actants, pour décrire à lui seul un « quelque chose qui arrive ». C'est précisément grâce à cette autonomie descriptive que l'on peut directement combiner *le N* avec *lieu*, et ainsi conférer à son référent une localisation spatiale.

En comparaison, *N* dans *lieu de N* ne peut pas s'interpréter comme un nom d'événement, car il n'a pas de pouvoir référentiel. Les noms d'activités susceptibles de s'employer dans *lieu du N* sont ceux qui peuvent également désigner des événements. On peut comparer par exemple (26) et (27) :

- (26) a. *un lieu de repos* / **le lieu du repos*
 b. **Le repos a (eu) lieu dans le dortoir*
- (27) a. *un lieu d'exposition* / *le lieu de l'exposition*
 b. *L'exposition a (eu) lieu au Grand Palais*

La différence d'interprétation dans le cas où le même nom figure dans *lieu de N* et *lieu du N* est nette (e.g. *lieu de rencontre* vs *lieu de la rencontre*, *lieu de promenade* vs *lieu de la promenade*). Les noms en complément dans *lieu du N*, même quand ils sont dérivés de verbes atéliques, décrivent des actions particulières, délimitées dans le temps et référentiellement autonomes, c'est-à-dire des événements. Ils ne s'interprètent pas comme des noms d'activités. C'est à cette condition seulement qu'ils peuvent dénoter des cibles de localisation spatiale.⁶⁶

On retiendra que dans ses emplois distinctifs, *lieu* localise des événements, et non des procès. *Lieu du N* peut d'ailleurs se construire avec des noms qui sont difficilement objets de verbes comme *accomplir*, *commettre*, *faire*, *effectuer*, *exécuter*, c'est-à-dire des noms qui privilégient l'interprétation d'événement plutôt que celle d'action. Tel est le cas dans *le lieu du sinistre* / *de la fusillade* / *de la noyade* / *du conflit* / etc.

La définition que Franckel donne de *lieu* est sur ce point imprécise. Franckel, à juste titre, souligne l'affinité de *lieu* avec les « termes de nature processive » (1993 : 215). Mais il considère le procès en soi comme le localisé, sans distinction des activités et des événements, et sans préciser si *procès* désigne une entité prédicable ou non. Les expressions *lieu de N* et *lieu du N* ne sont pas distinguées et les activités elles-mêmes sont vues comme des cibles. La définition en termes de « localisation de procès » est donc vague ; elle ne permet pas vraiment de déterminer le type d'entités localisées.

Il nous paraît au contraire nécessaire, pour pouvoir définir précisément les propriétés locatives de *lieu*, de distinguer d'une façon ou d'une autre entre ce que nous appelons les « procès » (ou « actions ») et les « événements ». Seuls les seconds sont susceptibles d'être directement localisés dans des « lieux ». Les événements, parce qu'ils se fondent sur une base processive, mais aussi parce qu'ils ont une certaine autonomie existentielle, constituent les cibles types de la localisation dynamique décrite par *lieu*.

⁶⁶ *Lieu de N(sg)* s'oppose également à *lieu de N(pl)(+ exp.)* (*un lieu de randonnées*, *le lieu de réunions houleuses*). Dans cette seconde tournure en effet, *N* est déterminé : *lieu de N(pl)* vaut pour **lieu de des N*. *N* dénote ici une pluralité d'événements, et non une activité continue comme dans *lieu de N(sg)*. *Lieu de N(pl)* laisse toutefois entrevoir que l'interprétation d'activité dans *lieu de N(sg)* peut être construite par un effet de massification, consistant en l'accumulation et l'indistinction d'événements du même type (e.g. *un lieu de rencontres* > *un lieu de rencontre*).

1.2.2. L'ancrage des événements dans l'espace

La possibilité d'assigner des lieux aux événements repose vraisemblablement, au niveau ontologique, sur le fait que les événements intègrent des acteurs substantiels qui se trouvent dans l'espace. Il n'en reste pas moins que ce sont bien, du point de vue linguistique, des événements en soi, et non des substances, qui sont localisés. Dans *le lieu du N*, c'est l'événement lui-même qui se voit directement assigner une localisation spatiale, et non une substance prenant part à l'événement : on dit *le lieu du crime* et pas **le lieu de l'homme commettant le crime*, **le lieu de l'homme qu'on assassine*. Il semble donc réducteur, si l'on se fonde sur les expressions linguistiques, de considérer les événements comme « des entités essentiellement temporelles » qui « n'ont qu'une relation indirecte à l'espace » (Vendler 1967 : 144) : le fait que l'on puisse modifier *lieu* par un nom d'événement dans *le lieu du N* montre, en français tout au moins, qu'il est possible d'attribuer directement aux événements des caractéristiques spatiales.

Encore faut-il dire en quoi consiste cette spatialité. Van de Velde (2006 : 186), qui défend l'idée que les événements sont à la fois directement dans l'espace et dans le temps, considère les événements comme des « quasi-choses » et signale que la question *Où est x ?* peut aussi bien s'appliquer aux substances qu'aux événements (*Où est le beurre ?*, *Où est le mariage ?*) — alors que *Quand est x ?* ne s'emploie pas pour les substances (*Quand est le mariage ?* vs **Quand est le beurre ?*). Cependant, *Où est x ?* ne convient pas à tous les noms d'événements susceptibles de figurer dans *lieu du N* :

- (28) *Où est (le spectacle / la cérémonie / le tournage / le match / le colloque / le cours / le concert / le tournoi) ?*
(29) **Où est (l'explosion / le décès / la fusillade / l'atterrissage / le sinistre / la noyade / le crash / l'attentat) ?*

Avec *Où se trouve le N ?*, qui s'applique sans difficulté aux noms d'êtres et de choses, c'est l'ensemble des noms d'événements qui pose problème :

- (30) *?*Où se trouve (le spectacle / la cérémonie / le tournage / le match / le colloque / l'explosion / le décès / la fusillade / etc.) ?*

Inversement, *Où a (eu) lieu le N ?* s'emploie avec les noms d'événements — *Où est le N ?* dans (28) se paraphrase par *Où a lieu le N ?* Mais la question ne convient pas aux noms de substances :

- (31) **Où a (eu) lieu (le beurre / cette table / Pierre / la maison / Gand) ?*

On emploie donc des prédicats d'existence différents pour indiquer la localisation spatiale des événements et des substances. D'après leurs noms respectifs, les événements ne « sont » pas dans l'espace comme les êtres et les objets : ils ne « se trouvent » pas dans l'espace, mais « ont lieu », « se produisent », « surviennent » dans l'espace, à l'inverse des substances. Ces différences d'expression marquent une différence dans l'espace entre ce qui est et ce qui advient.

L'existence de noms de localisation différents pour les substances et les événements confirme la différence de référence spatiale entre ces deux types d'entités. Comme nous l'avons vu, *lieu* et *place*, dans leurs emplois spatiaux, sont en distribution complémentaire : on dit *le lieu (du Névénement / *du Nsubstance)* et *la place (du Nsubstance / *du Névénement)*. Tels qu'ils sont décrits en français, les événements sont directement dans l'espace, puisqu'ils

peuvent se voir attribuer des « lieux », mais ils n’y sont pas de la même manière que les objets, puisqu’il n’y ont pas de « places ».

Si d’ailleurs les événements étaient dans l’espace comme le sont les objets, ils pourraient à leur tour être envisagés comme des « lieux » ou des « endroits », puisque les objets peuvent être désignés ainsi en vertu de leur existence spatiale. Or dans leurs emplois spatiaux, les NGE n’ont pour référents que des portions du monde matériel (saturées ou non). Et bien que l’on puisse parfois traiter linguistiquement un événement comme un localisateur (e.g. *Pierrot est dans une fête, Sophie va à la réunion*), il n’est pas possible de reprendre directement un nom d’événement par *lieu* ou *endroit* :

- (32) a. *Max est allé au mariage de son collègue. *(Ce lieu / cet endroit) était très accueillant*
b. *Nous nous sommes rendus au concert de Kurt Wagner. *(Ce lieu / cet endroit) était bondé*
c. *Il n’y avait personne dans ce colloque. *(Ce lieu / cet endroit) n’était pas approprié*

Quelle que soit la nature de la cible, le support référentiel des NGE en emploi spatial est toujours de même nature : il s’agit de substances ancrées dans l’espace, et non d’événements. Autrement dit, un objet jouant le rôle de cible dans un contexte donné peut être désigné comme « lieu » ou « endroit » dans un autre contexte. Ce n’est pas le cas des événements, ce qui montre que leur existence spatiale est conçue différemment de celle des substances physiques.

La différence de mode de repérage, selon qu’on localise dans l’espace des substances ou des événements, s’explique par une différence de nature entre ces deux sortes d’entités, telles qu’elles sont présentées par la langue. D’une part, les noms d’événements ne peuvent pas se combiner avec un complément de mesure spatiale (**une cérémonie de deux cents mètres carrés, *un accident de plusieurs dizaines de mètres, *une explosion de trois mètres cubes, *un spectacle de trois hectares*). Les événements ne se voient pas associer d’étendue spatiale et ne peuvent donc pas saturer l’espace.

D’autre part, les événements se caractérisent par leur aspect dynamique, car ils impliquent une action. Il s’ensuit qu’ils s’inscrivent directement dans le temps. En effet, les événements, que l’on puisse ou non leur associer une extension temporelle, peuvent tous avoir une datation, ce qui les distingue nettement des substances (cf. *Quand a (eu) lieu le Névénement ?* vs **Quand (est / a été) le Nsubstance ?*). Autrement dit, les événements ont un ancrage et une finitude temporels. Les substances au contraire, bien qu’elles soient en réalité soumises aux effets du temps, n’ont d’après la langue qu’un lien indirect au temps, comme cela a été souvent observé. Elles ne sont pas décrites comme des occurrences temporelles, et se conçoivent dans l’espace avec une certaine permanence temporelle qui échappe aux événements. C’est en vertu de cette permanence que, contrairement aux événements, les substances physiques peuvent se mouvoir dans l’espace, se voir attribuer des sites différents à des moments différents et donc ne pas être à « leur » place à un moment donné. La valeur normative de *place* est ainsi conditionnée par la nature des cibles distinctives de *place* : parce que *place* est assigné à la localisation d’entités (vues comme) permanentes et mobiles, une « place » peut être attribuée à une cible x sans correspondre à la localisation de x à tout instant, i.e. sans prise en compte du moment exact où la localisation sera effective. En comparaison, un événement x, s’il se réalise, ne peut pas ne pas être localisé dans le « lieu de x ». Les événements ont un ancrage spatial immuable. Dans ce cas, l’assignation du site à la cible, c’est-à-dire la détermination du lieu comme « lieu de x », implique la prise en compte

de la localisation à un moment *précis*, contraint par l'occurrence temporelle de la cible — et non à un moment *quelconque*, comme dans le cas de *place* normatif.

Ainsi, les différences de rapport au temps des substances et des événements conditionnent leurs différences de rapport à l'espace. Elles justifient qu'on ait des localisateurs et des modes de localisation différents pour chaque type de cible : la localisation spatiale est dynamique ou statique, selon que l'entité localisée a ou non une relation directe au temps. *Lieu* en particulier peut localiser des événements dans l'espace parce qu'il indique un mode de localisation processif, qui convient à ce type de cibles.

On peut donc dire, à la suite de Casati et Varzi, que les événements sont « des entités spatiales d'un autre type que les objets matériels » (1999 : 6-7). Leur spatialité est différente parce que leur temporalité est différente. La conception uniforme des événements et des objets comme des entités quadridimensionnelles, en vertu de leur existence spatio-temporelle (cf. Quine 1960 [1977] : 244), ne correspond pas à la réalité linguistique.

Par leur relation directe à la fois à l'espace et au temps, les événements peuvent être considérés comme des entités spatio-temporelles, quoique l'on ne puisse pas leur assigner quatre dimensions, les événements n'ayant pas d'étendue spatiale. Les objets eux, tels qu'ils sont décrits par leurs noms, n'ont pas d'occurrence temporelle directe ; par conséquent ils se définissent difficilement comme des entités spatio-temporelles. La distinction de l'espace et du temps, même si on estime qu'ils sont primitivement unis, est donc nécessaire à la description des deux types d'entités.

Le cas de *lieu* donne une autre illustration de la nécessité de cette distinction. Le repérage des « lieux » (au sens distinctif) se fait sur une base spatio-temporelle, puisqu'on identifie un « lieu » par la localisation d'un événement. Cependant, alors que les événements ont un ancrage spatial direct mais éphémère, le référent de *le lieu du Névènement* affiche une permanence dans le temps qui échappe à l'événement lui-même : le lieu du crime reste le lieu du crime après que le crime a eu lieu. Il y a donc fixation d'un repère physique dans l'espace, en dehors de l'intervalle temporel associé à l'événement. Autrement dit, un « lieu » en soi est une entité strictement spatiale, et non spatio-temporelle (*Où est le lieu du crime ?* vs **Quand est le lieu du crime ?*). *Lieu* ne décrit pas, comme le pense Franckel, « un point d'espace-temps » (1993 : 216) : revenir sur le lieu du crime n'est pas revenir à l'heure du crime. Le « lieu de x », s'il est en quelque sorte inauguré par l'événement x, est stabilisé dans le temps — c'est ainsi qu'il peut être assimilé référentiellement à un objet, et non à un événement (cf. (32)). Cette fixation des lieux, qui correspond au passage de l'espace-temps à l'espace « pur », consiste en une opération d'abstraction : l'exemple de *lieu* montre que l'espace peut être construit par abstraction sur l'espace-temps, par focalisation sur la composante spatiale de localisations primitivement spatio-temporelles. Sans la séparation conceptuelle de l'espace et du temps, on ne pourrait pas constituer des sites spatiaux stables à partir de la localisation des événements.

Il y a également là un argument contre l'hypothèse de la primauté conceptuelle de la localisation spatiale, puisque dans le cas des événements, localisation spatiale et temporelle sont primitivement unies. L'espace lui-même, en tant qu'il est conçu en dehors du temps, apparaît ici comme second par rapport à l'espace-temps.

2. LA DÉLIMITATION DES LIEUX

A ce stade, nous avons mis en évidence ce qui nous semble être la propriété sémantique essentielle de *lieu*, à savoir la signification d'une localisation processive. Celle-ci permet de comprendre pourquoi *lieu*, alors même qu'il n'a pas de traits d'étendue (cf. chapitre 1, § 2.2.2.), peut renvoyer à des sites supports ou enveloppants, et pourquoi donc il s'emploie avec *dans* et *sur* plutôt qu'avec *à* — ce qui de prime abord semble paradoxal. La localisation processive peut également expliquer l'emploi restreint de *lieu*, en référence à des sites ancrés au sol et à échelle humaine.

2.1. L'étendue des sites de localisation événementielle

Les cibles types de *lieu*, i.e. les événements, n'ayant pas d'étendue spatiale, ils s'ancrent de façon ponctuelle dans l'espace, sans saturation de portions d'espace. Comme le note Strawson, seuls les objets *occupent* l'espace : « ce sont les choses elles-mêmes, et non pas les processus qui les subissent, qui sont les principaux *occupants* de l'espace, à savoir les choses qui possèdent non seulement une position spatiale, mais aussi des *dimensions* spatiales » (1959 [1973] : 63). Les événements, eux, n'ont dans l'espace qu'une localisation, pas de dimensions.

Si comme nous le pensons, *lieu* se caractérise par la localisation d'événements, alors il n'a pas à décrire d'étendue spatiale. La possibilité de localiser une cible événementielle n'a pas de corrélation directe avec l'étendue du site. Sur ce point, *lieu* s'oppose à *place* qui, localisant des objets dans l'espace, mobilise l'étendue. Ainsi peut-on lier sémantiquement la présence ou l'absence de description de l'étendue à la forme de localisation signifiée. De fait, la localisation d'un événement dans un « lieu » n'implique pas que l'on puisse caractériser celui-ci par sa taille ou sa dimension :

- (33) a. ??L'explosion s'est produite dans un grand lieu
b. ??Pierre s'est promené dans un lieu de plusieurs hectares

Certes, la description d'une étendue n'est pas incompatible avec la localisation événementielle, puisque des noms comme *zone*, *région* et *site*, qui sont dotés de traits d'étendue, peuvent se voir attribuer des cibles événementielles (e.g. *la région de la catastrophe*, *la zone des combats*, *le site du festival*). Mais elle a dans ces cas une autre source sémantique que le sens de localisateur processif ; ce dernier, comme en témoigne *lieu*, n'implique pas la mise en profil de l'étendue.

En raison de l'absence de description de l'étendue et de la présentation homogène des référents, on peut concevoir les « lieux » comme des repères spatiaux ponctuels, ainsi que le suggère Franckel (1993 : 216). En effet, il est difficile de mettre en profil l'espace intérieur d'un « lieu » (*?Je traverse le lieu du crime*, *?Le gendarme arpente le lieu de la perquisition*) ou sa configuration (*??Les troupes se sont rassemblées au centre d'un lieu dangereux*, *??Les enfants jouent à l'autre bout du lieu*). La localisation processive n'impose aucune forme de composition ou de structuration des sites.

Cependant, on n'a pas affaire à des points au sens strict, i.e. à des entités de dimension zéro. Comme nous l'avons précédemment remarqué (chapitre 1, § 2.2.2.), *lieu* peut démontrer une certaine souplesse référentielle : dans certains cas de reprise, il peut s'accompagner d'un complément d'étendue (cf. *Ils ont ouvert une petite galerie d'art rue d'Anvers ; ce lieu (minuscule / d'à peine trente mètres carrés) accueille de nombreuses expositions*). L'étendue,

si elle n'est pas décrite, n'est pas non plus incompatible avec le sens de *lieu*. Autrement dit, si *lieu* ne met pas en profil l'étendue des sites, il ne décrit pas pour autant une non-étendue, c'est-à-dire un point au sens strict. L'emploi de *lieu* avec les prépositions *dans* et *sur*, et non avec *à* (excepté dans la locution *au lieu de*, cf. chapitre 7, § 1.2.2.), laisse d'ailleurs penser que *lieu* désigne des localisateurs supports et englobants plutôt que des repères ponctuels. On ne dit pas en effet :

- (34) a. **Le mariage s'est déroulé à un lieu magnifique*
 b. **Je leur ai donné rendez-vous à un lieu que je vais t'indiquer*
 c. **Le film a été tourné au lieu où ils ont grandi*
 d. **Ils se sont retrouvés au lieu du crime*

Pourquoi *lieu*, qui n'a pas de trait d'étendue, s'emploie-t-il avec *dans* et non avec *à*, alors que *dans*, contrairement à *à*, semble mettre en profil l'étendue des sites ? Il y a là un fait remarquable, sur lequel nous devons nous arrêter un instant.

2.2. Les prépositions *dans*, *à*, *sur* et leur emploi avec *lieu*

Nous ferons ici quelques remarques concernant les emplois spatiaux de *dans* et *sur*, que *lieu* sélectionne, et de *à*, que *lieu* rejette. Il ne s'agit pas de s'attaquer à l'ensemble du problème, complexe et très débattu, de la signification spatiale de ces prépositions, mais d'examiner les propriétés qui pourraient expliquer leur distribution avec les NGE, en particulier avec *lieu*.

2.2.1. *Dans* : contenance, inclusion et étendue

Lieu s'emploie régulièrement avec *dans*, qu'il soit précédé d'un déterminant défini, indéfini ou démonstratif :

- (35) a. *Les deux hommes d'affaires se sont rencontrés dans un lieu public*
 b. *Les parents devront se présenter au plus tôt dans le lieu de scolarisation de l'élève*
 c. *Il est dorénavant interdit de fumer dans ce lieu*

On peut se demander quel sens prend ici la préposition *dans*, et ce que son emploi indique quant à la représentation des « lieux ». En vertu de quel principe *lieu* peut-il se combiner avec *dans* ? La préposition conditionne-t-elle la mise en perspective de l'étendue du site ?

Les premières études portant sur les emplois spatiaux des prépositions posent la dimensionnalité du site comme principe de discrimination sémantique. Ainsi Gougenheim (1949) distingue-t-il *dans* de *sur* par la tri- / bidimensionnalité des localisateurs. Cette distinction pose toutefois problème dans le cas des noms de sites plats, comme *désert*, *plaine* ou *champ*, qui peuvent avoir une représentation bidimensionnelle (e.g. *Pierre est dans un champ de plusieurs hectares*). Leech (1969), pour l'anglais, adopte le même principe de description des prépositions, mais il intègre l'idée que le site de *in* (*dans*) peut ne comporter que deux dimensions. Il distingue ainsi *in*, dont le site est bi- ou tridimensionnel, de *on*, dont le site est uni- ou bidimensionnel, et de *at*, dont le site n'a « pas de dimension pertinente » (1969 : 161-162) — Leech schématise le site de *at* comme un point.

Pour Vandeloise (1986), la dimensionnalité du site n'entre pas directement en jeu dans l'emploi spatial des prépositions. Concernant *dans*, il montre que le site peut également être unidimensionnel, puisqu'on peut dire *Le curé est dans la file* (1986 : 14). Vandeloise ajoute

que la dimensionnalité du site n'est pas une condition suffisante à l'emploi de *dans*, et qu'il manque à la définition géométrique de la préposition la notion de contenance ou d'inclusion.

On peut se demander si, pour autant, les traits dimensionnels doivent être bannis de la définition spatiale de *dans*. Est-il possible notamment d'accorder au site de *dans* une représentation ponctuelle, i.e. de dimension zéro ? La question de l'idéalisation géométrique des sites se pose pour l'ensemble des prépositions spatiales. Ne peut-on pas penser, par exemple, que « à marque le lieu de façon ponctuelle » (Spang Hanssen 1963 : 183) ? *A fortiori*, n'y a-t-il pas moyen d'opposer *dans* et *à* par la représentation dimensionnelle de leurs sites respectifs ? Cette éventualité est suggérée par Herskovits qui, dans les définitions générales qu'elle donne de *in* et *at*, fait valoir le critère dimensionnel : *in* signifie « l'inclusion d'une construction géométrique dans une autre de dimension un, deux ou trois » (1986 : 48) et *at*, « la coïncidence d'un point avec un autre » (1986 : 128).

Toujours est-il que Vandeloise substitue aux principes descriptifs géométriques des principes fonctionnels et cognitifs, qui mettent au premier plan l'expérience et les connaissances extralinguistiques que nous avons de l'espace. Dans cette optique, *dans* est décrit d'après une relation dynamique de *contenant / contenu*, définie par trois traits organisés en ressemblance de famille : « (i) le contenu bouge vers le contenant et non l'inverse, (ii) le contenant contrôle la position du contenu et non l'inverse, (iii) le contenu est inclus, au moins partiellement, dans la fermeture convexe de la partie contenant du contenant » (Vandeloise 1986 : 225). Ainsi formulée, cette définition paraît adaptée aux cas où la cible et le site sont des objets matériels non ancrés au sol, mais elle s'applique plus difficilement lorsque le site est un territoire (aménagé ou non) ou lorsqu'il est désigné par un NGE. Il est en effet difficile d'associer les notions de « contenant », de « partie contenant », de « contenu » et de « fermeture convexe » aux « lieux » car ceux-ci ne sont pas décrits selon leur matérialité. *Dans + lieu* ne marque ni les bornes matérielles — il ne peut pas être repris par *dedans* (cf. chapitre 1, § 1.2.1.) — ni la nécessaire fermeture, puisque *dans ce lieu* peut se rapporter, par exemple, à une plaine, un désert, une ville, un paysage de montagne, un champ de bataille, etc. (e.g. *Dans ce lieu où de nombreux hommes ont péri...*). En fait, le troisième terme de la définition, réduit à la simple relation d'inclusion de la cible dans le site, paraît suffisant pour rendre compte des cas où le site n'est pas une entité matérielle mobile (*Pierrot est dans le désert, Le musée se trouve dans le troisième arrondissement, Les enquêteurs mènent leurs recherches dans une zone inhabitée*, etc.).

La définition de *dans / in* en termes d'*inclusion* est donnée par de nombreux auteurs : on pose que *dans* et *in* expriment l'inclusion de la cible dans le site (cf. entre autres Herskovits 1986 : 48, Borillo 1998 : 88), voire l'inclusion de la portion d'espace occupée par la cible dans la portion d'espace occupée par le site ou correspondant à « l'intérieur » du site (Vieu 1991 : 205). Depuis Miller et Johnson-Laird (1976 : 385), on parle d'inclusion totale ou partielle, selon que la cible est ou non intégralement contenue dans le site (*Les bijoux sont dans le coffre* vs *Les fleurs sont dans le vase*). A juste titre, Vandeloise (1996) note que le terme d'*inclusion* est employé dans les définitions de *dans* avec une certaine équivocité. Dans son emploi strict en effet, l'inclusion de A dans B implique que toute partie de A est une partie de B. En ce sens, l'inclusion présuppose la partition et ne correspond pas à la plupart des emplois de *dans* : les bijoux ne font pas partie du coffre. Vandeloise évoque plutôt, concernant le sens donné à *inclusion* dans les définitions de *dans*, la notion d'« enveloppement » — le site enveloppe la cible mais ne l'inclut pas. Nous reprendrons le terme à notre compte, avec toutefois cette précision, nécessaire si l'on se reporte à la définition de l'enveloppement proposée par Vandeloise (1995 : 127) : l'enveloppe n'adhère pas nécessairement à l'enveloppé, mais peut simplement l'*entourer*, comme le coffre-fort entoure les bijoux, la forêt le petit Poucet, ou le champ l'épouvantail.

L'enveloppement suppose une certaine caractérisation interne du site, voire la description d'une forme d'intériorité. Faut-il en déduire que l'idéalisation du site de *dans* implique la mise en profil de son étendue ? Cela semble exclu dans le cas de *lieu*, puisque l'emploi avec *dans* ne favorise pas la possibilité de caractériser un « lieu » par sa taille ou sa dimension (cf. (33)). De même, *dans tout* ne peut pas se combiner avec *lieu* :

- (36) a. *Il règne un désordre incroyable (dans cette maison / dans toute cette maison)*
b. *Il règne un désordre incroyable (dans ce lieu / *dans tout ce lieu)*
(37) a. *On a recherché en vain les disparus (dans cette zone / dans toute cette zone)*
b. *On a recherché en vain les disparus (dans ce lieu / *dans tout ce lieu)*

Ainsi, contre toute attente, l'emploi de *dans* n'implique pas que le site puisse être décrit comme une entité dotée d'une étendue. S'il y a enveloppement, celui-ci, dans la langue, n'est pas nécessairement lié à la mise en profil de l'étendue du site. On notera que la possibilité d'attribuer une étendue au site n'est pas non plus une condition suffisante de l'emploi de *dans*, puisque *place*, qui peut prendre des compléments de taille et de dimension, ne se combine pas avec *dans* (**dans une place (+ exp.)*, **dans sa place*)⁶⁷. L'emploi avec *dans* n'est donc pas directement corrélé à la description de l'étendue. C'est précisément à cette condition que l'on peut employer *dans + lieu*.

Le site de *dans* n'est pas pour autant idéalisé comme un point. *Dans* rejette même la ponctualité (cf. **dans un point*). *Lieu* dans l'emploi avec *dans*, même s'il reste marqué par la non description de l'étendue, dénote un site enveloppant, i.e. non ponctuel et entourant la cible. Nous tâcherons d'expliquer plus loin comment se construisent, du point de vue extensionnel, la représentation enveloppante et la délimitation spatiale des « lieux » (cf. § 2.3.).

2.2.2. *Dans vs à*

Sur quoi repose l'enveloppement signifié par *dans*, s'il ne dépend pas crucialement de la description de l'étendue du site ? Et pourquoi *lieu* ne s'emploie-t-il pas plutôt avec la préposition *à*, si celle-ci n'implique pas que le site ait une étendue ?

On peut émettre l'hypothèse que *dans* focalise, non pas nécessairement sur la description de l'étendue du site, mais plus généralement sur la caractérisation interne du localisateur, c'est-à-dire qu'il ne présente le site que dans son rapport de localisation interne avec la cible, sans relation avec l'extérieur. La détermination externe n'est pas incompatible, mais elle n'entre pas en jeu dans la relation décrite par *dans*. Avec *à* en revanche, il n'y a pas de focalisation sur la détermination interne de la localisation : le site n'est pas envisagé de l'intérieur, il contraste potentiellement avec son environnement. Le localisateur n'est plus tourné vers lui-même comme avec *dans*, mais ouvert sur l'extérieur. Dans cette perspective externe, on indique simplement la coïncidence de la cible et du site.

Cette hypothèse est très proche de celle défendue par Katz (2002 : 41), pour qui « *à* se définit unitairement par rapport à d'autres espaces, dénotant un espace appréhendé de l'extérieur, alors que le régime de *dans* dénote un espace composite appréhendé de l'intérieur ». L'aspect composite semble contestable lorsqu'on se réfère à *dans + lieu* ; Katz estime en effet que la sélection de *dans* doit permettre de distinguer différentes zones à l'intérieur du site désigné, ce qui n'est pas le cas dans l'emploi avec *lieu*. Mais l'idée d'une appréhension interne ou externe des sites selon que l'on emploie *dans* ou *à* convient bien à leur emploi avec les noms généraux d'espace.

⁶⁷ Nous reviendrons sur la distribution prépositionnelle de *place* dans le prochain chapitre (§ 2.1.).

Elle s'accorde en outre avec les représentations géométriques que l'on associe à chaque préposition. Ainsi, la focalisation sur la caractérisation interne du site dans le cas de *dans* concourt à son idéalisation enveloppante, tandis que l'emploi avec *à*, par l'absence de spécification interne, implique la neutralisation des particularités extensionnelles du site et donc sa représentation non dimensionnelle : la seule information de coïncidence du localisateur et du localisé, sans précision d'agencement locatif, favorise l'idéalisation ponctuelle du site (cf. Herskovits 1986 : 128).

Si cette hypothèse est valide, l'emploi de *lieu* avec *dans* et non avec *à* s'explique par la nécessité pour *lieu* de focaliser sur l'aspect interne de la localisation, c'est-à-dire de décrire le site dans son strict rapport avec la cible, notamment selon la possibilité d'actualisation processive. Le sens de localisateur processif consiste en effet en une pure détermination interne de la localisation, puisque le lieu est défini en tant que quelque chose s'y passe, s'y pratique ou s'y réalise. Il conditionne donc sémantiquement l'emploi de *lieu* avec *dans*. *A + lieu* est exclu car le site décrit ne contraste pas avec l'extérieur et n'est pas représenté dans son environnement. Inversement, la possibilité d'employer *endroit* avec *à* découle de son sens partitif : puisqu'il est possible d'appréhender le site dans sa détermination externe, sans décrire ses particularités internes, *endroit* peut se combiner avec *à*.

Ainsi peut-on opposer les syntagmes *à un endroit* et *dans un lieu*, comme dans :

- (38) a. *Trois mille personnes se sont rassemblées dans ce lieu*
 b. *Trois mille personnes se sont rassemblées à cet endroit*

Le localisateur, dans (38a), est appréhendé de l'intérieur et présenté comme une enveloppe. Dans (38b) par contre, il est visé de l'extérieur et idéalisé comme un point.⁶⁸

Il faut préciser ici que la possibilité de contraste avec l'environnement ne suffit pas à l'emploi de *à*, puisque *zone* et *région* ne se distribuent pas avec *à*, alors qu'ils indiquent un repérage partitif. Cela s'explique par la particularité sémantique de ces deux noms, qui tient à la délimitation d'une étendue, voire à la bidimensionnalité du site. Avec *zone* et *région*, il y a en puissance le contraste avec un tout, mais on ne peut pas faire l'économie de la description interne, d'où l'emploi avec *dans*, et non avec *à*. La différence entre *endroit* et *zone / région* dans *à un endroit du cerveau* vs *dans une (zone / région) du cerveau* ne tient pas au repérage dans un ensemble, mais bien à la mise en profil des propriétés internes du site dans le second cas, en l'occurrence de son étendue. Corollairement, l'emploi avec *dans* n'exclut pas la caractérisation externe du site ; il ne la décrit simplement pas — dans *dans + zone / région*, le contraste avec l'environnement est suggéré par le sens même de *zone / région*, et non par la préposition.

Pour pouvoir se combiner avec *à*, le site doit donc pouvoir être non seulement appréhendé de l'extérieur, mais aussi neutralisé quant à sa caractérisation interne. Inversement, *dans* n'exclut pas que le localisateur puisse recevoir une détermination externe, mais il focalise sur sa caractérisation interne.

Nous retiendrons ici, pour expliquer l'emploi de *dans* et *à* avec les NGE, le principe de détermination interne et enveloppante du site de *dans*, contre la détermination externe et ponctuelle du site de *à*⁶⁹. De ce point de vue, l'emploi de *lieu* avec *dans* et d'*endroit* avec *à* est à l'image de la différenciation sémantique des deux termes.⁷⁰

⁶⁸ *Dans + endroit*, qui permet la neutralisation des propriétés partitives d'*endroit*, sera étudié au chapitre 7, § 2.2.1.

⁶⁹ L'emploi spatial de *à* connaît d'autres contraintes. Il y a notamment des restrictions sur la détermination du nom site : par exemple, *à* s'emploie plus difficilement avec l'indéfini qu'avec le défini (**Je vais à une maison* vs *Je vais à la maison*). En outre, l'emploi avec le défini peut mettre en jeu une activité associée au site (*être à la*

2.2.3. L'emploi de *lieu* avec *sur*

Lieu se distingue d'*endroit* et de *place* par son emploi avec *sur*. Mis à part *sur* + *place*₂ (*Il habite sur la place*), quelques emplois avec *endroit*₂ (*Les galons ont été cousus sur l'endroit de sa veste*) et l'expression figée *sur place* — qui donne même lieu à un nom (e.g. *faire du surplace*) —, *endroit* et *place* ne sélectionnent pas *sur*. *Lieu* s'emploie avec *sur* précédé du défini, de l'indéfini ou du démonstratif :

- (39) a. *Les pompiers sont intervenus tardivement sur le lieu de l'incendie*
b. *Il y a des normes à respecter sur un lieu de tournage*
c. *Le fleuron de l'industrie métallurgique s'est installé sur ce lieu stratégique*

D'une manière générale, *sur* + *lieu* est d'un emploi moins souple et moins large que *dans* + *lieu*. Dans les emplois démonstratifs et indéfinis en particulier, *dans* est souvent préféré à *sur*. Par exemple, *dans* paraît mieux convenir dans *Ils vivent (dans / sur) un lieu qu'ils souhaitent transformer*, *Vous n'avez pas le droit de rester (dans / sur) ce lieu* et *(Dans / sur) ce lieu calme, tu pourras te reposer un peu*. Dans les emplois indéfinis, l'alternance est favorisée lorsque *lieu* est modifié par *de N*.

Par ailleurs, *sur* alterne avec *dans* dans la distribution prépositionnelle de *lieu*. Alors que dans la plupart des cas, *lieu de Nactivité* peut s'employer avec *sur* et *dans*, *le lieu du Névénement* privilégie nettement *sur* :

- (40) a. *Il est retourné (sur / ??dans) le lieu du crime*
b. *Les pompiers se sont rendus (sur / ??dans) le lieu de l'accident*
c. *Les journalistes sont arrivés en masse (sur / ??dans) le lieu du festival*

Hormis quelques cas où *dans* est imposé par le prédicat de phrase, on ne rencontre quasiment jamais *dans le lieu du Névénement*. Cette particularité d'emploi est étroitement liée à la forme du modifieur, puisque *dans* + *lieu* est compatible avec la localisation d'un événement sous la forme *dans le lieu où P* (*L'enquêteur se trouve (dans le lieu où s'est produit le crime / ??dans le lieu du crime)*).

On peut noter que *le lieu sans exp.* privilégie lui aussi l'emploi avec *sur* : *Il s'est rendu (sur / ?dans) le lieu mais il n'y avait personne*. *Sur* s'emploie également avec *les lieux* (+ *exp.*), en référence à un seul site, comme dans :

- (41) a. *Faroux se rendit lui-même sur les lieux (du délit)*
b. *Les secours sont arrivés sur les lieux (du sinistre) plusieurs minutes après l'alerte*
c. *L'assassin avait pu facilement s'installer et attendre sur les lieux (du crime)*

plage, être au cinéma) (cf. Vandeloise 1988). Ces particularités ne concernent toutefois pas *endroit*, qui peut sans difficulté s'employer avec *à* + *indéfini* (*à un endroit du N*) et qui, en raison de sa généralité, ne se voit pas associer de stéréotype fonctionnel.

⁷⁰ Entre les deux pôles sémantiques constitués par *dans* et *à* se trouve la préposition *en*. Celle-ci se distingue à la fois de *dans* en ce qu'elle n'appréhende pas strictement le site de l'intérieur ((*en / *dans*) *un point de la courbe*), et de *à* par le fait qu'elle ne présente pas le localisateur dans sa pure détermination externe ((*en / *à*) *ce vaste domaine*). *En* est en fait compatible avec les deux formes de caractérisation des sites, ce qui lui permet de se construire à la fois avec *lieu* et *endroit* (e.g. *Pierre est blessé (en / à / *dans) plusieurs endroits*, *Des collectes sont organisées (en / dans / *à) différents lieux*). On notera qu'avec *en*, *lieu* et *endroit* sont précédés d'un déterminant (démonstratif ou indéfini). Il s'agit là d'un usage marginal de la préposition, *en* privilégiant l'emploi sans déterminant, avec l'effet de sens générique déjà évoqué dans l'analyse de *en place* (cf. chapitre 5, § 1.2.).

Lieu a en effet la particularité de pouvoir s'employer au pluriel pour désigner un lieu unique, avec le démonstratif ou le défini, le plus couramment sous la forme *les lieux sans exp.* et *les lieux du Névènement*. Notons que *les lieux de Nactivité* ne peut pas désigner un lieu unique. L'emploi défini pluriel de *lieu* en référence à un seul site affiche une nette prédilection pour la localisation d'événements ; *les lieux sans exp.* apparaît d'ailleurs très souvent comme un anaphorique de *les lieux du Névènement*. Comme *le lieu du Névènement*, *les lieux (du Névènement)* sélectionne la préposition *sur* : il est difficile de substituer *dans* à *sur* dans (41). Accompagnée de son expansion, l'expression a même tendance à ne s'employer qu'avec *sur* (e.g. ?*Les lieux du crime étaient déserts* vs *Le lieu du crime était désert*). Ces faits confirment l'existence d'un lien particulier entre le sens de localisateur événementiel de *lieu* et son emploi avec *sur*.

Comment expliquer la distribution de *lieu* avec *sur* ? Les différentes analyses de la signification spatiale de *sur* évoquent la bidimensionnalité du site, l'instauration d'un contact entre cible et site et la fonction de support.

Gougenheim estime que *sur* sélectionne un localisateur bidimensionnel, appréhendé comme une surface (1949 [1970] : 48, 53). Cette contrainte apparaît dans plusieurs définitions, bien qu'elle ne soit pas toujours présentée comme la composante sémantique principale de la préposition. Certains auteurs comme Leech (1969 : 162) et Herskovits (1986 : 147-148) font remarquer que l'anglais *on* peut se combiner avec des sites unidimensionnels, ce qui vaut également pour le français (e.g. *sur la bissectrice, sur la frontière, sur la route de Londres*). Le site peut même être de dimension 0, puisque *sur* peut s'employer avec des noms comme *faîte, sommet, cime, pointe, extrémité*, etc. (cf. Spang Hanssen 1963 : 178, Aurnague 1991 : 162). Qu'il y ait ou non dans ces cas une idéalisation bidimensionnelle du site (cf. Cuyckens 1991 : 212-213), on s'accorde à reconnaître la prédilection de *sur* pour les sites bidimensionnels.

Dans sa définition, Gougenheim évoque aussi « l'adhérence » du localisé au localisateur (1949 [1970] : 52-53), ce qui permet de rendre compte des cas où le site n'est pas horizontal (e.g. *L'affiche est sur le mur*). Dans le même ordre d'idées, Herskovits (1986 : 140) et Leech (1969 : 162) évoquent respectivement la « contiguïté » et « la contiguïté ou la juxtaposition » de la cible et du site de *on*. Plus généralement, le motif sémantique du contact entre la cible et le site est une condition essentielle du rôle de « support » (Miller & Johnson-Laird 1976 : 386-387) qu'on attribue au site de *sur / on*. Le contact cible / site joue d'ailleurs un rôle central dans la définition que Vandeloise (1986) donne de *sur*, en termes de relation « porteur / porté », ainsi que le montrent Dendale et De Mulder (1997).

De prime abord, il semble peu probable que la sélection de *sur* par *lieu* se fonde sur la bidimensionnalité du site décrit, puisque *lieu* ne met pas en profil l'étendue spatiale. Cependant, lorsque dans ses emplois anaphoriques, *lieu* se voit associer un complément d'étendue (cf. chapitre 1, § 2.2.2.), la caractérisation est toujours bidimensionnelle, de sorte qu'on recense des expressions comme *ce lieu de vingt mètres carrés*, mais pas **ce lieu de vingt mètres* ni **ce lieu de vingt mètres cubes*. On pourrait penser que l'emploi de *lieu* avec *sur* s'explique par cette tendance à la représentation bidimensionnelle. Elle ne suffit toutefois pas à justifier l'emploi de *sur*, car selon ce seul critère, *zone* par exemple devrait être un candidat idéal à la distribution avec *sur* — alors qu'il privilégie plutôt *dans*. En outre, bien que *sur* puisse se combiner avec un site décrit dans son étendue (*sur une table très large, sur un territoire d'à peine quelques kilomètres carrés*), l'emploi de *sur* ne suffit pas à justifier la présence d'un complément de taille ou de mesure :

- (42) a. ??*Le centre de loisirs se trouve sur un lieu gigantesque*
 b. ??*Les fouilles sont menées sur un lieu de plusieurs hectares*

Pas plus que *dans*, *sur* n'implique que le site puisse être décrit comme une entité dotée d'une étendue.

La notion de contact également pose problème concernant la distribution de *sur* avec *lieu*. L'absence de description matérielle des « lieux » fait que dans *sur + lieu*, le contact de la cible et du site est difficilement évaluable. On ne « touche » pas un lieu (??*L'inspecteur a touché le lieu du crime*) et on n'est pas « en contact » avec lui (??*L'inspecteur est en contact avec le lieu du crime*). On n'a pas affaire avec le « lieu » à un porteur matériel typique, comme l'est la table dans *Le verre est sur la table*, ce qui explique l'impossibilité de reprendre *sur le lieu* par *dessus* (cf. chapitre 1, § 1.2.2.). Peut-être la notion de contiguïté, moins sensible à la matérialité, est-elle plus à même de décrire la relation cible / site dans le cas de *sur + lieu*. Quoi qu'il en soit, nous ne rejeterons pas l'idée que dans l'emploi avec *sur*, le « lieu » se présente comme un support.

Il faut en effet prendre en compte une autre particularité de l'emploi de *lieu* avec *sur* : du point de vue dénotatif, *lieu* n'apparaît avec *sur* que dans son usage restreint, i.e. en référence à des sites terrestres. *Lieu*, dans *sur + lieu*, ne peut pas être pris dans son sens étendu, comme lorsqu'on dit, en référence à *Les livres sont rangés sur l'étagère*, *Les bûches se consomment dans la cheminée* et *Les enfants se sont disputés dans la voiture* :

- (43) a. *L'étagère est le lieu où sont rangés les livres*
b. *La cheminée est le lieu où se consomment les bûches*
c. *La voiture est le lieu où les enfants se sont disputés*

Dans (?)*sur le lieu où sont rangés les livres*, (?)*sur le lieu où se consomment les bûches* et *sur le lieu où ils se sont disputés*, *lieu* ne peut pas renvoyer, respectivement, à l'étagère, la cheminée et la voiture. En comparaison, on peut dire *Le parc est le lieu où Pierre a été assassiné* et employer *sur le lieu où Pierre a été assassiné* en référence au parc. Autrement dit, avec *sur*, *lieu* désigne strictement des lieux types, c'est-à-dire des sites (aménagés ou non) ancrés au sol et à échelle humaine.

Ne sélectionnant que des lieux types, *sur + lieu* est à rapprocher d'un des usages spécifiques de *sur/on* décrits par Herskovits (1986 : 147), et qui concerne le cas où « une entité spatiale est localisée sur un site géographique », comme dans *Les joueurs sont sur le terrain de football*, *Il y a une manifestation sur la grand-place*, *Le laboratoire de biologie est sur le campus*. Dans ce type d'emplois, *sur* sélectionne des noms de sites naturels (*sur la plage*, *sur ce territoire*), des noms propres d'agglomérations (*Sur Lille*, *sur Paris*), des noms de parties d'agglomérations (*sur le boulevard*, *sur la place*₂), etc. Ces noms sont tous des noms de lieux, c'est-à-dire qu'ils dénotent des entités stables dans le référentiel terrestre, et constituant des cadres de vie pour l'homme (cf. chapitre 2, § 3.2.). Comme *lieu*, ces noms, combinés avec *sur*, se prêtent mal à la reprise par *dessus* (cf. chapitre 1, § 1.2.2.) et à l'expression du contact cible / site (?*Pierre est en contact avec Paris* vs *Le verre est en contact avec la table*). Par contre, leur emploi avec *sur* peut être mis en relation avec l'ancrage terrestre : on est « sur » la plage, le terrain, la mer, la place₂, le campus, etc. comme on est « sur » le sol et « sur » terre. Il nous semble qu'en l'occurrence, *sur* présente effectivement le site comme un « support », même si celui-ci est moins matériel que territorial. L'emploi de *sur* peut se justifier ici par la référence au support terrestre primitif, qui est le « porteur » universel des objets de notre quotidien.

Si comme nous le pensons, *sur* a une affinité particulière avec les sites dépendants du sol, alors l'emploi de *lieu* avec *sur* (vs **sur + endroit* par exemple) peut s'expliquer par la prédilection référentielle de *lieu* pour les sites terrestres : malgré sa signification non matérielle, *lieu* peut s'employer avec *sur* et dénoter des localisateurs supports, en raison de

l'ancrage au sol de ses référents typiques. Cet ancrage au sol conditionne également la représentation bidimensionnelle des lieux, favorable à la sélection de *sur*. On peut expliquer de la même manière l'emploi régulier de *sur* avec *site* (e.g. *sur un site de fouilles archéologiques, sur un site industriel, sur un site inca, sur le site de la catastrophe*). *Site*, comme *lieu*, privilégie la dénotation de localisateurs ancrés à la terre, ce qui peut justifier sa distribution avec la préposition *sur*.

Ainsi, l'emploi de *lieu* avec *sur* se fonde sur son usage restreint, en vertu de la capacité de *sur* à mettre en jeu le support terrestre, mais il témoigne aussi d'une certaine affinité de *sur* avec la localisation processive, puisque, comme nous l'avons vu, la forme canonique *le(s) lieu(x) du Névènement* ne se distribue pas avec les autres prépositions. Ce dernier point suggère que *sur* a une certaine capacité à sélectionner des sites qui sont des cadres d'actions. Comme le souligne Cadiot (2002 : 12-13), en référence à des phrases comme *Les enfants jouent sur le trottoir* et, plus nettement, *Pierre travaille sur Paris, Pierre est représentant sur la région Nord, sur* peut construire des « espaces fonctionnels », liés à des actions ou à des activités, et marqués par l'interaction entre le localisé en tant qu'acteur et le site en tant que cadre de l'action. *Sur*, dans son emploi avec *lieu*, combine donc deux valeurs sémantiques : le site est à la fois un support terrestre et un cadre événementiel. Corollairement, on peut penser qu'il y a un lien entre l'emploi restreint de *lieu*, i.e. sa tendance à dénoter des sites terrestres, et son sens de localisateur processif. Nous allons y revenir.

2.3. Des lieux supports et enveloppants

En dépit du fait qu'il ne décrit pas l'étendue, *lieu* peut dénoter des sites supports et enveloppants, et se combiner avec *sur* et *dans*. Nous avons vu que cette particularité n'était pas sans rapport avec la signification processive de *lieu*. Il nous faut néanmoins préciser le lien existant entre la conception des « lieux » comme localisateurs processifs et leur construction comme sites supports et enveloppants. Nous examinerons à cette fin les propriétés référentielles des sites assignés aux événements, et en particulier la façon dont ils sont délimités dans l'espace.

2.3.1. La délimitation des sites événementiels

La question de la délimitation spatiale des événements et de leurs sites de localisation a été abordée en philosophie, dans le cadre des débats portant sur l'ontologie des événements. Certains auteurs, comme Davidson (1967, 1969), ont proposé que pour délimiter le site associé à un événement, on se fonde sur l'espace occupé par les participants à cet événement lors de l'événement. Partant de ce principe, la question que pose Davidson est celle de savoir si, par exemple dans le cas où un homme lève son bras, le site de l'événement est la portion d'espace occupée par l'homme tout entier ou par le bras seulement (1967 [1993] : 174). Davidson choisit la seconde réponse, limitant le site événementiel à la portion d'espace occupée par le participant minimal de l'événement : « la localisation de l'événement à un moment est la localisation de la partie la plus petite d'une substance dans laquelle un changement est identique à cet événement » (1969 [1993] : 236).

Quinton (1979) préfère la première option. Selon lui, la localisation d'un événement correspond à la place occupée par ses participants lors de l'événement : « l'extension spatiale de la chute de Jones dans l'escalier est délimitée par les places que Jones a occupées du début à la fin de sa chute » (1979 : 208). Quinton admet que les caractéristiques spatiales de l'événement peuvent être difficiles à déterminer, notamment dans le cas où il y a plusieurs

acteurs, mais il signale que le flou des contours existe également pour certains objets, comme le Middle West ou l'Himalaya.

Quinton et Davidson estiment qu'un événement peut se voir attribuer une étendue spatiale, par le biais de ses participants. Cette idée ne correspond pas aux faits linguistiques. D'une part, comme nous l'avons vu, les événements, tels qu'ils sont décrits dans la langue, ne se voient pas attribuer d'étendue, ni directement, ni indirectement (par métonymie). Les noms d'événements ne peuvent pas se combiner avec des compléments d'étendue ou de dimension (**un mariage de deux hectares*, **un accident de dimension réduite*, etc.). On ne peut pas non plus dire des événements qu'ils « prennent de la place » dans l'espace.

D'autre part, dans le langage courant, les sites associés aux événements ne coïncident pas spatialement avec la place des participants, même lorsque celle-ci peut être déterminée avec précision. Une question comme *Où s'est produit la chute de Jones ?* aura pour réponse possible *Dans l'escalier / chez lui / dans le couloir*, mais peu probablement *Entre la cinquième et la douzième marche de l'escalier* ou toute autre expression cherchant à désigner l'espace occupé par Jones pendant sa chute. Non seulement une telle expression est difficilement formulable, mais encore, elle a peu de pertinence du point de vue pragmatique. On a rarement besoin de savoir quelles portions d'espace occupent précisément les participants à un événement pour pouvoir localiser celui-ci dans le monde. De tels espaces sont en outre très difficiles à se figurer : il faudrait pouvoir délimiter et cumuler les différentes portions d'espace occupées par les participants à un événement lors de celui-ci, en prenant en compte leurs éventuels déplacements. Rien ne marque, du point de vue sensible, une telle portion d'espace, ce qui rend son identification délicate.

Chercher à délimiter précisément la localisation d'un événement selon la portion d'espace remplie par les participants de l'événement lors de l'événement pose, comme le dit Hacker, des « pseudo-problèmes » (1982 : 10). Hacker montre que la localisation d'un événement n'est pas, contrairement à ce que pense Davidson, la portion d'espace occupée par la partie minimale de la substance participant à l'événement. *Où a eu lieu la crise cardiaque de Pierre ?* n'aura pas pour réponse *Dans le cœur de Pierre* (Hacker 1982 : 11), mais une expression désignant un site entourant Pierre au moment de sa crise cardiaque (*Dans le jardin, A la piscine, Dans le hall de l'hôtel*, etc.).

Les sites que l'on associe aux événements correspondent à des entités qui entourent les participants, mais ne se limitent pas strictement aux portions d'espace occupées par eux. De fait, aux questions *Où cet événement a-t-il eu lieu ?*, *Où est-ce arrivé ?*, *Où cela s'est-il produit ?*, on répond en désignant des objets qui encadrent l'ensemble des acteurs de l'événement (*Où l'accident s'est-il produit ? – Rue d'Arras*, *Où le concert a-t-il lieu ? – Dans le parc*, *Où la cérémonie se déroulera-t-elle ? – A l'hôtel de ville*, etc.). Ainsi le site événementiel apparaît-il dans un rapport d'enveloppement « lâche » avec l'événement ciblé et ses participants.

Il y a donc une forme d'approximation dans la localisation des événements, qui ne nuit en rien à la pertinence de l'information. Comme le fait remarquer Svorou (1994 : 14), de nombreuses expressions locatives présentent une part de flou. Par exemple, dans *Pierre a traversé le lac à la nage*, le chemin précisément suivi par Pierre est vague. L'information véhiculée par la phrase suffit néanmoins au propos. De même, selon Herskovits (1986 : 78-84, 1988 : 288-289), il y a entre la réalité et l'idéalisation géométrique signifiée par une expression spatiale — la coïncidence dans *Marie est à la porte*, la contiguïté dans *Les coureurs sont sur la ligne de départ* — un certain jeu possible, « toléré » par la langue et les locuteurs. Il en résulte un certain flou dans la référence spatiale, qui n'entrave toutefois pas la pertinence de la description.

Le principe pragmatique d'approximation locative agit pleinement lorsqu'il s'agit de localiser une substance. A une question comme *Où se trouve Pierre ?*, différentes réponses peuvent être apportées, en référence à une même situation :

- (44) *Pierre est (en Europe / en France / dans le Nord / à Lens / dans le centre ville / rue Félix Faure / chez lui / dans son appartement / dans le salon / au milieu de la pièce / dans le fauteuil / derrière son bureau / etc.)*

Le site de localisation d'une substance a une extension variable et il est déterminé avec des effets de loupe différents, selon les exigences contextuelles. On choisira la réponse pertinente dans la situation d'énonciation, c'est-à-dire celle dont le degré de précision est jugé à la fois suffisant et non superflu — en fonction de paramètres comme l'éloignement de la cible par rapport aux interlocuteurs, la connaissance des localisations précédentes de la cible, les informations acquises quant à sa localisation actuelle, l'importance accordée à la localisation dans l'ensemble du propos, etc. La délimitation d'un site en référence à une situation donnée est donc variable et soumise à une évaluation contextuelle.

La même remarque vaut pour la localisation des événements, à une différence près : il y a dans le zoom sur les sites événementiels un seuil difficilement franchissable. On ne peut pas aller au-delà d'une certaine précision locative. Ainsi peut-on répondre à *Où a eu lieu le crime ?* par (45a), mais difficilement par (45b) :

- (45) a. *Le crime a eu lieu (en Europe / en France / dans le Nord / à Lens / dans le centre ville / rue Félix Faure / dans l'appartement / dans le salon)*
b. *??Le crime a eu lieu (dans le fauteuil / dans le coin de la chambre / derrière le bureau / à côté de la chaise / entre le fauteuil et le mur)*

Il y a pour les événements des unités minimales de localisation qui correspondent à des entités plus étendues que dans le cas de la localisation des substances. Conformément à ce que nous avons vu *supra*, ces unités minimales constituent des enveloppes « lâches » : elles correspondent à des entités qui entourent l'ensemble des participants aux événements, et non à leurs « places » au sens strict.

Du point de vue référentiel, les contours des sites événementiels coïncident avec ceux de l'objet sélectionné comme localisateur. La délimitation des sites provient donc directement de celle des objets et repose sur l'individuation de ces derniers : elle se fait en vertu de leurs propriétés intrinsèques, i.e. de caractéristiques matérielles, morphologiques, structurelles, etc. L'individuation de ces objets est notamment marquée par la possibilité de les nommer — en comparaison, il n'y a pas de dénomination spécifique pour l'espace derrière le bureau, l'espace entre la chaise et le mur, l'espace à côté du fauteuil, etc. Il ne s'agit donc pas, lorsqu'on tente de délimiter le localisateur d'un événement, de découper des portions d'espace dans le continuum de l'étendue, mais de sélectionner un objet, c'est-à-dire une entité déjà individuée, pour le présenter comme site. Ainsi explique-t-on l'existence de différents « crans » dans les effets de zoom observés sous (45a).

On peut ajouter que les sites événementiels sont des objets ancrés au sol, i.e. des entités fixes dans le référentiel terrestre (tout au moins lorsque les événements considérés ont lieu sur terre). L'ancrage au sol permet la stabilité des localisateurs, garantissant ainsi l'efficacité du repérage. La terre étant notre référentiel spatial premier, les objets qui en dépendent constituent des cadres de localisation privilégiés.

Il apparaît donc que les sites événementiels sont des objets enveloppants, généralement ancrés au sol. Si les événements ciblés intègrent des participants humains (comme dans la grande majorité des cas qui nous intéressent), alors les sites sont des

territoires, des villes, des habitations, des établissements, des salles, etc., c'est-à-dire des entités dénommées par des noms locatifs (cf. chapitre 2, § 3.2.).

2.3.2. Conséquences pour *lieu*

Si d'une part, la localisation des événements se fait dans des cadres qui entourent les participants, et si d'autre part, comme nous le pensons, *lieu* se caractérise par son sens de localisateur processif, alors *lieu* doit dénoter des sites enveloppants. Il y a là une justification possible de l'emploi de *lieu* avec *dans*, tout au moins lorsque la signification processive est activée : la caractérisation interne des « lieux », selon ce qui se passe en leur sein, s'accompagne de leur présentation comme cadres spatiaux non ponctuels, capables d'entourer les participants à un événement. Le paradoxe apparent selon lequel *lieu* n'a pas de trait d'étendue et renvoie pourtant à des sites enveloppants, peut donc s'expliquer par son sens processif. D'une part, du fait que les événements n'occupent pas l'espace, *lieu* n'a pas à décrire d'étendue (cf. § 2.1.). D'autre part, parce qu'il a pour cibles de prédilection des événements, *lieu* désigne des sites qu'on se représente comme des cadres spatiaux englobants.

De fait, on retrouve dans l'évaluation référentielle de *lieu* les particularités relevées ci-dessus concernant la délimitation des sites événementiels. Certains paramètres pragmatiques notamment entrent en jeu dans cette évaluation. Lorsque par exemple on dit *L'assassin est retourné sur le lieu du crime*, on apprécie l'extension du site avec des degrés de précision différents selon le contexte. L'assassin peut être revenu dans la maison et même dans la pièce où le crime a été commis, ou alors simplement dans la rue ou le quartier où l'événement a eu lieu. Le principe d'approximation locative s'applique donc aux « lieux » eux-mêmes. Dans ce cadre, on constate l'existence d'unités référentielles minimales, identiques à celles décrites précédemment. Ainsi, *le lieu du crime* ne peut pas désigner la zone située entre le mur et la table, où pourtant se trouvaient les protagonistes au moment de l'événement — l'inspecteur qui enquête dans le salon où s'est produit le crime ne pourra pas dire, en référence à une telle zone, *Je retourne sur le lieu du crime !* De même, les expressions *le lieu de la réunion / de l'atterrissage / de l'attentat / du tournage / de la livraison / de la conférence / du concert / du mariage / etc.*, s'il faut leur attribuer un objet de référence, renverront à des terrains, à des territoires aménagés ou naturels, à des villes, des habitations, des bâtiments institutionnels, des salles, etc. mais pas à des objets mobiles ou à des espaces non prédélimités dans des cadres spatiaux donnés. Dans les expressions de la forme *le lieu du N*, les contours des référents de *lieu* coïncident donc avec ceux des objets ancrés au sol qui enveloppent lâchement les cibles.

Comme les localisateurs associés aux actions humaines correspondent généralement à des sites terrestres, *lieu* affiche une nette prédilection référentielle pour ces entités. Celle-ci peut expliquer l'emploi de *lieu* avec *sur*, notamment dans les expressions de la forme *lieu de N* et *lieu du N*, puisque comme nous l'avons vu, *sur* a une affinité particulière avec les supports terrestres. Corollairement, la construction avec *sur* du site comme cadre actionnel (cf. § 2.2.4.) est liée à la sélection des sites terrestres, ces derniers étant virtuellement des localisateurs processifs. Plus généralement, on peut expliquer l'emploi restreint de *lieu*, en référence aux sites terrestres, par son sens de localisateur processif.

Au chapitre 2 (§ 3.), nous avons vu que certaines entités, en vertu de leurs propriétés intrinsèques (ancrage au sol et échelle humaine), étaient des repères de localisation privilégiés et qu'en conséquence, elles pouvaient très facilement être catégorisées comme « lieux ». Nous avons cependant laissé en suspens la question du choix de *lieu*, parmi les différents NGE, pour marquer cette prédilection pour le rôle de site. Nous pouvons à présent répondre à cette question : *lieu* est sélectionné en raison de son sens de localisateur processif. En effet, les sites terrestres sont les cadres primitifs des activités et des actions humaines, et donc des sites de

localisation processive privilégiés. Ils peuvent être caractérisés génériquement comme des « lieux de... ».

Les territoires, les sites naturels, les villes, les maisons, les immeubles, les rues, les salles, etc. sont pour l'homme des « lieux de vie et d'activité », c'est-à-dire des lieux de travail, de repos, de promenade, de passage, de rencontre, etc. Ce sont les cadres de l'ensemble des événements auxquels nous participons, soit en puissance des « lieux du... ». Parmi ces entités, nombreuses sont celles qui se voient associer des activités spécifiques : une chambre, une cuisine, un sentier ou même une plage et un champ peuvent être caractérisés par ce qu'on y fait quand on s'y trouve — on associe ainsi localisation et action. De façon plus marquée encore, les commerces et les établissements, tels les usines, écoles, bars, supermarchés, gymnases, cinémas, musées, restaurants, etc. sont définis fonctionnellement par des activités qu'on y pratique. Cette propriété favorise d'emblée leur catégorisation comme « lieux » (et non comme « endroits », « places » ou « espaces »), en vertu du sens processif de *lieu*.

Réciproquement, *lieu* a tendance à désigner des sites terrestres, même quand il n'est pas employé sous sa forme canonique (cf. chapitre 2, § 3.). En vertu de ce qui vient d'être dit, cette restriction d'emploi peut être considérée comme un effet du sens localisateur processif de *lieu*. Celui-ci permet en effet de rendre compte de l'ensemble des phénomènes de catégorisation observés dans l'usage restreint de *lieu*. Il explique par exemple pourquoi les arbres sont difficilement catégorisables comme « lieux » (cf. ??*Cet arbre est un lieu magnifique* vs *Cette forêt est un lieu magnifique*), malgré leur ancrage au sol et le fait qu'ils puissent servir de repères pour l'homme (cf. *Pierre est à côté de l'arbre* vs ?*Pierre est à côté de la tulipe*). C'est que les arbres ne sont pas considérés à l'échelle de l'homme comme des sites de localisation interne à cible événementielle. Les arbres ne sont pas communément conçus comme des lieux d'activité ou d'action humaine.

Le sens processif permet aussi d'expliquer pourquoi les récipients sont difficilement catégorisables comme « lieux ». Comme nous l'avons vu au chapitre 2 (§ 3.3.1.), les récipients, qui pourtant se définissent par une fonction locative, n'apparaissent pas comme des « lieux » types (cf. **J'ai cassé le vase ; c'était un lieu très ancien*). La reprise des noms de récipients par *lieu* pose problème, même en contexte localisateur (cf. ??*Vincent a versé de l'eau dans la bouteille, pensant que le lieu était vide*). Cette particularité peut s'expliquer par le fait que dans un récipient, il ne se passe rien. Un récipient a pour fonction de contenir une cible passive : l'eau et le vin ne font rien dans la bouteille, les fleurs n'agissent pas dans le vase. Les bouteilles et les vases ne sont pas des sites processifs, ils n'impliquent pas de localisation dynamique ; c'est pourquoi il est difficile de les désigner comme des « lieux » — ils s'apparenteraient plutôt à des « places ».

Ainsi, la signification localisatrice processive de *lieu* permet d'expliquer à la fois la catégorisation favorable des sites terrestres comme « lieux » et la restriction d'emploi de *lieu*. On notera pour finir un cas intéressant, qui montre que dans l'emploi restreint de *lieu*, la localisation processive prime la description des propriétés intrinsèques (comme celle de l'ancrage au sol). Certains habitats d'animaux non dépendants du sol, tels une ruche ou un nid, sont plus facilement catégorisables comme « lieux » que les autres objets sans ancrage terrestre — bien que, n'étant pas destinés aux hommes, ils ne constituent pas des « lieux » prototypiques. En effet, à un niveau de catégorisation primaire, ?*(Une ruche / un nid) est un lieu* semble meilleur que ??*(Une fourchette / une table / un verre) est un lieu*. De même, la reprise par *lieu* paraît plus facile pour *ruche* et *nid* que pour les autres noms d'objets non fixes, y compris en contexte localisateur (e.g. *Les abeilles se dirigent vers la ruche ; c'est dans ce lieu qu'elles retrouveront leurs congénères* vs ??*Vincent regarde dans le sac ; c'est dans ce lieu que doit se trouver l'appareil photo*). Cette aptitude à la catégorisation comme « lieu » tient au fait que les nids et les ruches, en tant qu'habitats, sont des « lieux de vie et

d'activité », des cadres d'action privilégiés pour les animés qui les peuplent. L'exemple de la ruche est particulièrement convaincant, en raison de la représentation que l'on se fait d'une ruche, comme endroit où règne une activité intense.

3. LIEU À L'USAGE : ACTIVATION ET NEUTRALISATION DU TRAIT PROCESSIF

Jusqu'ici, nous avons essayé de montrer l'importance de la signification localisatrice processive de *lieu*, qui distingue ce nom des autres NGE et qui détermine ses conditions de distribution et de dénotation. On peut toutefois se demander si le sens de localisateur processif s'exprime dans tous les usages du nom, notamment dans ses emplois les plus généraux et ses emplois non spatiaux. *Lieu* est-il, comme le pense Franckel (1993 : 214), « toujours *lieu de* », selon une propriété « généralisable, y compris aux cas où le procès P n'est pas explicité » ?

3.1. L'interprétation processive

Le sens de localisateur processif apparaît distinctement dans les expressions de la forme *un lieu de N* et *le lieu du N*. On peut penser qu'il est également mobilisé lorsque *lieu* figure en complément d'une phrase d'action, comme dans :

- (46) a. *Nous nous sommes promenés dans un lieu magnifique*
b. *Pierrot travaille dans un lieu très bruyant*
c. *Ils se réunissent dans un lieu à l'écart de la ville*
d. *Vincent s'est réveillé dans un lieu qu'il ne connaissait pas*
e. *On mène actuellement les recherches dans différents lieux*
f. *Un tel film peut être tourné dans plusieurs lieux à la fois*

Les emplois de ce type sont très fréquents. *Lieu*, bien qu'il n'apparaisse pas ici dans sa forme canonique, permet de décrire le cadre de l'action, qu'il s'agisse d'une action actuelle ou virtuelle, habituelle ou occurrentielle, en cours ou achevée. La même remarque vaut pour *le lieu où P*, lorsque P exprime une action dont *lieu* indique le cadre de réalisation (e.g. *le lieu où les diplomates se sont rencontrés, le lieu où s'entraîne l'équipe, le lieu où Sylvie a accouché*).

La localisation processive est également présente lorsque le « lieu » évoqué se rapporte implicitement à un événement ou à une activité, comme dans *Il reste à fixer une date et un lieu* et *Le prévenu a indiqué un lieu mais les autorités refusent d'en dire plus* (si on comprend qu'il s'agit du lieu d'un délit). D'une manière générale, on peut penser que le sens processif est exprimé dès lors que *lieu* dénote un site où une action se réalise, où un événement a lieu. Tel est le cas par exemple lorsque *lieu* apparaît en complément direct de verbes d'action qui attribuent le rôle de lieu à leurs arguments internes (*visiter, inspecter, perquisitionner, bombarder, etc.*), car alors *lieu* renvoie au cadre de l'action. On peut parler du « lieu de la visite / de l'inspection / de la perquisition / du bombardement / etc. ».

Le caractère dynamique de la localisation par *lieu* peut transparaître dans certaines expansions non canoniques. Si des adjectifs comme *historique, prestigieux, mauvais, admirable* se combinent bien avec *lieu*, c'est parce qu'ils font appel aux actions qui se réalisent dans le cadre indiqué par *lieu*. Un lieu est « historique », « prestigieux », « mauvais »

ou « admirable » en vertu de ce qu'on y fait, de ce qui s'y passe ou s'y est passé (e.g. *Waterloo est un lieu historique*, « *L'école est un lieu admirable* » (Alain, *Propos*)). De même, dans l'expression *haut lieu*, la « hauteur » du lieu, qui n'est pas physique, s'établit en vertu de l'importance des actions ou des activités menées dans ce lieu — on dit d'ailleurs souvent *un haut lieu de...* Il s'agit, comme le pense Franckel, « d'un lieu d'élection relativement à un type d'événement » (1993 : 214).

3.2. Cas de neutralisation

Lieu ne se rapporte pas toujours explicitement à un cadre d'action. Il peut aussi figurer comme complément de localisation statique :

- (47) a. *La maison se trouve dans un lieu isolé*
b. *Nous sommes dans un lieu magnifique*

Ici, le lieu ne se présente pas comme un site dans lequel une action se réalise. Les expressions de la forme *le lieu où se trouve x* n'impliquent pas la localisation processive.

Lieu dénote aussi parfois un site de localisation externe. La phrase peut exprimer une action, mais *lieu* n'en indique pas le cadre. L'interprétation processive n'est donc pas nécessairement mobilisée :

- (48) a. *Marc travaille près d'un lieu très connu*
b. *Les deux hommes se dirigent vers un lieu à l'abri des regards indiscrets*

Lieu peut encore se trouver en position d'argument interne de verbes qui, même s'ils décrivent une action, n'attribuent pas le rôle de lieu à leurs compléments. *Lieu* n'apparaît pas alors expressément comme un site processif :

- (49) a. *Elle a mentionné différents lieux dans la discussion*
b. *Céline nous a décrit un lieu superbe*

Le sens de localisateur processif est-il neutralisé dans (47)-(49) ? La question est délicate, car on peut estimer que *lieu* dénote ici des sites terrestres, et donc qu'il apparaît dans son emploi restreint. Si tel est le cas, le sens processif est indirectement mobilisé : on a affaire à des « lieux de » vie et d'activité. Mais rien ne garantit la nécessité d'une telle interprétation ; *lieu* pourrait également avoir ici le sens de simple localisateur, sans précision quant à la forme de localisation impliquée. En effet, comme nous l'avons vu plus haut (cf. chapitre 2, § 3.3.2.), la délimitation de la portée référentielle de *lieu* n'est pas toujours nécessaire à sa compréhension. Chercher à savoir si dans (47)-(49) *lieu* apparaît dans son emploi restreint n'est pas forcément pertinent. Il n'est donc pas toujours facile de dire si le sens de localisateur dynamique est indirectement activé lorsque *lieu* n'apparaît pas explicitement dans ce sens.

Il existe en tout cas des emplois de *lieu* en complément de localisation statique dont on ne voit pas de raison de penser qu'ils soient restreints. Tel est le cas lorsque la cible est une entité inanimée non ancrée au sol ou une entité animée non humaine :

- (50) a. *Les livres anciens se trouvent dans un lieu à l'abri de l'humidité*
b. *Les fourmis sont dans un lieu froid et hostile*
c. *Le vin doit être conservé dans un lieu où la température est constante*
d. *Le butin est caché dans un lieu que seul Pierre connaît*

Le lieu où se trouve x, lorsque *x* n'est ni un objet fixe ni un humain, ne réfère pas nécessairement à un site terrestre. La localisation d'un objet dans un « lieu » n'impose pas sémantiquement que le « lieu » soit défini par ailleurs comme cadre d'action⁷¹. Il en va de même lorsque la cible n'est pas spécifiée :

- (51) a. « *QUITTER : Cesser d'être en un lieu* » (TLF)
b. *Un déplacement est un changement de lieu*

Dans ces exemples, *lieu* ne joue pas le rôle de localisateur processif et l'interprétation référentielle restreinte est rejetée. *Lieu* est juste sélectionné pour son sens général de site ; le trait processif est donc neutralisé.

La localisation est statique et l'emploi clairement étendu dans (52), où *lieu* se rapporte à des contenants :

- (52) a. « *RÉCEPTACLE : Lieu, milieu ou contenant recevant des contenus, des substances de diverses provenances* » (TLF)
b. *Les documents sont dans le coffre-fort, c'est un lieu sûr*

Il y a de nouveau ici neutralisation de la signification localisatrice processive. Cette neutralisation opère dans nombre d'emplois généraux du nom *lieu*, notamment dans ses emplois métalinguistiques. Par exemple, un « complément de lieu » n'indique pas forcément un cadre de l'action. De même, on peut dire :

- (53) a. « *Les œufs sont dans le frigo* » signifie que *le frigo est le lieu où se trouvent les œufs*
b. Dans « *Les fleurs sont dans le vase* », « *le vase* » désigne le lieu où se trouvent les fleurs

Dans ce genre d'emplois, *lieu* équivaut à *site de localisation*. Il n'implique aucune activité, aucun événement.

Ainsi, *lieu* n'est pas toujours *lieu de* : tout emploi du nom *lieu* n'est pas motivé par un procès sous-jacent. L'hypothèse de l'invariance avancée par Franckel est trop puissante. Le sens de localisateur processif ne rend pas compte notamment des emplois les plus généraux de *lieu*. Sa composante processive peut être neutralisée en contexte.

3.3. Les emplois non spatiaux de *lieu*

On retrouve dans les emplois non spatiaux de *lieu* à la fois la prédilection pour la localisation processive et, dans certains cas, la neutralisation du trait dynamique, au profit du sens général de localisateur.

⁷¹ L'emploi de *lieu* avec *dans* dans (50) ne peut donc pas directement se justifier par la localisation processive. Le trait processif, lorsqu'il est exprimé, conditionne l'emploi de *lieu* avec *dans* (conformément à ce que nous avons vu au § 2.), mais l'implication n'est pas réciproque : l'emploi de *lieu* avec *dans* ne présuppose pas l'expression de la localisation processive. On notera néanmoins que dans les cas de neutralisation, *lieu* reste un pur localisateur interne, autrement dit que les caractéristiques basiques de la localisation sont les mêmes que lorsque le trait processif est mobilisé. Tout se passe comme si, dans la neutralisation, le sens processif s'effaçait, mais que le cadre sémantique général qu'il avait contribué à mettre en place — impliquant la détermination interne de la localisation, la conception enveloppante du site et l'absence de description de l'étendue — était conservé.

L'expression canonique *un lieu de Nprocessif* peut s'employer en dehors du domaine spatial, notamment comme attribut de sujets qui ne renvoient pas à des objets physiques (et donc pas à des sites spatiaux) :

- (54) a. *L'art est un lieu de rencontre entre les générations et les cultures*
 b. *Cette commission est un lieu de réflexion, de discussion et d'échange*
 c. *Cette association est un lieu de partage*
 d. *La télévision est un lieu de divertissement et de promotion culturelle*
 e. *A leurs yeux, Internet est un lieu de subversion*
 f. *L'assemblée générale est un lieu de débat, de confrontation et de décision*

La forme et le sens sont les mêmes que dans les emplois spatiaux : *un lieu de N* indique la réalisation possible de l'action virtuelle décrite par N dans le « lieu » en question (ici constitué par une entité non physique). Ainsi, (54a) signifie que l'art permet aux générations et aux cultures de se rencontrer, (54b), que la commission désignée est un organisme où on réfléchit, on discute et on échange des idées, (54c), que l'association est un cadre institutionnel dans lequel on partage les choses, etc. Il s'agit à chaque fois de décrire une propriété fonctionnelle du sujet, au moyen d'une caractérisation locative.

Il y a donc une continuité sémantique entre les emplois spatiaux et non spatiaux d'*un lieu de N*. *Lieu* peut d'ailleurs s'employer avec les mêmes N dans les deux domaines (e.g. *un lieu de rencontre*). En dépit de la nette prédilection de *lieu* pour la référence spatiale, son sens est tel que l'expression *lieu de N* peut s'appliquer hors espace sans bouleversement de ses propriétés descriptives. Il n'y a pas vraiment de transposition de l'usage spatial dans les emplois non spatiaux de *lieu de N*, mais plutôt *a priori* différents champs d'application possible de cette expression, en vertu du fait que la localisation opère aussi bien dans des univers physiques que non physiques.⁷²

Notons que, comme dans l'emploi spatial, *lieu de N* peut s'accompagner d'un nom non processif :

- (55) a. *L'écriture est un lieu de liberté*
 b. *Chaque cellule du parti est un lieu de souveraineté*

Comme précédemment (cf. § 1.1.3.), l'interprétation du nom en complément reste dynamique. Il s'agit ici de présenter l'écriture et les cellules du parti politique comme des cadres dans lesquels la liberté et la souveraineté s'exercent. La localisation implique la mise en œuvre d'un processus ; elle n'est pas de forme substantielle et statique.

La forme *le lieu du N / d'un N / de N(pl)* s'emploie elle aussi hors espace, mais rarement avec les mêmes noms que dans ses emplois spatiaux. En effet, les événements physiques ne se voient généralement pas attribuer de localisation dynamique hors espace-temps, de sorte que *le lieu du / d'un / de Névénement* privilégie nettement la référence spatiale.

⁷² Il est donc peu probable que *lieu* s'emploie ici métaphoriquement. Du strict point de vue linguistique, *art* entretient le même rapport avec *lieu* qu'un nom comme *armoire* : ni *art* ni *armoire* ne sont des noms de lieux, ils n'entrent pas dans le champ d'application restreint de *lieu* et leur recatégorisation comme *lieu* exige la mention d'un principe de localisation (cf. ??*Cette armoire est très ancienne ; c'est un lieu magnifique, ??L'art peut s'appréhender sous de multiples formes ; c'est un lieu fascinant* vs *Une armoire est un lieu de rangement, L'art est un lieu de rencontre*). Or on ne soutiendra pas que *lieu*, rapporté à *armoire*, est métaphorique. Dans le champ d'emploi de *lieu*, le point de rupture (marquant un changement des conditions de catégorisation comme *lieu*) se situe entre l'usage restreint et l'usage étendu, plutôt qu'entre l'emploi spatial et l'emploi non spatial.

Les emplois non spatiaux de *le lieu du N / d'un N / de N(pl)* se rencontrent essentiellement sous forme attributive. N peut être un nom processif :

- (56) a. *L'homme est le lieu d'incessantes contradictions*
b. *L'action est le lieu du risque*
c. « *L'idéologie en tant que telle est le lieu du choix* » (J.-M. Piotte, *La pensée politique de Gramsci*)
d. *La conscience est le lieu de toutes les interrogations morales*
e. *La lecture est le lieu de l'imagination*
f. « *L'indéfini est seulement le lieu d'une extraction, et le produit d'une extraction n'est repérable que relativement à ce lieu* » (Corblin 1987 : 44)

Dans ces phrases, le sujet se présente comme un site assigné, hors espace, à une cible processive envisagée dans sa réalisation. Il est le « x où » se réalise(nt) et s'exerce(nt) le ou les « N » : dans l'homme se manifestent d'incessantes contradictions, dans l'action s'actualise le risque, dans l'idéologie s'opère le choix, etc. La localisation est donc de forme dynamique. On notera d'ailleurs que dans (56), la substitution de *place* à *lieu* est difficile. Elle s'accompagnerait d'un changement de sens (e.g. (56d) vs *La conscience est la place de toutes les interrogations morales*, où *interrogation* serait appréhendé de façon statique).

L'expression *être le lieu de* est proche de la locution⁷³. Sa forme définitionnelle fait qu'elle se prête bien aux sujets et aux compléments génériques. Dans le cas où le N en complément de *lieu* est de nature processive, l'expression lie la réalisation des « N » à leur localisation, et la fait donc dépendre du sujet-site. Ainsi *X est le lieu de y* signifie-t-il que x permet, génère ou actualise y.

Etre le lieu de peut également se construire avec un nom non dynamique. L'expression reçoit généralement une interprétation processive :

- (57) a. *L'âme est le lieu de toutes les passions*
b. « *La vie réelle est le lieu de la folie* » (M. Delvaux, *Le tiers espace de la folie dans Ourika, Juletane et l'Amant*)
c. *Internet est le lieu de tous les dangers pour la propriété intellectuelle*

Comme dans les exemples précédents, *X est le lieu de y* associe la localisation de y à sa réalisation. Bien que y ne soit pas une action, sa localisation hors espace peut s'accompagner d'un processus, au sens où y s'actualise dans x. Ainsi peut-on comprendre, dans (57a), que les passions s'exercent dans l'âme, dans (57b), que la folie s'accomplit dans la vie réelle et dans (57c), que les dangers pour la propriété intellectuelle sont concrétisés par Internet.

Dans certains cas toutefois, le caractère processif de la localisation est moins manifeste :

- (58) a. « *L'âme (...) est le lieu de l'image divine* » (E. Gilson, *L'esprit de la philosophie médiévale*)
b. *Pour l'enfant, la figure paternelle est le lieu de la connaissance et de la vérité*
c. *La poésie est le lieu des symboles*

⁷³ Elle peut être suivie d'un verbe à l'infinitif, et se paraphrase alors par *être l'occasion de* (*C'est le lieu de remercier Pierre pour son aide précieuse*). Dans ce sens, elle est conforme à l'idée que *lieu* sous-tend la réalisation de quelque chose ; *C'est le lieu de + V* est proche à cet égard de *Il y a lieu de + V* (cf. chapitre 7, § 1.2.3.). *Etre le lieu de + N* ne constitue toutefois pas une locution achevée, comme en témoigne (56f), où le *lieu de être le lieu de* est repris de façon autonome dans une expression référentielle.

L'interprétation dynamique, si elle n'est pas vraiment exclue, s'établit plus difficilement que dans (56)-(57). En effet, *le lieu de y* peut simplement se comprendre ici comme *le lieu où se trouve y*, *le lieu où est y* : l'image divine se trouve dans l'âme, la figure paternelle est le dépositaire de la connaissance et de la vérité, il y a des symboles dans la poésie. La cible n'est pas nécessairement envisagée dans un processus de réalisation. On peut donc penser qu'il y a dans (58) une neutralisation de la localisation processive et que *lieu* apparaît ici dans le sens général de localisateur.

Les cas d'emploi non spatial de *lieu* sous forme non canonique sont nettement moins fréquents que les précédents. Ce type d'emploi est facilité lorsque *lieu* s'accompagne d'une relative locative :

- (59) a. « *La musique est le lieu où la pensée respire* » (L.-R. Des Forêts, *Voix et détours de la fiction*)
 b. « *Le rêve est le lieu où apparaît une outre-réalité* » (M.-J. Durry, *Gérard de Nerval et le mythe*)
 c. *L'art est un lieu où les générations et les cultures se rencontrent*
 d. *Cette commission est un lieu où chacun peut défendre librement ses idées*

On notera que les localisations statiques ne sont pas exclues (e.g. *L'âme est le lieu où se trouve l'image divine*), ce qui confirme que le trait processif de *lieu* peut être neutralisé dans les emplois non spatiaux.

Il est en revanche plus difficile de caractériser un *lieu* non spatial par une simple propriété non locative. Par exemple, *La musique est un lieu magnifique*, *L'art est un lieu fascinant* et *Cette commission est un lieu intéressant* paraissent hors contexte plus difficiles à énoncer que (59a), (59c) et (59d). La distribution avec un adjectif non locatif est grandement facilitée si celui-ci s'accompagne d'un complément de localisation (e.g. « *Le songe est le lieu redoutable que hantent les spectres* » (A. Béguin, *L'âme romantique et le rêve*) vs *Le songe est un lieu redoutable*).

Il en va de même dans le cas des emplois non spatiaux démonstratifs : *ce lieu* s'emploie difficilement hors registre spatial si ce n'est en contexte localisateur. L'expression doit soit s'accompagner d'une expansion précisant le rôle localisateur du référent (e.g. *la musique, ce lieu où la pensée respire* ; *l'art, ce lieu de rencontre entre les générations et les cultures*), soit faire appel à des éléments contextuels permettant de justifier la présentation du référent comme site. On notera en particulier que la désignation d'une entité abstraite par *ce lieu* (sans expansion) ne semble possible que dans les cas où cette entité est déjà constituée comme support de localisation. Ainsi, dans l'exemple (56f), la désignation du référent par *ce lieu* est conditionnée par sa caractérisation antérieure comme « le lieu d'une extraction », ainsi que le montre la comparaison avec (60) :

- (56) f. « *L'indéfini est seulement le lieu d'une extraction, et le produit d'une extraction n'est repérable que relativement à ce lieu* » (Corblin 1987 : 44)
 (60) ??*L'indéfini permet seulement d'opérer une extraction, et le produit d'une extraction n'est repérable que relativement à ce lieu*

L'emploi non spatial de *lieu* est donc privilégié lorsque le principe de localisation est énoncé. Celui-ci peut être statique, auquel cas la valeur processive de la localisation est neutralisée, mais dans la grande majorité des cas, la localisation est dynamique, s'accompagnant de la réalisation d'un processus. Aussi la fertilité de *lieu* en emplois non spatiaux peut-elle être imputée à sa signification localisatrice processive. On peut voir là une

indication supplémentaire de la prédominance de cette signification dans le sémantisme général de *lieu*.

CONCLUSION

Lieu se caractérise par son sens de localisateur processif. Il décrit des sites non pas selon ce qui s’y trouve mais selon ce qui s’y passe. Avec *lieu*, la localisation est liée à l’action ; elle est intrinsèquement dynamique.

Cette signification localisatrice processive est partiellement neutralisable, au profit du seul sens localisateur, qui conduit à l’emploi le plus général de *lieu*. Elle n’en constitue pas moins le pivot sémantique de *lieu*, la trame permettant d’expliquer l’essentiel de ses particularités.

Le sens de localisateur processif peut ainsi rendre compte de la complémentation génitive de *lieu* par des noms d’actions, et du fait que *lieu* ne mette pas en profil l’étendue spatiale, tout en décrivant des sites de l’intérieur, comme des cadres enveloppants. Il permet également d’expliquer l’emploi restreint du nom, en référence aux sites terrestres, qui sont les « lieux de vie et d’activité » primitifs des hommes. Il se trouve à l’origine de la plupart des emplois non spatiaux de *lieu* et, comme nous le verrons ensuite, il s’exprime dans les principales locutions formées sur *lieu* (dont notamment *avoir lieu*).

En vertu du mode de localisation décrit, les cibles types de *lieu* sont les événements — il s’agit généralement d’événements physiques impliquant des participants humains. A bien des égards, les « lieux » sont fondés par les événements, et ils sont caractérisés comme tels dans l’expression canonique *le lieu du N*. Au-delà même du cas du nom *lieu*, il y a dans la langue un lien étroit entre les événements et leurs sites de localisation. Par exemple, certains noms propres de lieux peuvent, par métonymie, dénoter des événements (e.g. *Diên Biên Phu a été un événement décisif dans la guerre d’Indochine, Waterloo a été un tournant dans l’épopée napoléonienne*). *Lieu*, dans son sens plein et distinctif, exprime ce rapport privilégié. A travers *lieu*, on décrit un espace organisé et structuré par la localisation événementielle, un espace fondamentalement discontinu, constitué de purs sites de localisation interne.

CHAPITRE 7

LES DIFFÉRENTES FORMES DE LOCALISATION

Nous avons établi que *lieu*, *endroit* et *place* avaient des significations différentes, en dépit de leur socle sémantique commun. Nous pouvons à présent confronter les trois noms et évaluer leur degré de proximité sémantique, afin de répondre aux questions soulevées au chapitre 3. *Lieu*, *endroit* et *place* doivent-ils être considérés comme des synonymes proches ? Y a-t-il des contextes dans lesquels leurs différences de sens n'apparaissent pas ?

Nous comparerons d'abord *lieu* et *place*. Comme nous l'avons suggéré, ces deux noms indiquent des formes de ciblage différentes, selon qu'on localise des substances ou des événements. L'opposition assez nette entre les deux types de sites, combinée avec la faible capacité de *place* à la neutralisation de ses traits distinctifs, explique que *lieu* et *place* soient très rarement interchangeable, et finalement assez éloignés sémantiquement. Ces deux noms, parce qu'ils renvoient à des sphères existentielles différentes et induisent des modes de localisation distincts, sont plus complémentaires que synonymes. Nous verrons que la différence de schéma de localisation se retrouve dans les locutions construites sur *lieu* et *place*, dont certaines, comme *au lieu de* et *à la place de*, sont pourtant proches. Nous trouverons là un prolongement des trames sémantiques mises en évidence précédemment.

Face à l'opposition entre localisation substantielle et localisation processive, qu'en est-il d'*endroit* ? *A priori* compatible avec les deux formes de détermination interne du site, *endroit* est particulièrement favorable à la localisation processive, ce qui le rapproche de *lieu*, au point d'en faire un quasi-synonyme potentiel. Nous nous interrogerons sur la possibilité de neutraliser, dans le discours, les différences sémantiques entre ces deux noms.

1. LIEU VS PLACE

Les particularités sémantiques respectives de *lieu* et de *place*, présentées dans les deux chapitres précédents, se manifestent dans la plupart de leurs emplois, y compris locutionnels, et se retrouvent dans leurs dérivés morphologiques. Indiquant deux formes distinctes de localisation interne, elles opposent assez nettement *lieu* et *place*, rendant peu probable l'hypothèse de leur quasi-synonymie.

1.1. Principes de localisation

Lieu et *place* mettent en jeu des principes de localisation différents. Pris dans leurs sens distinctifs, une « place » se caractérise par ce qui s'y trouve ou peut s'y trouver et un « lieu »,

par ce qui s’y passe ou peut s’y passer. On distingue ainsi deux sortes de sites, selon le type de ciblage impliqué. La forme de localisation associée à *place* est statique, au sens où la cible est visée dans sa substantialité. *Place* implique l’occupation, la mobilisation exclusive et la saturabilité de l’espace de localisation, présentant ainsi l’étendue dans sa continuité. *Lieu* pour sa part indique une localisation dynamique, mettant en jeu une cible processive : *lieu* suppose la réalisation de quelque chose dans le monde. L’espace des « lieux » se présente comme discontinu et non saturable ; il n’y a pas de schéma d’occupation spatiale (cf. **le lieu occupé par le crime vs la place occupée par Sophie, *le lieu pris par le mariage vs la place prise par l’armoire*). Alors que deux objets ne peuvent pas être à la même place au même instant, deux événements peuvent tout à fait se réaliser dans le même lieu au même moment (cf. Hacker 1982).

1.1.1. Histoire de la concurrence de *lieu* et de *place*

La différence de sens entre *lieu* et *place*, telle que nous la connaissons aujourd’hui, est apparue tardivement. L’histoire de la concurrence de *lieu* et de *place* nous donne un bon exemple de « répartition » lexicale, au sens où l’entend Bréal (1897).

Selon le *TLF* et le *DHLF*, *lieu* apparaît en français au X^e siècle, d’abord sous la forme *loc*, puis *leu* (vers 1050) et enfin *lieu* (vers 1120). Issu du latin *locus*, qui connaît déjà un emploi très large⁷⁴, *lieu* s’impose d’emblée en français comme le nom de localisation le plus général et il acquiert rapidement un vaste domaine d’emploi, dont l’extension paraît maximale en français classique.

Dès l’ancien français, *lieu* peut signifier « place » (cf. Greimas 1982) et cette acception est conservée au moins jusqu’au XIX^e siècle. Dans ce sens, un « lieu » est attribuable à une substance, et le nom s’emploie couramment avec le possessif : *en mon lieu* signifie « à ma place » (cf. Greimas & Keane 1992). Ainsi Furetière (1690) note-t-il que *lieu* peut désigner « l’endroit destiné à placer quelque chose », comme dans « *Il faut ranger chaque chose en son lieu* ». En moyen français, *avoir lieu* peut signifier « habiter » et *faire lieu*, « s’écarter pour céder la place » (cf. Greimas & Keane 1992). De même, *aucun lieu* s’emploie en français classique dans le sens de « aucune place » : « *Résistez à une critique importune, qui (...) ne laisserait à la fin aucun lieu à l’art* » (Bossuet, cité dans Dubois et al. 1971). *Lieu* peut même désigner, selon Furetière, « des places et des rangs d’honneur », comme dans « *Le président tient le premier lieu dans la compagnie* ».

On peut noter qu’à la même époque, *lieu* s’emploie aussi avec le sens d’*endroit*, puisqu’il peut renvoyer à des parties du corps (e.g. « *Aussitôt que mon frère serait guéri, qui n’était pas blessé en lieu dangereux* » (Scarron, cité dans Dubois et al. 1971)) ou à des passages dans un texte (« *Ils vont semant parmi leurs ouvrages des lieux entiers des anciens* » (Montaigne, cité dans Greimas & Keane 1992)). De cette dernière acception nous avons conservé l’expression *lieux communs*, qui renvoie originellement aux « recueils qu’on fait des plus beaux passages des auteurs » (Furetière), autant de « sources où un orateur peut puiser des pensées et des preuves sur tous les sujets » (*TLF*).

⁷⁴ *Locus* peut en effet désigner un lieu au sens le plus général, mais aussi une place (*Jus loci mihi est* (Tite Live), « J’ai ma place au théâtre »), un rang (*priore loco dicere*, « parler le premier »), un poste (*obtinere locum legati*, « obtenir le poste de légat »), un passage dans un texte (*Verti istum ipsum locum* (Cicéron), « J’ai traduit précisément ce passage ») ; il peut indiquer l’appartenance sociale (*equestri loco natus*, « issu de la classe des chevaliers ») ou même une occasion de réalisation de quelque chose (*dare locum suspicioni*, « donner lieu au soupçon ») (cf. Freund 1866, Goelzer 1904 et Gaffiot 1934). On notera également que *locus* est l’étymon du principal NGE dans la plupart des langues romanes (cf. l’espagnol *lugar*, le portugais *lugar*, le roumain *loc*, l’italien *luogo*, etc., qui ont conservé un champ d’emploi plus large que *lieu*).

Ce n'est que plus tard que le sens de *lieu* commence à se restreindre, à mesure que *place* et *endroit* se répandent dans l'usage. La signification processive de *lieu*, déjà présente⁷⁵, révèle alors toute sa puissance distinctive. Les trois noms, en particulier *lieu* et *place*, ont été un temps beaucoup plus proches qu'aujourd'hui, avant que leur concurrence n'entraîne leur spécialisation.

1.1.2. Des localisateurs complémentaires

Du fait de la nette différence de sens existant aujourd'hui entre *lieu* et *place*, on trouve très peu de cas d'interchangeabilité des deux noms. Le plus souvent, la substitution n'est pas grammaticale : *place* ne peut pas remplacer *lieu* dans des phrases comme *Ils se sont rencontrés dans un lieu à l'écart de la ville, Pierrot entra ; le lieu était désert, L'exposition se tient dans un lieu insolite*, etc. Inversement, *lieu* ne peut pas se substituer à *place* dans *Julien a pris ma place, Il y a une place au fond de la salle, Sophie occupe une bonne place*, etc.

Quand la substitution est grammaticale, elle implique généralement un changement de sens, qui se traduit par une différence d'affectation référentielle. *Lieu*, en vertu de son emploi restreint, a tendance à renvoyer à un site englobant, stable dans le référentiel terrestre, tandis que *place* vise un espace réceptacle. Cette différence apparaît notamment lorsque *lieu* et *place* sont complétés par une proposition exprimant une action, comme dans *le lieu où Pierre (écrit / mange / regarde la télé / dort) vs la place où Pierre (écrit / mange / regarde la télé / dort)*. Alors que *lieu*, en tant que localisateur processif, dénote le cadre de l'action, le site de localisation de l'ensemble de la scène, *place*, en tant que localisateur substantiel, renvoie directement au segment du monde occupé par le sujet agissant. Autrement dit, la possibilité pour *place* de dénoter un site associé à une action s'explique par la localisation, non pas de l'action accomplie par un acteur, mais de l'acteur lui-même : *la place où Pierre fait x* signifie 'la place que Pierre occupe quand il fait x'.

La même remarque vaut pour :

- (1) *Marion cherche (un lieu / une place) pour travailler*

où *un lieu* se comprend comme un lieu de travail, c'est-à-dire comme un site processif enveloppant, et *une place*, comme un espace de localisation statique, qui adhère au sujet. L'assignation directe des « places » aux corps explique que lorsque le verbe en complément exprime un changement de posture, *place* soit préféré à *lieu* :

- (2) *Marion cherche (une place / ?un lieu) pour s'asseoir*

Dans ce genre de cas en effet, la posture importe plus que l'action, pour la localisation. Le site recherché est voué à recevoir une substance plutôt qu'à servir de cadre d'action ; on vise donc une occupation de l'espace plutôt qu'une localisation processive. Inversement, dans :

- (3) *Il lui faut (un lieu / ?une place) pour danser*

il est possible d'envisager le site comme un cadre processif, mais plus difficilement comme un réceptacle clairement circonscrit, en raison du mouvement inhérent à l'action décrite. Danser engageant un corps, l'emploi de *place* n'est pas exclu, mais la délimitation précise de la place étant compromise, seule la forme massive est permise :

⁷⁵ Furetière fait allusion aux expressions *lieu de débauche, lieu de récréation, lieu d'assemblée, lieu d'honneur* et Greimas (1982) relève en ancien français *lieu d'engendreure*, pour « matrice ».

(4) *Il lui faut de la place pour danser*

La différence entre *lieu* et *place* apparaît nettement ici : alors que dans des phrases comme (4) et *Il nous faut de la place pour nous réunir*, *place* met en profil l'étendue mobilisée matériellement par les participants aux actions, dans (3) et *Il nous faut un lieu pour nous réunir*, *lieu* renvoie à un cadre de localisation processive, sans description de l'étendue. La possibilité pour *place* d'être complété par un verbe d'action dans des expressions comme *une place pour travailler* et *de la place pour danser* tient d'une part à l'emploi de *pour*, qui contrairement à *de* permet d'indiquer une attribution indirecte et projective (cf. chapitre 5, § 1.1.), et d'autre part, au fait qu'à travers l'action, on vise les acteurs substantiels — alors qu'à l'inverse, l'emploi de *lieu* vise directement la réalisation d'une action et indirectement les acteurs. La substitution réciproque de *lieu* et *place* s'accompagne donc ici d'un changement de sens et d'interprétation référentielle.

On peut se demander si ce changement de sens est encore avéré lorsque *lieu* et *place* permutent dans le cadre d'une localisation sans action. Par exemple, dans (*le lieu / la place*) où se trouve *x*, où la signification localisatrice processive de *lieu* n'est pas directement activée, n'y a-t-il pas équivalence de *lieu* et de *place* ? *Le lieu où se trouve x* ne renvoyant pas nécessairement à un site terrestre, il peut simplement désigner la place occupée par *x*, notamment quand *x* est un objet (cf. chapitre 2, § 3.3.2. et chapitre 6, § 3.2.). Dans ce cas de figure, l'équivalence des noms paraît envisageable.

Il reste cependant ici une différence entre les deux noms. Alors que *lieu* dans son emploi neutre a le sens de localisateur général, *place* conserve toujours son sens de localisateur substantiel. Cette différence a un effet référentiel : *lieu*, même neutralisé, peut dénoter une enveloppe lâche, un site qui entoure la cible sans y adhérer, ce qui n'est pas le cas de *place* — *la place où se trouve x* ne désignera pas la ville ou le pays où se trouve *x*. Le flou référentiel des emplois généraux de *lieu* n'existe pas pour *place*.

Autrement dit, s'il y a équivalence dans (*le lieu / la place*) où se trouve *x*, elle se fait strictement sur le terrain de *place*. *Lieu*, dans son sens neutralisé, couvre référentiellement les cas de localisation par *place*, mais il ne s'y cantonne pas. Le jugement d'équivalence de *lieu* et de *place*, lorsqu'il est permis, se fait donc au prix d'une interprétation, et non strictement avec préservation des conditions de vérité des énoncés dans lesquels les deux noms apparaissent. La neutralisation discursive des différences entre *lieu* et *place* est interprétative et non logique, comme le confirme le test par *x* ou (*plus précisément / plus exactement / plutôt*) *y* (cf. chapitre 3, § 1.2.1.). Il est en effet possible d'attribuer un sens et une pertinence à une séquence comme *le lieu ou (plus précisément / plus exactement / plutôt) la place où se trouve l'ordinateur*.

Il ressort de ces observations que l'interchangeabilité de *lieu* et de *place* est rare et que lorsqu'elle est possible, elle ne s'établit pas à proprement parler *salva veritate*⁷⁶. La différence

⁷⁶ Même dans *Je cherche (une place / un lieu) approprié(e) pour remiser ce colis* (Franckel 1993 : 209, cf. chapitre 3, § 2.1.), on peut déceler une différence de sens, bien que celle-ci soit masquée par la forme du complément, en *V + SN*. On peut penser en effet que *lieu*, en vertu de son sens processif, s'associe ici à l'ensemble de l'action « remiser le colis ». Avec *place*, par contre, le site est directement assigné au colis lui-même. Cette différence explique que la substitution soit plus difficile sans le verbe : *Je cherche (une place / ?un lieu) pour ce colis*. La variation sémantique induite par la substitution de *lieu* à *place* dans *Je cherche (une place / un lieu) approprié(e) pour remiser ce colis* — *lieu* pour l'action, *place* pour l'objet — n'ayant pas d'effet référentiel apparent, on peut considérer les deux phrases comme équivalentes. Mais cette équivalence est accidentelle, elle repose sur le fait que la cible n'est pas animée et que le site visé n'est pas envisagé comme un cadre entourant l'agent qui remise le colis (cf. la particularité de *lieu de rangement*, chapitre 6, note 4).

de sens entre les deux noms se marque notamment par des tendances référentielles différentes, que l'on retrouve, nous semble-t-il, dans des expressions comme *un lieu accueillant* vs *une place accueillante*, *un lieu inaccessible* vs *une place inaccessible*, *un lieu confortable* vs *une place confortable*, *un lieu réservé à Pierre* vs *une place réservée à Pierre*, etc. On assigne généralement à *lieu* et à *place* des sites différents : *lieu* renvoie à un cadre lâche, directement ou indirectement ancré au sol, tandis que *place* dénote un espace plus resserré, qui adhère à la cible. C'est pourquoi il est plus facile, dans l'absolu, d'envisager « une place au sein d'un lieu » que l'inverse.

Le degré de similitude synonymique entre *lieu* et *place* est donc faible. Par leur haut degré de généralité et leur sens localisateur, les deux noms sont apparentés, ils font partie de la même famille de substantifs. Mais parce qu'ils impliquent des modes de localisation interne fondamentalement différents, et que les traits sémantiques distinctifs de *place*, contrairement à ceux de *lieu*, ne peuvent pas être neutralisés, les deux noms apparaissent moins comme des synonymes proches que comme des noms complémentaires.

1.2. Les locutions construites sur *lieu* et *place*

La différence de signification entre *lieu* et *place* s'exprime également dans les locutions construites sur ces noms, dont certaines sont voisines et parfois considérées comme synonymes. Bien que, par définition, *lieu* et *place* puissent subir dans leurs emplois locutionnels une part de désémantisation, on peut voir synchroniquement dans la formation de ces locutions l'empreinte des trames sémantiques des deux noms. Nous étudierons successivement *avoir lieu* et *prendre place*, *au lieu de* et *à la place de*, *donner lieu à* et *laisser place à*, ainsi que *avoir lieu de*, *Il y a lieu de* et *tenir lieu de*.

1.2.1. *Avoir lieu* vs *prendre place*

Avoir lieu s'applique aux noms d'événements. Ainsi ce prédicat se distingue-t-il de *prendre place* qui, comme le remarque Franckel (1993 : 212), se dit principalement des substances (en l'occurrence des êtres animés) :

- (5) a. *Un coup d'état militaire a eu lieu en Mauritanie*
b. ??*Un coup d'état militaire a pris place en Mauritanie*
- (6) a. *Marion a pris place dans la voiture*
b. **Marion a eu lieu dans la voiture*

On retrouve donc dans ces deux locutions la différence sémantique fondamentale entre *lieu* et *place*. *Avoir lieu* et *prendre place* mettent en jeu des formes de spatialité distinctes. *Prendre place* indique un investissement de l'espace, qui convient aux substances mais difficilement aux événements : un concert, par exemple, ne prend pas place dans une salle de spectacle, contrairement à ses participants. L'expression est fidèle en cela au sens de *place*. *Avoir lieu*, pour sa part, exprime la réalisation des événements. Il respecte le sens processif de *lieu* en sélectionnant des noms d'événements et non des noms de substances. On peut remarquer que, comme les noms concrets, les noms d'états et les purs noms d'activités sont exclus :

- (7) a. *(*La patience / le mépris / le chagrin*) a (eu) lieu chez Pierre
b. *(*Le jardinage / le travail / le repos*) a (eu) lieu derrière la maison

Avoir lieu implique à la fois la dynamicité du sujet et sa délimitation dans le temps : le sujet doit pouvoir dénoter un événement. *Avoir lieu* contraint l'interprétation événementielle, même lorsque le sujet ne renvoie pas d'emblée à un événement, comme dans :

(8) *Le temps fort de cette présidence a eu lieu cette semaine (Le Monde, 5/12/2000)*

Il faut ajouter que, contrairement à *prendre place*, *avoir lieu* est un pur prédicat d'existence. Il a pour seule fonction d'indiquer l'actualisation des événements dans le monde, tandis que *prendre place* est un verbe d'action. Ce dernier peut certes, en tant que prédicat « spécifiant » (cf. Kleiber 1981b), poser l'existence d'un sujet indéfini dans une phrase thétiq ue (*Un homme a pris place à côté de Pierre*), mais en aucun cas il ne se contente d'asserter l'existence du sujet — il décrit en plus un déplacement spatial. Une des conséquences directes de cette différence de sens est que *avoir lieu*, contrairement à *prendre place*, peut se satisfaire d'un ancrage temporel :

(9) a. *L'accident a eu lieu boulevard Victor Hugo*
b. *Pierre a pris place dans la salle de cinéma*

(10) a. *L'accident a eu lieu à midi*
b. *?Pierre a pris place à midi*

Posant l'existence d'entités spatio-temporelles, *avoir lieu* s'accommode aussi bien de la localisation dans l'espace que dans le temps. Par contre, *prendre place*, en tant que verbe de déplacement, nécessite un complément de lieu, mais pas de temps. Une phrase comme (10b) n'est acceptable que si le cadre spatial est déjà connu et sous-entendu.

En tant que prédicat d'existence, *avoir lieu* se rapproche de *Il y a* (e.g. *Un attentat a eu lieu à Colombo, Il y a eu un attentat à Colombo*). Les deux expressions ont cependant des propriétés différentes. D'une part, *Il y a* peut convenir aux substances et donc indiquer une existence statique, alors que *avoir lieu*, réservé aux événements, est un pur prédicat d'existence dynamique. D'autre part, contrairement à *avoir lieu*, *Il y a* se combine difficilement avec des SN définis (cf. Guillaume 1919 [1975] : 190-191) :

(11) a. *Une réunion a eu lieu dans la grande salle*
b. *Il y a eu une réunion dans la grande salle*

(12) a. *La réunion a eu lieu dans la grande salle*
b. **Il y a eu la réunion dans la grande salle*

La raison en est que les phrases introduites par *Il y a* sont thétiq ues. Contrairement à *Il y a*, *avoir lieu* est compatible avec des expressions anaphoriques ; *X a (eu) lieu* peut être une phrase catégorique.

On peut voir là une contradiction. Comment en effet expliquer que dans *Le N a eu lieu*, on puisse asserter l'existence d'un événement dénoté par un SN défini et qui, en tant que tel, est présupposé existant ? Comment est-il possible également de présupposer l'existence d'un événement qui ne s'est pas encore produit (*Le mariage aura lieu dans quinze jours*) ou qui aurait pu se produire (*Le mariage devait avoir lieu la semaine dernière*), et même de nier l'existence d'un événement présupposé existant (*Le mariage n'a pas eu lieu*) ?

Il faut en fait distinguer ici deux niveaux d'existence : l'existence comme objet du monde et l'existence comme objet de discours. Dans le premier cas, l'événement se présente dans sa réalisation spatio-temporelle ; dans le second cas, il est défini et envisagé dans un univers mental, comme un objet de spéculation dont l'existence « réelle » n'est pas

présupposée (e.g. *le mariage qu'ils projettent*). Les deux formes d'existence sont indépendantes : un événement spéculatif ne se réalise pas nécessairement et inversement, un événement réalisé n'est pas nécessairement prévu. Dans *Le N a eu lieu*, on pose l'existence dans le monde d'un événement déjà identifié comme objet de discours.

Corollairement, le présupposé d'existence signifié par l'article défini ne concerne pas forcément l'existence dans le monde. Il peut simplement s'appliquer à l'existence discursive, i.e. à la définition conceptuelle. La particularité de *Il y a* est de ne pas distinguer ces deux niveaux et de se cantonner à la position d'existence, quelle qu'elle soit. Pour sa part, *avoir lieu* indique la réalisation dans le monde, c'est-à-dire dans l'espace-temps, d'un événement dont l'existence en tant qu'objet de discours peut être présupposée.

Avoir lieu est donc bien un prédicat d'actualisation des événements. Le principe sémantique qui permet la construction d'une telle locution est le suivant : étant donné qu'une entité (objet ou événement) localisée dans le monde existe, l'événement qui a un site de localisation spatiale à un moment donné est réel. En ce sens, attribuer un lieu à un événement permet d'entériner son existence.

Avoir lieu pourrait faire l'objet d'une étude plus approfondie. Il serait intéressant par exemple d'étudier les différences de sens, notamment d'aspect, existant entre *avoir lieu* et les verbes qu'on présente comme ses synonymes, tels *se produire*, *arriver*, *survenir*, *se passer*, etc. Pour notre propos, nous retiendrons simplement ici que *avoir lieu* et *prendre place* mettent en jeu des sphères existentielles distinctes. Les deux locutions impliquent des formes d'ancrage spatial différentes selon la nature des entités ciblées. Elles prolongent en cela les trames sémantiques de *lieu* et de *place*.

1.2.2. *Au lieu de vs à la place de*

Au lieu de et *à la place de* sont souvent présentés comme synonymes, en raison de leur interchangeabilité dans des phrases comme :

- (13) a. *Elle a choisi la littérature (au lieu / à la place) de la philosophie*
b. *Ils ont passé La Grande Vadrouille (au lieu / à la place) du film prévu*
c. *Pierre n'a déposé qu'un dossier (au lieu / à la place) des deux demandés*

Les deux expressions sont apparemment équivalentes : elles indiquent toutes deux une substitution (fût-elle abstraite ou virtuelle) et permettent ainsi d'opposer deux choses. Bien qu'elles n'apparaissent pas forcément dans des compléments de lieu, leur sens général peut se comprendre d'après la signification localisatrice de *lieu* et de *place*. La substitution signifiée peut en effet s'analyser selon un schéma de localisation : elle se présente littéralement comme un changement de cible pour un site donné.

Il y a cependant des différences nettes entre les deux tournures. Comme le fait remarquer Franckel (1993 : 212), *à la place de*, contrairement à *au lieu de*, se combine difficilement avec les verbes à l'infinitif :

- (14) a. *Julien dort (au lieu / ?à la place) d'écouter*
b. *Mange (au lieu / ?à la place) de boire*
c. *(Au lieu / ?à la place) de jouer au foot, les enfants ont fait du vélo*

On peut voir dans cette divergence d'emploi une trace des particularités sémantiques respectives de *lieu* et de *place*. En tant que localisateur substantiel, *place*, dans *à la place de*, peut indiquer la substitution d'un objet à un autre mais difficilement d'une action à une autre.

Lieu, par contre, en vertu de son sens de localisateur processif, peut dans *au lieu de* opposer deux actions, même exprimées sous forme verbale (puisqu'il ne s'agit pas ici de localiser des entités dans l'espace). D'une manière générale, la relation privilégiée de *lieu* avec le domaine de l'action lui confère une certaine affinité syntaxique avec la catégorie verbale — affinité qui transparait déjà dans les formes canoniques, où *lieu* se combine volontiers avec des noms déverbaux.

La capacité de *au lieu de* à opposer des procès explique son emploi avec des propositions développées :

- (15) a. *Au lieu que son histoire l'ait calmé, on dirait plutôt qu'il s'aigrit* (J. Romans, cité dans le *Petit Robert*)
 b. *Au lieu que ce soit à l'accusateur de démontrer la culpabilité du prévenu, ici, c'est l'accusé qui doit prouver son innocence*

La substitution de *place* à *lieu* est dans ce cas exclue :

- (16) a. **A la place que son histoire l'ait calmé, on dirait plutôt qu'il s'aigrit*
 b. **A la place que ce soit à l'accusateur de démontrer la culpabilité du prévenu, ici, c'est l'accusé qui doit prouver son innocence*

Place, dans *à la place de*, est fidèle à son principe d'attribution à une substance. *A la place de* indique la substitution d'une entité autonome à une autre. La compréhension littérale de l'expression est souvent possible :

- (17) a. *Tu peux t'installer à la place de Marion*
 b. *Mets-toi à la place de son père*
 c. *Je n'aimerais pas être à la place de Julien*

Que la substitution s'opère ou non dans l'espace — dans (17b) et (17c) notamment, elle peut concerner la personne physique ou morale —, *place* peut directement s'interpréter ici en référence à un site de localisation substantielle. Autrement dit, *à la place de* peut dans certains cas se comprendre comme une expression référentielle et ne se réduit donc pas à une locution prépositionnelle, ce qui constitue une nette différence avec *au lieu de*. Le constituant introduit par *de* dans (17) peut d'ailleurs être anaphorisé par un possessif (*Tu peux t'installer à sa place, Mets-toi à sa place, Je n'aimerais pas être à sa place*). L'idée de Grevisse, selon laquelle « dans *au lieu de*, *à la place de*, il semble souvent difficile de traiter *lieu* et *place* comme des noms » (1986 : § 263bis), doit être nuancée, car elle masque une différence importante entre les deux expressions. Le fait que, contrairement à *lieu* dans *au lieu de*, *place* dans *à la place de* s'emploie avec sa préposition standard, favorise l'interprétation littérale. A un certain niveau d'analyse, *à la place de* est une locution moins aboutie que *au lieu de* et sa grammaticalisation est moins forte.

On notera à cet égard que, contrairement à *au lieu de*, *à la place de* peut directement donner une indication de lieu. Tel est le cas dans (17), où *à la place de* + *SN* constitue à lui seul le complément de lieu. *Au lieu de* ne pourrait pas s'employer ici :

- (18) a. **Tu peux t'installer au lieu de Marion*
 b. **Mets-toi au lieu de son père*
 c. **Je n'aimerais pas être au lieu de Julien*

Au lieu de et *à la place de* ont donc des propriétés sémantiques et syntaxiques différentes. On a affaire à deux schémas de substitution distincts, qui peuvent s'expliquer par les formes de localisation associées à chaque nom. Alors que *au lieu de* permet de marquer l'opposition entre deux procès, *à la place de* confronte deux substances. Cette différence explique que le processus de substitution paraisse plus « concret » avec *à la place de*. *Au lieu de* et *à la place de* sont interchangeable dans les contextes où la substitution est ambiguë et peut s'appliquer à la fois à des actions et à des substances. Ainsi dans les exemples (13), on peut penser qu'il y a en profondeur deux significations différentes. Alors qu'avec *à la place de*, on substitue une chose à une autre (la littérature à la philosophie), avec *au lieu de*, on substituerait en fait une action à une autre (choisir la littérature à choisir la philosophie, le verbe subissant dans ce cas une ellipse). Cette différence de sens pourrait expliquer pourquoi *au lieu de* ne peut pas s'employer dans (17) : il n'y a pas en l'occurrence de substitution d'un procès à un autre, mais bien une seule action. Quand la substitution concerne exclusivement des substances, l'emploi de *au lieu de* est impossible.⁷⁷

1.2.3. Autres locutions

Les particularités sémantiques de *lieu* et de *place* apparaissent dans les autres locutions formées sur ces deux noms. Par exemple, dans *laisser place à*, on trouve une trace du sens de localisateur substantiel de *place*, car le sujet et l'objet sont visés comme des entités statiques et autonomes, dont l'une « prend la place » de l'autre :

- (19) a. *Le bar-tabac a laissé place à un salon de coiffure*
 b. *Sur les affiches, le sigle noir et blanc a laissé place à un logo coloré*
 c. *Au bout d'une centaine de kilomètres, la piste laisse place à une route goudronnée*

Laisser place à indique le retrait d'une chose au profit d'une autre. L'expression est de ce point de vue conforme au mode de localisation signifié par *place*. L'occupation impliquant la mobilisation exclusive de la place par sa cible, deux choses différentes ne peuvent pas occuper la même place au même moment ; seul l'effacement de l'une peut permettre la localisation de l'autre. L'expression s'emploie également dans le domaine non spatial :

- (20) a. *L'ivresse a laissé place à l'angoisse*
 b. *La réalité laisse place au rêve*
 c. *L'enthousiasme a laissé place à une vive déception*

Le sens est le même que dans les exemples précédents : du point de vue descriptif, tout se passe comme si une chose se retirait pour « céder la place » à une autre. Il y a un processus de substitution qui rappelle celui signifié par *à la place de*.

Le schéma conceptuel est tout autre dans *donner lieu à*, qui exprime une relation de causalité. On peut comparer (21a) et (21b) :

- (21) a. *Le débat a laissé place à une violente dispute*

⁷⁷ L'expression *en lieu et place de*, proche de *à la place de* et déjà mentionnée par Furetière (1690), date d'une époque où *lieu* pouvait prendre le sens de *place* — elle rappelle par sa redondance *en temps et en heure*. Elle ajoute à *à la place de* une nuance fonctionnelle : le TLF définit *en lieu et place de quelqu'un* comme « à la place de quelqu'un dans l'exercice de ses droits, de ses fonctions ». On peut penser que cette particularité sémantique est due à la valeur fonctionnelle de *lieu*, qui existait déjà en français classique et que l'on retrouve notamment dans *tenir lieu de* (attesté dès le XIV^e) (cf. *infra*). Elle explique que l'expression se paraphrase parfois par *en guise de* (e.g. *En lieu et place de réforme, ils ont proposé quelques ajustements législatifs mineurs*).

b. *Le débat a donné lieu à une violente dispute*

Alors que (21a) signifie que la dispute s'est substituée au débat, (21b) indique simplement que le débat a donné naissance à une dispute. La différence de sens entre *donner lieu à* et *laisser place à* apparaît clairement dans :

- (22) a. *L'épilepsie donne lieu à des crises convulsives*
b. ??*L'épilepsie laisse place à des crises convulsives*

La relation entre le sujet et l'objet ne pouvant se concevoir que comme une relation de cause à effet, seul l'emploi de *donner lieu à* est possible. Dans *X laisse place à y*, x est présenté comme une entité statique, qui n'est pas à même de causer des effets : x ne génère pas y. *Donner lieu à*, par contre, est fidèle à *lieu* en ce qu'il indique une relation dynamique. Dans *X donne lieu à y*, la « cible » y doit pouvoir être envisagée comme un objet de réalisation, actualisé par x. De ce point de vue, *donner lieu à* rappelle *susciter* et *causer*. Cette propriété explique que l'on puisse dire (23) et non (24) :

- (23) a. *Ces travaux ont donné lieu à plusieurs articles*
b. *L'enquête a donné lieu à l'arrestation de plus de trente personnes*
(24) a. ??*La piste a donné lieu à une route goudronnée*
b. ??*Cette table a donné lieu à un bureau*

Donner lieu à indique donc la réalisation de quelque chose. Cette signification se retrouve dans *avoir lieu* et dans *être le lieu de* (cf. chapitre 6, § 3.3.) ; elle repose conceptuellement sur l'idée que la localisation (effective) implique l'existence (cf. *supra*).

Ce lien entre lieu et existence apparaît aussi dans les expressions *Il y a (tout) lieu de* et *avoir (tout) lieu d'être* :

- (25) a. *Il y a lieu de s'interroger sur l'intégrité de ce député*
b. *Il y a tout lieu de se réjouir*
(26) a. *Sophie est très attentive aux critiques quand elles ont lieu d'être*
b. *La comparaison entre les deux tableaux a tout lieu d'être*

Il y a lieu de se paraphrase par *Il est légitime de*, *Il y a des raisons de*. Poser le lieu revient ici à plaider pour l'actualisation de quelque chose ; il s'agit de légitimer une action (ou éventuellement un état épisodique). Le même motif sémantique est présent dans *avoir (tout) lieu d'être*. L'analyse littérale de l'expression rapproche *lieu* d'un nom comme *raison*, et témoigne à nouveau de la possibilité de justifier l'existence par la localisation.

Avoir lieu d'être et *Il y a lieu de* s'emploient également dans des phrases négatives :

- (27) *Il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour le moment*
(28) *Cette commémoration n'a pas lieu d'être*

Ici, le schéma logique est l'inverse du précédent. Il s'agit en niant le lieu, de contester l'existence, en vertu du principe selon lequel l'existence implique la localisation. La particularité sémantique d'*avoir lieu d'être*, comparée à celle d'*exister*, et donc le rôle de *lieu* dans la locution apparaissent bien ici. (28) en effet ne signifie pas que la commémoration n'existe pas, mais qu'elle n'a pas de raison d'exister. La présence de *lieu*, en mobilisant une condition de l'existence, permet au prédicat de ne pas signifier directement l'existence, mais d'en affirmer ou d'en nier la légitimité, et ainsi d'exprimer un jugement sur elle. On peut

noter que la négation du lieu pour se retrouve dans le composé *non-lieu* : en prononçant un non-lieu, le juge indique qu'« il n'y a pas lieu de » maintenir les accusations ou de poursuivre la procédure juridique.

Ajoutons que *avoir (tout) lieu de* ne s'emploie pas uniquement avec *être* sans complément, mais qu'il peut aussi se combiner avec des expressions verbales indiquant des états ou des actions :

- (29) a. *Sylvie a lieu d'être fière de son fils*
b. *Pierrot a tout lieu d'être content*
c. *Tu n'as pas lieu de te plaindre*
d. *Les autorités ont tout lieu de se féliciter de la réussite de l'opération*

Comme précédemment, l'emploi de *avoir lieu de / n'avoir pas lieu de* permet d'affirmer ou de nier la légitimité des états ou des actions exprimés par le groupe verbal qui suit la locution. On notera que dans les locutions *Il y a lieu de*, *avoir lieu de*, *avoir lieu d'être*, la grammaticalisation est forte. La signification processive de *lieu* semble neutralisée, quoique l'existence en cause implique souvent la mise en œuvre d'un processus⁷⁸. C'est peut-être finalement dans l'expression *tenir lieu de* que la particularité sémantique de *lieu* apparaît le moins :

- (30) a. *Ce courrier tient lieu de convocation*
b. *Le ticket de caisse tient lieu de facture*
c. *La table de la cuisine me tient lieu de bureau*

Tenir lieu de peut se paraphraser par *jouer le rôle de*, *faire office de*. Le seul point commun avec *lieu*, pris dans son sens distinctif, tient à la description fonctionnelle. En effet, l'instruction de localisation indique ici la fonctionnalité : tenir le « lieu » d'un type d'entité, c'est remplir sa fonction. Or comme nous l'avons vu, le sens de localisateur processif permet à *lieu* de décrire des sites fonctionnels (cf. chapitre 6, § 1.1.2.). On peut retrouver cette description fonctionnelle dans *tenir lieu de*.

1.3. Dérivés de *place* et de *lieu*

Les propriétés sémantiques distinctives de *lieu* et de *place* se transmettent à la plupart de leurs dérivés. Nous considérerons ici les exemples de *placer*, *déplacer*, *emplacement* et *milieu*, où l'empreinte sémantique de *place* et de *lieu* est apparente.

Placer a en commun avec *place* de ne s'appliquer qu'à des entités substantielles (ou traitées comme telles). Dans l'espace, on « place » des êtres et des choses, et non des événements :

⁷⁸ La possibilité même de mettre en cause l'existence suppose que celle-ci soit envisagée de façon dynamique, dans son actualisation et sa contingence, comme une réalisation sujette à caution. Par exemple, on dira difficilement *?(Cet homme / cette pierre) n'a pas lieu d'être* car l'homme et la pierre se présentent comme des entités à l'existence statique : ils ne sont pas mis en œuvre, mais sont là d'emblée. Il n'y a pas de sens à contester leur existence. En comparaison, on peut dire *(Cette commémoration / cette autoroute) n'a pas lieu d'être* car la commémoration et même l'autoroute peuvent être envisagées dans leur réalisation ; leur existence peut donc être remise en question. De la même façon, *Il y a lieu de* s'emploie nécessairement avec un verbe exprimant une action ou un état épisodique (e.g. *??Il y a lieu (d'être blond / d'avoir les yeux bleus)*) : la légitimation signifiée par *Il y a lieu de* + *Vinf.* suppose que ce qui est exprimé par le verbe soit par nature contingent et donc qu'il puisse être envisagé dans son processus d'actualisation.

- (31) a. *Pierre a placé le livre sur l'étagère*
 b. *Ils ont placé les invités à table*
- (32) a. **Les services culturels ont placé un concert dans le parc*
 b. **Ils ont placé le mariage à la mairie*

« Placer » quelque chose ou quelqu'un, c'est lui donner une « place » : la localisation est purement substantielle. A l'instar de *place*, *placer* s'emploie régulièrement dans le registre non spatial, avec conservation du mode de localisation (e.g. *placer un enfant dans une famille d'accueil*, *placer ses amis au conseil d'administration*, *placer un livre chez un éditeur*). Ainsi, « le travail » dans *placer le travail au-dessus des autres valeurs* et « la guerre » dans *placer la guerre au rang des arts* ne sont pas envisagés dans leur processus d'actualisation, en tant qu'ils se réalisent dans l'espace, mais comme des entités autonomes qui occupent une place dans un univers non physique : il s'agit ici de catégoriser le travail et la guerre, c'est-à-dire de déterminer leur place normative dans un champ abstrait. Le schéma de localisation statique est donc conservé.

Le même constat sémantique vaut pour *déplacer*, qui signifie 'changer de place' et qui dans le registre spatial s'emploie principalement avec des noms d'êtres ou de choses en position d'objet :

- (33) a. *Sophie a dû déplacer sa voiture*
 b. *En Indonésie, les flambées de violence ont déplacé plus d'un million de personnes*
- (34) a. **L'assassin a déplacé le crime dans la cour*
 b. **Les secours ont déplacé l'accident*

De même, ce sont les êtres ou les choses qui « se déplacent » dans l'espace, et non les événements (qui, par définition, ont un lieu unique de réalisation et ne peuvent donc pas se voir attribuer différents sites spatiaux effectifs).

L'emploi de *déplacer* avec les noms d'événements n'est toutefois pas exclu, puisque des expressions comme *déplacer (le rendez-vous / la réunion / le mariage / le concert / le match / le colloque)* sont attestées. Mais l'interprétation de telles expressions est temporelle, et s'explique par l'emploi courant de *déplacer* dans le domaine du temps (cf. *déplacer l'heure du rendez-vous*, *déplacer la date du concert*). Les événements sont alors considérés dans leur dimension temporelle, et peuvent se voir attribuer une « place » dans le temps. Cette particularité, sans altérer l'idée que les événements sont directement ancrés à la fois dans l'espace et dans le temps, suggère que leur mode de localisation dans le temps n'est pas le même que dans l'espace : la localisation temporelle des événements, contrairement à leur localisation spatiale, peut se faire sur le schéma de l'occupation.⁷⁹

Le nom *emplacement* met lui aussi en jeu une localisation substantielle. A l'instar de *place*, il se combine nettement plus facilement avec les noms d'objets qu'avec les noms d'événements :

⁷⁹ Autre verbe dérivé de *place*, *remplacer* fonde lui aussi sa signification sur la localisation substantielle. Outre que l'action de « remplacer » s'applique essentiellement dans l'espace à des êtres ou à des objets, la construction sémantique de *remplacer*, qui signifie 'opérer une substitution', repose sur le principe selon lequel deux substances ne peuvent pas occuper la même « place » au même moment. La localisation d'une entité à une place donnée implique en effet que la place soit disponible, c'est-à-dire que l'on ôte ce qui éventuellement s'y trouve. *Remplacer* indique ainsi le retrait d'une chose pour permettre la localisation d'une autre. Sa signification évoque directement celle de *à la place de*.

- (35) a. *l'emplacement (du manège / de la caravane / du stand / du parking / de l'hôpital / du puits / de la station d'épuration / du futur stade)*
 b. *??l'emplacement (du crime / du mariage / de l'attentat / de la livraison / de la cérémonie / du concert / de la perquisition / du décès)*

On retrouve ici la mobilisation exclusive du site et sa vocation à l'occupation (cf. *un emplacement occupé / pris / libre / disponible*). La différence entre *place* et *emplacement* tient à la spécialisation du second, qui se traduit par une certaine prédilection référentielle pour les territoires et surtout par la signification d'une délimitation obligatoire. Bien qu'en vertu de son sens de localisateur substantiel, *emplacement* soit compatible avec les compléments d'étendue (e.g. *un emplacement de cent mètres carrés, un emplacement de petite taille, un large emplacement*), il ne peut pas, contrairement à *place*, décrire l'étendue dans sa continuité. Son trait de délimitation l'empêche en effet d'avoir des emplois massifs : **Il y a de l'emplacement ici, *Je n'ai pas assez d'emplacement, *Donne-moi un peu d'emplacement, *Il me faut plus d'emplacement*, etc. Autrement dit, le sens de localisateur substantiel n'est pas dominant comme chez *place* ; il s'y ajoute certains traits particuliers, qui expliquent qu'*emplacement* s'emploie moins largement que *place* (notamment dans le registre non spatial).

Lieu n'a pas la fertilité dérivationnelle de *place*, bien que de nombreux mots soient construits sur la même racine latine que lui. Les noms directement dérivés de *lieu* ne sont guère que *non-lieu* (cf. *supra*) et *milieu*.

Milieu a un sens positionnel, dû à la présence de *mi-* (cf. *à mi-longueur, à mi-hauteur, à mi-cuisse*, etc.). Ce sens positionnel permet de classer *milieu* parmi les « noms de localisation interne » (cf. Borillo 1988), aux côtés d'un nom comme *centre*, avec lequel il est souvent comparé (cf. Aurnague 1991, Honeste 1996). En tant que NLI, *milieu* se distribue avec *à* pour former une locution prépositionnelle, *au milieu de* — qui s'emploie à la fois dans le registre spatial (*au milieu de la table*), temporel (*au milieu de la nuit*) et abstrait (*au milieu des problèmes*).

Mais le nom a également une acception non positionnelle, dans laquelle on retrouve certaines particularités sémantiques de *lieu*. *Milieu* se caractérise en effet par sa capacité à dénoter un environnement, comme dans *un milieu naturel, le milieu ambiant, un milieu sec, un milieu tropical, un milieu favorable au développement des bactéries*, etc. Dans ce sens, il se construit avec *dans*, et non plus avec *à* (e.g. (*dans le / *au*) *milieu ambiant*). Autrement dit, *milieu* décrit ici un cadre enveloppant, et il est en cela conforme aux propriétés sémantiques de sa base, *lieu*.

L'environnement dénoté par *milieu* peut aussi être caractérisé par une activité, comme dans :

- (36) a. *le milieu de l'édition, le milieu de la politique, le milieu du cinéma, le milieu des affaires*
 b. *le milieu des agriculteurs, le milieu des profs, le milieu des marchands d'art, le milieu des opérateurs de téléphonie mobile*
 c. *un milieu scientifique, le milieu sportif*

Il ne s'agit plus de dénoter un cadre spatial, mais un domaine défini par une activité, généralement une sphère socioprofessionnelle. On trouve ici la marque du sens processif de *lieu*, tel qu'il s'exprime notamment dans *lieu de N* : un « milieu » est constitué et unifié par la ou les activité(s) qui s'y pratique(nt). Selon Honeste (1996 : 291), « *milieu* désigne un ensemble composé d'individus ayant en commun une activité » et il hérite de *lieu* le trait

notionnel de « cohésion » interne. On notera que, sans précision quant à l'activité visée, le « milieu » de quelqu'un correspond à son environnement social (cf. *un milieu modeste, un milieu favorisé*). *Milieu* se comprend alors simplement comme « milieu de vie » (non spatial) — interprétation par défaut qui rappelle celle de *lieu* dans son usage restreint, comme « lieu de vie ».

2. LE CAS D'ENDROIT

Lieu et *place* se distinguent assez nettement par leurs modes de localisation, impliquant deux formes de ciblage, i.e. deux formes de détermination interne de la localisation, différentes. On peut se demander comment se définit *endroit* au regard de ce clivage sémantique.

A ce stade, nous savons qu'*endroit* se distingue de *lieu* et de *place* par son sens partitif, qui met en jeu la détermination externe de la localisation. Cette caractérisation laisse penser qu'*endroit* est compatible à la fois avec les localisations substantielle et processive : un site peut être repéré dans un environnement et être assigné à un événement ou à une substance sans contradiction logique. En cas de neutralisation de son sens partitif, *endroit* pourrait donc être équivalent à *lieu* ou à *place*. C'est cette éventualité que nous nous proposons d'examiner à présent.

2.1. *Endroit* et *place*

Endroit ne contraste pas aussi fortement que *lieu* avec *place*. Les cas d'interchangeabilité grammaticale sont plus fréquents pour le couple *place / endroit* que pour *place / lieu*. Cette différence de proximité apparaît notamment dans les expressions de la forme *un NGE pour*. Lorsque celles-ci sont suivies d'un nom d'objet ou d'un verbe mettant directement en jeu l'occupation matérielle (tels les verbes de changement de posture), *endroit* convient mieux que *lieu* :

- (37) a. *Je cherche (une place / un endroit / ?un lieu) pour ces cartons*
b. *Je cherche (une place / un endroit / ?un lieu) pour m'asseoir*

Il est plus facile d'attribuer un « endroit » qu'un « lieu » à une substance. *L'endroit du N* se combine plus facilement que *le lieu du N* avec un nom de cible substantielle, même si cet emploi est somme toute assez rare — *l'endroit du Ncible* se rencontre essentiellement avec *à* (e.g. *à l'endroit du curseur, à l'endroit du fauteuil, à l'endroit du croquis, à l'endroit de la ville actuelle*, cf. chapitre 3, note 8).

Place de son côté montre une certaine sensibilité à la détermination externe de la localisation, en dépit du fait qu'il n'a pas de sens partitif (**une place du Ntout*). Cette affinité apparaît dans les expressions de la forme *la place de x dans / sur y* et dans les emplois avec la préposition *à*. Que *place* dénombrable sélectionne *à* et non *dans* témoigne en effet de sa capacité à présenter le localisateur dans son environnement (cf. chapitre 6, § 2.2.2.). On peut expliquer cette distribution, apparemment contradictoire avec le fait que *place* indique un mode de localisation interne, par la forme même de cette localisation. *Place* étant un localisateur statique et substantiel, il décrit un site adhérent, saturé en cas de localisation. Il ne se passe rien « dans » une place donnée et en l'occurrence, la focalisation sur la description

interne du site n'est pas pertinente. Dès lors qu'une place est délimitée et attribuée à une substance ou à un type de substance, le processus de localisation interne est clos : il n'y a plus d'intérêt à appréhender le site de l'intérieur, et l'idéalisation ponctuelle est permise. De fait, la localisation relative à une « place » délimitée s'opère plutôt dans une perspective d'ensemble qu'en son strict sein. La pertinence d'une phrase comme *Pierre est à sa place* se trouve dans la détermination externe : on appréhende le site dans son environnement et non comme un espace de localisation interne. Par sa compatibilité avec *à*, *place* se distingue de *lieu*, mais aussi d'*espace* qui, ne décrivant pas un site de localisation substantielle, s'emploie avec *dans* : un « espace » délimité donné n'étant pas défini par sa vocation à l'occupation, en cas de localisation, il n'est pas nécessairement saturé par la cible, de sorte qu'il y a un intérêt à localiser au sein d'un « espace », c'est-à-dire à envisager le site de l'intérieur.

Certains éléments sont donc favorables au rapprochement de *place* et d'*endroit*. Dans les faits pourtant, les cas d'interchangeabilité parfaite des deux noms sont rares. *Place* et *endroit* ne semblent équivalents que dans des phrases comme (37), où la quête du site (qui conditionne un repérage externe), couplée à son attribution à un objet, favorise le rapprochement des deux noms. La seule différence d'interprétation possible ici serait que *place*, en vertu de son sens de localisateur substantiel, renvoie strictement à un site adhérent et saturable, tandis qu'*endroit* dénote potentiellement un cadre plus large, à la délimitation moins rigide. Mais cette différence est ténue, comme en témoigne le test par *x ou (plus précisément / plutôt / plus exactement) y*. Il est difficile en effet de trouver pertinents des énoncés comme :

- (38) a. (?) *Je cherche un endroit ou plus précisément une place pour ces cartons*
 b. (?) *Je cherche une place ou plus exactement un endroit pour m'asseoir*

Dans les autres cas d'interchangeabilité grammaticale, la différence entre les deux noms est plus saillante. Ainsi, dans (*l'endroit / la place*) où se trouve *x*, la vocation à être occupé, la saturabilité et la valeur normative associées à *place* peuvent constituer une différence avec *endroit*, ce qui se traduit référentiellement de deux façons. D'une part, *la place*, contrairement à *l'endroit*, peut s'interpréter en référence à une « place » préconstituée, assignée par avance à un objet du type de *x*. D'autre part, *endroit* n'ayant pas le sens de localisateur substantiel de *place*, son référent n'est pas forcément un site adhérent : *l'endroit où se trouve x* peut renvoyer à un « lieu » qui enveloppe lâchement *x*. Cette différence d'interprétation se retrouve dans (*l'endroit / la place*) où *P* et (*un endroit / une place*) pour *V* lorsque le prédicat ne met pas directement en jeu l'occupation matérielle — par exemple dans (*l'endroit / la place*) où *Pierre écrit*, (*un endroit / une place*) pour *travailler*. Dans ce genre de tournures, *endroit* peut s'interpréter comme *lieu* ; il se distingue donc assez nettement de *place* (cf. § 2.2.3.).

La différence entre *place* et *endroit* dans les cas d'interchangeabilité grammaticale se ressent particulièrement lorsque *endroit* adopte la forme canonique de *place*, c'est-à-dire quand *à l'endroit du N* alterne avec *à la place du N*. Ici pourtant, les conditions sont réunies pour que l'équivalence soit parfaite. En fait, il y a une différence de sens manifeste :

- (39) a. *L'informaticien a mis une petite icône (à l'endroit / à la place) du curseur*
 b. *Il y a un ralentisseur (à l'endroit / à la place) du passage piéton*

Alors qu'*à la place du N* signifie une substitution, *à l'endroit du N* indique simplement le repérage d'une cible par rapport à une autre. *Endroit* ne décrivant pas un site d'occupation, il n'implique pas la substitution en cas de double localisation. Dans *à l'endroit du N*, la cible

dénotée par N est un point de repère en vue d'une autre localisation, et non, comme dans *à la place du N*, un objet saturant le site. C'est pourquoi *à l'endroit du N* s'emploie volontiers avec des noms qui contiennent des informations de position et/ou de partition (e.g. *à l'endroit de la tige / des racines / du genou / du pédalier / du carrefour / de l'interrupteur / de la poignée*).

La différence de schéma de localisation entre *à la place du N* et *à l'endroit du N* explique que les deux expressions ne soient pas interchangeables dans :

- (40) a. *Il y a des tâches (à l'endroit / ??à la place) du col*
 b. *Ils se sont donnés rendez-vous (à l'endroit / *à la place) du barrage*

Ici en effet, il n'y a pas de substitution substantielle possible : les tâches et le rendez-vous ne peuvent remplacer le col et le barrage. On ne peut donc pas employer *à la place du N*.

Au final, *à la place du N* et *à l'endroit du N* ne paraissent équivalents que lorsque le contexte impose la substitution, par exemple lorsque N est complété par l'adjectif *actuel* :

- (41) a. *Il y avait une abbaye (à l'endroit / à la place) de la ville actuelle*
 b. *L'auberge se trouvait (à l'endroit / à la place) de la maison actuelle*

La signification de la substitution tient ici à un concours de circonstances discursif. Elle dépend du sens de l'ensemble de la phrase et non simplement de celui du nom localisateur employé.

Ainsi, bien que *place* soit plus proche d'*endroit* que de *lieu*, les cas d'interchangeabilité sémantique de *place* et d'*endroit* relèvent plus de l'accident discursif que d'un principe général et régulier de neutralisation de leurs différences. Le jugement de l'équivalence des deux noms se fait souvent au prix de l'interprétation. *Endroit* n'est pas incompatible avec la localisation substantielle, mais il ne la favorise pas non plus. On peut estimer avoir affaire, avec *place* et *endroit*, à un cas limite de quasi-synonymie, la communauté sémantique de ces deux noms ne conduisant que très rarement à leur indiscernabilité.

2.2. Endroit et lieu

Contrairement à *place*, *endroit* peut dénoter un cadre de localisation processive. Il s'emploie beaucoup plus facilement dans les expressions *un NGE où P* et *un NGE pour V*, lorsque le prédicat est dynamique :

- (42) a. *un endroit pour (se promener / tourner un film / s'entraîner au tir / pratiquer un culte)*
 b. *??une place₁ pour (se promener / tourner un film / s'entraîner au tir / pratiquer un culte)*
- (43) a. *un endroit où (les enfants jouent au football / on donne des cours d'alphabétisation / les gens discutent librement / on soigne les animaux domestiques)*
 b. *??une place₁ où (les enfants jouent au football / on donne des cours d'alphabétisation / les gens discutent librement / on soigne les animaux domestiques)*

De même, *l'endroit où le Névénement a eu lieu* contraste avec *??la place₁ où le Névénement a eu lieu* :

- (44) a. *l'endroit où (le crime / la cérémonie / la rencontre / l'accident / le tournoi / la conférence / le concert / la fusillade) a eu lieu*
 b. *??la place₁ où (le crime / la cérémonie / la rencontre / l'accident / le tournoi / la conférence / le concert / la fusillade) a eu lieu*

Endroit peut désigner un site assigné à la réalisation d'une action. Il se rapproche en cela de *lieu*, avec lequel il pourrait alterner dans l'ensemble de ces exemples. Cette proximité permet d'expliquer pourquoi *endroit*, contrairement à *place*, se rencontre parfois avec des expansions de la forme *de Nactivité* (cf. chapitre 6, § 1.).

D'une manière générale, *endroit* paraît plus proche de *lieu* que de *place*. *Lieu* et *endroit* s'opposent à *place* notamment par le fait qu'ils n'ont pas de traits d'étendue, et donc pas d'emplois massifs, ce qui indique qu'ils n'ont pas pour rôle d'exprimer la localisation substantielle. On peut se demander si *lieu* et *endroit* connaissent dans le discours des cas d'interchangeabilité parfaite.

2.2.1. L'équivalence en contexte

L'expression par *endroit* d'une localisation processive est compatible avec son sens partitif. En témoigne le fait qu'*endroit* puisse prendre un complément de la forme *du Névénement* et se combiner avec *à* :

- (45) a. *On n'a pas trouvé d'indices (à l'endroit / sur le lieu) du crime*
 b. *Pierre est retourné (à l'endroit / sur le lieu) de l'accident*

Dans l'emploi avec *à*, le repérage externe est maintenu. S'il est possible ici de faire précéder de *à* une expression dénotant un site événementiel, c'est précisément en vertu du sens partitif d'*endroit*, qui prime sémantiquement. Dans *l'endroit du Névénement*, il n'y a pas, comme avec *lieu*, de focalisation sur la détermination interne du site ; le localisateur est hybride, i.e. à la fois processif et partitif. *Sur le lieu du Névénement* et *à l'endroit du Névénement* ont donc des significations distinctes. Il y a une différence de repérage et de mise en profil de la localisation.

Ceci étant, s'il arrive qu'*endroit* voie son sens partitif neutralisé alors même qu'il dénote un site processif, il y a de fortes chances qu'il soit localement équivalent à *lieu*. Comme nous l'avons vu, le sens partitif d'*endroit* s'exprime directement dans la tournure *endroit du Ntout*, indirectement dans l'emploi avec *à* et de façon générale, à chaque fois que le site est visé dans son environnement (par exemple lorsqu'on cherche quelque chose, cf. chapitre 4, § 3.1.2). Mais il y a des emplois d'*endroit* dans lesquels aucune de ces conditions n'est remplie, c'est-à-dire des cas où la prise en compte de l'environnement n'est pas sollicitée. On peut penser qu'il y a alors neutralisation du sens partitif.

Tel est le cas lorsque *endroit* s'emploie avec la préposition *dans*, qui concentre la description sur la détermination interne de la localisation. L'identification partitive de l'endroit reste permise, puisqu'il est possible de former *dans un endroit du Ntout* (e.g. *dans un endroit (de la maison / de la ville / du monde)*). Mais sans indication explicite, il n'y a pas de raison d'envisager le site dans un cadre plus large, étant donné que le propos porte sur la localisation interne. De fait, *endroit*, dans ses emplois avec *dans*, peut régulièrement permuter avec *lieu* :

- (46) a. *Ils se sont promenés dans (un endroit / un lieu) magnifique*
 b. *Pierre travaille dans (un endroit / un lieu) mal insonorisé*
 c. *Ils se réunissent dans (un endroit / un lieu) tenu secret*

- d. *L'entretien se déroulera dans (un endroit / un lieu) où vous serez à l'aise pour parler*
- e. *Nous avons dîné dans (un endroit / un lieu) très agréable*

Il est difficile de déceler ici une quelconque différence de sens selon que l'on emploie *lieu* ou *endroit*. Tout laisse penser que les deux variantes de chaque phrase sont équivalentes. Le test par *x ou (plus précisément / plutôt / plus exactement) y* montre qu'il est difficile de distinguer les deux expressions :

- (47) a. *??Ils se sont promenés dans un endroit, ou plus précisément un lieu, magnifique*
- b. *??Pierre travaille dans un endroit, ou plutôt un lieu, mal insonorisé*
- c. *??Ils se réunissent dans un lieu, ou plus exactement un endroit, tenu secret*

L'interprétation selon laquelle l'« endroit » se distinguerait du « lieu » par la prise en compte de l'environnement paraît ici difficile à construire.⁸⁰

Lieu et *endroit* alternent ci-dessus dans des phrases d'action : la localisation est directement processive et le sens distinctif de *lieu* est donc activé. Mais les deux noms sont aussi interchangeable lorsque le prédicat de phrase n'est pas dynamique :

- (48) a. *Pierre se trouvait dans (un endroit / un lieu) qui lui était familier*
- b. *Nous sommes ici dans (un endroit / un lieu) paradisiaque*
- c. *Les livres anciens se trouvent dans (un endroit / un lieu) à l'abri de l'humidité*
- d. *Le vin doit être conservé dans (un endroit / un lieu) où la température est constante*
- e. *Le butin est caché dans (un endroit / un lieu) que seul Pierre connaît*

Dans ces exemples, où le sens processif de *lieu* n'est pas apparent, l'emploi avec *dans* conduit de nouveau à une équivalence logique de *lieu* et *endroit*. Ici, les deux noms dénotent simplement un cadre de localisation enveloppant. Autrement dit, l'affinité de *lieu* et d'*endroit* peut s'exprimer en dehors des contextes de localisation événementielle.

La proximité de *lieu* et d'*endroit* n'apparaît pas uniquement dans leurs emplois avec *dans* (cf. *Nous avons visité (un endroit / un lieu) magnifique*). Hors contexte, *lieu* et *endroit* paraissent équivalents dans des expressions comme *(un lieu / un endroit) accueillant / magnifique / désert / agréable / tranquille / discret / bruyant / sinistre / mystérieux / paisible / inconnu / charmant / etc.*, car le site est décrit ici d'après ses caractéristiques intrinsèques et non explicitement selon sa détermination externe. On remarque notamment que dans les cas de désignation déictique, de reprise ou de recatégorisation, *lieu*, s'il n'est pas accompagné d'une expansion primaire, peut être remplacé par *endroit* sans changement d'interprétation :

- (49) a. *Je t'ai déjà parlé de (ce lieu / cet endroit)*
- b. *C'est (un lieu / un endroit) sinistre*

⁸⁰ On notera que le référent d'*endroit* n'est pas idéalisé de la même façon avec *dans* qu'avec *à* : on focalise avec *dans* sur la caractérisation interne du site, ce qui conduit à l'envisager comme un cadre enveloppant, plutôt que comme un point. Du point de vue conceptuel, il n'y a pas d'entrave à un tel effet de loupe. On sait en effet qu'une même entité peut connaître des idéalizations géométriques différentes selon la forme de description spatiale adoptée. L'idéalisation varie notamment en fonction de la préposition employée (cf. Gougenheim 1949, Leech 1969, Talmy 1983, Herskovits 1986, Vieu 1991, etc.). Concernant les idéalizations ponctuelles, Vieu observe que « s'il arrive que l'on conceptualise un objet comme ponctuel, il s'agit d'un type de 'point' qui n'a rien à voir avec les points mathématiques, car on peut très bien changer de perspective dès la phrase suivante et concevoir alors ce même objet comme étendu, et ceci aussi bien en ce qui concerne le temps qu'en ce qui concerne l'espace » (1991 : 113).

- c. *Quel drôle (de lieu / d'endroit) !*
- (50) a. *Le Royal Albert Hall est (un lieu / un endroit) où l'acoustique est excellente*
 b. *Il ont inspecté le hangar. (Le lieu / l'endroit) était désert*
 c. *Cette ville est (un lieu / un endroit) qui a inspiré bien des artistes*

Que l'on emploie *lieu* ou *endroit* ne semble pas changer la perspective référentielle. Le site n'étant pas appréhendé de l'extérieur, on peut penser que le sens partitif d'*endroit* est neutralisé. L'équivalence apparaît notamment lorsque *lieu* et *endroit* s'appliquent à des sites terrestres, en particulier lorsqu'ils reprennent ou requalifient des noms de lieux, comme dans (50).

Lieu et *endroit* sont donc régulièrement équivalents en contexte : les deux noms sont souvent interchangeables sans changement de signification apparent. Leurs différences sémantiques peuvent faire l'objet d'une neutralisation logique, si le contexte le permet. Le couple *lieu / endroit* constitue en cela un exemple typique de quasi-synonymie.

2.2.2. L'anaphore associative événementielle

Parmi les cas d'interchangeabilité grammaticale et sémantique de *lieu* et d'*endroit*, il y en a un qui mérite une attention particulière, et qui témoigne de la capacité d'*endroit* à désigner des sites de localisation processive. Il apparaît dans des séquences telles que :

- (51) a. *Pierre est entré. (L'endroit / le lieu) était désert*
 b. *Pierre s'est promené pendant plusieurs heures. (L'endroit / le lieu) était magnifique*

Que l'on emploie *lieu* ou *endroit* n'a pas d'incidence sur le sens de l'énoncé. Les deux noms paraissent équivalents, alors même que *place* ne pourrait pas leur être substitué.

Lieu et *endroit* dans (51) réfèrent au cadre de l'action, et la définitude du SN *l'endroit / le lieu* tient au fait qu'une action (physique) particulière présuppose l'existence et l'unicité de son lieu de réalisation. Comme la mention préalable du lieu n'est pas indispensable, on peut voir à l'œuvre dans (51) une forme d'anaphore associative, l'apparition du SN *le lieu / l'endroit* se justifiant par la relation avec la phrase qui précède.

De quel genre d'anaphore associative s'agit-il ? Etant donné que l'association met en jeu d'une manière ou d'une autre le prédicat de la phrase antérieure, elle ne s'établit pas entre référents de même nature : on associe un objet-site à une action, et non un objet à un autre objet. Dans la classification proposée par Kleiber (2001), seule l'anaphore associative « actancielle » répond à ce critère — c'est précisément sur cette base que Kleiber la distingue des autres formes d'anaphore associative. Dans une anaphore actancielle, « l'antécédent est un prédicat et l'expression anaphorique correspond à un de ses arguments ou actants » (2001 : 319). (52) en est un exemple type :

- (52) *Une vieille dame a été assassinée. Le meurtrier n'a pas été retrouvé* (Kleiber 2001 : 317)

Cette définition convient-elle à (51) ? La question est plus complexe qu'il n'y paraît, car elle dépend du lien entre le lieu et la structure argumentale du prédicat considéré comme antécédent. Dans *Pierre est entré ; (l'endroit / le lieu) était désert*, on peut penser que *l'endroit / le lieu* correspond à l'argument locatif du prédicat *entrer*. La situation est différente dans *Pierre s'est promené pendant plusieurs heures ; (l'endroit / le lieu) était magnifique*. Bien que *se promener* implique sémantiquement un lieu, le lien syntaxique entre l'expression locative et le prédicat est moins fort que dans le cas précédent — par exemple, il est plus

facile de faire abstraction du lieu avec *se promener* qu'avec *entrer* (cf. *J'aime me promener* vs **J'aime entrer*). Néanmoins, l'idée que *se promener*, par son sens locatif, attribue le rôle de lieu à un constituant de la phrase permet encore, éventuellement, de traiter (51b) comme un cas d'anaphore associative actancielle.

Il y a des cas en revanche dans lesquels *le lieu / l'endroit* ne peut pas être considéré comme un argument du prédicat qui précède :

(53) *Paul sourit. L'endroit était magnifique* (Kleiber 2001 : 340)

Sourire en effet n'a pas d'argument locatif. Selon Kleiber, *l'endroit* dans (53) « peut difficilement être compris comme étant 'l'endroit où Paul sourit'. Sa définitude provient plutôt de 'l'endroit où se trouve Paul' ». L'anaphore n'est donc pas actancielle. Cette remarque demande toutefois quelques précisions, car s'il est vrai que *l'endroit* ne correspond pas ici à un argument du verbe, il ne dépend pas non plus uniquement de la mention du SN *Paul*. Deux arguments vont dans ce sens. D'une part, *la place* ne peut pas se substituer dans (53) à *l'endroit*, tout au moins pas avec conservation du sens de l'énoncé. *L'endroit* ne vise pas ici un site de localisation substantielle, qui correspondrait à l'association directe avec *Paul*, mais un cadre situationnel. C'est pourquoi, comme dans (51), il peut être remplacé par *le lieu* sans changement de sens.

D'autre part, la possibilité d'enchaînement dans (53) dépend de la nature sémantique du prédicat. Par contraste avec (53), on ne dira pas :

(54) *?Paul est blond. L'endroit est magnifique*

Il n'y a pas ici de corrélation sémantique entre les deux propositions. La première phrase en effet, parce qu'elle est construite autour d'un prédicat de qualité (ou prédicat individuel), exprime une propriété du sujet et n'implique pas l'ancrage spatial, d'où l'absence de cohérence discursive observée dans (54). Autrement dit, si l'enchaînement est réalisable dans (53), c'est en vertu du sens du prédicat, et non de la seule mention de *Paul*. *Sourire*, par ses propriétés sémantiques, peut entrer dans des phrases événementielles et en tant que tel, il permet de présupposer l'ancrage spatio-temporel. Le point crucial est que le complément de lieu ne dépend pas directement ici de la structure argumentale du verbe, mais de l'ensemble de la proposition *Paul sourit*.

L'enchaînement dans (53) repose donc sur la nature sémantique de l'ensemble de la phrase qui précède : c'est l'expression d'un événement qui permet de justifier l'apparition de *le lieu / l'endroit* en lien avec le co-texte antérieur. Si on pense avoir affaire dans (53) à une anaphore associative, celle-ci n'est pas actancielle, mais plutôt propositionnelle, ou « événementielle ». On peut considérer que c'est le même genre d'anaphore qui opère dans (51b), voire (51a). Dans tous les cas, *le lieu / l'endroit* dénote une toile de fond nécessaire à la réalisation de l'événement décrit.

Le phénomène de l'anaphore associative événementielle témoigne de la proximité de *lieu* et d'*endroit*, et notamment de la capacité de ce dernier à dénoter des cadres d'action. L'ensemble des cas d'interchangeabilité d'*endroit* et de *lieu* et la différence de proximité observée entre *endroit* et *lieu* et *endroit* et *place* indiquent qu'*endroit* a une certaine prédilection pour la localisation processive. Sans aller jusqu'à poser, à l'instar de Franckel (1993 : 217, 220), qu'*endroit*, comme *lieu*, « implique un localisé de nature processive » et qu'il s'oppose en cela à *place* — hypothèse démentie par le fait que *place* est plus proche d'*endroit* que de *lieu* —, force est de constater que dans l'ensemble de ses emplois, *endroit* privilégie la localisation processive plutôt que la pure localisation substantielle.

2.2.3. Une particularité locative d'*endroit*

La capacité d'*endroit* à dénoter des sites de localisation processive et sa proximité avec *lieu* sont apparentes dans les expressions de la forme (*le lieu / l'endroit*) où *P*, lorsque *P* est une proposition dynamique (cf. *supra*). Dans des SN comme (*l'endroit / le lieu*) où *ils se sont promenés / où la rencontre s'est déroulée / où le magistrat exerce ses fonctions / où l'infraction a été commise / etc.*, *lieu* et *endroit* reçoivent la même interprétation référentielle : ils dénotent un cadre associé à la réalisation de l'action, c'est-à-dire un localisateur englobant.

Cette aptitude d'*endroit* à désigner une enveloppe lâche se retrouve dans (*le lieu / l'endroit*) où se trouve *x*. *L'endroit où se trouve x* se distingue de *la place où se trouve x* par la référence possible à un site non adhérent : alors que *l'endroit où se trouve Pierre* peut se comprendre en référence à la pièce, au bâtiment ou même à la ville où Pierre se trouve, « la place où se trouve Pierre » se réduira à l'espace qu'il occupe derrière son bureau. La dénotation par *endroit* de la « place », i.e. du site resserré, est toutefois permise, et elle se conçoit plus facilement qu'avec *lieu*. En effet, *endroit*, en vertu de son sens partitif, est beaucoup plus souple référentiellement que *lieu* ; il réfère volontiers à un site précis dans un cadre donné. Autrement dit, *endroit*, bien qu'il puisse désigner des sites englobants, ne connaît pas la restriction d'emploi de *lieu*, notamment parce qu'il ne se définit pas principalement comme un localisateur processif.

Cette différence entre *lieu* et *endroit* apparaît dans certaines expressions de la forme *le lieu / l'endroit où P*, lorsque le prédicat en jeu fait potentiellement intervenir un repérage partitif, comme c'est le cas avec les verbes de contact et d'accident corporel (e.g. *frapper, toucher, taper, tâter, caresser, embrasser, piquer, chatouiller, mordre, blesser, poignarder, brûler, pincer, couper, gratter, griffer*). Des SN comme (55) sont susceptibles d'une double interprétation :

- (55) *l'endroit où (Vincent a frappé Jules / l'assassin a poignardé sa victime / le chien a mordu l'enfant / Pierre s'est fait piquer / Sylvain s'est brûlé)*

L'endroit désigne soit le cadre événementiel, soit la partie du corps directement affectée par l'action. L'emploi de *lieu*, qui n'a pas le sens partitif d'*endroit*, ne génère pas cette ambiguïté. La substitution par *place* est pour sa part difficile, la localisation n'étant pas ici substantielle.

Dans la même veine, *endroit* peut être complété par une proposition statique :

- (56) *l'endroit où (Pierre est blessé / le doigt est coupé / sa peau est brûlée / Julie a mal / le rideau est déchiré / le pneu est crevé / le mur est repeint / le pantalon est élimé)*

Le prédicat n'étant plus dynamique, il n'y a plus ici d'ambiguïté quant au site visé. La substitution de *lieu* à *endroit* est d'ailleurs exclue. On a affaire dans (56) à un certain type d'états qui, parce qu'ils peuvent s'appliquer à des parties de corps ou d'objets, sont susceptibles de se voir associer une localisation spatiale, correspondant à un repérage précis au sein du tout affecté.

La particularité locative d'*endroit* se retrouve dans la tournure à *l'endroit du Ncible*, car le nom en complément peut exprimer un accident corporel, une dégradation matérielle ou un état physique partiel :

- (57) *à l'endroit (de la blessure / de la douleur / de l'écorchure / de la plaie / de la fracture / de la lésion / de la morsure / de la fuite / de la crevaison / de la coupure / de la brèche / du trou)*

Endroit permet à nouveau ici de viser précisément au sein d'un tout donné un site spécifique, correspondant à la localisation des « N » désignés. L'emploi avec *à* témoigne bien de ce repérage partitif et ponctuel. La substitution de *sur le lieu* à *à l'endroit* dans (57) induirait un net changement de sens ; elle est souvent impossible. En effet, beaucoup de noms en complément dans (57) ne peuvent pas dénoter des événements (e.g. **(L'écorchure / la plaie / le trou / la lésion / la douleur) a eu lieu dans la forêt*). Il serait intéressant d'étudier en détail les propriétés sémantiques de ces noms, qui frappent par leur hétérogénéité. Il semble que les noms d'entités spatiales (i.e. les noms capables de dénoter des cibles de localisation spatiale) ne se réduisent pas aux seuls noms d'objets et d'événements physiques.

On retiendra ici la capacité d'*endroit* à localiser des contacts, des accidents et des états partiels. Il est notable que cette propriété, qui échappe à *lieu* et à *place* et qui constitue la principale particularité d'*endroit* concernant la détermination interne de la localisation, dépend directement de son sens partitif, c'est-à-dire de la description du site dans sa détermination externe. On trouve là une confirmation de notre hypothèse de départ, selon laquelle *endroit* se caractérise essentiellement par son sens de localisateur partitif.

CONCLUSION : DIFFÉRENTS TYPES DE SITES

En vertu de leurs propriétés sémantiques distinctives, *lieu*, *place* et *endroit* décrivent des sites de natures différentes — respectivement, des sites de localisation processive, substantielle et partitive. Alors que la particularité des deux premiers types repose sur une spécification du mode de détermination interne de la localisation, selon le caractère statique ou dynamique de la cible sélectionnée, celle du troisième type s'établit au niveau de la détermination externe, le site étant présenté dans sa dépendance avec l'environnement. Ces deux niveaux de caractérisation ne sont toutefois pas étanches. Ainsi le sens partitif d'*endroit* autorise-t-il, sur le plan de la détermination interne, la localisation des contacts et des états partiels, tandis que la forme de localisation signifiée par *place*, parce qu'elle met en jeu la continuité de l'univers de localisation, favorise le repérage dans un environnement. *Lieu* pour sa part, en tant que localisateur processif, décrit un site de pure localisation interne, clos sur lui-même et sans relation avec l'extérieur.

De la spécialisation sémantique de chacun de ces termes découlent des représentations différentes de l'espace de localisation. Les trois noms induisent en effet des schémas localisateurs conceptuellement différents. Alors que la localisation par *place* s'apparente à une occupation, impliquant la mobilisation de l'étendue, la saturabilité du site et son assignation exclusive à la cible, *lieu* décrit un site permettant la réalisation d'actions, et non un réceptacle de la matière. *Endroit*, quant à lui, renvoie à un localisateur partitif, envisagé dans son rapport avec l'environnement, sans mise en profil de l'étendue. Les différentes formes de localisation signifiées par *lieu*, *endroit* et *place* reflètent ainsi la complexité de l'espace, considéré en tant que réseau relationnel.

La distinction entre les trois termes est donc nette. Chaque nom a sa propre trame sémantique, qui explique l'essentiel de ses emplois caractéristiques, y compris locutionnels. Cela n'empêche pas qu'il y ait des différences de proximité entre les trois noms. Parce qu'ils indiquent deux formes de ciblage différentes, *lieu* et *place* ont des significations assez éloignées et, dans une certaine mesure, incompatibles. *Endroit*, qui se caractérise par un mode de détermination externe du site, ne contraste pas directement avec eux. Il affiche toutefois une certaine prédilection pour la localisation processive.

Dans l'échelle ouverte de la synonymie, *lieu*, *endroit* et *place*, pris deux à deux, figurent à des niveaux différents. *Lieu* et *endroit* sont des quasi-synonymes, dont les différences sont régulièrement neutralisées logiquement. *Endroit* et *place* sont moins proches, même si dans certains cas ils apparaissent comme équivalents — ils ont notamment en commun de pouvoir s'accompagner d'un repérage externe. *Lieu* et *place*, par contre, ne sont quasiment jamais interchangeable sémantiquement. Il est difficile de les considérer comme des synonymes proches, malgré leur base sémantique commune.

On retrouve ce jeu d'affinités dans la distribution prépositionnelle de chaque terme : alors que *lieu* et *endroit* se combinent avec *dans*, *endroit* et *place* peuvent s'employer avec *à*. Mais *lieu* et *place* mobilisent rarement la même préposition (à l'exception notable de *au lieu de* / *à la place de*).

Un usage métalinguistique peut être fait de la distinction entre *lieu*, *place* et *endroit*. Il est possible par exemple de séparer différents types de compléments de lieu, en mobilisant certaines différences conceptuelles mises au jour entre les trois noms. On pourrait ainsi distinguer, dans le domaine de la localisation spatiale, entre les compléments de « lieu » (au sens restreint), indiquant un cadre d'action, comme *dans la forêt* dans *Ils (se sont promenés / ont pique-niqué) dans la forêt*, les compléments d'« endroit », renvoyant à un site partitif directement affecté à la localisation d'une action ou d'un état, comme *à la cuisse* dans *Il est blessé à la cuisse*, et les compléments de « place », référant à un site assigné par un agent à un objet, tel *sur la table* dans *Pierre a posé le verre sur la table*. Cette distinction permettrait d'expliquer l'ambiguïté d'une question comme *Où le chien a-t-il mordu Paul ?* En effet, *Le chien a mordu Paul* peut avoir deux types de compléments de localisation : un complément de « lieu » (*dans le jardin*) et un complément d'« endroit » (*au mollet*). Les deux compléments sont compatibles car ils opèrent à des niveaux de localisation différents.

L'emboîtement des niveaux de localisation se retrouve en cas de combinaison des compléments de « lieu » et de « place », comme dans *Au supermarché, Pierre a rangé la carte dans son portefeuille*. A nouveau, la distinction entre différents types de compléments spatiaux permet de rendre compte de phrases ambiguës. Dans une phrase comme *Marie a lancé le ballon dans la salle de bains* (*Mary threw the ball in the bathroom*, cf. Miller 1998), si *dans la salle de bains* indique la destination du ballon — ce qui est l'interprétation la plus naturelle —, alors il s'agit d'un complément de « place ». Mais si *dans la salle de bains* indique le cadre général de l'action, c'est-à-dire le lieu dans lequel se trouvent Marie qui lance le ballon et le ballon lui-même, alors on a affaire à un complément de « lieu ».⁸¹

L'usage métalinguistique de la distinction entre *lieu*, *endroit* et *place* pourrait également être utile dans l'analyse référentielle de *ici*. En effet, parmi les différents emplois de *ici* mis en évidence par Kleiber (1993), certains renvoient univoquement à un « endroit », et d'autres à un « lieu ». Par exemple, dans *Appuyez ici* (sur une porte), *Vous êtes ici* (sur un plan) et *Avance jusqu'ici*, où *ici* implique un repérage partitif, c'est un « endroit » qui est visé.

⁸¹ Cette distinction entre compléments de « lieu », d'« endroit » et de « place », pourrait s'avérer pertinente dans d'autres langues que le français (ou l'anglais). Par exemple, Creissels (1998) constate qu'en tswana, où il y a une dérivation verbale applicative (marque morphologique de voix, mais sans changement de statut du sujet), les compléments locatifs qui expriment la place de l'objet, comme dans « *Je bois le thé dans une tasse* », « *J'ai tué le serpent sur la pierre* », nécessitent l'emploi de la forme applicative, tandis que les compléments indiquant le cadre événementiel (comme dans « *J'ai vu Kitso en ville* »), s'ils ne sont pas directement conditionnés par la signification spatiale du verbe, peuvent s'adjoindre plus librement : « tout verbe tswana peut en principe s'accompagner d'un locatif qui fixe un cadre dans les limites duquel se déroule l'ensemble de l'événement de référence et qui englobe notamment tous ses participants, et la présence d'un tel locatif n'a aucune incidence sur la morphologie verbale » (Creissels 1998 : 132). Il semble donc qu'en tswana, la distinction syntaxique entre différents plans de localisation spatiale corresponde, dans certains cas, à la distinction entre différents types de sites.

De même, les emplois « textuels » (*L'histoire s'arrête ici*) et temporels (*Jusqu'ici tout va bien*) peuvent s'analyser en référence à des « endroits », car la localisation se fait dans une perspective d'ensemble. Quant au *ici* de *Pose-le ici* (avec ostension), on peut considérer qu'il dénote indifféremment un « endroit » ou une « place », étant donné la présence du prédicat de placement et le repérage dans un cadre plus vaste.

Par contre, dans des phrases comme *Il fait chaud ici* (prononcé par un professeur dans une salle de cours) et *Ici, on ne fume pas* (sur un écriteau), *ici* s'applique à un « lieu », c'est-à-dire à un site enveloppant, un cadre d'action potentielle. Observant qu'« il y a deux façons de comprendre l'endroit où se trouve le locuteur dénoté par *ici* : (i) le locuteur détermine comme lieu la portion d'espace qu'il occupe, (ii) le locuteur détermine un lieu déjà constitué en lieu » (1993 : 95), Kleiber indique que dans l'exemple de *Il fait chaud ici*, *ici* s'interprète de la seconde façon, en référence à un « lieu englobant ou incluant »⁸². La différenciation des « lieux », des « places » et des « endroits », selon les particularités sémantiques de chaque nom, permet de distinguer entre ces différents types de localisateurs spatiaux, et donc de préciser le genre de site visé par *ici* dans ses différents emplois.

⁸² Kleiber s'interroge sur le mode de délimitation de ce « lieu englobant », et notamment sur les raisons qui font que tout espace aléatoire entourant le locuteur ne peut pas constituer un tel lieu. Il pose qu'un lieu englobant est doté d'une « unité cognitive ». Le principe de cette unité est le même que celui qui opère dans l'emploi restreint de *lieu* (cf. chapitre 6, § 2.3.) : un lieu englobant s'identifie référentiellement à un objet qui enveloppe lâchement la cible, et il tire sa délimitation de celle de l'objet lui-même. La précatégorisation de cet objet comme « lieu » tient à son rôle privilégié et stéréotypique de cadre de vie et d'activité humaine, autrement dit à sa constitution comme « lieu de ».

CONCLUSION

Au terme de notre enquête, retraçons brièvement le chemin parcouru. Nous avons d'abord montré que les noms d'espace, qui d'emblée frappent par leur généralité et leur vaste domaine d'application référentielle, ne se réduisent pas à des noms de portions d'espace. Leur caractéristique sémantique essentielle est de décrire des sites de localisation, c'est-à-dire des « x où... ». S'appliquant à des segments du monde (qu'il s'agisse d'objets, de territoires, de portions d'espace vide, de parties d'êtres ou d'objets, etc.), les noms d'espace ne les décrivent pas en soi et pour soi, mais en tant que localisateurs actuels ou virtuels, i.e. en tant que termes d'une relation. La catégorisation par un NGE indique ainsi un point de vue, conditionné lexicalement, sur le référent.

Cette originalité sémantique confère aux NGE un statut lexical très particulier, comme nous l'avons constaté ensuite. La combinaison de la généralité et du sens localisateur fait que les NGE fournissent une description minimale de leurs référents, souvent considérée comme insuffisante. Le prédicat *être un + NGE sans exp.* ne permet généralement pas de caractériser pertinemment un référent donné, et les NGE ne se voient pas associer de classes référentielles distinctives. De ce fait, les noms d'espace occupent une place à part dans l'organisation lexicale : par leur généralité, ils se trouvent au sommet de la hiérarchie lexicale, alors même que, en raison de leur sens relationnel et de leur pauvreté descriptive, ils ne sont pas liés au reste du lexique par des relations d'hyponymie.

Noms très généraux, partageant la même base sémantique, les différents NGE ne sont-ils pas équivalents sémantiquement ? Nous nous sommes intéressé aux trois principaux noms d'espace, *lieu*, *endroit* et *place*, et nous avons montré qu'ils n'étaient pas des synonymes absolus, en mobilisant trois critères de distinction : (i) la capacité à décrire l'étendue, (ii) la spécification de la détermination interne de la localisation, selon le type de cible sélectionnée, et (iii) la description de l'appartenance du site à son environnement, c'est-à-dire de la détermination externe de la localisation. *Place*, contrairement à *lieu* et *endroit*, peut mettre en profil l'étendue. C'est un nom à la fois massif et comptable, tandis que les deux autres sont strictement dénombrables. *Place* et *lieu* se distinguent par leurs formes de détermination interne, s'appliquant respectivement à des cibles substantielles et processives — les objets ont une « place », les événements ont (un) « lieu ». *Endroit* se différencie d'eux par son sens partitif, qui lui permet de décrire le localisateur dans une perspective d'ensemble. Ces particularités sémantiques apparaissent notamment dans les compléments en *de* de chaque nom (cf. *la place de Sophie*, *la place du livre* vs *le lieu du crime*, *un lieu de travail* vs *un endroit du mur*, *un endroit de la forêt*). Précisons qu'il s'agit là de propriétés sémantiques distinctives, mais pas nécessairement d'invariants ; comme nous l'avons vu, certaines de ces propriétés sont susceptibles de faire l'objet d'une neutralisation contextuelle. Le sens partitif d'*endroit* et le sens processif de *lieu*, notamment, peuvent ne pas être mobilisés dans certains énoncés. Cette capacité de neutralisation permet aux noms d'être localement interchangeables, et donc de se présenter comme équivalents dans certains contextes.

D'après leurs particularités sémantiques, *lieu*, *endroit* et *place* décrivent différents types de sites, mettant en jeu des formes de localisation distinctes. Les autres noms d'espace, qui sont plus spécifiques, peuvent être considérés comme des variantes spécialisées de chacun de ces termes. *Zone*, *région*, *coin* et *secteur* (dans leur emploi comme noms de localisation),

contribuent, par leur sens partitif, à la détermination externe des sites ; ils s'apparentent ainsi à *endroit*. *Emplacement* indique une localisation substantielle, à l'instar du nom dont il est dérivé, *place*. *Site*, de son côté, peut être rapproché de *lieu*, en vertu d'une certaine capacité à dénoter des localisateurs événementiels. Notons que ces différents noms, en raison de leurs spécificités descriptives et référentielles, font moins saillir le trait localisateur que *lieu*, *endroit* et *place*.

Que nous apprennent les NGE de la représentation linguistique de l'espace en français ? En tant que termes localisateurs, désignant des segments du réel dans leur rôle de sites, *lieu*, *endroit*, *place* et les autres présentent l'espace comme un réseau relationnel, construit à partir des entités du monde. Dans le débat ancien qui oppose les conceptions absolue et relative de l'espace, respectivement comme étendue vide, infinie et indépendante de la matière, et comme tissu de relations établies entre les objets du monde, les NGE favorisent la seconde conception. Même un nom comme *place*, qui peut dénoter des portions d'étendue vide, ne les présente qu'en tant qu'elles sont potentiellement localisatrices de quelque chose. D'une manière générale, la conception relative et relationnelle de l'espace semble dominer dans le lexique spatial. Il serait pourtant abusif de soutenir que l'espace, dans la langue, se réduit à un ensemble de relations cible / site, puisqu'on dispose également de noms, comme *vide* et *espace* lui-même, capables de décrire l'étendue vide en soi, comme un corps physique autonome. L'espace, tel qu'il est décrit et construit par les noms qui s'y rapportent, présente donc deux facettes, dont l'une est substantielle et l'autre, relationnelle. D'après la langue, l'espace, c'est à la fois le vide, soit une substance physique non saturée matériellement, et un système relationnel, bâti autour de la prédication locative et appliqué aux objets du monde.

Il faut préciser que le système relationnel présente lui-même différents aspects. Ceux-ci dépendent notamment de la nature des entités localisées, comme l'a montré la comparaison de *lieu* et de *place*. Autrement dit, il y a différents espaces de localisation. L'espace des « lieux », qui est dédié à la réalisation des actions, n'est pas l'espace des « places », qui, lui, est consacré à la localisation des objets ; il s'agit de deux sphères existentielles profondément différentes. Corollairement, à la question traditionnelle de l'existence spatiale des événements, l'analyse linguistique permet de proposer une réponse nuancée, qui fait intervenir la complexité des réseaux de localisation : les événements et les objets ont d'après la langue un ancrage spatial, puisqu'ils peuvent se voir assigner des sites de localisation spatiale, mais leurs espaces de localisation respectifs sont de natures différentes.

Il ressort donc de notre étude que l'espace, tel qu'il est décrit par les noms qui s'y rapportent, est de structure complexe. Il peut être envisagé comme une étendue vide ou comme un réseau de localisation multiforme.

Les NGE ont par ailleurs des applications non spatiales, qui respectent leurs différentes trames sémantiques. Cette capacité d'emploi témoigne de l'existence de ponts conceptuels entre les domaines spatiaux et non spatiaux, dont on peut se demander comment ils s'établissent. S'est ainsi posée à nous, à plusieurs reprises, la question de la métaphore spatiale, i.e. de la structuration des univers de référence non spatiaux sur le modèle spatial. Il s'agit d'une question délicate, qui dépasse largement notre cadre d'étude. Nous pouvons néanmoins tenter d'en préciser la formulation.

D'après nos observations, la question générale de la métaphore spatiale doit être décomposée. Il faut, d'une part, distinguer deux plans métaphoriques — de l'espace au temps et de l'espace aux domaines non spatio-temporels — et d'autre part, préciser quelle facette de l'espace est mobilisée dans la métaphore : on peut se demander notamment si la métaphore est envisagée à partir de l'étendue spatiale ou du réseau de localisation spatiale.

L'étendue est une notion commune à l'espace et au temps et il paraît difficile de démontrer que sa composante spatiale prime linguistiquement (cf. chapitre 5, § 2.3.3.). La mise en profil de l'étendue hors espace-temps, par contre, peut nécessiter une construction, s'il s'agit de conférer un aspect continu à des domaines par nature discontinus. Il est tout à fait possible que cette construction repose sur une analogie avec le modèle spatio-temporel, et donc sur une métaphore.

La localisation, pour sa part, en tant que relation cible / site, est un schéma conceptuel dont on peut penser qu'il s'applique *a priori* dans l'espace, le temps et hors espace-temps. Cela n'implique certes pas que toute forme de localisation soit uniformément applicable à ces différents domaines, mais suggère que l'hypothèse métaphorique n'est pas indispensable pour rendre compte de l'expression de la localisation hors espace (cf. chapitre 4, § 1.2., chapitre 5, § 1.3., chapitre 6, § 3.3.). On peut se demander, par exemple, de quels arguments linguistiques on disposerait pour montrer que la polyvalence d'un mot comme *où* en français repose sur un sens primitivement spatial, plutôt que sur une simple instruction de localisation générale (cf. *Où est le problème ?*, *un jeu où on gagne à tous les coups*, *un secteur où il y a de l'emploi*, *le jour où ils se sont vus*, *un enregistrement où on entend plusieurs voix*, etc.).

Concernant plus précisément les rapports entre localisation spatiale et localisation temporelle, rappelons que la première implique la seconde : il n'y a de localisation spatiale qu'en fonction du temps⁸³. Même la désignation comme « (le lieu / la place) de x » se fonde sur la localisation de x à un moment donné⁸⁴. Dès lors, la fixation des localisateurs spatiaux se présente comme une abstraction sur l'espace-temps : on ne considère que la composante spatiale d'une localisation primitivement spatio-temporelle. On notera d'ailleurs que les espaces de localisation substantielle et processive (dont les sites sont dénommés respectivement par *place* et *lieu*) se distinguent par la nature temporelle de leurs cibles respectives, les événements pouvant, contrairement aux objets, se voir directement attribuer un ancrage temporel (cf. chapitre 6, § 1.2.2.). Ainsi le facteur temporel contribue-t-il à la distinction des différents types de sites spatiaux.

Dans ces conditions, il paraît difficile de considérer que la localisation temporelle soit construite métaphoriquement sur le modèle spatial. La fonction des noms d'espace et des noms de temps est précisément de permettre la distinction entre deux domaines expérientiels originellement liés ; de fait, les champs d'emploi des deux types de noms sont bien séparés, les NGE ayant peu d'emplois temporels et les noms de temps, pas d'emplois spatiaux.

En résumé, la structuration métaphorique des domaines non spatiaux sur le modèle de l'espace ne doit pas être considérée comme un principe universel, qui transparaîtrait dans tous les emplois non spatiaux des expressions ayant par ailleurs une valeur spatiale. Cette dernière peut elle-même être générée, en amont, par une signification *a priori* applicable dans différents domaines référentiels. Cependant, l'hypothèse métaphorique n'est pas non plus à rejeter en bloc. Elle requiert une analyse précise de « l'espace », selon les différentes notions que ce terme englobe. Il faut examiner de près l'usage non spatial des mots qui se caractérisent par des traits d'étendue, de localisation, mais aussi de posture, de position, de direction, etc. Par exemple, la métaphore nous semble plus facilement concevable dans le cas

⁸³ Un état locatif s'observe en effet à un instant donné ; le temps n'est pas une composante secondaire, mais un paramètre originel, de la localisation spatiale. D'ailleurs, traditionnellement, la preuve de l'existence de l'espace se fait par substitution d'objets au même endroit : si la place reste la même alors que l'objet change, c'est bien que la place existe indépendamment de l'objet. Une telle démonstration met en jeu un déplacement et implique donc l'intervention du facteur temporel — on compare deux situations à deux moments différents. Ainsi, espace et temps sont originellement liés, comme deux variables complémentaires de la localisation dans le monde.

⁸⁴ Cf. chapitre 5, § 1.1. et chapitre 6, § 1.2.2. La différence est que dans le cas de *le lieu du Névènement*, le moment où la localisation est effective est contraint par l'occurrence temporelle de la cible, tandis que dans *la place du Nsubstance*, il est aléatoire, en vertu du fait que la cible n'a pas d'ancrage temporel direct.

des emplois non spatiaux de noms positionnels comme *haut* et *bas*, que dans ceux de *où*. La question de la métaphore, on l'a compris, nécessite une réflexion et un travail beaucoup plus approfondis que ceux que nous avons livrés ici.

Ce n'est pas là la seule question qui mériterait de plus amples développements. Nous pouvons suggérer ici quelques pistes de recherche en vue de travaux ultérieurs.

Il serait intéressant d'établir une typologie de l'ensemble des noms d'entités spatiales, c'est-à-dire des noms qui peuvent se trouver en position de localisé dans des expressions spatiales locatives. Outre les noms d'objets et d'événements physiques, on trouve dans cette catégorie des noms peu étudiés du point de vue de leur référence spatiale, comme des noms de trous (*brèche*), de plaies (*lésion*), d'accidents matériels (*crevaision*), de sensations (*douleur*), de phénomènes sonores et lumineux (*bruit, éclair*), etc. Ces noms hétérogènes décrivent des entités qui, dans l'ontologie naïve initiée par la langue, jouissent d'un statut particulier, car elles ne sont ni vraiment matérielles, ni vraiment événementielles, et se voient pourtant directement assigner des sites spatiaux. Il faudrait s'interroger sur leurs modes de localisation respectifs. On peut également se demander quels sont, dans l'ensemble des noms d'entités spatiales, ceux qui peuvent jouer le rôle de site. Une attention particulière doit être portée, à cet égard, aux noms de territoires. Ceux-ci, décrivant des parties de la croûte terrestre et constituant à ce titre des repères privilégiés, ont un statut sémantique spécifique, qui les distingue des noms d'objets standard.

Parallèlement, on pourrait étudier les expressions qui dénotent des cibles et des sites temporels, et notamment comparer les noms d'espace et les noms de temps (*temps, moment, instant, période*, etc., cf. Berthonneau 1989) — selon leur caractère massif et/ou comptable, leur capacité à mettre en profil l'étendue ou à décrire des points repères, leur sens partitif, leur distribution prépositionnelle, etc. Parmi les noms d'entités temporelles (susceptibles de figurer dans la tournure *au moment du N*), les différents noms d'événements pourraient faire l'objet d'une analyse sémantique détaillée, concernant leur capacité de dénotation spatiale (événements physiques vs événements mentaux) et leurs propriétés aspectuelles (événements ponctuels vs événements duratifs, etc.). Il faudrait aussi examiner de près les prédicats d'actualisation des événements, à savoir *avoir lieu* et ses « synonymes ». L'analyse des contraintes que ces verbes imposent dans la sélection de leurs sujets pourraient permettre de dégager différentes formes de représentation des événements.

Nous nous sommes exclusivement intéressé au cas du français. Peut-être la distinction entre différents types de sites et différentes formes de localisation, qui de prime abord apparaît comme le fruit d'un accident de répartition lexicale en français, se manifeste-t-elle dans d'autres langues. On pourrait étudier de ce point de vue les noms généraux d'espace de différentes langues, en s'interrogeant notamment sur leur signification partitive, leur aspect massif et/ou comptable et le type de cibles qu'ils sélectionnent. Au-delà de l'hétérogénéité de leur répartition d'une langue à l'autre, les NGE mettent-ils en jeu des principes descriptifs récurrents, concernant la représentation de l'étendue, la puissance localisatrice et la détermination interne ou externe des sites ?

Au niveau verbal, on peut remarquer qu'il existe, dans d'autres langues que le français, des prédicats de localisation spatiale différents pour les cibles substantielles et processives. Nous pensons par exemple aux deux verbes *être* espagnols et portugais, *ser* et *estar*, dont l'un s'emploie pour marquer la localisation spatiale des événements et l'autre, celle des êtres et des choses (e.g. *¿Dónde es la reunión ?*, *Onde é a reunião ?* [*Où est la réunion ?*] vs *¿Dónde está el libro ?*, *Onde está o livro ?* [*Où est le livre ?*]). Il semble donc possible, dans ces deux langues, de distinguer des modes d'ancrage spatial différents en fonction de la nature des entités localisées — et en particulier selon leur caractère concret ou dynamique, i.e. selon leur rapport au temps.

La distinction entre différentes formes de localisation spatiale pourrait aussi s'exprimer syntaxiquement, dans diverses langues, par une différence de traitement des constituants indiquant le lieu. On peut en effet se demander si l'existence de différents types de compléments de lieu (selon leur dépendance avec le prédicat verbal, leur position hiérarchique dans la phrase, leur compatibilité avec d'autres compléments de lieu, etc.) ne correspond pas dans certains cas à l'expression de localisations différentes, et notamment à la distinction entre cadres événementiels et espaces de placement ou d'occupation. L'usage métalinguistique que nous avons suggéré de la distinction entre « lieux », « endroits » et « places », dans la classification des compléments de localisation, pourrait être opératoire dans d'autres langues que le français (cf. chapitre 7, note 8), témoignant ainsi d'une séparation conceptuelle profondément inscrite dans les structures de ces langues. En ce sens, la répartition sémantique des NGE en français pourrait n'être qu'un des avatars d'une distinction fondamentale dans la représentation linguistique de l'espace.

BIBLIOGRAPHIE

- ANSCOMBRE J.-C., 1990, « Pourquoi un moulin à vent n'est pas un ventilateur », *Langue Française* 86, 103-125.
- ARISTOTE, [1966], *Physique*, traduction de H. Carteron, Paris, Les Belles Lettres.
- ARISTOTE, [2001], *Catégories*, traduction de R. Bodéüs, Paris, Les Belles Lettres.
- AURNAGUE M., 1991, *Contribution à l'étude de la sémantique formelle de l'espace et du raisonnement spatial: la localisation interne en français, sémantique et structures inférentielles*, Thèse de doctorat, Université Paul Sabatier, Toulouse.
- AURNAGUE M., 1996, « Les noms de localisation interne : tentative de caractérisation sémantique à partir de données du basque et du français », *Cahiers de Lexicologie* 69, 159-192.
- AURNAGUE M., 2004, *Les structures de l'espace linguistique. Regards croisés sur quelques constructions spatiales du basque et du français*, Louvain / Paris, Editions Peeters.
- AURNAGUE M. & STOSIC D., 2002, « La préposition *par* et l'expression du déplacement », *Cahiers de Lexicologie* 81, 113-139.
- BALDINGER K., 1984, *Vers une sémantique moderne*, Paris, Editions Klincksieck.
- BARTNING I., 1987, « L'interprétation des syntagmes binominaux en *de* en français contemporain », *Cahiers de Grammaire* 12, 1-64.
- BARTNING I., 1996, « Eléments pour une typologie des SN complexes en *de* en français », *Langue Française* 109, 29-43.
- BERLIN B., BREEDLOVE D.E. & RAVEN P.H., 1973, « General principles of classification and nomenclature in folk biology », *American Anthropologist* 75, 214-242.
- BERTHONNEAU A.-M., 1989, *Composantes linguistiques de la référence temporelle. Les compléments de temps, du lexique à l'énoncé*, Thèse de doctorat d'état, Université de Paris VII.
- BERTHONNEAU A.-M., 1998, « Espace et temps : quelle place pour la métaphore ? », *Verbum* 20, 353-382.
- BERTHONNEAU A.-M., 1999a, « A propos de *dedans* et de ses relations avec *dans* », *Revue de Sémantique et de Pragmatique* 6, 13-41.

- BERTHONNEAU A.-M., 1999b, « Prendre Marie par la main / le couteau par le manche ou comment par joue... la partie », in D. Amiot, N. Flaux, W. De Mulder & M. Tenchea édés, *Fonctions syntaxiques et rôles sémantiques*, Arras, Artois Presses Université, 9-23.
- BEVER T.G. & ROSENBAUM P.S., 1971, « Some lexical structures and their empirical validity », in D.D. Steinberg & L.A. Jakobovits édés, *Semantics*, London / New York, Cambridge University Press, 586-599.
- BOONS J.-P., 1985, « Préliminaires à la classification des verbes locatifs : les compléments de lieu, leurs critères, leurs valeurs aspectuelles », *Linguisticae Investigationes* 9/2, 195-267.
- BOONS J.-P., 1987, « La notion sémantique de déplacement dans une classification syntaxique des verbes locatifs », *Langue Française* 76, 5-40.
- BORILLO A., 1988, « Le lexique de l'espace : les noms et les adjectifs de localisation interne », *Cahiers de Grammaire* 13, 3-22.
- BORILLO A., 1998, *L'espace et son expression en français*, Paris, Ophrys.
- BORILLO A., 1999, « Partition et localisation spatiale : les noms de localisation interne », *Langages* 136, 53-75.
- BOSREDON B. & TAMBA I., 1991, « Verre à pied, moule à gaufres, prépositions et noms composés de sous-classe », *Langue Française* 91, 40-55.
- BRÉAL M., 1897, *Essai de sémantique*, Paris, Librairie Hachette.
- BUNT H.C., 1979, « Ensembles and the formal semantic properties of mass terms », in F. J. Pelletier éd., *Mass Terms : Some Philosophical Problems*, Dordrecht, D. Reidel Publishing Company, 249-277.
- CADIOT P., 1993, « A entre deux noms », *Lexique* 11, 193-240.
- CADIOT P., 2002, « Schémas et motifs en sémantique prépositionnelle : vers une description des prépositions dites spatiales », *Travaux de Linguistique* 44, 9-24.
- CADIOT P., LEBAS F. & VISETTI Y.-M., 2004, « Verbes de mouvement, espace et dynamiques de constitution », *Histoire Epistémologie Langage* 26/1, 7-42.
- CADIOT P. & NEMO F., 1997, « Propriétés extrinsèques en sémantique lexicale », *Journal of French Language Studies* 7, 127-146.
- CARLSON G., 1980, *Reference to Kinds in English*, New York / London, Garland.
- CASATI R. & VARZI A.C., 1996, « The structure of spatial localization », *Philosophical Studies* 82, 205-239.
- CASATI R. & VARZI A.C., 1999, *Parts and Places. The Structures of Spatial Representation*, Cambridge Mass., The MIT Press.

- CHAMOIX M.-N., 2004, « L'égoцентризм spatial, les cultures et les situations », *Histoire Epistémologie Langage* 26/1, 111-135.
- CHAROLLES M. & CHOI-JONIN I., 1995, « Les SN indéfinis peuvent-ils fonctionner comme anaphores associatives ? », *Cahiers de Praxématique* 24, 43-68.
- CHENG C.-Y., 1973, « Comments on Moravcsik's paper », in K.J.J. Hintikka, J.M.E. Moravcsik & P. Suppes édés, *Approaches to Natural Language. Proceedings of the 1970 Stanford Workshop on Grammar and Semantics*, Dordrecht, D. Reidel Publishing Company, 286-288.
- COLLINOT A., 1990, « L'hyponymie dans un discours lexicographique », *Langages* 98, 60-69.
- CORBLIN F., 1987, *Indéfini, défini et démonstratif*, Genève / Paris, Librairie Droz.
- CREISSELS D., 1995, *Éléments de syntaxe générale*, Paris, PUF.
- CREISSELS D., 1998, « La problématique du circonstant dans une langue où il existe une forme applicative du verbe (sur l'exemple du tswana) », in S. Rémi-Giraud & A. Roman édés, *Autour du circonstant*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 115-137.
- CRUSE D.A., 1986, *Lexical Semantics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CRUSE D.A., 1996, « La signification des noms propres de pays en anglais », in S. Rémi-Giraud et P. Rétat édés, *Les mots de la nation*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 93-102.
- CRUSE D.A., 2000, *Meaning in Language. An Introduction to Semantics and Pragmatics*, New York, Oxford University Press.
- CUYCKENS H., 1991, *The Semantics of Spatial Prepositions in Dutch. A Cognitive-Linguistic Exercise*, Thèse de doctorat, Université d'Anvers.
- DAVIDSON D., 1967 [1993], « La forme logique des phrases d'action », in *Actions et événements*, Paris, PUF, 149-198.
- DAVIDSON D., 1969 [1993], « L'individuation des événements », in *Actions et événements*, Paris, PUF, 219-243.
- DENDALE P. & DE MULDER W., 1997, « Les traits et les emplois de la préposition spatiale *sur* », *Faits de Langue* 9, 211-220.
- DERVILLEZ-BASTUJI J., 1982, *Structure des relations spatiales dans quelques langues naturelles*, Genève / Paris, Librairie Droz.
- DHLF : Dictionnaire historique de la langue française*, 1992, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2 vol.
- DUBOIS J., GIACOMO M., GUESPIN L., MARCELLESI C., MARCELLESI J.-B. & MÉVEL J.-P., 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Librairie Larousse.

- DUBOIS J., LAGANE R. & LEROND A., 1971, *Dictionnaire de la langue française classique*, Paris, Belin.
- DUCHÁČEK O., 1964, « Différents types de synonymes », *Orbis* 13, 35-47.
- ERNOUT A. & MEILLET A., 1959, *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots*, Paris, Klincksieck.
- FILLMORE C., 1968, « The case for case », in R. Bach & R. Harms éd., *Universals in Linguistic Theory*, New York, Holt, Rinehart & Winston, 1-88.
- FLAUX N. & VAN DE VELDE D., 2000, *Les noms en français : esquisse de classement*, Paris, Ophrys.
- FRANCKEL J.-J., 1989, *Etude de quelques marqueurs aspectuels du français*, Genève / Paris, Librairie Droz.
- FRANCKEL J.-J., 1993, « Il y a lieu de prendre place dans un endroit facilement localisable », in L. Danon-Boileau & J.-L. Duchet éd., *Opérations énonciatives et interprétation de l'énoncé. Mélanges offerts à Janine Bouscaren*, Paris, Ophrys, 209-221.
- FRANCKEL J.-J. & LEBAUD D., 1991, « Diversité des valeurs et invariance du fonctionnement de *en* en préposition et en préverbe », *Langue Française* 91, 56-79.
- FREUND G., 1866, *Grand dictionnaire de la langue latine*, Paris, Librairie de Firmin Didot Frères, Fils et Cie, 3 vol.
- FURETIÈRE A., 1690 [1978], *Le dictionnaire universel d'Antoine Furetière*, Paris, SNL-Le Robert.
- GAATONE D., 1991, « Note sur la pseudo-synonymie de *Il s'agit* et *Il est question* », *Cahiers de Lexicologie* 58, 81-91.
- GAFFIOT F., 1934, *Dictionnaire illustré latin-français*, Paris, Librairie Hachette.
- GALMICHE M., 1986, « Note sur les noms de masse et le partitif », *Langue Française* 72, 40-53.
- GALMICHE M., 1989, « Massif / comptable : de l'un à l'autre et inversement », in J. David & G. Kleiber éd., *Termes massifs et termes comptables, Recherches Linguistiques* 13, Université de Metz, Paris, Klincksieck, 63-77.
- GALMICHE M., 1990, « Hyponymie et généricité », *Langages* 98, 33-49.
- GAUGER H.M., 1972, *Zum Problem der Synonyme. Avec un résumé en français. Apport au problème des synonymes*, Tübingen, TBL.
- GIRARD G., 1718, *La justesse de la langue française, ou les différentes significations des mots qui passent pour synonymes*, Paris, L. d'Houry.

- GOELZER H., 1904, *Nouveau dictionnaire français-latin*, Paris, Garnier.
- GOUGENHEIM G., 1949 [1970], « L'espace à deux dimensions et l'espace à trois dimensions en français moderne », in *Etudes de grammaire et de vocabulaire français*, Paris, Editions A. et J. Picard, 40-53.
- GOUGENHEIM G., MICHÉA R., RIVENC P. & SAUVAGEOT A., 1959, *L'élaboration du français fondamental (premier degré)*, Paris, Didier.
- GREIMAS A.J., 1982, *Dictionnaire de l'ancien français jusqu'au milieu du XIV^e siècle*, Paris, Larousse, 2^e édition.
- GREIMAS A.J. & KEANE T.M., 1992, *Dictionnaire du moyen français*, Paris, Larousse.
- GREVISSE M., 1986, *Le bon usage*, 12^e édition refondue par A. Goosse, Paris, Duculot.
- GROUSSIER M.-L., 1997, « Prépositions et primarité du spatial : de l'expression de relations dans l'espace à l'expression de relations non-spatiales », *Faits de Langue* 9, 221-234.
- GRUBER J.S., 1976, *Lexical Structures in Syntax and Semantics*, Amsterdam / New York / Oxford, North-Holland Publishing Company.
- GUÉNEZ-VÉNÉRIN C., 2006, *Morceau, bout, fragment, tranche, etc. Les noms de parties atypiques issues d'un processus de bris ou de découpe*, Thèse de doctorat, Université de Lille 3.
- GUILLAUME G., 1919 [1975], *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Québec, Presses de l'Université Laval et Paris, Nizet.
- GUILLET A., 1984, « Prépositions de lieu et verbes supports », *Revue Québécoise de Linguistique* 13/2, 59-93.
- HACKER P.M.S., 1982, « Events and objects in space and time », *Mind* 91, 1-19.
- HAYES P., 1979, « The naïve physics manifesto », in D. Michie éd., *Expert Systems in the Micro-Electronic Age*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 242-270.
- HAYES P., 1985, « The second naïve physics manifesto », in J. Hobbs & R. Moore éd., *Formal Theories of the Commonsense World*, Norwood N. J., Ablex, 1-36.
- HERSKOVITS A., 1986, *Language and Spatial Cognition. An Interdisciplinary Study of the Prepositions in English*, Cambridge, Cambridge University Press.
- HERSKOVITS A., 1988, « Spatial expressions and the plasticity of meaning », in B. Rudzka-Ostyn éd., *Topics in Cognitive Linguistics*, Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 271-298.
- HILL C., 1991, « Recherches interlinguistiques en orientation spatiale », *Communications* 53, 171-208.

- HONESTE M.L., 1996, « La notion d'espace en français, à travers l'étude de quelques mots de très haute fréquence », in M.-L. Groussier & C. Rivière édts, *La notion*, Paris, Ophrys, 290-296.
- HONESTE M.L., 1997, « De la dénomination aux stratégies argumentatives : l'exemple d'espace et centre », in C. Boisson & P. Thoiron édts, *Autour de la dénomination*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 279-305.
- HUSSERL E., 1934 [1989], « L'arche-originaire Terre ne se meut pas », in *La Terre ne se meut pas*, Paris, Editions de Minuit, 11-29.
- HUYGHE R., 2005, « Zones et parties : l'hétérogénéité des noms de localisation interne », *Le Français Moderne* 2/2, 184-211.
- HUYGHE R., 2006, « Entre localisation et partition : le cas d'endroit », in G. Kleiber, C. Schnedecker & A. Theissen édts, *La relation partie/tout*, Peeters, 41-58.
- HUYGHE R., 2007a, « Les noms de localisation spatiale face au problème de la synonymie », *Cahiers du Laboratoire de Recherche sur le Langage* 1, 85-103.
- HUYGHE R., 2007b, « Qu'appelle-t-on un lieu ? », in G. Cislaru *et al.* édts, *L'acte de nommer. Une dynamique entre langue et discours*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 173-192.
- JESPERSEN O., 1924 [1971], *La philosophie de la grammaire*, Paris, Editions de Minuit.
- KATZ E., 2002, « Systématique de la triade spatiale à, en, dans », *Travaux de Linguistique* 44, 35-49.
- KERLEROUX F., 1996, *La coupure invisible*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.
- KLEIBER G., 1981a, *Problèmes de référence. Descriptions définies et noms propres*, Paris, Klincksieck.
- KLEIBER G., 1981b, « Relatives spécifiantes et relatives non spécifiantes », *Le Français Moderne* 49/3, 216-233.
- KLEIBER G., 1984, « Dénomination et relations dénominatives », *Langages* 76, 77-94.
- KLEIBER G., 1987, « Mais à quoi sert donc le mot chose ? », *Langue Française* 73, 109-127.
- KLEIBER G., 1990, *La sémantique du prototype. Catégories et sens lexical*, Paris, PUF.
- KLEIBER G., 1993, « L'espace d'ici : sur la pragma-sémantique des adverbes spatiaux. Le cas d'Il fait chaud ici », *Cahiers de Linguistique Française* 14, 85-104.
- KLEIBER G., 1999a, *Problèmes de sémantique. La polysémie en questions*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.

- KLEIBER G., 1999b, « Anaphore associative et relations partie-tout : condition d'aliénation et principe de congruence ontologique », *Langue Française* 122, 70-100.
- KLEIBER G., 2001, *L'anaphore associative*, Paris, PUF.
- KLEIBER G. & TAMBA I., 1990, « L'hyponymie revisitée : inclusion et hiérarchie », *Langages* 98, 7-32.
- KURODA S.Y., 1973, « Le jugement catégorique et le jugement thétique. Exemples tirés de la syntaxe japonaise », *Langages* 30, 81-110.
- LAKOFF G., 1987, *Women, Fire and Dangerous Things. What Categories Reveal about the Mind*, Chicago / London, The University of Chicago Press.
- LAKOFF G. & JOHNSON M., 1985, *Les métaphores de la vie quotidienne*, Paris, Editions de Minuit.
- LAMIROY B., 1983, *Les verbes de mouvement en français et en espagnol. Etudes comparées de leurs infinitives*, Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins Publishing Company.
- LAMIROY B., 1987, « Les verbes de mouvement. Emplois figurés et extensions métaphoriques », *Langue Française* 76, 41-58.
- LANGACKER R.W., 1987, *Foundations of Cognitive Grammar*, vol. I. *Theoretical Prerequisites*, Stanford, Stanford University Press.
- LANGACKER R.W., 1991, *Concept, Image, and Symbol. The Cognitive Basis of Grammar*, Berlin / New York, Mouton de Gruyter.
- LAPARRA M., 1989, « La pêche au goujon : massif ou comptable ? », in J. David & G. Kleiber éd., *Termes massifs et termes comptables*, *Recherches Linguistiques* 13, Université de Metz, Paris, Klincksieck, 159-168.
- LAUR D., 1989, « Sémantique du déplacement à travers une étude de verbes et de prépositions du français », *Cahiers de Grammaire* 14, 67-84.
- LAUR D., 1993, « La relation entre le verbe et la préposition dans la sémantique du déplacement », *Langages* 110, 47-67.
- LEECH G.N., 1969, *Towards a Semantic Description of English*, London / Harlow, Longmans, Green and Co Ltd.
- LEIBNIZ G. W., 1715-1716 [1957], *Correspondance Leibniz-Clarke*, Paris, PUF.
- LE PESANT D., 2000, *Six études de sémantique lexicale sur les noms communs de lieux*, Thèse d'habilitation, Université de Paris XIII.
- LEVIN B. & RAPPAPORT HOVAV M., 1992, « The lexical semantics of verbs of motion : the perspective from unaccusativity », in I.M. Roca éd., *The Thematic Structure : Its Role in Grammar*, Berlin / New York, Foris Publications.

- LEVINSON S.C., 2003, *Space in Language and Cognition. Explorations in Cognitive Diversity*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LYONS J., 1970, *Linguistique générale. Introduction à la linguistique théorique*, Paris, Larousse.
- LYONS J., 1978, *Eléments de sémantique*, Paris, Larousse.
- MEUNIER A., 1984, « La sémantique locative de certaines structures *NO être Adj.* », *Revue Québécoise de Linguistique* 13/2, 95-121.
- MILL J. S., 1846, *A System of Logic, Racionative and Inductive, Being a Connected View of the Principles and the Methods of Scientific Investigation*, London, John W. Parker, West Strand, 2^e édition, vol. I.
- MILLER G.A. & JOHNSON-LAIRD P.N., 1976, *Language and Perception*, Cambridge Mass., Harvard University Press.
- MILLER P., 1998, « Compléments et circonstants : une distinction syntaxique ou sémantique? », *Cycnos* 15, 91-103.
- MILNER J.-C., 1982, *Ordres et raisons de langue*, Paris, Editions du Seuil.
- MILNER J.-C., 1989, *Introduction à une science du langage*, Paris, Editions du Seuil.
- MILSARK G., 1977, « Towards an explanation of certain peculiarities of the existential construction in English », *Linguistic Analysis* 3, 1-29.
- MULLER P. & SARDA L., 1998, « Représentation de la sémantique des verbes de déplacement transitif du français », *T.A.L.* 39, 127-147.
- NICOLAS D., 2002, *La distinction entre noms massifs et noms comptables*, Louvain / Paris, Editions Peeters.
- PELLETIER F.J., 1979, « Non-singular reference : some preliminaries », in F. J. Pelletier éd., *Mass Terms : Some Philosophical Problems*, Dordrecht, D. Reidel Publishing Company, 1-14.
- PERRY J., 1993, *The Problem of the Essential Indexical and Other Essays*, New York, Oxford University Press.
- PLATON, [1925], *Timée*, traduction de A. Rivaud, Paris, Les Belles Lettres.
- QUINE W.V.O., 1960 [1977], *Le mot et la chose*, Paris, Flammarion.
- QUINTON A., 1979, « Objects and events », *Mind* 88, 197-214.
- RÉCANATI F., 1997, « La polysémie contre le fixisme », *Langue Française* 113, 107-123.

- ROSCH E., 1975, « Cognitive representations of semantic categories », *Journal of Experimental Psychology* 104/3, 192-233.
- ROSCH E., MERVIS C.B., GRAY W.D., JOHNSON D.M. & BOYES-BRAEM P., 1976, « Basic objects in natural categories », *Cognitive Psychology* 8, 382-439.
- SABLAYROLLES P., 1995, *Sémantique formelle de l'expression du mouvement. De la sémantique lexicale au calcul de la structure du discours en français*, Thèse de doctorat, Université Paul Sabatier, Toulouse.
- SARDA L., 1996, « Eléments pour une typologie des verbes de déplacement transitifs directs du français », *Cahiers de Grammaire* 21, 95-123.
- SIBLOT P., 2001, « De la dénomination à la nomination. Les dynamiques de la signifiante nominale et le propre du nom », *Cahiers de Praxématique* 36, 189-214.
- SPANG HANSEN E., 1963, *Les prépositions incolores du français moderne*, Copenhague, GEC Gads Forlag.
- STRAWSON P.F., 1959 [1973], *Les individus. Essai de métaphysique descriptive*, Paris, Editions du Seuil.
- SVOROU S., 1994, *The Grammar of Space*, Amsterdam / Philadelphia, John Benjamins Publishing Company.
- TALMY L., 1983, « How language structures space », in H.L. Pick & L.P. Acredolo éd., *Spatial Orientation : Theory, Research and Application*, New York, Plenum Press, 225-282.
- TAMBA I., 1983, « La composante référentielle dans *un manteau de laine, un manteau en laine* », *Langue Française* 58, 119-128.
- TAMBA I., 1994, « Un puzzle sémantique : le couplage des relations de tout à partie et de partie à tout », *Le Gré des Langues* 7, 64-85.
- THEISSEN A., 1997, *Le choix du nom en discours*, Genève / Paris, Librairie Droz.
- TLF : Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue française du XIX^e et du XX^e siècles*, 1789-1960, Paris, Editions du CNRS / Gallimard, 16 vol.
- ULLMANN S., 1962, *Semantics, an Introduction to the Science of Meaning*, Oxford, Basil Blackwell.
- VANDELOISE C., 1986, *L'espace en français*, Paris, Editions du Seuil.
- VANDELOISE C., 1988, « Les usages spatiaux de la préposition à », *Cahiers de Lexicologie* 53, 119-148.
- VANDELOISE C., 1995, « De la matière à l'espace : la préposition *dans* », *Cahiers de Grammaire* 20, 123-145.

- VANDELOISE C., 1996, « La méronomie, l'inclusion topologique et la préposition dans », *Faits de Langue* 7, 81-90.
- VANDELOISE C., 2001, *Aristote et le lexique de l'espace. Rencontres entre la physique grecque et la linguistique cognitive*, Stanford, CSLI Publications.
- VAN DE VELDE D., 1995, *Le spectre nominal. Des noms de matières aux noms d'abstractions*, Louvain / Paris, Editions Peeters.
- VAN DE VELDE D., 2000, « Existe-t-il des noms propres de temps ? », *Lexique* 15, 35-45.
- VAN DE VELDE D., 2006, *Grammaire des événements*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.
- VENDLER Z., 1967, *Linguistics in Philosophy*, Ithaca N.Y., Cornell University Press.
- VERKUYL H., 1989, « Aspectual classes and aspectual composition », *Linguistics and Philosophy* 12, 39-94.
- VIEU L., 1991, *Sémantique des relations spatiales et inférences spatio-temporelles. Une contribution à l'étude des structures formelles de l'espace en langage naturel*, Thèse de doctorat, Université Paul Sabatier, Toulouse.
- DE VOGÜÉ S., 1992, « Aux frontières des domaines notionnels : bien que, quoique et encore que », *L'Information Grammaticale* 55, 23-27.
- WEINREICH U., 1966, « Explorations in semantic theory », in T.A. Sebeok éd., *Current Trends in Linguistics*, vol. 3, La Hague, Mouton de Gruyter, 395-477.
- WIERZBICKA A., 1985, *Lexicography and Conceptual Analysis*, Karoma, Ann Arbor.
- WINSTON M., CHAFFIN R. & HERRMANN D., 1987, « A taxonomy of part-whole relations », *Cognitive Science* 11, 417-444.